

HISTOIRE DE LA RÉGENCE
ET DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV JUSQU'AU
MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY

TOME SECOND

PAR PIERRE-ÉDOUARD LÉMONTEY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS - PAULIN - 1882.

CHAPITRE XIII. — Intrigues et négociations de l'abbé Dubois pour devenir cardinal, et sa promotion.

CHAPITRE XIV. — Caractère, éducation et sacre du roi. — Retour de la cour à Versailles. — Exil de Villeroy. — Dubois et ensuite le duc d'Orléans premiers ministres. — Mort et caractère de l'un et de l'autre.

CHAPITRE XV. — Madame de Prie, Paris-Duverney, le comte de La Marck, le duc d'Orléans. — Nouvelles intrigues avec l'Espagne. — Alberoni, Polignac. — Abdication de Philippe V, et son retour sur le trône

CHAPITRE XVI. — Lois sous le ministère de M. le Duc. — Sur les finances. — Sur la mendicité. — Code noir. — Religionnaires.

CHAPITRE XVII. — Mariage du roi. — Renvoi de l'Infante. Négociations avec l'Angleterre et la Russie. — Marie Leczinska. — Tableau de sa vie. — Entreprise contre la vie de son père.

CHAPITRE XVIII. — Limites de Paris. — Procès de M. Le Blanc. — Impôt du cinquième. Résistance du Parlement. — Joyeux avènement. — Assemblée du clergé. — Ressentiments de l'Espagne; son alliance avec l'Empereur. — Le duc de Richelieu et l'abbé de Montgon. — Retraite et retour de l'évêque du Fréjus.

CHAPITRE XIX. — Négociation après le renvoi de l'Infante. — Pologne. Exécution de Thorn. — Traité de Hanovre. — Prusse. Frédéric-Guillaume. — Russie. Catherine II. — Création de la milice. — Troubles intérieurs. Exil de M. le Duc. Fleury ministre.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII

Intrigues et négociations de l'abbé Dubois pour devenir cardinal, et sa promotion.

L'INFLUENCE de l'abbé Dubois avait été depuis trois années tellement décisive, qu'on se ferait une idée bien imparfaite de la politique de ce temps-là, si on négligeait d'en chercher le mobile dans les passions de ce ministre. A l'exemple de tous les ecclésiastiques qui ont eu part au gouvernement d'un état, il ambitionna la pourpre romaine. Ce fut à la fin de 1716 que la mission en Hollande, et le succès de la triple alliance lui donnèrent un espoir dont il ne laissa percer les premières lueurs qu'avec une sorte de honte¹. Mais ce désir d'abord si timide se changea dans la suite en une véritable frénésie. Comme ses pareils, il vit dans le cardinalat une gloire où s'effaçait l'obscurité de sa naissance, un degré qui l'élevait à tout, une égide contre les dangers, un port pour le naufrage. *Il ne serait pas juste, s'écriait-il, que je perdisse l'occasion de me mettre à l'abri des événements de ce pays-ci*². Quand une passion est si bien raisonnée, il faut s'attendre que tout lui sera sacrifié. C'est le jugement qu'en portait Alberoni, l'homme qui savait le mieux, par sa propre expérience, quel abîme est le cœur d'un prêtre ambitieux. *Si l'abbé Dubois pense à être cardinal, écrivait-il au prince Cellamare, il ne fera plus rien qui ne soit dirigé vers ce but*³.

Dubois ne pouvait se dissimuler qu'on était fort Jas en France de l'influence des cardinaux, et que les grands du royaume travaillaient à introduire contre eux la doctrine des Vénitiens. Saint-Simon, le plus fougueux des ducs, la professait exactement⁴, et d'Antin, le plus modéré, s'exprime ainsi dans ses mémoires : *Je ne comprends pas comment on souffre des cardinaux dans un état bien policé. Ils sont à charge à tout le monde, soit par le rang ridicule qu'ils ont, soit par la quantité de bénéfices qu'ils absorbent, soit par la dévotion que la plupart ont pour le pape. Et ce n'est pas encore le plus grand mal ; mais le voici : comme beaucoup de prélats y aspirent, ils ont une complaisance aveugle pour la cour de Rome et oublient fort souvent ce qu'ils doivent au roi et à leur patrie, pour tout sacrifier à leur ambition*⁵. Le maréchal de Tessé citait dans le même sens une autorité bien imposante : *J'ai entendu dire au feu roi que la chose principale que le cardinal Mazarin lui avait recommandée en mourant, c'était de ne jamais mettre dans son conseil, ni princes du sang, ni princes étrangers, ni cardinaux*⁶. Il était difficile que ces principes ne fussent pas goûtés du Régent. Aussi Dubois se garda-t-il bien de les attaquer directement dans son esprit ; sa marche fut plus adroite. Il s'attacha fortement à persuader aux ministres anglais qu'il était en France l'unique appui de l'alliance britannique ; que de sa propre fortune dépendait celle des traités qu'il avait conclus et qu'un chapeau de cardinal ferait la sûreté de tous deux. Ce détour eut un tel succès auprès des alliés que le roi Georges écrivit lui-même au Régent pour l'engager à demander la pourpre

¹ Il n'y a pas un ministre étranger qui ne croie que je vais avoir le chapeau de cardinal pour récompense, et vous seriez étonné par quelles têtes une si grande ridicule passe. (Lettre de Dubois au comte de Nocé, du 11 décembre 1716.) Dans le même temps il écrivait : *J'aspire à la retraite comme un religieux de la Trappe au paradis. Je demande au ciel de me rendre sourd et muet pour le reste de mes jours.* (Lettre à Pecquet du 15 novembre 1716.) Mais quelques jours après il annonçait ainsi au Régent la signature du traité : *Je vous suis plus redevable de m'avoir donné cette marque de votre confiance, que si vous m'eussiez fait cardinal.* (Lettre au Régent du 4 janvier 1717.)

² Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron du 29 nov. 1719.

³ *Se abbate Dubois pensa ad essere cardinale, tutte le operazioni sue savanno ordinate a questa fine.* (Lettre du 10 octobre 1718.)

⁴ Voyez les mémoires de Saint-Simon, qui ont été publiés en entier.

⁵ Mémoires manuscrits de d'Antin, tome VIII.

⁶ Lettre de Tessé au duc de Bourbon, du 24 janvier 1725.

romaine en faveur de son ministre, et je vous prie, lui disait-il, de n'avoir aucun égard à la modestie de la personne mais aux services importants qu'il nous a rendus¹. L'ambition de Dubois, ainsi déguisée sous des couleurs politiques, n'effaroucha point son maître, et ce prince docile adressa au pape sans se rebuter, trois lettres de sa main, remplies, sans doute, avec une égale sincérité d'éloges pour son précepteur et de promesses pour la cour de Rome².

Clément XI n'était pas aussi facile à séduire que Philippe d'Orléans ; la protection donnée aux jansénistes, et cette commission laïque nommée dans le conseil pour remédier au refus de l'institution des évêques, l'avaient fort ulcéré. Les efforts de Dubois contre cet obstacle, ses voies ténébreuses, ses moyens publics, et surtout les grands effets qui sortirent pour tous les cabinets de l'Europe d'un germe en apparence si futile, frappent l'esprit d'un long étonnement, et si le tableau en est exposé sans déguisement et sans passion, nul autre ne doit être plus piquant ni plus instructif. Le début de l'abbé Dubois fut heureux. Entré dans le ministère à son retour de Londres au moment où l'on était le plus animé contre la malveillance de Rome, il embarrassa la commission par des ruses et des délais, calma peu à peu les esprits, et d'une chaleur pétulante les fit passer à cette légère indifférence qui parmi nous en est ordinairement si voisine. Mais personne ne pouvait faire valoir au-delà des monts ce service signalé. Nos affaires y périssaient entre les mains du vieux cardinal de la Trémoille, qui, dans une maison au pillage et le cerveau ébranlé des suites d'une apoplexie, subsistait réellement des aumônes du pape. Dubois sentit la nécessité d'introduire dans cette ambassade dégradée un agent actif et dévoué. Son choix se reposa sur le père Lafitau, jeune aventurier gascon, qui amusait Clément XI par ses saillies, et revêtait de la robe d'un jésuite une figure charmante et un esprit effronté³. Adjoint à la légation française, il borna ses premières tentatives à d'obscures intrigues pour l'achat du chapeau, et se lia par des goûts communs avec Annibal Albani, neveu du pape, et cardinal aussi voluptueux que dissipateur. L'évêché de Sisteron étant devenu vacant, Dubois se hâta de l'en couvrir plus par intérêt que par reconnaissance. Il trouvait dans cette faveur l'avantage de fortifier le caractère public de son agent, de le soustraire à la dépendance claustrale, et surtout de le détacher de cette milice jésuitique que les souverains pontifes traitaient un peu comme les janissaires du Saint-Siège, aimaient avec Crainte et n'employaient pas sans défiance.

La cour de Rome ne connaissait pas d'événement plus utile que la demande du chapeau pour un ministre en crédit. De tous les ressorts employés autrefois par cette puissance pour asservir les états catholiques, l'institution des cardinaux était presque la seule qui lui restât ; et ce qui n'avait d'abord paru qu'un luxe de l'église moderne, était devenu le meilleur appui de sa fortune. Un art profond avait appris aux papes à tirer de cette chance tous les avantages possibles. Des règles établies pour ménager la jalousie des puissances, et que les pontifes

¹ Lettre du roi d'Angleterre au Régent du 14 nov. 1719.

² Les lettres du Régent au pape pour demander le chapeau de Dubois sont des 29 novembre 1719, 22 juin 1720, 21 février 1721.

³ Lafitau avait aussi un frère jésuite, connu dans les lettres par un parallèle ingénieux des mœurs des sauvages et des anciens. Dubois se servit de lui pour accréditer le faux bruit que plusieurs prélats et amis du Saint-Siège étaient impliqués dans la conspiration espagnole et qu'il les épargnerait par égard pour la cour de Rome. Ce jésuite prétendait avoir retrouvé chez les Iroquois la mandragore des anciens, et il publia sur cet aphrodisiaque une dissertation dédiée au Régent.

opposaient ou éludaient à volonté, étaient dans leurs mains un moyen toujours sûr d'irriter les désirs, et de différer les faveurs. L'évêque de Sisteron, s'aperçut bientôt qu'aucun de ces artifices ne serait épargné à son patron. En général rien n'était facile aux Français dans le gouvernement romain. Le souvenir de nos conquêtes en Italie, et l'ambition invétérée de notre clergé y excitaient la défiance. Les insignifiantes libertés de notre église y étaient, au fond des cœurs, jugées presque aussi hérétiques que le schisme anglican. L'extrême dépit de devoir leur puissance aux bienfaits des rois Carlovingiens y poursuivait les Ultramontains, et leur fable de la donation de Constantin, si bien démentie par tous les témoignages de l'histoire, n'avait pas d'autre origine. J'aurais honte de rappeler ces vieilles puérités si je n'avais sous les yeux la preuve¹ que dans le dix-huitième siècle elles dominaient encore à la chambre du pape ; et aux congrégations du sacré collège. Je me suis convaincu que les haines de Rome, aussi éternelles que ses fables, nourrissaient contre la France une antipathie, dont la mollesse trop ordinaire de notre politique encourageait les affronts. A ces levains de tous les temps, Clément XI joignait une aversion particulière pour le Régent et il se plaisait à le blesser dans les plus chétives rencontres².

Malgré une promesse de trois cent mille livres faite au cardinal Albani, l'année 1719 s'écoula sans progrès remarquables. Mais l'évêque de Sisteron conçut alors un dessein fort extraordinaire. On se souvient que la cour de Rome avait, par haine contre la Grande-Bretagne, recueilli l'héritier des Stuarts, et que Clément XI venait de marier à une princesse polonaise ce martyr vivant du papisme. Jacques III tenait l'ombre d'une cour, et même par une autre fiction, un cardinal portait le titre de Protecteur des églises d'Angleterre. C'était alors Gualterio, homme d'une parfaite habileté, qu'on avait vu nonce en France, où il conservait des correspondances et beaucoup d'amis. Pour l'entretien de cette royauté imaginaire, le pape payait en murmurant douze mille écus romains par année, et Stuart aussi mécontent n'en demandait pas moins de quatre mille par mois, pour le prix de son rôle. Ce fut par cette cour famélique que Lafitau imagina de procurer la pourpre à la créature du roi George, et il faut convenir que ce rapprochement était d'une rare audace.

La réponse de Dubois³ à l'ouverture que lui en fit son agent serait digne des crayons de Molière. La première moitié de sa lettre était consacrée à des imprécations contre une telle impudence, et la seconde à adopter l'expédient, pourvu qu'on le déguisât sous des formes impénétrables. Il s'agissait en effet d'appliquer la nomination du roi Jacques à un neveu du pape, et de faire en

¹ Lettres du père Conti, missionnaire, et du chevalier de la Chausse, consul de France à Rome.

² Je n'en citerai qu'un exemple ; le duc d'Orléans venait de faire acheter dans une vente publique le cabinet de tableaux de la feuë reine Christine de Suède. Le pape en empêcha assez longtemps la délivrance par une série de chicanes, où la mauvaise foi brava jusqu'au ridicule. Je me souviens que le pape ayant objecté que quelques-unes de ces peintures blessaient la décence, Crozat, Je mandataire du Régent, fit demander à S. S. si c'était pour cela qu'elle voulait les garder à Rome. Pendant ce débat, une sainte famille de Raphaël, qui fut d'abord soustraite à l'inquisition papale, passa en France à côté d'une marmotte, sur le dos d'un savoyard. La destinée de ce fameux cabinet de tableaux était assez singulière : Gustave-Adolphe l'avait enlevé pour sa part du pillage de Prague. Sa fille l'emporta ensuite à Rome, où elle en fit mutiler plusieurs chefs-d'œuvre, pour les adapter à la boiserie de sa chambre. Cette folle barbare traitait ses tableaux comme ses amants.

³ 7 février 1720.

échange nommer Dubois du propre mouvement de Sa Sainteté. Le Prétendant se jeta avec avidité dans cette intrigue, et il traita Dubois de père et de protecteur : il ne tiendra pas à moi, lui écrivait-il, que vous n'ayez au plus tôt la grâce qui vous est si justement due, par rapport à votre mérite personnel¹. Dubois, ivre, dé louange et d'espoir, lui fait compter cinquante mille écus romains à l'insu du pape, et sans l'entremise du jeune évêque dont ses espions lui avaient dénoncé les prodigalités mondaines. Ce don prématuré dont le mystère s'ébruita, ne servit qu'à enflammer la cupidité romaine, et six mois après Lafitau gémissait encore de cette fatale imprudence².

Cependant Dubois n'avait point acheté la faveur du roi Jacques aux dépens du cardinal Albani. Il continuait à lui assurer ses trois cent mille livres sous la seule condition que Rome ne contrarierait pas les tempéraments de la paix janséniste ; et il lui promettait en outre un riche présent au moment de la promotion. Le pape, à qui l'évêque dé Sisteron fait lire cet engagement, en paraît satisfait ; et alléguant lui-même sa pauvreté ; il demande une somme considérable pour une de ces redevances bizarres qui dorment par milliers dans les greffes de Rome en attendant un réveil favorable. Celle-ci s'appelait *droits de propine*. Dubois, loin de rien contester, écrivait les lettres d'un amant passionné. Je ne vous répète rien de ce que je me ferai une gloire et un plaisir de faire, non-seulement à l'égard de Sa Sainteté, mais même de M. le cardinal Albani : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries ; chaque jour verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire et pour surprendre : c'est le fond de mon naturel ; c'est ainsi que je me suis conduit toute ma vie, les plus grandes puissances de l'Europe l'éprouvent. Si Sa Sainteté le veut, il n'y aura aucun jour de sa vie qu'elle en reçoive de, moi quelque consolation, et quelque amusement qui lui fera attendre chaque poste avec impatience ; ses désirs n'iront pas si loin que mon industrie³.

On ne sera point surpris qu'une âme si tendre s'irrite des délais ; écoutons ses plaintes : il est indécent à un certain âge de voler le papillon, et je renoncerais plutôt à une grâce qu'il faudrait attendre longtemps⁴. Les courriers qui vont de Paris à Rome ne s'en vont pas les mains vides, comme ceux qui viennent de Rome à Paris. Je compte que j'ai planté la foi, et fait preuve de mes sentiments pour le Saint-Siège ; Son Altesse Royale demande cette grâce comme la seule

¹ Lettre de Jacques III à Dubois du 4 mars 1720.

² J'avais promis au pape qu'au moment où il aurait fait ce que Son Altesse Royale attendait de lui, je lui ferais toucher une somme d'argent dont je lui spécifierais toute la valeur. Cette ouverture fut écoutée avec plaisir, et j'entrevis parfaitement que si elle était bien ménagée, elle allait infailliblement produire son effet. C'était aussi l'idée de M. le cardinal Albani. J'écrivis, le 4 avril, qu'on fit venir cet argent, afin que je pusse le montrer au pape, bien assuré que quand il se trouverait en état de s'en rendre maître, la tentation serait si violente qu'il y succomberait, mais aussi qu'il ne fallait pas donner un sou jusqu'à ce que l'affaire fût finie. Qu'arriva-t-il ? l'argent vint en effet, et voici la faute essentielle qui se fit à Rome : au lieu de retenir cette somme pour la montrer au pape, et l'enflammer par là d'un désir ardent de nous satisfaire, on jura à propos de la donner à qui elle était déjà destinée, sans en dire un seul mot au pape, faute dont je pleurerai toute ma vie si je ne m'y étais opposé de toutes mes forces. (Lettre de l'évêque de Sisteron à M. Pecquet du 17 décembre 1720.)

³ Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 22 juin 1720.

⁴ Lettre de Dubois au cardinal Gualterio, du 4 mars 1720.

dont elle veut que sa régence soit illustrée à perpétuité¹. La cour de Rome est un labyrinthe dont nous ne sortirons peut-être jamais. On compte pour rien les services reçus, et on ne promet que pour eu obtenir de nouveaux, on consume la vie des aspirants ; il n'est ni d'un homme sensé ni d'un homme d'honneur de passer sa vie dans ce purgatoire². Ce n'était là qu'un faible essai des tourments qui attendaient Dubois ; car il n'est pas douteux que Clément XI, vieillard fin et orgueilleux, encore outré de s'être vu le jouet d'Alberoni, avait intérieurement résolu de ne jamais courir le même danger avec le parvenu de Brive-la-Gaillarde.

Il alléqua d'abord qu'il ne pouvait créer un cardinal français sans faire la même grâce aux Espagnols et aux Allemands, et qu'il fallait ainsi attendre le concours de trois vacances. Dubois, impatient et crédule, entreprit de faire renoncer à la compensation les cours de Vienne et de Madrid. La question du chapeau passa donc du cercle de l'intrigue dans la vaste arène de la politique, et le favori du Régent ne songea plus qu'à dédommager les couronnes rivales, dût-il jeter les trésors et les intérêts de la patrie dans cette frauduleuse balance. Stanhope et le roi George lui-même se chargèrent de négocier avec l'empereur³, et la France paya leur complaisance par le honteux traité de Madrid. Dubois les seconda en réduisant notre cabinet à un rôle mécanique dont tous les fils furent tenus à Vienne. Cette servitude explique pourquoi on nous vit contre tout bon sens dédaigner les avances de la Porte ottomane, échapper aux empressements réitérés du czar, et rompre tous les liens avec l'état naissant de Frédéric-Guillaume. Le fruit de tant de bassesses fut enfin une déclaration publique où l'empereur consentit sans condition au cardinalat de Dubois, et le qualifia aux yeux de toute l'Europe de digne prélat, et de ministre zélé pour le bien public⁴. Une négociation plus légère occupa le même théâtre. Alexandre Albani, autre neveu du pape, et de colonel de dragons devenu abbé, résidait en qualité de nonce à la cour impériale. Cet homme, qui a dans la suite si bien mérité des lettres et des arts, n'était alors qu'un jeune libertin, capricieux, perdu de dettes, et encore incertain s'il épouserait la connétable Colonne, ou s'il poursuivrait les dignités ecclésiastiques. Ce dernier parti eût donné à Dubois un concurrent invincible. Le ministre français n'imagina pas de meilleur expédient contre ce danger que de maintenir par des flots d'or l'irrésolution du nonce entre le sacerdoce et l'amour, et d'attacher à ses pas un banquier chargé de l'exercice de cette étrange tutelle⁵. L'année suivante il écrivait au cardinal de Rohan : *Quand je ne regarderais l'acquisition que vous avez faite de toute la famille Albani que comme une emplette de précieuses porcelaines, il faut considérer Don Alexandre comme un vase un peu fêlé.*

Une marche plus tortueuse lui fut nécessaire à Madrid, où l'on méprisait sa personne et détestait sa politique. Enivrer d'espérances l'esprit chimérique du duc, de Parme, enchaîner le confesseur en flattant sa tendresse pour les jésuites, séduire la famille royale par l'habile système des trois mariages, enfin subjuguier le cabinet en promettant de faire réformer dans Cambrai ce qui a été conclu dans

¹ Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 24 mars 1720. Il lui ordonne en même temps d'acheter les meubles du cardinal de la Trémoille, mort le 10 janvier, et d'en faire présent au cardinal Corradini.

² Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 7 avril 1720.

³ Lettre de Stanhope au comte de Stair, datée de Hanovre, du 27 juin.

⁴ 21 décembre 1720.

⁵ C'était un joaillier de Paris, appelé Levieux, au fils duquel Dubois s'engagea de donner un canonicat de l'église de Cambrai.

Londres ; voilà bien ce qu'il se proposa. Mais qui maniera des ressorts si déliés, et que briseraient, en les touchant, les mains soldatesques de l'ambassadeur ordinaire Maulevrier ? Dubois donne sa confiance à l'abbé Mornai de Montchevreuil, nommé à l'archevêché de Besançon, mais miné par une maladie incurable. Plus le malheureux allègue l'insuffisance de ses forces, plus l'impétueux Dubois se montre avide d'en consommer les restes. L'archevêque est porté à Madrid Comme ministre extraordinaire, et dans un corps qui se détruit déploie un naturel caressant, un esprit fin et des idées nettes. Au milieu de la négociation il perd la vue et demande grave ; mais Dubois impitoyable exige qu'il achève aveugle ce qu'il a commencé mourant. L'infortuné se résigne, et réussit sous le joug des plus atroces douleurs à tirer de Philippe V une déclaration semblable à celle de l'empereur. Mornai, fuyant après cet exploit, fut atteint par la mort dans sa retraite des Pyrénées, et périt misérablement sur un brancard au milieu des neiges, exemple Mémorable de l'héroïque docilité d'un courtisan. On remplirait plusieurs volumes des négociations de tout genre où cette poursuite entraîna Dubois¹. Pendant deux années il couvrit de ses courriers les grands chemins de l'Europe, distribuant à Londres, Vienne, Paris, Rome, Parme et Hanovre des paroles contradictoires et de lâches complaisances. Partout sa passion le condamna au triste rôle d'un ambitieux qui a besoin de tout le monde et dont le secret n'est ignoré de personne. Le fatal chapeau souilla tous les éléments de notre politique, de même que dans une épidémie les autres infirmités se compliquent du >fléau dominant.

L'archevêché de Cambrai consola Dubois dans le cours de ses épreuves. Il n'eut rien à inventer pour l'obtenir, et se laissa simplement aller au mouvement de ses premières manœuvres. A sa sollicitation, le roi d'Angleterre demanda ce siège au Régent, comme une préparation naturelle au cardinalat, et un égard pour l'empereur, qui promettait son concours à la promotion du ministre français. Il n'en fallait pas tant pour faire tomber un évêché des mains profanes du Régent. Dubois fut nommé, et son sacre célébré avec une magnificence extraordinaire ; le cardinal de Rohan, Tressan et Massillon officièrent, et la cour entière y assista. Le nouvel archevêque avait reçu en un jour sous les ordres du sacerdoce. Cette circonstance, et quelques autres que forgea la malignité, devaient peu scandaliser un siècle où l'épiscopat, converti en instrument politique, tempérerait de plus en plus l'austérité de son institution. Dubois n'alla jamais dans son diocèse, mais il y fixa le congrès des puissances. Il publia un petit nombre de mandements, qui étaient de véritables discours sur les affaires publiques, rédigés avec autant de raison que d'élégance. Dans une de ces proclamations pastorales, il se compare à saint Bernard, qui habitait les cours pour l'intérêt du ciel².

¹ Qu'on en juge par ce qui se passait seulement dans le petit état romain, où il s'agissait à la fois de la restitution de Commacchio, de celle de Castro et Ronciglione, de l'affaire de Ferrare, de la confirmation d'Avignon, de détacher Parme et Plaisance des fiefs de l'empire, du retour de D'Aguesseau, odieux au pape, du canal de la Durance, de l'admission du cardinal Neveu au congrès de Cambrai, etc., etc.

² Je n'ai connu qu'un seul acte de sa juridiction épiscopale. Ses vicaires généraux avaient refusé certaines dispenses de carême. Les ambassadeurs du congrès réclamèrent contre cette rigueur, sous le singulier prétexte qu'ils seraient accusés d'orgueil par leurs confrères, s'ils se piquaient à Cambrai d'une plus grande perfection chrétienne. L'archevêque cassa l'ordonnance, et les diplomates se dispensèrent du carême par humilité.

Dubois se représentait donc au choix du pape sous la mitre de Fénelon, et avec le suffrage exclusif des trois grandes puissances catholiques. Mais cette auréole n'éblouit pas Clément XI, et le crédit du candidat parut baissé ; non que les satires envoyées de France contre lui eussent fait aucune impression, car à Rome rien ne fausse la paisible balance de l'intérêt, et les poisons de la calomnie y sont neutralisés par un long usage. Mais le système de Law s'écroulait : Pour comble de disgrâce, écrit l'évêque de Sisteron, parut l'édit du 21 mai, et voilà le coup de massue qui fut porté à l'affaire du chapeau. Le pape, entendant dire qu'il n'y avait plus d'argent en France, désespéra d'en recevoir aucun secours. Notre disette est cause d'un mépris, d'une défection générale. Toutes les victoires de Louis XIV ne l'ont jamais rendu si respectable à Rome que ses largesses, et s'il eût été pauvre, sa disette aurait flétri tous ses lauriers¹. Cependant si le désastre de nos finances éloignait de nous le pontife, le besoin des siennes propres tendait à l'en rapprocher. Un des plus grands déterminatifs du pape, dit le même évêque, c'est la proposition que je lui ai faite, qui a consisté à lui dire que je le voyais dans l'embarras au sujet du présent qu'il doit faire à la reine d'Angleterre à l'occasion de ses couches, et que je m'offrais d'envoyer au prince son époux de la part de Sa Sainteté, et sans que j'y parusse le moins du monde, vingt mille écus romains, au moment même que Sa Sainteté délivrerait le billet en question, et que je m'engageais à lui en faire encore toucher de sa part trente mille autres le jour de la promotion. Le pape m'en a témoigné une satisfaction infinie². Loin de désapprouver ces largesses, Dubois les étendit au cardinal Albani, jusqu'à concurrence de trente mille écus romains³. S'apercevant néanmoins que cette ignoble négociation, devenue encore plus vile par l'entremise de Lafitau, ne promettait qu'une issue lente et douteuse, il espéra que l'éclat d'une ambassade pourrait tout à la fois ennoblir la corruption, et relever à Rome l'honneur français, et il chercha un grand seigneur assez imposant et assez docile pour toucher à ces deux buts ensemble.

Entre toutes les favorites de Louis XIV, une femme née dans les galanteries de la Fronde, et aussi belle qu'artificieuse, la princesse de Soubise avait tout cédé au roi, hors sa réputation. Mise par le mystère à l'abri des caprices de l'amant et des hontes de la disgrâce, elle avait joui de la considération que les vices prudents obtiennent à la cour, et accumulé sur le pauvre gentilhomme son mari des dignités sans nombre et d'immenses richesses. Un de ses fils, Armand-Gaston de Rohan, s'était trouvé, par les intrigues de sa mère et par la tendresse du monarque, cardinal, évêque de Strasbourg et grand-aumônier.

Les femmes et les prêtres du dernier règne lui avaient entremêlé deux réputations assez brillantes de courtisan et de controversiste. Tandis que le monde profane vantait dans son langage *les soupers de la belle éminence*, les jésuites, toujours stationnaires auprès de la faveur, érigeaient ce prélat efféminé en chef ostensible des constitutionnaires. Pour lui, il tâchait de suffire à ses deux renommées en couvrant d'un grand faste une âme peu élevée, des grâces séduisantes, un esprit commun et d'une élocution facile, une science superficielle. Héritier de la beauté de sa mère, il laissait volontiers croire que le

¹ Lettre de l'évêque de Sisteron à M. Pecquet, du 17 décembre 1720.

² Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 31 décembre 1720.

³ Notre Mécène vous permet de promettre, et vous mettra en état de donner, le jour que le pape consommera cette grâce vingt mille écus romains à M. le cardinal Albani, et dix mille autres aussitôt que le change sera moins onéreux. (Lettre de Pecquet à l'évêque de Sisteron, du 19 janvier 1721.)

sang de Louis XIV coulait dans ses veines ; et n'ayant pas su d'ailleurs proportionner son ambition à ses talents, il s'était voué aux complaisances. Dubois, si habile à connaître les hommes, jugea d'un coup-d'œil tout ce qu'il pouvait tirer de cette idole. Il eut peu de peine à le faire consentir par la dignité apparente de l'ambassade¹ à la bassesse du trafic qui en était le fond ; et voici dans quels termes il le recommanda au vigoureux Lafitau : *Je vous prie d'inspirer au cardinal de Rohan le courage et la hauteur dignes de sa naissance et de sa place. Il est plus propre que personne à tout ce que la douceur et l'insinuation peuvent produire, mais peut-être pas autant de naturel pour les grands coups*². Le pape, depuis longtemps malade, témoigna par une plaisanterie fort ingénieuse qu'il attribuait cette ambassade à d'autres motifs. *Vos cardinaux*, dit-il à l'évêque de Sisteron, *me croient déjà mort, et viennent préparer le conclave ; mais à leur arrivée, je leur prononcerai une homélie sur Marie Salomé et les autres femmes qui achetèrent des parfums, et vinrent de grand matin oindre le corps qu'elles ne trouvèrent plus.*

Cependant l'auteur de l'intrigue, effrayé de partager avec un autre les honneurs du dénouement, hâta les derniers coups avant l'arrivée du grand-aumônier. L'épouse du chevalier de Saint-Georges venait de donner le jour à ce prince Edouard dont les aventures ne seront point étrangères à la suite de nos récits. Tandis que toutes les cloches de Rome le saluaient roi, sa naissance et sa misère occasionnaient une scène très-vive dans la chambre du pape. Le pontife était languissant dans son fauteuil ; deux de ses neveux, Annibal et don Carlo, le roi Jacques, le cardinal Gualterio et l'évêque de Sisteron l'entouraient. Ces cinq personnages, mus par les libéralités et surtout par les grandes promesses du ministre français, conjuraient le vieillard de faire leur bonheur à tous, d'assurer l'appui de la France à un malheureux enfant donné par le ciel pour venger un jour l'église romaine, en un mot, de consommer la nomination de Dubois, ou de lui promettre au moins par écrit le premier chapeau vacant³. L'évêque de Sisteron, entraîné par une subite inspiration, se précipite à genoux au milieu de la chambre, et tendant les bras vers le pape, lui crie avec véhémence, et les yeux en larmes : *Sancte pater ! verbum vitæ ! verbum vitæ !*⁴ Clément XI a l'air de s'attendrir, prend une plume, et trace tout de suite la promesse désirée, dont il avait dès longtemps bien médité tous les termes, si on en juge par son artificieuse rédaction. Lafitau, trop ébloui de sa conquête pour en voir les conditions, envoie à l'instant par un courrier la promesse du pape. Le style de sa lettre peint l'excès de sa joie, et les expressions les plus grossières suffisent à peine au bouillonnement de ses sens. Qu'on se figure la surprise et la colère de Dubois à la lecture de cet écrit qui accordait à la sollicitation du fugitif d'Angleterre ce qui avait été demandé par le Régent de France. *En vérité*, répond-il ironiquement l'évêque de Sisteron, *c'est un chef-d'œuvre de dextérité*

¹ On envoie le cardinal de Rohan à Rome remettre un peu nos affaires en lustre et en vigueur, nos dérangements nous ayant fort avilis dans une nation et une cour très-mercenaires, et où l'on n'a des amis qu'à proportion qu'on est puissant. (*Mémoires manuscrits du duc d'Antin.*)

² Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 20 janvier 1721.

³ Ce n'était pas la première fois que Jacques III harcelait le pape pour ce chapeau. Dans une autre occasion, dit Lafitau, le chevalier de Saint-Georges employa jusqu'à la souplesse pour y réussir, et il en vint jusqu'à dire que le refus de Sa Sainteté était peut-être la cause qu'il était encore à Rome. (Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 7 décembre 1720.)

⁴ Saint-Père ! une parole de vie ! une parole de vie !

que l'engagement que vous avez tiré du pape, le 14 janvier. La discorde l'aurait fabriqué elle-même qu'elle n'aurait pu rien imaginer de pire. M. le Régent est outragé, le Prétendant compromis, et je suis couvert aux yeux de l'Europe de ridicule et de preuves de trahison. Je n'ai plus qu'à souhaiter que cet écrit ne soit vu de personne et qu'il tombe éternellement dans l'oubli¹. Le pape survécut peu à cette supercherie et mourut le 19 mars, à soixante et douze ans, d'un abcès au-dessous de la poitrine, sans que ses neveux eussent pu surprendre aucune nomination au long délire de son agonie. Ses derniers mois avaient été fort troublés, non, comme on l'a dit en France, par les poursuites de Dubois, qui ne furent jusqu'à la fin qu'un jeu de comédie pour ce vieillard spirituel, mais par le cardinal Altham, ministre impérial, dont mille entreprises hautaines bravaient chaque jour dans Rome le gouvernement romain. Le peuple, qui déteste les longs pontificats, n'accorda point de regrets à ce souverain vertueux, aimable et instruit, qui, ne se sentant ni assez lâche pour céder, ni assez puissant pour résister, régna par tous les arts de la faiblesse.

Cet événement renversait d'un seul coup tout l'échafaudage que Dubois avait dressé à si grands frais pendant près de deux années ; mais il ouvrit aussi devant cet ambitieux une seconde carrière de fatigues et d'espérances. Avant de nous engager à sa suite dans ce nouveau dédale, il convient de lire tout ce qu'il avait exécuté en France pour satisfaire la cour de Rome dans les vicissitudes de la trop fameuse bulle *Unigenitus*. Les disciples de Quesnel s'étaient mal soutenus auprès de la régence. Deux faits que j'avais omis donneront une idée de leur caractère âpre et incommode. Un incendie consuma dans Paris le Petit-Pont, ainsi que plusieurs maisons voisines, et menaça d'une destruction totale l'Hôtel-Dieu et une partie de la ville². Au lieu de consoler le peuple, aigri à cette époque par d'autres circonstances politiques, le cardinal de Noailles, ou plutôt son conseil janséniste, lança un mandement où, dans un style barbare, il annonçait aux Parisiens que l'incendie était l'ouvrage de Dieu, qui avait voulu leur montrer une image du feu éternel qui les attendait. Par un contraste non moins abusif, le Parlement, prenant le rôle paternel que répudiait l'archevêque, s'arrogea le droit de recueillir et de distribuer les aumônes que provoquait ce désastre. Une autre occasion manifesta la même raideur. Tandis que l'on se consumait en efforts pour relever le crédit des finances, le même cardinal laissa publier sous ses auspices des conférences relatives au prêt à intérêt entièrement contraires aux vues du gouvernement³. Ce livre très-perfide, sorti des plumes janséniennes, et propre à troubler les consciences, déclarait illicite la vente des effets publics, et n'omettait aucune des inconséquences auxquelles il faut s'attendre à toutes les

¹ Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 29 mars.

² 27 avril 1718. L'incendie ne fut arrêté que par la tour du Châtelet, et fit connaître à quoi peuvent servir dans une ville ces masses gothiques. Le maréchal de Villars, qui ne cessait guère d'être ridicule que les jours de bataille, marcha au secours en se faisant précéder dans des rues étroites par des pièces de canon. Suivant don Félibien, on attribua ce malheur à la superstition d'une femme dont le fila venait de se noyer. Elle mit en l'honneur de saint Antoine de Padoue une chandelle allumée dans un vase de bois, et la livra au courant de l'eau, persuadée qu'elle s'arrêterait sur l'endroit où serait le corps de son fils. Mais l'offrande lumineuse rencontra des bateaux de foin qui, ayant pris feu, consumèrent leurs câbles, descendirent contre le pont et y furent arrêtés par les armatures qui en soutenaient les arches mal construites. Il y eut 22 maisons brûlées et 23 démolies ; les aumônes furent de 450.000 liv.

³ Le fameux coadjuteur avait usé de la même manœuvre contre le gouvernement de Mazarin, et c'était choisir un mauvais modèle.

fois que des casuistes entrèrent dans le domaine des lois, et prétendront régler par les préjugés du cloître les transactions de la vie civile. On n'a point au reste assez remarqué combien fut énorme la bévue de tous ces prêtres dans les matières d'usure, puisqu'en prohibant le simple prêt à intérêt, qui peut seul animer le travail et l'industrie du peuple ils ont consacré le contrat de constitution de rente, invention fatale des temps scolastiques, qui a peuplé le monde d'oisifs, a corrompu les mœurs et dégradé la vie agricole. Le Régent, las des jansénistes, ne leur accordait plus qu'une froide neutralité ; le pape exigeait, de son côté, leur défaite prompte et rigoureuse ; mais Dubois, préférant un accommodement, déploya de grandes ressources dans ce projet difficile.

Il s'agissait d'abord d'obtenir la neutralité ou le silence de Rome ; mais le pape les mettait à un prix impossible. On se souvient qu'en 1682 l'assemblée du clergé avait décrété quatre propositions pour assurer l'indépendance du temporel des rois et l'autorité des conciles généraux, et qu'un édit en avait ordonné l'enseignement dans les écoles. Mais, dix années après, Louis XIV, devenu serviteur des jésuites et persécuteur des protestants, avait promis à Innocent XII, par une lettre secrète, de modifier l'emploi de ces articles dont s'indignait la tyrannie pontificale.

Cependant, lorsqu'on en vint aux effets, il se trouva que le pape et le roi avaient interprété cette lettre tout différemment, soit que de part et d'autre on eût manqué de bonne foi, soit que dans de telles matières, ce qui a été le plus libéralement accordé aux hommes soit le don de ne pas s'entendre¹ ; cet écrit

¹ Voici cette lettre qu'un historien n'a pas hésité à qualifier d'ignominieuse, et à regarder comme l'effet des terreurs qu'un nonce artificieux avait su inspirer au roi, touchant son salut éternel. Très-Saint-Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat, pour les avantages de l'Eglise et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que V. S. fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et comme je cherche à le lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à V. S. que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 2 mars 1622, touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé) ne soient pas observées, désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités. Je ne doute pas que V. S. n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle ; et je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années, et aussi heureuse que le souhaite. Très-Saint-Père, votre très-dévoth fils, LOUIS. A Versailles, le 16 de septembre 1623.

Quant au débat qui s'éleva sur le sens de cette palinodie, j'en tirerai le récit de la source la moins suspecte. Le cardinal Corsini ayant, dans une lettre hortatoire, au nom du pape Clément XII, son oncle, réclamé avec hauteur l'exécution de la promesse de Louis XIV, le cardinal de Fleuri lui répondit, le 13 avril 1733, dans les termes suivants : Votre Eminence me parle d'une lettre du feu roi de glorieuse mémoire à Innocent XII. Mais j'aurai l'honneur de lui dire qu'elle ne contient pas une promesse d'empêcher qu'on ne soutint à l'avenir les quatre propositions de l'assemblée de 1682. Il me semble que Louis XIV s'engagea seulement à révoquer l'ordre qu'il avait donné, en conséquence de cette assemblée, à tous les bacheliers de soutenir dans leurs thèses ces articles, et il tint parole, car on s'abstint pendant longtemps de les soutenir. Mais à l'occasion d'un évêque (l'abbé de Saints Aignan nommé à l'évêché de Beauvais en juillet 1713), auquel Clément XI refusa des bulles parce qu'il avait soutenu ces propositions dans sa thèse, ce prince fit écrire à M. le cardinal de la Trémoille qu'il ne pouvait consentir à un pareil refus, et que son intention

clandestin n'offrait d'ailleurs aucune des formes qui donnent en France un caractère légal aux intentions royales. Clément XI n'en affectait pas moins d'attacher une importance exagérée à ce monument déplorable de la faiblesse du roi ; il le gardait soigneusement dans son secrétaire, et il l'en tira avec une maligne satisfaction pour le lire à l'évêque de Sisteron, et lui déclarer que sans l'exécution prompte et littérale de l'engagement qu'il renfermait, la France n'obtiendrait rien de lui. Le duc d'Orléans fit répondre à Sa Sainteté qu'une pareille complaisance soulèverait tout le royaume, et qu'il était peu raisonnable de proposer à un régent temporaire ce que n'avait pas osé, dans la chaleur du zèle, le plus absolu des rois. Mais l'abbé Dubois, sans s'émouvoir d'une fausse attaque, trouva dans Rome même les expédients dont abonde cette ville simoniaque, où toute affaire est un secret, et tout secret une marchandise ; et de même que Louis XIV avait payé pour obtenir la bulle, de même il paya pour l'assoupir¹.

Mais ce qui peut passer pour un prodige de sa dextérité, fut d'avoir amené les deux partis à signer un corps de doctrine où ils crurent s'entendre. Le cardinal de Noailles, sensible à l'intérêt public et entraîné par les deux hommes les plus éloquents de leur siècle, d'Aguesseau et Massillon, accepta la bulle. Dubois, enhardi par ces premiers avantages, ne désespéra pas de convertir la bulle même en loi de l'état ; et, pour justifier une aussi folle présomption, il compta sur la frivolité d'un pays toujours prêt à se contenter de mots et d'illusions. Parmi les institutions ambiguës de la France, on apercevait à peine un tribunal équivoque appelé contre toute vérité *le grand conseil*, réputé utile non par ce qu'il faisait, mais par ce qu'on pouvait en faire, et cherchant dans quelques obscures attributions moins une tâche réelle qu'un prétexte pour exister. Quoique pétri du même limon que les parlements, il en avait toujours été rebuté, et ce n'était pas sans cause ; car la même politique qui avait préparé la ruine des états-généraux dans l'érection des parlements, s'était aussi ménagé le moyen de ruiner les parlements dans la superfétation du grand conseil. Celui-ci, considéré dès le principe comme le corps de réserve du despotisme, et l'auxiliaire éventuel des mauvais desseins, n'avait en aucun temps démenti son origine. Tous ses efforts pour introduire en France l'Inquisition, et pour maintenir à Paris un régent anglais, sa fidélité aux jésuites et aux doctrines ultramontaines, son empressement à recruter les chambres ardentes et les commissions arbitraires, déposaient de son infatigable docilité. Le cardinal de Richelieu l'avait employé

n'avait jamais été de défendre que ces propositions fussent soutenues, mais d'ordonner seulement que les bacheliers ne seraient pas obligés à les mettre dans leurs thèses. C'est ce qui a toujours été observé depuis, et ils ont une liberté entière de les soutenir ou de n'en pas parler. Si on voulait le leur défendre, on trouverait dans toute la nation, et même dans le plus grand nombre des évêques, une opposition qui aurait des suites bien dangereuse.

¹ Ce que coûta l'achat de la bulle à Louis XIV ne m'est pas entièrement connu ; je sais seulement qu'une partie de ce prix était une pension de 12.000 liv. faite, en 1713, à dom Alexandre Albani, neveu du pape, et tous les arrérages furent payés peu exactement après la mort du roi. Quant à l'argent que Rome tira du Régent pour neutraliser quelque temps cette même bulle, il suffira des deux citations suivantes : *A Rome tout se fait avec de l'argent, c'est par là que je viens de pacifier la bulle.* (Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois.) *Je suis ménager de l'argent du roi. M. de Sisteron, suivant vos ordres, m'en emporte plus de 30.000 liv. ; je ne les lui plains pas. J'en ai dépensé autant, et j'ai des engagements très-forts par rapport à l'affaire de la constitution ; ainsi, si nous avançons, je verrai bientôt la fin de mes trésors.* (Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 3 juin 1721.)

sans peine à sanctionner ses oppressions financières, et Louis XIV, charmé de cette sorte de magistrature collatérale, d'une existence si humble et d'une conscience à si bas prix, avait accru le nombre de ses titulaires.

Dubois y fit donc accepter la bulle par une délibération qui ne fut pas exempte de supercherie, et comme, depuis le règne de Charles VIII, ce tribunal parasite portait le titre de cour souveraine, et qu'il procédait aussi par la formule de l'enregistrement, on espéra, non sans motifs, que ces apparences suffiraient pour tromper la multitude et imposer au parlement. Ce dernier était encore exilé à Pontoise, et menacé en outre d'être transféré à Blois, tandis qu'à Paris une chambre des vacations le remplaçait sans obstacle, et rendait la justice avec célérité. La peur et l'ennui le portèrent à un acte de complaisance dont le ministre affectait de vouloir se passer ; et la bulle, qu'il avait si longtemps foulée aux pieds, fut enregistrée par lui seulement avec quelques-unes de ces réserves vagues et générales qui ne valent que pour les temps où l'on n'a pas besoin de les réclamer. On se méprendrait pourtant sur la cause de ces difficultés, si l'on croyait que la magistrature française fut janséniste ; à peine en aucun temps y compta-t-on trois ou quatre particuliers infatués de ces chimères. Mais les parlements étaient le boulevard des libertés gallicanes, et les ultramontains avaient trop d'adresse pour ne pas confondre avec des opinions dogmatiques les principes et la fidélité de nos légistes. Les haines du Saint-Siège contre eux n'étaient pas nouvelles ; dès le treizième siècle, un pape avait osé interdire à Paris l'enseignement du droit civil, et, ce qui passe toute croyance, cette insolente décrétale y fut observée jusqu'en 1680 avec une lâcheté inexcusable. On doutera moins encore de cette partialité, si l'on veut bien remarquer que, depuis la fondation de la monarchie, lorsque tant de magistrats français se distinguèrent par une vie pure et sainte, Rome, d'ailleurs si prodigue de béatifications et d'apothéoses, ne daigna jamais en proposer un seul à la vénération des chrétiens. Quoi qu'il en soit, Dubois, satisfait de la soumission du parlement dans une affaire absolument étrangère à celle qui avait motivé son exil, le fit rappeler à Paris¹. Ce corps, altéré de vengeance, et ne pouvant l'exercer sur Law, qu'on lui aurait probablement abandonné s'il n'eût pas pris la fuite, attaqua le duc de La Force, l'un des confidents du célèbre Écossais. Ce procès causa autant de bruit par la ridicule injustice du fond que par les obstacles dont les privilèges de la pairie embarrassèrent sa poursuite. On érigeait en crime de monopole la conversion faite très-légitimement par l'accusé de ses billets de banque en marchandises d'épiceries ; et le duc et pair fut réprimandé par arrêt pour avoir été sage au milieu des fous. La défection de l'archevêque et du parlement porta le trouble et la rage dans les rangs jansénistes. Les appels recommencèrent mais avec moins de concours. Car les listes qui avaient offert jusqu'à 7.000 noms n'en purent réunir plus de 1.400. Le lieutenant de police qui interrogea sur leurs opinions quelques-uns des signataires fut déconcerté par l'audace de leurs réponses, et des plaisants parodièrent cet acte de juridiction ecclésiastique pratiqué par un magistrat de police, en affichant une instruction pastorale de l'archevêque sur la propreté des rues. L'opiniâtreté de cette poignée d'hommes mérite un regard de l'historien. Ils possédaient une caisse commune qui avait traversé intacte le système de Law, et qui est arrivée fidèlement

¹ La déclaration qui érige la bulle en loi de l'état est du 4 août 1720 ; l'enregistrement au grand-conseil du 23 septembre ; l'acceptation par le cardinal de Noailles du 17 novembre ; l'enregistrement au parlement du 4 décembre ; et le retour de cette cour à Paris du 14 décembre.

jusqu'au grand naufrage de la révolution, par une succession de désintéressement et de vertu, apanage ordinaire des sectes opprimées. Ils songèrent à se faire une patrie d'abord dans une petite île du Holstein qu'ils avaient achetée, ensuite sur le continent de l'Amérique. Les deux-mondes retentissaient alors de la renommée de Guillaume Penn, qui venait de mourir à Londres avec la gloire si rare et si pure d'un fondateur de nation. Mais la Hollande, qui leur offrit un asile et une église, les détourna de la trace des quakers. Utrecht devint leur métropole sous la direction d'un archevêque que Rome refusait de reconnaître, parce qu'elle prétendait gouverner les catholiques bataves par des nonces, comme une mission de sauvages. Il serait difficile de dire à quel degré Dubois contribuait à ces résolutions extrêmes, tant sa conduite flottait entre les intérêts du moment. Au fond, il n'avait rien d'un persécuteur. Une grande tolérance pour les écrits, et l'éloignement ordonné à regret de quelques têtes ardentes, formait sa politique modérée que la France approuvait, mais qu'il fallait justifier à Rome¹. D'autres fois, ce besoin de plaire au Saint-Siège et d'en payer les faveurs le portait au dernier abus de la tyrannie. A l'occasion de quelques misérables estampes, il ne rougit pas d'épouvanter la France par la création d'une chambre ardente, et de demander avec menaces à ce tribunal monstrueux le sang d'un grand nombre de citoyens pour une faute si légère. Puis bientôt son caprice le ramenait à des mesures plus indulgentes. La police ayant saisi le *Poème de la grâce* par le fils du grand Racine, Dubois ne pensa pas que de mauvais vers rendissent la théologie plus dangereuse, et il se hâta de lever l'interdit². Enfin, par ce mélange de douceur et de sévérité, il rétablit une seconde fois la paix de l'église, comme l'avait fait précédemment Harlay de Chanvallon. Deux prélats peu édifiants eurent aussi la gloire de suspendre des troubles que tant de mains pieuses avaient maladroitement augmentés. Rien ne fait mieux sentir combien les vaines disputes blessent l'intérêt de la religion, puisque l'habileté qui les apaise est elle-même un scandale de plus.

J'ai mis au jour les trois espèces de ressorts que l'abbé Dubois avait tendus pour escalader le sacré collège, c'est-à-dire ses négociations avec les cours étrangères, ses intrigues à Rome et ses opérations ultramontaines en France. Mais la mort de Clément XI concentrait désormais dans un seul lieu ces

¹ Il sort tous les jours quelque écrit extraordinaire de la part des réfractaires : si on prenait feu à chaque sottise qu'ils font, il en partirait tous les jours des volées, comme la girande de Saint-Pierre. (Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 6 avril 1721.) L'armée des jansénistes est remplie de hussards qui font des courses et des embrasements. Mais l'armée des catholiques, toujours ensemble, avance, prend du terrain et la détruira. Nous avons reconnu par l'expérience que ce parti n'était ni affaibli ni mortifié par les exils ; parce que les docteurs qui s'attiraient ce châtement, vivent dans une médiocrité qui leur rend tous les pays égaux, et que même leur exil leur procurait plus de considérations, de moyens et de subsistances, qu'ils n'en avaient auparavant. (Lettre du même à l'abbé de Tencin, du 20 janvier 1722.)

² Voici le remerciement de Louis Racine au cardinal Dubois : Marseille, 20 décembre 1722. Je viens d'apprendre que V. E. avait rendu la liberté au *Poème de la grâce*. Votre facilité à accorder des grâces, vous a fait sans doute accorder celle-ci. Je n'ose cependant en remercier V. E. Je crois qu'il eût été à souhaiter pour ma réputation que cet ouvrage n'eût jamais vu le jour. Heureusement pour moi, je suis loin de Paris, je n'entends pas tout le mal qu'on dit de mes vers, et ils seront apparemment oubliés quand je serai de retour. Ceux qui ont le talent d'en faire de beaux, ont présentement d'assez grands sujets que V. E. leur procure, et Votre ministère causera sans doute bien des veilles aux poètes. J'ai l'honneur d'être, etc. RACINE.

manœuvres diverses. L'évêque Lafitau, qui s'y trouvait placé, comprit fort bien l'avantage de sa position et la nécessité d'une tactique plus simple et plus tranchante. Il proposa hardiment d'acheter le conclave, et de donner la tiare à qui donnerait le chapeau. Dubois adopta ce plan et chargea de son exécution le cardinal de Rohan, qui n'était point encore parti comme ambassadeur ; mais il désira lui attacher le secours d'un agent propre aux corruptions subalternes et à l'intimité de la correspondance secrète. L'abbé de Tencin, catéchiste de Law, et qui, dans une audience du parlement, venait d'être convaincu d'imposture et de simonie, avait les qualités de ce rôle. Dubois força le cardinal de Bissy, malgré la vive opposition du maréchal de Villeroi, qui avait du crédit sur son esprit, à choisir pour son conclaviste ce prêtre déjà trop célèbre. M. de Rohan, nanti de sommes considérables, parut à Rome avec avantage et magnificence. Son urbanité sans mesure, sa table splendide et ses largesses ingénieuses séduisirent les Italiens. On lui pardonna facilement des mœurs efféminées, et jusqu'à ces bains de lait où, comme l'épouse de Néron, il avait coutume d'entretenir la fraîcheur de sa peau. Le seul cardinal Borgia¹, s'irritant de l'indulgence générale, envoyait exactement en Espagne un bulletin intitulé : *Des fatuités de M. de Rohan*, dont la cour de Balsain se réjouissait avec une dévote amertume. Cependant il est juste de dire que, quoique le cardinal de Rohan ne se piquât pas d'une extrême noblesse d'âme, il descendit avec répugnance à la manière dont se traitaient les affaires autour du Vatican ; il connut l'armée d'intrigants que chaque cour y soldait sous le nom de grands et de petits pensionnaires ; il vit que la corruption y occupait d'étage en étage toutes les classes de la société ; il entendit surtout avouer avec naïveté des pratiques dont ailleurs on eût rougi ; et. il s'exprima dans ses lettres avec étonnement et mépris sur cet engourdissement qui signale la décrépitude des nations.

Le conclave s'ouvrit avec d'heureux présages pour l'abbé Dubois. Les cardinaux de la maison de Bourbon lui obéissaient ; la faction allemande était faible et sans projet ; on distinguait à peine ceux qu'on appelle les *zelanti*, ainsi que les têtes légères et irrésolues qui forment d'ordinaire *l'escadron volant*. Le terrible Alberoni parut aussi à la faveur d'un sauf-conduit, mais tremblant et humilié. Il répondit en soupirant aux avances du cardinal de Rohan : *Hélas ! je ne cherche que ma sûreté*, et il resta pour le moment attaché à l'empereur, qui avait couvert sa tête proscrire. Durant un pontificat de vingt années, presque tous les membres du sacré collège avaient été renouvelés par Clément XI, et la reconnaissance les disposait à complaire au neveu de leur bienfaiteur. De son côté, le cardinal Albani n'avait jamais été si pressé de se vendre, parce qu'ayant dissipé pendant la vie de son oncle des deniers publics dont il avait l'administration, il se voyait menacé d'une poursuite infamante.

Décidé par la vue effective de la récompense², il entreprit la négociation qui avait pour but d'élire un pape engagé d'avance à faire cardinal l'abbé Dubois. L'écrit qui en garantissait le succès fut rédigé par lui en langue française, revu par les cardinaux de Rohan et Gualterio, et communiqué aux cardinaux Imperiali,

¹ Le cardinal Borgia est homme de grande maison, ignorant à l'excès, fort attaché à son maître, homme de beaucoup de piété, qui cependant toutes les années se fait servir gras le vendredi saint, pour maintenir ce privilège impie que le pape Alexandre VII avait donné à sa maison. Lettre du commandeur de Castellane à M. de Chauvelin.

² Le cardinal de Rohan est entré au conclave les mains garnies ; il a montré au cardinal Albani les sûretés des paroles et la présence des objets infiniment opéré sur son esprit. (Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 16 avril 1721.)

Caraccioli et Conti. C'est sur ce dernier qu'on avait jeté les yeux pour la tiare, parce que sa profonde nullité ne devait pas lui susciter d'opposition. Il était vieux, d'une corpulence énorme et plongé dans un assoupissement presque habituel, dont on connut la cause après sa mort, lorsqu'on eut découvert qu'il avait la dure-mère adhérente au crâne. En lui soumettant la condition des suffrages, ses collègues lui rappelèrent que de tels marchés n'étaient point une nouveauté dans les conclaves, et que les élections d'Innocent XI, d'Alexandre VIII et d'Innocent XII furent aussi précédées de conventions que le Saint-Esprit daigna ratifier. Conti, qu'on nommait vulgairement *le dormeur*, et dont la vie s'écoulait comme un rêve plus ou moins lucide, signa sans beaucoup de difficulté, et fut élu dès le lendemain 8 mai, en sortant de sa cellule., Il fit présent de son crucifix à l'abbé de Tencin, qui avait été le courtier le plus actif de cette seconde rue Quincampoix, et il dit au cardinal de Rohan, lorsque celui-ci s'approcha pour la cérémonie de l'adoration : *Ecce opus manuum tuarum*¹, les mêmes paroles que, dans une occasion semblable, Alexandre VII avait autrefois adressées au cardinal de Retz.

Le cardinal Albani reçut fidèlement les trente mille écus romains qui étaient le prix de son entremise². Le secret de cette capitulation ne fut pas si bien gardé que quelques écrivains n'en aient parlé sans l'avoir vue. Ils, ont supposé qu'Innocent XIII s'était lié par un engagement formel, dont la publicité l'eût compromis étrangement. Mais c'est mal connaître le génie circonspect des Italiens qui ne procède point par des voies aussi simples. Non seulement ce prétendu traité était une consultation ambiguë et tortueuse, qui énonçait un avis et non pas une promesse, mais encore il reproduisait, en faveur du roi Jacques, ces stipulations dont Clément XI mourant avait fait trembler l'ambitieux Dubois. Les cardinaux Albani et Gualterio s'étaient joués de l'inexpérience de Rohan et de Tencin³. L'évêque de Sisteron ; qui avait précédemment commis la même faute, les eût avertis du piège, si l'extrême jalousie de l'abbé de Tencin n'eût fait mystère à son rival de la rédaction de cet écrit. Lafitau en porta de vives plaintes à Dubois. *J'ai habillé à mes dépens, écrit-il, les cardinaux Ottoboni et Corradini, pour les faire entrer au conclave. Un intrus a trompé le cardinal de Rohan, a mal fait stipuler l'écrit du pape, et s'est opposé à ce qu'on le réformât. Si je n'avais, deux jours auparavant donné du mien deux mille écus romains, nous n'avions ni la faction Albani, ni la maison Borromée en faveur du cardinal Conti, et nous demeurions réduits à nous seuls, sans figure, sans mérite et sans espérance*⁴. Ne soyez pas surpris de m'entendre dire que je vais de huit au conclave, car j'ai trouvé le secret d'en avoir la clé, et j'y traverse constamment cinq à six corps-de-garde sans qu'ils puissent deviner qui je suis⁵. Ce qui caractérise éminemment la supériorité de ce jésuite dans les assauts d'intrigues, c'est qu'il s'était ménagé ces moyens furtifs de. violer le Conclave quatre mois avant la mort du pape.

¹ Vous voyez l'ouvrage de vos mains.

² J'ai remis à monseigneur le cardinal Albani les lettres de protection dont Son Altesse Royale m'avait chargé pour lui et pour monsieur son frère, ainsi que les 30.000 écus qui lui avaient été promis. (Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 15 mai 1721.)

³ Il y a longtemps que le cardinal Lecamus m'a dit que tous nos cardinaux n'étaient auprès des Italiens que des crapauds en manège et en politique. (Lettre du maréchal de Tessé au comte de Morville, du 26 juin 1724.)

⁴ Lettre du 23 juin.

⁵ Lettre du 5 mai.

Pour exiger du nouveau pontife l'exécution de sa parole, il fallait satisfaire le roi Jacques, non par un simple don pécuniaire, mais par l'assurance d'une pension qui soulageât la cour de Rome de l'entretien de ce prince. Ce n'était pas un médiocre embarras de proposer cette mesure délicate au Régent, à qui les conjurés voulaient cacher la transaction du conclave. Par un stratagème digne de valets de théâtre, ils imaginèrent de faire charger de ce soin un honnête homme, leur ennemi déclaré, le maréchal de Villeroi lui-même. Flatté en effet de se voir recherché par Jacques III, le maréchal fit la démarche auprès du duc d'Orléans ; Dubois affecta la surprise, l'attendrissement, et emporta le consentement de soit maître¹. Les complices de cette ruse effrontée purent rire entre eux de la vanité du vieillard crédule qui mettait sans le savoir le saint chapeau sur la tête du fourbe qu'il détestait. Ce point étant réglé, la nomination que le pape fit de son frère, sans parler de Dubois, fut un coup de foudre pour la cabale, qui se crut replongée dans le labyrinthe de Clément XI. On demanda des délais de la part du pontife ; on désira d'introduire au congrès le cardinal Passionnei, ou Alexandre Albani. Les agents français ne virent dans ces prétextes qu'un manège pour presser la dernière goutte de leurs finances ; mais Dubois, emporté par son imagination, se figura que la maison d'Autriche, mécontente des traités de Madrid, contrariait sa promotion, et, croyant perdre le fruit de deux années de souffrance, il versa des larmes de désespoir. Pour comble de disgrâce, ses ministres à Rome n'étaient pas d'accord ; et il tâchait par dès avis et par, des louanges de les animer à bien faire². Tencin lui écrit un jour : *J'ai prédit à Scaglione, secrétaire du pape, que le jour de votre promotion la Providence lui enverrait cinq cents pistoles pour se meubler. — Vous vous êtes trompé, répond Dubois, elle en enverra mille.* Mais l'évêque de Sisteron, bouillant et prodigue, marchandait plus largement les avenues du trône pontifical, et ne dédaignait pas d'en sonder les borbiers³. Tencin peint naïvement à Dubois les suites de cette indiscretion : *M. le cardinal de Rohan est obligé de répandre beaucoup d'argent ; il a été entraîné par la démarche téméraire de l'évêque de Sisteron, qui a eu l'imprudence d'offrir pour le pape une bibliothèque de quinze mille écus romains, et de faire espérer des gratifications considérables au duc de Poli, qui en même temps ont réveillé l'appétit d'une famille pauvre, glorieuse et affamée, de sorte que M. le cardinal de Rohan a été obligé de faire ses billets, et que nous avons engagé jusqu'à nos breloques. Faites vos efforts pour nous envoyer de nouveaux*

¹ Le Régent assura pour chaque trimestre une cédula de six mille écus romains, et s'engagea [d'élever la pension jusqu'à cent cinquante mille livres, qui par la perte dû change coûtaient alors au trésor royal trois cent soixante-quinze mille livres. (*Lettre du Régent au cardinal de Rohan*, du 26 mai 1721. *Lettre du maréchal de Villeroi au Prétendant*, du 12 juin.)

² Ne pressez point monseigneur le cardinal de Rohan ; attachez-vous à ce grand homme. Il vous rend justice, et il immortalisera ceux qui auront eu part à ses travaux. (*Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron*, du 10 juin.) Son Altesse Royale a été frappée de votre lettre du 17, qui peut servir de modèle pour l'art de bien écrire dans les affaires considérables. Le cardinal de Rohan rend de grands services, non seulement par ce qu'il fait, mais par les ouvriers qu'il forme. On s'est senti trente ans d'une volée qui s'était formée auprès du cardinal de Mazarin, tels que MM. de Lyonne, Joly, Verjus et autres. (*Lettre de Dubois à Tencin*, du 28 juin.)

³ J'ai offert à monseigneur le cardinal de Rohan de gagner, pour mille écus, une certaine Marinade, qu'on dit mariée secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur le pape tout l'ascendant que peut donner l'esprit d'une courtisane achevée. (*Lettre de l'évêque de Sisteron*, du 23 juin.)

fonds, au moins dix mille pistoles. On ne fait rien ici sans argent¹. A ces cris de détresse Dubois répond par des lamentations d'une singularité si énergique que nulle autre expression que les siennes ne saurait les rendre. Il s'adresse en ces termes au cardinal de Rohan : J'envoie à Votre Éminence une lettre de change de dix mille pistoles, c'est aujourd'hui comme cent mille. J'ai fait cet emprunt sur mon compte ; car j'aurais ouvert toutes les veines à Son Altesse Royale sans en tirer une goutte de sang. Nous sommes dans les temps affreux si prédits par les prophètes de la finance, et cependant M. Bernard a exigé une portion considérable des dix-neuf cent mille francs qu'il a fallu lui remettre pour ce qu'il a fait tenir à Rome². L'aine de Dubois, un peu contrainte dans cette lettre, s'abandonne entièrement dans celle qu'il écrit à l'abbé de Tencin. Vos lettres m'ont mis dans une telle détresse que je ne puis me souffrir moi-même, et il n'y a point de coiffure qui me paraisse aujourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de cardinal. Il semble que toutes les vertus et tous les vices des hommes se soient entendus pour m'accabler. La générosité et la persévérance de ceux qui m'honorent de leur amitié, me remplissent de confusion. La rage, la noirceur et l'infidélité de ceux qui nous traversent me mettent en fureur, et ce qui m'aurait touché le moins en toute autre occasion, qui est l'argent, dans celui-ci, est mon bourreau. Impossibilité de tirer rien du trésor royal, c'est-à-dire de la monnaie. Le prêt des troupes à manqué net. Cependant dès qu'il s'agit d'engagement pris par M. le cardinal de Rohan, je voudrais pouvoir me vendre moi-même, fussé-je acheté pour les galères. Pour envoyer à Rome dix mille pistoles, il faudrait en trouver trente mille à Paris, dans le temps que le plus accrédité n'y en trouverait pas cinquante. Cependant j'envoie à M. de Rohan une lettre de change de dix mille pistoles, et je me suis engagé en mon propre et privé nom pour deux cent quatre-vingt mille livres. J'ai fait pitié à M. Leblanc et à M. de Bellisle qui m'ont vu dans la peine de cette recherche, sans pouvoir me soulager. Enfin je ne suis pas mort, et c'est beaucoup³.

Tandis que le misérable exhalait de si burlesques clameurs, il était à son insu cardinal depuis sept jours, et ses amis nageaient à Rome dans la joie. J'aime le pape à l'adoration, dit le cardinal de Rohan, et Scaglione, tout noir qu'il est, me paraît un ange⁴. L'évêque de Sisteron, toujours l'aigle de l'intrigue, avait su la promotion cinq jours d'avance, et il s'exprimait ainsi : J'avoue n'avoir jamais été mieux servi en espions. Ma joie de votre promotion sera telle que je la regarde comme un avant-goût du paradis. C'est Dieu qui a conduit ici M. le cardinal de Rohan par la main⁵. Le Dieu de l'évêque de Sisteron faisait payer cher ses services. J'ai reconnu en compulsant divers états du trésor royal, que le chapeau de Dubois coûta environ huit millions à la France. Ce n'est pas la première fois qu'elle souffrait de cette sainte piraterie ; car déjà le président de Novion avait déclaré en plein parlement, le 22 septembre 1648, que nous avions déboursé douze millions pour acheter le cardinalat au frère de Mazarin. La pourpre de Dubois revenait à quatre millions de moins, et encore faut-il tenir compte de la perte du change qui en 1721 surhaussait de prix toutes les choses exotiques.

Après la promotion, le cardinal de Rohan rendit au pape l'écrit, sous forme de consultation, qu'il avait signé dans le conclave ; et Innocent XIII lui renouvela,

¹ Lettre de Tencin à Dubois, du 10 juin.

² Lettre de Dubois au cardinal de Rohan, du 23 juillet.

³ Lettre de Dubois à l'abbé de Tencin, du 23 juillet.

⁴ Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 2 août.

⁵ Lettre de Lafiteau à Dubois, du 11 juillet.

par un acte séparé qu'il lui remit, la promesse de ne rien entreprendre relativement à la constitution *Unigenitus*, jusqu'à la majorité du roi. Cet échange ne se fit pas-sans qu'il n'y eût encore beaucoup d'or semé dans les consciences ultramontaines¹. L'abus était si invétéré, que Dubois, qui en avait cruellement souffert, songea moins à le détruire des la suite qu'à s'y accommoder. Voici les conseils qu'il a légués aux corrupteurs qui viendront après lui : Il faut abolir peu à peu le pernicieux usage de M. de Sisteron, de jeter des promesses d'argent. Les libéralités vagues sont inutiles avec les Italiens. Ils font pour peu les mêmes efforts que pour beaucoup. Autrefois il n'y avait personne chez les Grisons qu'avec sept ou huit pistoles on ne gagnât ; mais le chevalier de Graville s'étant avisé de faire une gratification de douze mille francs à un particulier du conseil, leurs services devinrent si chers qu'il fallut y renoncer. Il faut ramener la cour de Rome à ce qui est nécessaire. Les pensions ordinaires sont de peu d'utilité. Dans chaque affaire on peut conclure un marché particulier avec celui qui est maître de la décision. Voilà ce que l'expérience m'a appris avec la cour de Rome². En conséquence de ces principes, il rappela de Rome avec douceur le trop prodigue évêque de Sisteron, et y chargea l'abbé de Tencin des affaires de France sous la tutelle absolue du cardinal Gualterio. Tencin et Lafitau, ces deux émules si diversement récompensés, semblaient s'être partagé les qualités de leur commun patron ; l'évêque de Sisteron avait pris tout ce que le caractère de Dubois avait de fort et de prompt, et Tencin tout ce qu'on y trouvait de faux et de bas. Le premier, extrême, mais sincère, vit sa fortune avorter en peu d'instant, et passa d'une vie licencieuse aux puérités de la dévotion mystique. Le second, personnel et rampant, porta dans les dignités je ne sais quelle abjection native dont Dubois lui-même avait senti la nécessité de le laver³. A la nouvelle de sa promotion, et dans les essais de la pourpre, Dubois montra une décence et une gravité qui étonnèrent ses ennemis. Au fond, loin d'imiter l'indépendance d'Alberoni, nul ne se regarda plus débiteur d'une grâce payée d'avance. Il vérifia strictement ces belles paroles de l'avocat général Talon : Les cardinaux ne se croient pas seulement les sénateurs et les coadjuteurs de la puissance pontificale, mais qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance. Dès lors les passions de la cour de Rome infestèrent la politique française. Dubois établit de dangereux rapports avec le Prétendant, et le qualifia de majesté britannique. Si même on peut l'en croire, il fit quatre fois avorter dans le conseil du roi George, et dans le parlement d'Angleterre, la résolution d'exiger par des moyens violeras l'expulsion de Rome du chevalier de Saint-George et du prétendu cardinal Protecteur. Il travailla surtout dans le gouvernement intérieur du royaume à saper les libertés gallicanes. Le temps seul

¹ L'évêque de Sisteron demandait, pour cet effet, vingt mille écus ; et Pecquet lui répond : *Malgré notre misère, on donnera plus pour tout terminer*. Je n'ai pas besoin de réfuter une fable dénuée de bon sens, où l'on a prétendu que l'abbé de Tencin retint l'écrit du pape, et voulut forcer Sa Sainteté à le faire lui-même cardinal. Je puis certifier que tout est faux dans cette historiette.

² Lettre de Dubois à Tencin, du 20 janvier 1722.

³ *Toutes réflexions faites, je veux vous faire prendre un chemin qui vous conduis à l'estime publique, et qui vous fasse connaitre tel que vous êtes. J'ai mon secret sur vous, comme sur la plupart des affaires que je négocie. Laissez agir ma tendresse pour vous. Je ne vous ai pas donné un mauvais conseil en vous invitant d'aller à Rome. Il m'en a déjà coûté la perte des bonnes tenues d'un seigneur qui a tous les jours les mains sur le trône (le Maréchal de Villeroi). Mais je perdrais l'amitié de tous les autres fantômes de grandeur, plutôt que de me départir de la reconnaissance que je vous dois.* (Lettre de Dubois à Tencin du 6 novembre 1721.)

lui manqua pour livrer l'autorité civile à l'action des ressorts religieux, respectables en eux-mêmes, mais susceptibles d'un emploi funeste, et d'autant plus à craindre que le vulgaire les croit plus affaiblis. Six semaines avant sa mort il avouait avec orgueil qu'il conspirait .le retour de ce barbare désordre. J'entreprends actuellement, écrivait-il au pape, de grandes choses pour l'autorité du Saint-Siège, et la juridiction épiscopale, qui paraîtront à la fin de l'assemblée, et pour lesquelles il faut un grand travail, et toute l'autorité de ma place, que je déploierai sans aucune crainte des parlements qui en seront le principal objet¹. Ainsi finissait par la trahison ce drame singulier qui s'était noué par la fourberie, le péculat et la corruption ; ainsi se confirmait de plus en plus la sage prévoyance de Louis XIV lorsqu'il écarta de ses conseils les hommes en qui le sacerdoce romain ne laissait presque rien de français. Écoutons encore sur ce point les aveux du nouveau cardinal ministre : Je crois que mon exemple peut-être avantageux à l'église, et donner occasion de remettre les ecclésiastiques dans les places du gouvernement qu'ils ont longtemps occupées presque seuls en France, et dont on les avait éloignés. C'est dans la vue de l'utilité que l'église peut trouver dans le gouvernement des ecclésiastiques, que, lorsque Paul IV proposa dans le consistoire la promotion au cardinalat de Jean-Bertrandi, garde-sceaux de France, demandé par Henri II, sur laquelle le pape avait quelque scrupule, tous les cardinaux lui représentèrent qu'il ne fallait pas perdre cette occasion, et le vœu unanime du sacré collège décida le pape à faire sur-le-champ cette promotion. On voit par le bref d'Urbain VIII au cardinal de Richelieu, lorsqu'il fut nommé ministre, combien ce pape croyait le gouvernement d'un ecclésiastique favorable à l'église².

Dans ce récit de la promotion de l'abbé Dubois, j'ai saisi les acteurs sur le fait, j'ai mis à découvert leurs pensées et leurs actions : j'ai emprunté le plus souvent leurs propres paroles ; et loin d'avoir dépassé la vérité dans le moindre détail, j'en ai quelquefois éteint les couleurs trop vives. On a pu suivre dans ce chapitre tous les symptômes de cette fièvre du chapeau qui brûle jusqu'à la moelle des os les prêtres en crédit, et dont la violence n'est égalée que par cette autre maladie du conclave, nommée par les Italiens la *rabbia papale*. On a pu y reconnaître, non sans effroi, qu'il n'est pas de merveille si monstrueuse que n'opère le génie de l'intrigue, puisqu'on le vit, pour vêtir un mauvais prêtre d'une soutane rouge, remuer l'Europe, et diriger au même but les plus mortels ennemis, le roi George et le Prétendant, la cour de Madrid et celle de Vienne, les disciples de Luther et ceux de Molina. Ce fut enfin à force de turpitudes mêlées d'audace, de fraude et de simonie, que le favori du Régent obtint ce bel éloge que lui adressa Fontenelle, d'avoir paru le prélat de tous les états catholiques, et le ministre de toutes les cours. Sans doute si la muse de l'épopée badine entreprenait un jour de chanter les travers de la Régence, elle ne saurait choisir de cadre plus heureux que la conquête du chapeau de Dubois, qui eut son, merveilleux, ses paladins, ses péripéties, et même ce pauvre archevêque de Besançon mort en héros comme Roland, entre les roches des Pyrénées. Mais des motifs plus graves ont présidé à ces recherches, où jamais la vérité n'avait mis sous les yeux des princes catholiques une leçon moins suspecte. L'exemple d'une promotion, dont la justice divine a voulu conserver les preuves, leur révèle l'esprit général qui détermine les promotions ; le criminel emploi fait si facilement par un prélat de

¹ Mémoire de Dubois pour le pape, adressé par lui à l'abbé de Tencin le 25 juin 1723. L'assemblée dont il parle est celle du clergé dont il s'était fait nommer président.

² Lettre confidentielle du cardinal Dubois au cardinal de Rohan du 21 août 1711.

la confiance de son maître et des trésors de l'État, leur apprend le danger de ne pas laisser dans le sanctuaire les ministres du culte. Mais surtout, devant le tableau de la corruption romaine, les hommes pieux reconnaissent les énormes abus que doit enraciner dans un même lieu une trop longue familiarité des choses saintes ; ils sentent la nécessité de délivrer la religion des plaies profondes que perpétuerait une coupable dissimulation, et leur foi gémissante, s'il est permis de s'exprimer ainsi, demande au christianisme de redevenir chrétien.

CHAPITRE XIV

Caractère, éducation et sacre du roi. — Retour de la cour à Versailles. — Exil de Villeroy. — Dubois et ensuite le duc d'Orléans premiers ministres. — Mort et caractère de l'un et de l'autre.

TANDIS que la fortune des favoris de la régence ne réveillait dans la nation que la surprise ou la malignité, un intérêt bien plus général s'attachait à l'unique rejeton de Louis XIV. On cherchait à lire les longues destinées de la patrie dans les premiers penchants de leur frêle dépositaire, et l'on nous pardonnera sans doute le récit de quelques faits minutieux à leur source, mais importants dans leurs conséquences. S'il est un élément particulier dont se forment les rois, on peut assurer qu'il n'en fut pas mêlé une parcelle à lime de Louis XV. Il naquit, pour ainsi dire, avec l'antipathie du trône, et montra dès le berceau un goût exclusif pour les détails les plus humbles de la vie privée. Un jour qu'il avait été contraint à quelque acte de représentation, il en fut excédé, et la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, écrit à madame de Maintenon : **Il lit ensuite son potage lui-même, et trouva du soulagement à ne plus faire le roi.** Cette disposition presque farouche semblait même être organique dans sa personne. **Il a des vapeurs,** ajoute la gouvernante ; **et il en a eu au berceau ; de là ces airs tristes, et ces besoins d'être réveillé. Naturellement il n'est pas gai, et les grands plaisirs lui seront nuisibles, parce qu'ils l'appliqueront trop**¹. Ses plus beaux jours furent ceux où, retiré au parc de la Muette avec les ustensiles d'une laiterie, et une vache d'une petitesse extraordinaire que lui avait donnée une intrigante de ce temps-là, appelée mademoiselle de la Chausseraie, il put se croire destiné à la vie d'un pâtre. Pour la première fois peut-être il manifesta sa joie par des éclats, en recevant de la part du roi de Sardaigne, son grand-père, une pioche et des petits chiens destinés à la recherche des truffes. Le maréchal de Villeroi, son gouverneur, vieillard frivole et sans discernement, dur dans ses caprices ou bas dans ses complaisances, fit violence à ce naturel sauvage ; et parce que Louis XIV avait dansé sur le théâtre, il força son successeur à l'imiter, et redoubla son aversion pour toute démarche publique.

L'évêque de Fréjus, plus adroit on plus répréhensible, suivait une route opposée. Doué d'une physionomie douce, d'un esprit tranquille, et de manières simples, il séduisait l'enfant par ses caresses et son indulgence, offrait à sa timidité l'abri d'une confiance toute puérile, et lui laissait à peine apercevoir qu'il fût sorti des mains des femmes. Fénelon, armé de la double force du patriotisme et du génie, avait osé enter des vertus sur les défauts du duc de Bourgogne ; Fleury ne songea qu'à modérer ceux de son élève par l'assoupissement de ses facultés. Les études du roi furent molles et presque mécaniques ; il reçut la religion et la morale, comme il convient aux enfants du peuple, sous forme de préjugés. On l'isola de tout ce qui pouvait élever l'âme ou l'esprit, et la défiance du précepteur s'étendit jusqu'aux mystères de la confession. Le roi l'écrivait de sa main, et lorsqu'elle avait été revue par l'évêque de Fréjus, il la récitait au confesseur ; celui-ci prononçait quelques mots d'exhortation, et le renvoyait aussitôt sans oser **lui adresser une question**². **J'eus l'imprudence, dit Voltaire, de demander un jour au cardinal de Fleury s'il faisait lire au roi le Télémaque : il me répondit qu'il**

¹ Lettre de la duchesse de Ventadour à madame de Maintenon, de l'année 1716.

² La tyrannie des confesseurs sous le dernier règne excusait peut-être cette précaution. Mais les temps étaient bien changés. Le premier confesseur de Louis XV fut ce vieillard célèbre, auteur de l'histoire ecclésiastique. La princesse Éléonore de Bourbon, religieuse, lui écrivit un jour comme elle aurait fait au père Le Tellier, pour lui demander le prieuré de Langon en faveur d'un ecclésiastique qu'elle protégeait. Il renvoya sa lettre au Régent avec cette note ingénieuse : **Je suis fort édifié de voir combien cette princesse ignore le cours des affaires de ce monde.** (26 juin 1719.)

lui faisait lire de meilleures choses, et il ne me le pardonna jamais¹. L'idole était ainsi façonnée au profit du statuaire. Hors du cercle de ses familiers l'enfant se montrait muet et fâcheux. La comédie et les délassements spirituels le fatiguaient ; son dédain pour les hommes perçait de toutes parts, et sa joie le trahit à la vue d'un ballet que la duchesse de la Ferté eut l'indignité de faire exécuter devant lui par des enfants déguisés en chiens. Dès l'âge de six ans on semblait avoir pris à tâche de dessécher en lui la source des bons sentiments. Dirai-je sans colère par quels plaisirs d'imbéciles valets de cour réveillaient son âme mélancolique ? Dans une vaste salle remplie d'un millier de moineaux, des oiseaux de la fauconnerie, lâchés en sa présence, en faisaient un facile carnage, et lui donnaient en divertissement l'effroi, les cris, la destruction des victimes, et la pluie de leur sang et de leurs débris². Les impies ! ils faisaient commencer Louis XV comme Louis XI avait fini³. Quelle profanation des mœurs d'un enfant ! et quel crime, si cet enfant est un roi ! Ces hideux spectacles dérobés à l'éducation des animaux de proie, devaient certainement imprégner un âge aussi tendre de cruauté ou d'insensibilité ; heureusement pour les corrupteurs eux-mêmes, ils ne firent de Louis XV qu'un maître insensible. Le seul plaisir des unes vides avait droit de l'émouvoir ; il connaissait tous les jeux de cartes, et y jouait le matin et le soir de fortes sommes avec une affligeante âpreté⁴. Les transports qu'excita sa convalescence n'allèrent point jusqu'à son cœur, et le duc d'Antin, le plus indulgent témoin des vices de la cour, ne put s'empêcher de dire : **Le roi n'est pas touché de l'amitié qu'on lui a montrée dans cette occasion ; il ne sera sensible à rien**. Mais la multitude, qui juge par ses sens, ne partageait pas l'augure des courtisans, et dans la beauté de l'enfant voyait déjà la grandeur du prince.

Sa faible constitution faisait néanmoins toujours douter s'il atteindrait sa majorité. Sur cette incertitude entre la mort et la vie du roi, le Régent, ou plutôt Dubois avait établi son système de gouvernement, réglant toute la politique étrangère pour la première supposition, et toute l'administration intérieure pour la seconde. La sagesse de ce plan était admirable ; car la mort prématurée de Louis XV n'eût laissé craindre au Régent que la rivalité de l'Espagne, et cette crainte avait disparu par l'alliance des états maritimes, par l'union de l'empereur, et par le triple mariage qui mettait aux mains d'une princesse d'Orléans le

¹ Voltaire, tom. 61, p. 515, édition de Keil, in-8°. J'ajouterai aux paroles citées par Voltaire deux passages de lettres du cardinal de Fleury empreints du même esprit. On sait que l'Écossais Ramsay, très-aimé de Fénelon, avait écrit la vie de ce prélat et composé sur le modèle de Télémaque un poème moral des voyages de Cyrus. Il était précepteur des enfants du Prétendant, et voici ce que Fleury répondit au cardinal de Polignac, qui lui avait demandé sa bienveillance pour cet écrivain : **J'ai déjà trouvé dans Ramsay trop de légèreté et de vanité. Il a fait une vie de feu M. de Cambray Fénelon, où il y a certainement bien des choses répréhensibles..... Ramsay donne un peu dans la chimère, et ces sortes de gens peuvent être fort dangereux auprès des princes.** Lettres du cardinal de Fleury au cardinal de Polignac, des 15 avril et 1er juillet 1725.

² *Mémoires de Dangeau*, 18 avril 1716.

³ On lit en effet dans l'histoire du père Daniel, qu'au Plessis-lès-Tours, pour amuser ce tyran malade, on apportait dans son appartement une multitude de gros rats, qu'on faisait devant lui poursuivre et dévorer par des chats.

⁴ Il hasarda un jour une somme excessive ; le chevalier de Pezé, qui tenait la banque, hésite un moment, et lui dit avec douceur : mon mettre, vous voulez donc me ruiner Le roi de dix ans lui répond par un soufflet, sans que le maréchal de Villeroi ni M. de Saumery puissent lui arracher un remords ni une excuse. (30 mai 1720, *correspondance du duc de Saint-Simon*.)

sceptre de Castille, et donnait à la France une infante pour otage. Au contraire, la majorité du roi prévenait les tempêtes extérieures, et c'est aux pieds du trône que les dangers devaient naître. Les lois qui d'un enfant de treize ans font un roi ne sauraient en faire un homme. La volonté de droit reste séparée de la volonté de fait, et cette fausse majorité n'a que deux issues, l'anarchie ou la continuité de la régence sous un nom différent. Tous les efforts du gouvernement furent donc dirigés vers ce passage critique, où il s'agissait de rester maître de la volonté royale. L'abolition des conseils avait été le premier pas, et nous allons voir que toutes les opérations de Dubois s'enchaînèrent au même principe. Par ce système conçu avec sagacité, et suivi dans ses deux branches avec une rare constance, le Régent et son ministre mirent sous leurs pieds tous les orages et conservèrent jusqu'au dernier soupir une puissance absolue et tranquille.

Un événement imprévu seconda les vues de Dubois au-delà de ses espérances. Le cardinal de Rohan revint de son ambassade au commencement de l'année 1722, et fut, ainsi que sa famille, comblé des bienfaits de la cour. Je ne répéterai pas sérieusement, d'après quelques méchantes chroniques, que Dubois s'était engagé à lui céder son ministère, parce qu'il y aurait eu dans une telle promesse trois absurdités, à la faire, à la croire, et à la tenir¹. Mais je dirai qu'à l'exemple du duc de Saint-Aignan et du maréchal de Berwick, il fut appelé au conseil de régence pour prix de ses services et de sa docilité. Il y fit son entrée le 8 février, et le Régent lui indiqua sa place entre les princes et le chancelier. Les ducs de Noailles, de Saint-Aignan, d'Antin et de Villars réclamèrent contre cette préséance ; le Régent leur répondit qu'elle était conforme aux anciennes ordonnances, et la séance continua paisiblement.

Les questions d'étiquette sont un grave soulagement à l'oisiveté des cours. Si elles se décidaient par les conseils de la raison, il paraîtrait peu douteux que des prêtres ; revêtus d'une dignité étrangère, ne dussent céder la main au chancelier et aux pairs du royaume. Mais dans de telles matières, vides en elles-mêmes de bons sens, l'autorité de la possession peut seule faire loi et assurer la paix. Sous ce point de vue, la prétention des ducs auxquels se réunirent les maréchaux comme grands-officiers du royaume était inconsidérée. On s'assembla trois jours

¹ La fausseté du fait est d'ailleurs démontrée par cette lettre du cardinal Dubois au cardinal de Rohan, du 7 août 1721 : *La seule représentation que son Altesse Royale me permit de lui faire, regarde le conseil de Régence. Je lui exposai que je ne pouvais y assister qu'en prenant mon rang au-dessus du chancelier, et par conséquent au-dessus de tous les titres qui y sont appelés, et que M. le cardinal de Noailles s'étant abstenu d'y aller en sa qualité de chef du conseil de conscience, il paraîtrait extraordinaire que je voulusse en faire plus que lui ; que je pouvais m'en abstenir sans aucun inconvénient, ni pour le ministère ni pour la qualité de cardinal, parce que je ferais remettre mon portefeuille entre les mains du secrétaire du conseil, ce qu'elle approuva, et a été ainsi exécuté.*

Malgré l'exemple de M. le cardinal de Noailles, j'aurais tenté l'aventure. Mais, M. le prince de Rohan, M. Le Blanc, et M. de Bellisle s'étant informés des mouvements que les grands voulaient faire, et ayant des preuves qu'ils ne voulaient me traverser que pour rendre les accès de Votre Éminence plus difficiles, ils furent d'avis que je fisse semblant de suivre par modestie l'exemple de monseigneur le cardinal de Noailles, afin que si, à votre retour, Son Altesse Royale jugeait à propos d'appeler Votre Éminence au conseil de régence, les envieux n'y fussent pas préparés, et j'ai déféré à leur avis.

Tout l'air retentissait aussi des difficultés que Son Altesse Royale trouverait à me conserver les fonctions de secrétaire-d'État. Cependant personne n'a soufflé, et j'en ai continué tout l'exercice sans aucune contradiction.

après la séance, chez le chancelier, qui avait fait d'exactes recherches jusqu'au règne de Louis XII. La préséance des cardinaux fut universellement reconnue ; on découvrit seulement dans la collection de Depuis que le connétable de Lesdiguières avait obtenu de Louis XIII un écrit qui réservait ses droits lorsqu'il céda le pas au cardinal de La Rochefoucault. Quoiqu'aucun des réclamants ne fût connétable, leurs députés allèrent offrir au Régent de reconnaître la préséance des cardinaux, moyennant un ordre pareil à celui de Louis XIII, et le Régent, avec sa facilité ordinaire, chargea le chancelier de le faire rédiger. Mais dans l'intervalle, les cardinaux lui prouvèrent que le prétendu écrit de Lesdiguières n'avait été qu'un projet qui ne fut point expédié, et que Brienne lacéra par ordre du roi. Aussi le -chancelier et les ducs, à leur retour auprès du Régent, se virent repoussés avec une extrême sécheresse. Comme nous continuions, dit d'Antin, à le presser vivement, il nous dit que nous pouvions ne point aller au conseil, si nous voulions. Nous primes la balle au bond, et nous lui demandâmes, s'il ne le trouverait point mauvais ; à quoi il répondit que non ; et nous nous retirâmes. Cette scène de dépit termina tout. Les opposants, au nombre de quinze, ne reparurent point au conseil de régence, l'exception du maréchal de Villeroi, qui se tint sur un tabouret derrière le roi. Dubois, qui jusqu'alors laissait un autre frayer la route, ne s'était pas montré¹, vint le lendemain 22 prendre sa place sans contestation, et sans que le duc de Noailles ait ni pu, ni dû lui dire que son entrée au conseil serait fameuse dans l'histoire par la désertion des grands du royaume, ainsi que l'a imaginé cette rapsodie mensongère, connue sous le titre de *Mémoires de la Régence*.

Le chancelier D'Aguesseau paya dans cette occasion un nouveau tribut à la faiblesse de son caractère, et, contre, sa propre opinion, il suivit la retraite des ducs. Un exil le rendit à sa terre de Fresne, qu'il dut se repentir d'avoir trop légèrement quittée. Les sceaux passèrent aux mains peu estimées de Fleurian d'Armenonville, à qui succéda dans sa charge de secrétaire-d'État le comte de Morville, son fils, notre ministre en Hollande, jeune homme plein de feu, de talent et d'intégrité. On ne saurait nier que la prétention des ducs ne fût alors une nouveauté intempestive, et leur défection une ridicule étourderie, qui combla les vœux du Régent et du cardinal ministre. Si les grands comptèrent sur l'appui du roi d'Espagne, dont la fille entra alors à Paris au milieu des plus brillantes fêtes, ils s'abusèrent ; car ce monarque, nourri des maximes de Louis XIV et des traditions de despotisme qui fleurissaient à Madrid, fut indigné que des sujets eussent osé disputer avec leur maître sur les places qu'il daignait leur assigner autour de lui². Il est vraisemblable que, dans les premiers temps de la régence, les membres du conseil eussent balancé plus d'un jour à le désertir. Mais l'éclat de ce poste avait peu duré, soit par l'usurpation des ministres, soit par la multitude des conseillers qui s'était accrue jusqu'à trente. Dubois définissait fort

¹ Le cardinal de Rohan est entré au conseil de régence. Il y a apparence que je le suivrai de près, et que j'aurai ouvert aux cardinaux la porte dans le conseil du roi, que le feu roi leur avait fermée pendant tout son règne, depuis la mort de Mazarin. (Lettre de Dubois à Tencin, du 10 février 1722.)

² Le roi me fit hier l'honneur de m'appeler à sept heures du soir, pour me prescrire la réponse que je devais faire à la lettre de V. E. Sa Majesté m'a ordonné de faire savoir à V. E. qu'elle n'approuve en aucune manière la conduite de ceux qui, après s'être opposés à la préséance de M. le cardinal de Rohan dans le conseil de régence, se sont retirés de ce conseil, quoique le roi y assistât en personne. S. M. ajouta qu'elle était fort surprise de ce que des personnes si sages aient désobéi à leur maître. Lettre du père d'Aubenton au cardinal Dubois, du 14 mars 1722.

bien ce corps en le nommant *le public de la régence*. A la vérité, le roi y assistait depuis deux ans, mais sans ouvrir la bouche, sans témoigner ni intérêt ni curiosité, et se bornant à jouer avec un jeune chat qu'il apportait avec lui et que le caustique Saint-Simon ne manque pas de comprendre dans le nombre de ses collègues.

Il entra dans les vues de la politique nouvelle de resserrer progressivement le cercle des communications avec le roi, et le retour à Versailles fut résolu. Après sept années d'épreuves, la puissance souveraine échappa aux familiarités de la capitale¹. Mais le palais, où Louis XIV avait si récemment englouti tant de trésors, effraya déjà par son délabrement précoce ; et les grandes sommes qu'il en coûta pour le remettre dans un état propre à être habité apprirent combien la nature des matériaux, la négligence des constructions, et l'inimitié du climat, rendent difficile et dispendieux en France le luxe des monuments². Mais rien n'arrêta Dubois que pressait un motif important. Il était temps de soustraire aux regards du roi la vie licencieuse du Régent, parce qu'on devait craindre que celui-ci, élevé dans une extrême pureté de mœurs, et poussé par la sévérité trop ordinaire aux vertus de la jeunesse, ne se dégoûtât bientôt d'un tuteur scandaleux. La décence ne fut pas prêchée en vain par l'ambition : le règne des maîtresses en titre prit fin ; Dubois eut assez d'empire sur son ancien disciple pour obtenir que madame Bregy d'Averne, qui avait succédé dans son intimité à la marquise de Parabère, ne parût pas aux fêtes du sacre³. Versailles ne vit point

¹ 15 juin 1722.

² Le même fait s'est vérifié de nos jours. Bonaparte ayant eu le dessein de rendre habitable le château de Versailles, le célèbre architecte Gondoin employa, par son ordre, seize mois à faire les plans et devis de ce rétablissement, dont il porta la dépense à cinquante-deux millions. Napoléon se contenta d'assigner trois millions par an pour commencer les réparations urgentes, et prévenir la destruction dont le palais était menacé. Environ sept millions y furent alors dépensés. Depuis la restauration une somme à peu près égale a été employée à Versailles, non à continuer les grosses réparations, mais à faire des embellissements partiels ; en sorte qu'aujourd'hui, après une avance de treize à quatorze millions ; le château n'est ni solide ni habitable, et l'on n'a ni la folie de l'achever, ni le courage de le détruire.

³ Cette disgrâce de madame d'Averne donna lieu à la lettre suivante du duc de Bourbon au cardinal Dubois, qui jette quelque jour sur les intrigues du temps. *On me mande, monsieur, que le congé est donné à Madame d'Averne, et on me mande en même temps que le bruit court que c'est mademoiselle de Charolais qui la remplacera. Votre Éminence pense bien que je n'ajoute pas foi à cette nouvelle. Mais comme cependant j'ai vu arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire un moment d'attention ne peut jamais flaire de mal. C'est ce qui m'engage à vous en écrire pour vous dire que ma sœur est au milieu de la cabale que vous connaissez, que c'est la plus acharnée de toutes contre vous, moi, et les nôtres ; que de plus, si cela arrivait, madame la duchesse et moi ne le pourrions pas souffrir, sans un grand mécontentement de M. le Régent ; qui apparemment me brouillerait tous ensemble. Ainsi, je prie Votre Éminence de me mander si ce bruit a quelque fondement, et de prendre des mesures pour l'empêcher, s'il en a ; n'imaginant rien de si contraire à l'union d'où dépend, selon moi, la perte ou le salut de l'État. Un mot de réponse, s'il vous plaît, car, comme ma sœur est bien folle, et que M. le Régent n'est pas trop raisonnable sur les dames, cela ne laisse pas de me donner un peu d'inquiétude. Il ne me reste qu'à assurer Votre Éminence que les sentiments qu'elle me connaît pour elle ne finiront jamais.*

L. H. DE BOURBON, à Chantilly, ce jeudi matin.

Le cardinal Dubois lui répond : La dame qui est venue à Versailles a été priée de n'y plus venir. Cet événement a fait naître le bruit qui est venu jusqu'à V. A. S. ; mais je vous assure qu'il n'a aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit en repos sur les mauvais

d'orgies, et celles que le prince, réconcilié avec la duchesse d'Orléans, alla quelquefois chercher à Paris, furent rares et furtives. L'isolement de la cour était d'ailleurs nécessaire à un coup d'état qui devait précéder la majorité.

Le maréchal de Villeroi n'avait su dissimuler ni ses fâcheuses dispositions pour la régence, ni l'opiniâtreté qu'il mettrait à les suivre. Plusieurs fois il s'était écrié que pour le séparer du roi *il faudrait l'arracher par les pieds*. Le choix de Louis XIV, son âge de soixante-dix-neuf ans, le faste de son zèle et de sa fortune, ne laissaient pas de l'investir dans le public d'une certaine grandeur d'apparat. Quatre générations successives d'hommes de probité clans sa famille lui donnaient aussi un genre d'illustration assez rare. Mais l'esprit hautain et borné du maréchal per, mettait à ses ennemis de calculer tous ses mouvements avec autant de certitude que ceux d'une pièce de mécanique. Il fut donc facile de l'attirer dans un piège. Le 10 août, le Régent, après sa visite d'usage, propose au jeune roi de passer dans un arrière-cabinet où il doit l'entretenir d'affaires secrètes. Le gouverneur veut suivre ; le Régent s'y oppose ; Villeroi insiste. Mais le Régent, au lieu d'Une explication qui eût été naturelle dans une circonstance aussi douteuse, lance sur le maréchal un regard menaçant ; profère quelques mots d'un ressentiment simulé, et se retire aussitôt. Villeroi stupéfait passe promptement de l'excès de la confiance à celui de la crainte, et fait demander au duc d'Orléans la faveur de lui présenter ses soumissions. C'est ce qu'on avait prévu. Le maréchal arrive dans l'embuscade où tout était prêt pour une seconde nuit de Crémone, la lettre de cachet, la chaise à porteurs, la voiture de voyage, et les mousquetaires. Il est en un instant enlevé par une fenêtre, et transporté à Villeroi, sans autres témoins de ses imprécations que ses ravisseurs. On l'envoya quelques jours après dans son gouvernement de Lyon, où la considération publique aurait assuré à un vieillard plus sage une retraite aussi douce qu'honorable. Le Régent se justifia de cette violence, soit par une apologie dans les cours étrangères¹, soit par le choix du nouveau gouverneur conforme, disait-on, aux intentions du duc de Bourgogne. En effet le due de Charost, dévot mondain et courtisan indécis, avait passé sa jeunesse dans la mystérieuse intimité des Beauvilliers, des Chevreuse et des Fénelon ; mais son meilleur titre était un naturel modéré pétri de goûts subalternes. Fleury ; délivré par ce changement de la tyrannie d'un bienfaiteur incommode, se crut obligé à quelque apparence de deuil. Le 17 août, il disparaît de Versailles à quatre heures du matin. Dans le cours de la journée, une lettre de sa main annonce au Régent que sa tête fatiguée a besoin du repos de la campagne, mais ne révèle plu le lieu de sa retraite. La désolation du roi et l'inquiétude du Régent furent vives. et de courte durée. Le précepteur avait peu soigné le mystère de sa fuite, et s'était arrêté, sans, se cacher, à six lieues de Versailles dans la terre du président de

effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très-uniment, et précisément comme vous le pouvez désirer, etc.

¹ Voici un passage de cette pièce : Il (Villeroi) voulait, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier, pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvait être divisée. Sans toutes ces prétentions, qui n'attaquent point la probité du maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du roi. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes. Il faut encore mesurer ses démarchés et se soumettre à l'esprit d'un gouvernement. Dubois écrivait en même temps à Madrid, le 8 août, que Villeroi avait trouvé l'Infante laide et petite, et s'était opposé à toute familiarité entre elle et la roi. Le duc d'Antin, qui avait reçu l'Infante à son arrivée, la peint ainsi dans une lette au Régent : Elle est jolie, sans être belle, blanche, beaux cheveux blonds, vive, aimante, parleuse.

Lamoignon Bellisle et Pelletier Desforts y coururent ; la négociation fut prompte. Le roi, écrivit à l'évêque le billet suivant : **Vous vous êtes assez reposé ; j'ai besoin de vous ; revenez donc au plus tôt**¹. Et Fleury revint sans résistance et sans explication. Cette comédie maladroite fut la risée de la cour, et indigna le maréchal, en l'honneur de qui elle avait été jouée. Entre les personnages qui figurèrent dans cette occasion, le comte de Bellisle mérite d'être distingué. Non - seulement il ramena l'évêque de Fréjus, mais il disposa la manœuvre pour le rapt du maréchal. Je l'avais déjà vu affamé d'intrigues, tantôt servir les amours du marquis de la Fare, et tantôt diriger l'espionnage dans la campagne de 1719. Petit-fils du fameux Fouquet, il semblait résolu de faire violence à la fortune qui avait trahi son aïeul, et il traçait dans la boue les sentiers de sa grandeur.

Peu de jours après ces événements, le cardinal Dubois fut déclaré *ministre principal* dans les mêmes termes que l'avait été le cardinal de Richelieu. Ce titre n'ajouta rien aux fonctions qu'il remplissait dès longtemps ; mais c'était le complément du système dont quatre innées auparavant Chavigny avait apporté l'ébauche ; car un premier ministre est aussi nécessaire à un roi de quatorze ans, que l'est un Régent à un roi de treize ans. La vanité du duc d'Orléans hésita néanmoins à publier cette promotion ; mais les raisons de s'y décider étaient si évidentes, que le garde-des-sceaux d'Armenonville, qui fut chargé de le lui faire sentir, y réussit avec sa médiocre éloquence. En effet, si le prince trouvait pour lui-même le fardeau insupportable, pouvait-il mieux le confier qu'à une créature aussi fidèle, et aussi facile à détruire que Dubois ? Si, au contraire, cette charge n'avait rien qui l'effrayât, ne convenait-il pas d'en faire un premier essai sur un ministre déjà miné par l'âge et les infirmités, et d'accoutumer les esprits à cette espèce de vizirat, inconnu depuis Mazarin et inouï entre les mains d'un prince du sang, héritier présomptif de la couronne ? Ces motifs prévalurent. Dubois resta modestement caché pendant que le garde-des-sceaux et les deux ministres d'Angleterre et de Saxe endormirent l'orgueil de son maître, et déconcertèrent les jalousies du prince de Condé. Le Régent ne retint que la présidence du conseil et la distribution des fonds. Les choses reçurent un ordre que ne dérangerait point la majorité ; on vit le gouvernement s'enfermer dans une sorte de trinité royale et indivise, où Louis XV eut le titre, le duc d'Orléans la puissance, le cardinal Dubois l'action et la volonté.

Ce dernier hâta les cérémonies du sacre, et y déploya son nouveau caractère avec l'empressement d'un parvenu, le goût et la magnificence d'un prince. La splendeur des fêtes contrasta fort avec les dix millions de dettes des prisonniers qui, suivant l'usage, sollicitèrent alors leur liberté. On avait examiné dans le conseil si on ne retrancherait pas des cérémonies du sacre l'attouchement des écrouelles, tel qu'il se pratiquait à Reims. Plusieurs milliers de malades étaient rangés à genoux, sur deux lignes d'une immense étendue, et le roi avait l'obligation de les touiller tous l'un après l'autre, tandis que, pour sa sûreté, leurs mains étaient tenues par le capitaine des gardes et leurs têtes par le premier médecin. Quelques personnes craignirent pour la santé du jeune prince cette longue et fatigante journée, pendant laquelle la vue et l'odorat avaient beaucoup à souffrir. Elles proposèrent d'abolir une prérogative chimérique, que les souverains d'Angleterre prétendaient partager, et que le dernier Stuart venait de rendre ridicule en France par l'usage immodéré qu'il en avait fait à Saint-Germain. La majorité du conseil ne fut point touchée de ces raisons spécieuses.

¹ Le cardinal de Fleury avait conservé ce billet, apparemment comme une justification de son retour. C'est la seule lettre du roi que j'aie trouvée dans Ms papiers jusqu'en 1730.

Elle considéra que, par sa grossièreté même, cette vieille coutume offrait un témoignage de la pieuse antiquité du trône dont il ne convenait pas de le dépouiller, et que la multitude ; pour qui ces illusions sont faites, y était bien plus frappée de l'attribution surnaturelle du roi, que choquée de la constante inefficacité du remède. On sentait vaguement, quoiqu'on n'osât pas l'avouer, la nécessité de soutenir par des prestiges une royauté que Louis XIV avait détachée sans prudence de ses appuis nationaux. La guérison miraculeuse des scrophuleux fut donc encore tentée, ainsi que cela s'était pratiqué depuis Philippe Ier¹. Elle donna lieu cette fois à un léger incident que je rapporterai à cause de sa singularité, et lui atteste bien la toute-puissance du cardinal Dubois. Suivant l'usage, la cérémonie doit se faire quelques jours après, le sacre, à Corbeny, devant les reliques de saint Marcou, ou à Reims, après qu'on y a transporté le corps du saint, dont la présence paraît essentielle à cette superstition. Le jeune roi voulait aller à Corbeny, et se promettait un vif plaisir de ce pèlerinage. On avait en conséquence réparé les routes et jeté un pont sur la rivière de l'Aisne. Mais la fatigue de ce déplacement contrariait beaucoup le premier ministre, qui probablement avait laissé échapper quelque indice de son mécontentement. Au milieu de ses perplexités, il reçoit la lettre suivante : *J'ai l'honneur de prévenir Votre Eminence que Le voyage de Sa Majesté n'aura pas lieu. Le pont qui a été construit pour son passage sera emporté par la rivière dans la nuit du 27 de ce mois. La faute retombera tout entière sur l'intendant de la province. Orry*, qui avait signé cette lettre, était lui-même cet intendant offert en victime. On se doute bien que le désir du monarque fut sacrifié à celui du ministre, et que l'administrateur capable de telles ressources ne vieillira pas dans l'obscurité d'une intendance.

Au retour du sacre, l'instruction politique du roi, qui, avait commencé après l'exil, de son gouverneur, fut suivie avec plus d'assiduité. On devait à Dubois l'idée de ces conférences destinées à initier le jeune monarque dans la science du gouvernement. Par ce soin auguste et touchant, la régence accomplissait un devoir aussi sacré envers le peuple qu'envers le prince. Les leçons se donnaient avec une sorte d'appareil plus conforme à l'importance du sujet qu'aux inclinations de l'élève. Le roi, sur fauteuil, devant, une petite table, avait le Régent à sa droite et le duc de Bourbon à sa gauche ; vis-à-vis étaient assis sur des pliants le cardinal Dubois en avant, et plus loin le duc de Charost, et l'évêque de Fréjus. Le cardinal lisait l'instruction, et de temps en temps le Régent prenait la parole sur quelque point du texte et le commentait de vive voix avec sa grâce ordinaire. La politique, la guerre et les finances formaient trois cours différents ; le premier avait été composé par Ledran chef du dépôt des affaires étrangères ; le second par Briquet, premier commis de la guerre ; et le troisième par Fagon et d'Ormesson, intendants des finances. L'esprit de ces cours est en général ferme, positif, sévère, fondé sur la base d'une puissance illimitée, indifférent à toute perfection chimérique ; et on ne reprochera pas aux précepteurs de Louis XV d'avoir voulu en faire le roi imaginaire d'une utopie. Par exemple, sur la matière des impositions, on ne lui prescrit d'autre règle que de les proportionner aux facultés des sujets, et comme ces facultés sont inconnues, *il faut, ajoute-t-on, se restreindre à examiner quelles ont été les plus fortes impositions sur les peuples,*

¹ Quelques jours après le sacre de Louis XV, un curé de village prétendit qu'un de ses paroissiens avait été guéri par l'attouchement du roi, et envoya à la cour un procès-verbal du miracle. Mais soit que le gouvernement craignit le ridicule de cette prétention, ou soupçonnât le prêtre d'être un intrigant, il lui imposa silence.

sans que leurs fortunes en aient été altérées, et comparer le temps de ces impositions avec le temps présent¹. Quelques séances furent consacrées à faire la revue des parlements, des conseillers d'état, maîtres des requêtes et intendants des provinces. Les hommes supérieurs paraissent déjà bien clairsemés dans les rangs de l'administration. La mollesse, qui assiégeait de toutes parts les études, faisait prévoir pour la suite une plus grande disette.

Je dois dire avec regret que ces entretiens si respectables furent profanés par une invective de trois jours contre le maréchal de Villeroy. Ce ne fut point une attaque imprévue que peut amener la mobilité de la conversation, mais un véritable acte d'accusation, empreint de toutes les recherches de la haine, et que le Régent lut en son propre nom. Il y remonte aux premières années du maréchal, et le représente comme un homme élevé ou plutôt gâté à la cour, dont il se fit chasser pour ses vues insolentes sur mademoiselle de la Vallière ; son incapacité, son arrogance, ses ridicules ne sont point épargnés ; on lui reproche de calomnier fréquemment le caractère du roi, procédé peu étonnant dans un vieillard chagrin, accoutumé à diffamer ses propres enfants, et à divulguer les secrètes turpitudes de sa maison. Vient ensuite une mention légère des outrages qu'il a prodigués au premier ministre en présence du cardinal de Bissy, et ce mot prouve qu'il y a un fond de vérité dans cette scène dont le duc de Saint-Simon a fait, sans l'avoir vue, une peinture si dramatique et si vive qu'on peut la regarder comme le chef-d'œuvre de son imagination satirique. Le Régent passe à des accusations plus graves, et je transcris les-propres termes de sa harangue : M. le maréchal imagina qu'il fallait former une liaison avec le parti parlementaire, et ce parti n'est point un fantôme, car il y a nombre de gens qui ont en tête de diminuer l'autorité royale, et M. le chancelier, nourri dans les principes du parlement ; est à la tête de ce parti avec le duc de Noailles. C'est dans le même esprit que M. le maréchal a cherché les suffrages du peuple et de la halle, et que pour imposer à la multitude, il a constamment affecté de reprendre Votre Majesté en public, presque toujours mal à propos..... Dans l'affaire de votre confesseur, il ne cessa de conseiller à Votre Majesté des coups d'autorité, à dessein de causer du trouble et de porter le cardinal de Noailles à quelque excès..... Le retour du maréchal ne serait employé qu'à donner des bornes à l'autorité royale dans un royaume qui ne peut se soutenir, eu égard au caractère des sujets, qu'en restant absolument monarchique, sous un roi bien né et bien instruit de ses devoirs..... Je puis encore être nécessaire à Votre Majesté pour le maintien des alliances étrangères et pour la restauration des finances ; mais je ne saurais habiter en même lieu avec M. de Villeroy. Je ne suis point haineux ni vindicatif, tout homme le sait ; mais je suis incompatible avec M. de Villeroy, parce que M. de Villeroy est incompatible avec le bien de votre royaume. Le duc d'Orléans finit d'un ton solennel et propre à frapper l'imagination timide du roi,

¹ Ces maximes, qui semblent inhumaines, sont une conséquence toute simple du gouvernement absolu. Du moment qu'un peuple est une propriété, c'est le droit et l'intérêt du propriétaire d'en tirer tout le produit possible qui n'altère pas le fonds. Mais quand le peuple est administré et non possédé, il doit seulement l'indemnité nécessaire à ceux qui le gouvernent. Dans le premier système, les améliorations profitent au prince, et dans le second au peuple. Massillon prêchait bien à Louis XV que les rois sont faits pour les peuples ; mais ses courtisans lui soutenaient avec plus de succès que les peuples sont faits pour les rois. Toute vérité morale ou politique, qui n'aura d'appui que la religion, doit succomber, parce que le zèle inconsidéré des prêtres, à force de tout exagérer et de tout confondre, a, par malheur, accoutumé les esprits droits et modérés à ne voir dans leurs paroles les plus respectables que des conseils et non des préceptes.

en peignant les dangers d'un commencement de majorité, et en rappelant que Louis XIV était majeur, lorsqu'en 1652 il fut réduit à fuir de sa capitale. Louis XV ne répondit point ; ses traits immobiles ne firent même rien connaître de ce qui s'était passé dans son âme. Le Régent put se repentir cette fois de lui avoir trop bien appris à dissimuler¹.

Cependant l'inquiétude de Dubois et de son maître était extrême. Le jour de la majorité approchait, et mettait fin légalement à l'exil du maréchal. En supposant même que le roi confirmât cette mesure sévère, il devait se trouver un intervalle entre l'expiration de la régence et le moment où l'ordre nouveau seyait modifié ; si le maréchal était homme, de résolution, il pouvait, pendant cette lacune de l'autorité arbitraire, partir de Lyon, se présenter hardiment à la cour et reprendre son ascendant sur son timide élève. On jugera de la frayeur qu'en eurent ses ennemis par les précautions coupables qu'elle leur inspira. Six capitaines et quatre sergents affidés furent appelés à Lyon et, apostés comme des sicaires italiens, assiégèrent en armes l'hôtel du gouvernement. Le chevalier de Marcieux ne perdait pas de vue le maréchal, et devait, au premier indice du départ, lui signifier une nouvelle lettre de cachet ; s'il refusait d'obéir, un autre ordre en joignait à tous les officiers de guerre et de justice de l'arrêter, et aux troupes et au peuple de prêter main-forte. De pareilles embuscades l'attendaient sur la route, et son signalement y figurait partout comme celui des grands criminels. Quoiqu'aucun de ces ordres n'autorisât les atteintes à la vie du maréchal, il est évident qu'elle en a été fort compromise par sa résistance. Mais on avait trop présumé d'un courtisan abattu ; il laissa passer l'époque où un coup de vigueur pouvait le relever, et demeura sans courage et non pas sans colère au milieu des dangers qu'il ignorait. Le 16 février, Philippe, quittant le titre de Régent de France, remit au roi le dépôt apparent de l'autorité souveraine² ; et par un sinistre présage, le premier emploi qu'en fit le monarque adolescent fut de signer le même jour l'exil de son gouverneur. Une légère indisposition retarda jusqu'au 22 le lit de justice où il déclara sa majorité. Ce délai suscita l'étrange nouvelle que le roi avait été empoisonné en communiant le jour de la fête de la purification. Tous les efforts de la police ne purent pénétrer aux sources de ce

¹ Il avait dit au roi, dans une séance précédente : J'ai la consolation de voir que Votre Majesté est capable du secret, qui est la qualité la plus essentielle à un roi pour se faire craindre et respecter. Il avait ordonné à l'Académie française de faire de *la discrétion des princes* le sujet d'un concours, et aux ambassadeurs, d'insérer l'éloge de cette vertu dans leurs dépêches, qu'il faisait lire au conseil de régence. Mais on pouvait à cet égard se reposer sur la jalousie de Fleury, qui, ayant la confiance du roi, ne travaillait qu'à en fermer l'avenue à tout autre.

² Le duc d'Antin raconte le fait en ces termes : Le 16 au matin, le lendemain de la naissance du roi, ayant treize ans et un jour M. le duc d'Orléans vint au réveil du roi. Il n'y avait que M. le Duc, M. le duc de Tresme et moi. Il dit à Sa Majesté, qu'il venait lui remettre le soin de l'État qu'il avait bien voulu lui confier ; qu'il avait le bonheur de lui rendre tranquille en dehors et en dedans ; qu'il avait fait de son mieux, et continuerait toute sa vie ses services avec le même zèle et la même affection ; et qu'il était présentement le maître absolu. Le roi ne répondit rien, Car il ne répond rien à personne ; il fut même assez sérieux dans son lit ; mais quand il fut levé et retiré dans son cabinet, il parut fort gai et fort content. Une puce l'incommodait ; M. de Fréjus lui dit : Sire, vous êtes majeur, vous pouvez ordonner de sa punition. *Qu'on la pendre*, dit-il ; j'ai pris cette réponse, toute simple qu'elle est, pour un présage de sévérité. Je souhaite me tromper, car la clémence est une grande vertu pour les grands rois, quand elle est accompagnée de la justice. Cette petite anecdote de M. d'Antin n'est que puérile ; mais, si Louis XV, fût devenu un Néron, sa puce serait aussi célèbre que les mouches de Domitien.

bruit, qui fut pour ainsi dire magique, universel. Mais on y reconnut les derniers adieux de la calomnie furieuse de voir enfin l'événement confondre ses horribles prédictions.

Le calme du royaume nous permet de jeter un coup-d'œil sur l'administration du cardinal Dubois. Déjà maître des relations politiques, il s'empara, pendant le naufrage des finances, du gouvernail de l'état, qui ne lui fut alors ni donné ni contesté. Sa vigueur fonda un nouvel établissement dans les décombres du système. Le trop faible La Houssaie, s'étant réfugié auprès des autels de Saint-Victor, sans même songer à se démettre du contrôle-général, fut remplacé par Dodun, tiré du parlement, et portant au moins les rudes enseignes de la fermeté. Environné de tant de désordres, Dubois affecta le règne d'un justicier. On connaît sa rigueur dans le via et dans la capitation des enrichis. La banqueroute du trésorier de la guerre y donna tin nouvel aliment ; il le fit poursuivre ; et les informations ayant compromis le ministre. Le Blanc, il exila sans pitié cet ancien ami¹, si indulgent et si magnifique, à qui les fripons et les parasites, arbitres éphémères des bruyantes réputations, avaient prêté comme autrefois à Fouquet celle de grand administrateur. Obligé de rétablir la vénalité des offices municipaux, et quelques impositions supprimées, le cardinal apprend que le parlement s'y oppose ; quoique malade, il se fait aussitôt transporter à Paris, mande auprès de lui les chefs de ce corps, et les menace, s'ils n'obéissent sur-le-champ, de **les mettre au-dessous du dernier bailliage**. Le parlement alarmé sur la conservation de son ressort se résigna humblement et n'osa plus dans la suite lutter contre un ministre si adroit à découvrir le côté vulnérable de son ennemi. Cependant alors le parlement imagina une formule injurieuse d'enregistrement, où il stipula son improbation des édits, et promit d'en demander en tout temps la révocation. La cour ne daigna pas remarquer ces chicanes ; et les lois circulèrent, portant avec elles leur propre flétrissure, inconséquence que les autres nations auront peine à comprendre. Dubois aspira comme tous les grands ministres, à l'égalité des contributions, et il eut le projet d'arriver par un détour à l'évaluation des terres sous prétexte du service des ponts-et-chaussées. On lui doit particulièrement les pépinières d'où sont sorties les belles, plantations de nos routes. Il avait partagé le royaume à dix argus, espions suprêmes épars dans les provinces, inconnus entre eux, chargés d'interroger l'esprit public, et de veiller sur les fonctionnaires de l'Etat. Ces délateurs, aussi humbles dans leurs correspondances que bien payés de leurs services secrets, étaient tous des hommes considérés par leur naissance, leurs décorations et leurs emplois. Je ne confonds point avec eux l'oracle que Dubois consultait dans les grandes circonstances, et dont le choix annonce déjà dans celui qui le fait une âme vigoureuse. C'était ce terrible Basville redouté des ministres de Louis XIV, intendant despote sous un monarque absolu, qui remplit le Languedoc des travaux de son génie, et y eût laissé une mémoire sans reproche, s'il eût suivi de moins près les traces du féroce Montluc, qui se vantait de convertir cette province avec une brasse. de corde. Le vieillard plein des pensées du grand règne, et banni des affaires publiques par ses infirmités, ne fut point insensible à la recherche de Dubois. **Je regrette**, lui écrivait-il², **de n'avoir pas autant de**

1 Lepelletier Desforts ayant demandé à Dubois la permission d'aller visiter Le Blanc dans son exil, le ministre y consentit en donnant des étages à la fidélité de son amitié, et il ajouta : **Je préférerais la mort à tout ce que j'ai essuyé ou souffert depuis sept ou huit mois à son occasion.** (*Lettre de Dubois à Desforts, du 7 juillet 1723.*)

2 Lettre de Basville à Dubois, du 27 janvier 1719, à l'occasion de la rupture avec l'Espagne.

lumière que j'ai de zèle ; autrement je serais le premier homme du monde à consulter.

De tous les conseils de Basville, le meilleur était l'exemple de sa retraite. Mais Dubois, malade et presque septuagénaire, cardinal, archevêque et premier ministre, éprouve encore toutes les fureurs de l'ambition. Il s'empare de la feuille des bénéfices ; il dépouille Torci de la surintendance des Postes ; il préside l'assemblée du clergé, et son orgueil s'asseyait dans un fauteuil de l'Académie française. Six abbayes déjà réunies sur sa tête annoncent qu'il atteindra Richelieu qui en a possédé vingt, et Mazarin vingt-deux. Il s'irrite de n'être point chancelier, et des jurisconsultes délibèrent par son ordre sur les moyens de destituer D'Aguesseau, ou de renouveler son office¹. Le siège épiscopal de Cambrai n'a plus de prix à ses yeux, tant que la souveraineté du territoire n'y sera pas jointe ; et il ose employer nos ambassadeurs à rechercher dans Vienne et dans Madrid les titres qui pourront la ravir au roi. Les plus savants d'entre les jésuites, Daniel et Tournemine, travaillent sans relâche à tirer de la poussière les prérogatives du *ministre principal*, ses droits, ses attributs, la garde de sa personne, et ils ne s'arrêtent que quand leur plume vénale à exhumé les maires du palais. L'insouciant Philippe sourit aux envahissements de son vieux précepteur comme aux amusements d'un maniaque. Mais l'envie indignée proclame partout qu'un cardinal immonde va souiller tous les honneurs de la France. Une ligue plus dangereuse se forme contre lui : tous les ministres humiliés s'unissent aux mécontents de la cour, et parmi ces derniers on compte Leduc de Chartres, fils du Régent, le vicomte de Nocé, son bouffon exilé, mademoiselle de Charolais, le marquis de La Fare et madame Du Deffand son amie, le fastueux cardinal de Rohan et jusqu'à Bellisle messenger de tous les complots. Le genre de cette conjuration était parfaitement neuf et fondé sur le caractère de l'ennemi commun. Il s'agissait simplement d'abandonner Dubois à sa propre frénésie, de lui renvoyer toutes les affaires sans exception, et de le laisser périr sans guide et sans secours, sous le faix amassé par lui-même. Ce perfide manège, fidèlement suivi par les ministres précipita les jours du cardinal. Accablé de travaux il épuisa ses forces ; effrayé de sa solitude, il se crut perdu ; mille furies assaillirent son âme ; quelquefois, dans des écrits en désordre il déposa les terreurs dont elle était bourrelée, et j'ai lu ainsi plusieurs papiers noircis de ses funestes visions. Sa fortune, si enviée, ne lui apporta qu'un long supplice, et c'est un devoir de l'historien de montrer ce malheureux attaché sur la roue de l'ambition où il expira en blasphémant². Sa renommée resta en proie à ses nombreux ennemis qui tous lui survécurent. Ses funérailles furent contre l'usage privées d'oraison funèbre ; mais à la nouvelle de sa mort, les actions de la compagnie des Indes baissèrent de trois cents francs, et ce témoignage, rendu par voix inflexible de l'intérêt à ce qu'il y eut de vraiment louable dans le gouvernement de Dubois, valut bien les formules d'un panégyrique.

On raconte fort diversement l'impression de cette catastrophe sur le duc d'Orléans. Des relations assurent qu'il donna des larmes à la perte de Dubois, et

¹ Lettre de M. d'Harcourt de Longueville au cardinal Dubois, du 7 février 1723.

² Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723, à la suite d'une opération nécessitée par un abcès au col de la vessie. Il avait ressenti les premières atteintes de ce mal en 1716, dans son voyage de Hollande. Dès ce moment, sa vie, jusqu'alors fort dissolue, devint extrêmement chaste et sobre, et ne fut plus consumée que par l'excès du travail et les angoisses de l'ambition. Telle est la vérité, qu'il ne faut pas chercher dans les libelles du temps.

d'autres qu'elle fut le sujet de ses railleries. Mais son caractère fanfaron ne concilie que trop bien la vérité des deux récits. Le temps était loin où la mort du sévère Saint-Laurent, son premier précepteur, le jeta dans ce profond désespoir dont Racine nous a laissé une touchante description. Quoi qu'il en soit, Philippe, en succédant à Dubois dans le titre de principal ministre, n'eut-pas l'orgueil de faire mieux ; et suivit fidèlement ses traces. L'influence anglaise continua de dominer ; car ceux qui ont prétendu que dans les derniers temps le cardinal, las du joug britannique, s'était rapproché des puissances du Nord, ont manqué d'exactitude ; et l'on peut assurer que jusqu'à la fin il sacrifia les avances du czar ; aux passions du roi d'Angleterre. Le congrès des négociateurs se consumait à Cambrai en futilités¹, issue trop ordinaire de ces solennels rendez-vous, où la politique se garde bien d'envoyer ses véritables pensées. Les fermes générales, qui depuis la chute de Law avaient été revivifiées par les soins d'une régie, furent alors la matière d'un bail de cinquante-cinq millions, c'est-à-dire, de vingt millions de plus qu'en 1710. La compagnie des-Indes reçut aussi un dernier arrangement, et la vente exclusive du café à cinq francs la livre fut ajoutée à ses concessions. On délibéra si pour assurer l'exploitation de ce privilège on ne détruirait pas tous les cafiers des Antilles. Ce moyen violent, très-conforme d'ailleurs au génie du monopole, ne fut rejeté que parce qu'on craignit une révolte des colons de la Martinique. Ce motif prouve combien sous la main ferme de Dubois le gouvernement avait inspiré de confiance, puisque peu d'années auparavant il avait fallu que l'autorité empêchât les planteurs de l'île Bourbon de renoncer d'eux-mêmes à cette riche culture. Au reste le monopole du café ne put se maintenir ; parce que la consommation n'en devint pas assez populaire. Le fisc négligea pour cette boisson la ruse qu'il avait employée pour la nicotine, lorsque, faisant au peuple des distributions gratuites de tabac, il lui donnait un besoin pour lui arracher un impôt.

Le duc d'Orléans se traînait avec dégoût sur ces détails fastidieux sans vouloir les abandonner à des ministres qu'il méprisait, et sans pouvoir y donner une attention dont il n'était plus capable. Privé du maître qui régnait pour lui, il ne sut pas mieux survivre à Dubois que Louis XIII à Richelieu. Sa marche appesantie, ses yeux chargés de nuages, son intelligence même engourdie une partie de la journée, lui firent de sa propre vie une espèce de fardeau que le travail rendait accablant et que les plaisirs ne pouvaient soulever. Son médecin Chirac ayant voulu l'alarmer sur ces signes précurseurs d'une apoplexie, il en accepta la menace avec joie et loin d'en détourner le coup, il s'attacha dès lors à le provoquer par un régime meurtrier. Ennuyé d'une existence dont il avait épuisé tout l'intérêt, et convaincu par ses études particulières, que les lentes angoisses d'une hydropisie de poitrine en devaient être le terme naturel, ce prince vit dans une mort foudroyante la dernière faveur de la nature. Cette résolution n'échappait point à l'élite des courtisans ; et de même que Philippe avait disposé de l'héritage de Louis XIV mourant, il se promenait à son tour comme une ombre entre les distributeurs de ses propres dépouilles. Il eût pu facilement apercevoir leurs manœuvres, si son âme usée eût daigné y prendre encore intérêt. Soit amour de la patrie, soit goût pour l'intrigue, le duc de Saint-

¹ La seule chose qui pût y piquer la curiosité fut le magnifique palais de bois de l'ambassadeur de Portugal : il l'avait fait fabriquer à La Haye ; la mer et l'Escaut l'apportèrent à Cambrai, où les pièces en furent promptement assemblées. Sauf le danger d'être brûlé vif au premier accident, Taroucha se trouva, sans comparaison, le mieux logé des ministres du congrès.

Simon fut le plus impatient de lui préparer un successeur. Après avoir promené sur toute la cour ses regards dédaigneux, il les arrêta enfin sur l'évêque de Fréjus, dont le choix lui parut possible et supportable. Il alla donc avertir le prélat de la fin prochaine du duc d'Orléans, et lui proposa de s'assurer la place de premier ministre au moment qu'elle deviendrait vacante. Je trouvai, dit-il, un homme très-reconnaissant en apparence de cet avis et de ce désir, mais modeste, mesuré ; qui trouvait la place au-dessus de son état et de sa portée. Il me dit qu'il y avait bien pensé et qu'il ne voyait qu'un prince du sang qui pût être déclaré premier ministre, sans envie, sans jalousie et sans faire crier le public. Je me récriai sur le danger d'un prince du sang qui foulerait tout aux pieds, et dont les entours mettraient tout au pillage ; j'ajoutai qu'il avait eu le loisir depuis la mort du roi de voir avec quelle avidité les princes du sang avaient pillé les finances, avec quelle audace ils s'étaient en toute manière accrus ; que de là il pouvait juger quelle serait la gestion d'un prince du sang premier ministre, et surtout de M. le Duc en particulier, qui joignait à ce que je venais de lui représenter une bêtise presque stupide, une opiniâtreté indomptable, un intérêt insatiable, et des entours aussi intéressés que lui, avec lesquels toute la France et lui-même auraient à compter, ou plutôt à subir les volontés uniquement personnelles. Fréjus écouta ces réflexions avec une paix profonde, et les paya de l'aménité d'un sourire tranquille et doux. Il me répondit seulement qu'il y avait du vrai dans ce que je venais de lui exposer ; mais que M. le Duc avait du bon, de la probité, de l'honneur et de l'amitié pour lui ; et qu'il devait le préférer par reconnaissance de l'estime et de l'amitié que feu M. le Duc lui avait toujours témoignées ; qu'au fond, de M. le Duc d'Orléans à un particulier la chute était trop grande, et qu'elle écraserait les épaules de celui qui lui succéderait. Je m'en retournai bien persuadé que Fréjus n'était arrêté que par sa timidité, et qu'il n'en était pas moins avide du souverain pouvoir, et qu'il voulait se rendre maître de tout à l'aide d'un prince du sang inepte, premier ministre de nom et d'écorce¹.

Tout fut préparé suivant la détermination de Fleury, et l'on attendit tranquillement la catastrophe. Lorsque en effet le duc d'Orléans expira le 2 décembre, on put dire que jamais mort subite n'avait été moins imprévue, et que jamais mort naturelle ne fut si voisine du suicide. Il rentra dans son cabinet, tenant à la main par une singularité remarquable la dédicace d'un livre² que l'auteur lui adressait de son lit de mort. L'apoplexie le frappa devant sa cheminée, et sa tête tomba sur les genoux de la duchesse de Falari, qui était assise auprès lui. Cette jeune femme épouvantée remplit le palais de ses cris, s'enfuit à Paris à travers le tumulte qui succéda³. Dans la foule qui accourut, il

¹ *Mémoires imprimés de Saint-Simon*. Voir la table des matières.

² *Histoire générale de la Danse sacrée et profane*, par Bonnet. Ce fut l'abbé Richard qui remit l'épître dédicatoire de ce livre de la part de l'auteur mourant au prince, qui, un moment après, n'existait plus.

³ La duchesse de Falari, jeune personne d'une rare beauté, était née à Saint-Marcellin en Dauphiné, marquise d'Arancourt par son père, et Falcoz de la Blache par sa mère. On l'avait mariée, en 1715, à un gentilhomme appelé d'Entraigues qui, en considération du cardinal Valençay, son parent, avait obtenu du pape Clément XII un titre de duc de Falari. C'était un homme dépravé, qui abhorrait les femmes, maltraitait la sienne, et passait le temps où il n'habitait pas les prisons avec des faux monnayeurs et des voleurs de grand chemin. J'ai lu, à l'occasion de ses brigandages, une correspondance tenue en 1721 entre son père et M. Le Blanc, ministre de la guerre, ce qui me porte à croire que Duclos s'est trompé lorsqu'il prétend que le père du duc de Falari est un financier dont Boileau a parlé soixante ans auparavant dans sa première satire. Ce duc parcourut

ne se trouva pas un seul homme de l'art, et ce fut un laquais qui ouvrit inutilement les veines du cadavre. La Vrillière, qui faisait épier l'événement, en informa aussitôt l'évêque de Fréjus et M. le Duc. Les seigneurs qui se trouvèrent à Versailles se rendirent dans le cabinet du roi. Ce jeune prince avait l'air triste et les yeux humides. Ce n'est pas que les larmes fussent toujours de sa part une expression de sensibilité, car dans les actions d'éclat sa timidité lui en arrachait ordinairement. Mais on peut croire en cette occasion à la sincérité de sa douleur. Le Régent n'avait cessé d'user avec lui d'un respect inaltérable, tempéré par la grâce et l'intérêt. Cet hommage délicat, si supérieur aux bassesses domestiques, gagnait le cœur du roi, difficile et observateur comme tous les enfants

plusieurs cours de l'Europe, vêtu en mendiant, et s'annonçant avec le plus étrange cynisme comme une victime de l'incontinence du Régent. Après la mort de ce prince, il parvint à faire demander sa réintégration en France par le pape Benoît XIII ; mais M. le Duc ne put la lui accorder. Par l'impossibilité d'anéantir les jugements qui avaient prononcé contre lui des peines capitales. Dans le cours de ses brigandages il s'érigea même en apôtre. [Ce fou de Falari](#), écrivait de Rome le cardinal de Polignac, le 8 mars 1730, [est revenu avec des luthériens, qu'il prétend avoir convertis. J'ai voulu le faire sortir comme l'autre fois, mais on m'a dit qu'il avait pris une patente de l'empereur. C'est le recours de tous les malheureux qui veulent demeurer ici par force.](#) On eut de ses nouvelles en 1733, par une lettre écrivit des prisons de Nuremberg au roi Stanislas, pour lui demander de l'argent, et lui offrir d'être son espion dans la maison du primat de Pologne. Le ministère français, consulté par Stanislas, le recommanda bien de ne pas répondre à ce bandit, et la duchesse de Béthune, sa sœur, trompée dans l'espoir qu'elle avait eu de sa mort, sollicita son extradition dans une prison d'état. On lit dans les mémoires manuscrits du duc de Luynes que es protégé de deux papes mourut enfin parmi les Turcs en 1741 ; mais cette assertion n'est pas exacte, et la fin de ce personnage fut encore plus romanesque. Il avait gagné la confiance du duc de Mecklembourg, lorsque la fille de ce dernier fut mariée, par la czarine au prince de Brunswick. C'est la même qui devint peu de temps après mère du malheureux Ivan et régente de Russie. Le duc de Mecklembourg, à l'occasion de ce mariage, se servit de Falari pour envoyer à sa fille quelques présents et des lettres secrètes. Le fameux Biren, qui régnait alors sous le nom de la czarine, fut informé de ce message, qui lui parut suspect. A son arrivée à Riga ; Falari se vit entouré par une escorte, qui, moitié par honneur et moitié par force, le détourna de la route de Pétersbourg, et le conduisit à Saint-Alexandre de Neuski, où il fut dépouillé et interrogé. On le mena ensuite à Moscow, où il fut consigné au secret, et à la garde d'officiers, dans une maison de [la Stabode allemande](#) ou faubourg des étrangers. Comme l'ordre était donné de le servir à son gré, il demanda du millet, sous prétexte de le faire sécher et de le manger, mais dans le fait pour le répandre sur sa fenêtre et attirer les pigeons du voisinage. Il saisit de cette manière un assez bon nombre de ces volatiles, et les relâcha ensuite après leur avoir attaché aux pattes et aux ailes de petits billets où il avait écrit que le duc de Mecklembourg était détenu à Moscou, dans telle maison qu'il indiquait. Cette fausse nouvelle, ainsi répandue, produisit d'étranges rumeurs, et parvint jusqu'à la cour. On condamna au knout les gardiens de Falari, et il fut lui-même plongé dans un cachot, où il ne tarda pas à périr, le 10 septembre 1740, laissant le vulgaire bien persuadé qu'il était le duc de Mecklembourg indignement assassiné. Le marquis de la Ghétardie démêla tout cet événement, et adressa au ministre des affaires étrangères l'acte authentique du décès de Falari. J'ai lu cet acte que M. Amelot envoya, le 23 juin 1741, au duc de Béthune, beau-frère de ce misérable aventurier. Plusieurs personnes vivantes ont connu la duchesse de Falari. Elle était encore, dans une extrême vieillesse, les fruits de l'éducation de la Régence. Elle était al couverte de fard, que, par une allusion aux beaux vers de Racine dans le songe d'Athalie, on la nommait vulgairement la reine Jézabel. Sénac de Meilhan nous apprend, que, par un autre jeu de mots, les courtisans appelaient un pauvre gentilhomme provincial, soldait pour le service de sa chambre, [le taureau de Phalaris](#).

valétudinaires. Aussi Louis XV qui plus qu'aucun homme garda jusqu'au tombeau les impressions du premier âge, parla toujours avec une tendre estime de son tuteur déchiré par tant de préventions. Lorsque le duc de Bourbon entra dans le cabinet, Fleury élevant la voix dit au roi : **Que dans la grande perte qu'il faisait de M. le duc d'Orléans, Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de prier M. le Duc là présent de vouloir bien se charger du poids toutes les affaires et d'accepter la place du premier ministre, comme l'avait M. le duc d'Orléans.** Le roi sans dire un mot regarda fixement l'évêque Fréjus, et consentit par un signe de tête. La Vrillière avait prêté la formule du serment, et même la patente de nomination. Tout fut consommé, et un moment transporta le gouvernement de la France d'un prince d'Orléans au chef de la maison de Condé.

Le Régent ne fut regretté que par ceux, qui connaissaient bien son successeur. L'existence de ce prince se confondait tellement avec celle de son favori, que la postérité semble devoir une renommée solidaire à ces deux hommes qui, rapprochés par quelques traits communs, se servirent encore plus par des qualités opposées. Ils ont été jugés avec une rigueur outrée et il faut les blâmer plutôt que les plaindre de cette injustice, puisqu'ils la provoquèrent eux-mêmes, par leur mépris de l'opinion publique. Accordons cependant à leur mémoire une impartialité qu'ils ne daignèrent pas désirer.

Philippe, parti de haut, avec des talents rares et de grandes vues, hésita toute sa vie, et parut constamment déchoir ; Dubois, sorti du néant avec des disgrâces naturelles, eut, dans la volonté ; la hardiesse que son maître eut dans l'esprit, et s'éleva toujours. Dans la pratique du gouvernement, tous deux méprisaient les hommes, mentaient sans honte et promettaient sans bonne foi. La cynique indépendance du prince, et l'inquiète vivacité du ministre ne purent s'assujettir aux devoirs de la représentation et leur cour ne cessa d'être un campement en désordre. Louis XIV, qui employa si utilement l'art de s'occuper avec méthode, et de louer avec grâce, ne légua point ces deux secrets à son neveu ; car ce prince, ami des vaines audiences, fut toujours la proie des importuns, et jamais n'encouragea d'un seul éloge ses plus précieux serviteurs, tandis que, par un excès contraire, le cardinal se montrait économe de son temps jusqu'à l'indécence, et prodigue de louanges jusqu'à la grossièreté. Quand l'ingénieur Brancas disait : **Nous avons un Régent qui gouverne en espiègle,** il définissait exactement la politique de ce prince, qui, contente de brouiller, n'allait pas jusqu'à diviser. Pour Dubois, brusque, pressé, il marcha toujours en avant, ne laissa debout aucun obstacle, réussit dans tout ce qu'il entreprit, et ne dut point de succès au hasard ; conquit tout, hors la considération ; et par un dernier prodige accoutuma au joug un maître vain, défiant et spirituel, mille fois plus difficile à dompter que le roi débile ou la femme bornée dont se jouèrent Richelieu et Mazarin.

La haute naissance du Régent lui fit imputer des ; crimes, imaginaires ; la basse extraction du favori autorisa l'envie à exagérer ses vices. L'un et l'autre entourés d'ennemis et d'outrages dédaignèrent la vengeance, celui-là par sa pente naturelle, celui-ci par un calcul d'égoïsme¹. Maîtres absolus de tous les trésors de la France, le premier laissa sept millions de dettes, et le second une simple succession nobiliaire qui n'égalait pas deux années de son revenu. La nécessité

¹ Au fond, le but de toutes les démarches est le succès. La vengeance, si douce qu'elle soit, n'est qu'une consolation, et on ne peut l'exercer sans se nuire un peu à soi-même. (Lettre de Dubois à Tencin, du 11 juillet 1721.)

bouleversa leur règne par des nouveautés étranges qu'aucun d'eux n'aimait, le duc d'Orléans parce qu'il se défiait de sa constance à les soutenir, et l'archevêque de Cambrai parce qu'il se sentait assez fort pour s'en passer. La mort les saisit aux sommets de la puissance ; mais tandis que le prince laissa tomber sans regrets des jours abreuvés de délices, le parvenu disputa jusqu'à la fureur une vie pleine de tortures. Si Dubois, sans modèle et sans imitateurs dans sa carrière politique, n'eut point les faiblesses de l'âge avancé, et couvrit les défauts de l'homme par l'application de l'administrateur ; l'indolent, le scandaleux Régent orna le pouvoir qu'il ne sut pas exercer des charmes d'une bonne nature, de l'ascendant si puissant parmi nous de la gloire militaire, et des étincelles de cet esprit supérieur qui avait été donné à quelques princes de sa race. En supposant ces deux hommes privés de leur mutuel secours, on peut conjecturer que le gouvernement de Philippe eût fini par une sanglante anarchie, et celui de Dubois par un ignoble despotisme. Mais le précepteur et le disciple, tempérés l'un par l'autre, formèrent une sorte de souverain mixte, tolérable pour les peuples, et peut-être convenable à ces temps de relâchement où les hommes de génie sont disproportionnés, où les gens de bien ne font que des fautes, et où l'arrangement public ne comporte pas de meilleures vertus. Si la régence doit être reconnue à ces derniers traits, ce sera déjà un grand reproche qu'elle aura mérité. Nous ne tâcherons pas moins, après avoir décrit le ministère du prince de Condé, dont elle fut pour ainsi dire le moule, de juger plus profondément son caractère et son influence. On remarquera peut-être comme un jugement de la Providence le sort des trois monuments qui subsistent de l'administration de M. le Régent. Il acheta le diamant de Pitt auquel son nom demeure attaché ; il fonda dans la Louisiane la Nouvelle-Orléans ; il occupa Pile de France, et fit de cet écueil stérile un port et une colonie. L'île de France a passé dans la main des Anglais ; la Nouvelle-Orléans est au pouvoir des Américains ; mais nous avons gardé le diamant.

CHAPITRE XV

Madame de Prie, Paris Duverney, le comte de La Marck, le duc d'Orléans. — Nouvelles intrigues avec l'Espagne ; Alberoni, Polignac. — Abdication de Philippe V, et son retour sur le trône.

LA faveur publique n'accueillit pas le nouveau gouvernement. Des regards prévenus s'attachèrent Sur ce théâtre dressé à la hâte où les incidents furent pressés, les acteurs rares, et la pièce-courte. M. le Duc y parut à la fois le personnage le plus important et le moins occupé. Ce prince, jeune, avide et fastueux, que nous avons vu si hautain avec le Régent et si rampant sous Dubois, dompté maintenant par une femme, et dégradé jusque dans ses défauts, n'apportait à la première place de l'État que des passions d'emprunt et une brutalité obéissante. La marquise de Prye avait produit cet enchantement. Née dans les mœurs faciles d'une famille de traitants, arrivée à l'âge où la force de l'esprit touche encore à la fraîcheur de la jeunesse, elle s'était livrée au prince de Condé avant son ministère, par des motifs moins nobles que l'amour ou l'ambition. Quoique je sache combien les jugements de la cour sont impitoyables sur ceux qui meurent dans la disgrâce, je ne puis absoudre madame de Prye des reproches de haine et de cupidité dont toutes les voix l'accusent d'avoir souillé son crédit et caché l'opprobre sous un extérieur aussi élégant qu'ingénu. Après son élévation, cette favorite n'oublia pas assez les moyens qui l'y avaient portée, et jeta les mains sur le royaume, comme s'il eût été le butin de sa victoire. Sa politique peu généreuse s'attacha surtout à isoler l'amant qu'elle avait aveuglé. Ce malheureux prince resta sans amis ; mais la nouvelle régente eut ses roués. Rohan y Matignon et Richelieu furent les chefs de cette seconde dynastie de corrupteurs.

Si la marquise de Prye n'eût aspiré qu'à dominer sur les intrigues de la cour, quelques seigneurs dépravés eussent suffi à ce ministère de boudoir ; mais elle voulut gouverner, et il lui fallait un véritable ministre qui eût assez peu de consistance pour dépendre de ses caprices, et assez de capacité pour embrasser l'ensemble de l'administration. Duverney, le plus jeune des quatre frères Paris, reçut cet, emploi qu'on laissa sans titre pour qu'il fût sans bornes. Cet homme nourri dans les affaires qu'il n'avait pas vues d'assez haut, en connaissait mieux les détails qu'il n'en saisissait les rapports. Son caractère brusque et rude, son imagination vive et hardie lui permettaient plus d'agir que d'attendre, de briser des obstacles que de les éviter ; cependant, calculateur moins sordide et peut être moins habile que ses frères, il n'était pas insensible à la gloire de bien faire. Il a le premier commencé parmi nous cette secte de financiers hommes d'état qui prétendit remonter à la hauteur d'où Colbert daignait quelquefois descendre, et qui malheureusement réussit plutôt à rendre le gouvernement fiscal qu'à verser dans la finance les principes d'une politique généreuse. La marquise plaça son ministre auprès de M. le Duc, étonné sans doute, s'il eût pu l'être encore de quelque chose, de se trouver sous la tutelle d'un persécuteur de Law. Tout ressortit bientôt de ce tribunal sans nom. Dodun, contrôleur-général, et Breteuil, secrétaire-d'État de la guerre, furent de simples instruments dans la main de Duverney. Morville, bien supérieur à eux, se vit aussi contraint par cette puissance secrète de faire fléchir quelquefois la marche naturellement noble et saine de son département. Au milieu de cette cour dissolue restait un homme trop fier pour prendre place dans un gouvernement clandestin, et trop intègre pour déguiser toujours la vérité. C'était le comte de La Marck, revenu de l'ambassade de Suède, après avoir tenu dans ses bras le corps expirant de Charles XII. Esprit fin, laborieux, appliqué, il connaissait à fond les mystères et les hommes des diverses cours de l'Europe, et avait suivi avec une rare sagacité tous les phénomènes du système. Consulté quelquefois, rarement écouté, il préférait les intérêts du prince aux passions de la favorite, et prévoyait plus de fautes qu'il n'en pouvait empêcher.

Ce pouvoir ainsi distribué rencontrait des obstacles à sa complète indépendance dans le précepteur du monarque, et dans le jeune duc d'Orléans, devenu l'héritier présomptif de la couronne. Le premier, entré au conseil depuis la majorité, avait seul la puissance d'ouvrir la bouche de Louis XV et de lui prêter une volonté, ou, pour mieux dire, l'évêque de Fréjus était roi lui-même. Mais ce vieillard paraissait résolu à ne prendre pour lui que la part de royauté la plus douce et la plus conforme à la paresse de son âge, à la modération de son caractère et à l'insuffisance de ses lumières. Il assistait constamment au travail du principal ministre avec le roi, et dirigeait la distribution des emplois et des grades. Content d'une influence sans péril et sans fatigue, il était loin d'envier les travaux du gouvernement au duc de Bourbon, dont il aimait la famille et dont il venait de créer la puissance. Il n'agit autrement dans la suite que lorsqu'on eut l'imprudence de l'alarmer sur ses propres jouissances, et qu'on le força d'appeler l'ambition au secours de son tranquille égoïsme. Ce fâcheux retour fut mérité par la prompte ingratitude de M. le Duc ; car j'ai la preuve qu'un des premiers soins de son ministre fut de détourner secrètement le pape d'accorder à l'évêque de Fréjus le chapeau de cardinal que le roi avait demandé en sa faveur.

L'antipathie pour le duc d'Orléans fut plus franche. Le Régent avait péri trop tôt pour la fortune de son fils. Les deux dignités de colonel général de l'infanterie et de grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare reposaient sans influence entre des mains de vingt ans. Tout le caractère de ce jeune prince n'était qu'ébauché. Nourri dans la piété, échappé dans les plaisirs, esclave indocile de sa mère, il se trouvait ennemi de M. le Duc et chef de parti sans être bien sûr d'avoir de la haine ou de l'ambition¹. On sait qu'il prolongea cette enfance équivoque jusqu'au moment où, rencontrant dans un cloître sa véritable destination, il déploya les vertus d'un saint et quelque esprit scolastique. Mais, dans la crise présente, la duchesse sa mère soulevant son apathie naturelle, les princes légitimés ses oncles et le prince de Conti, outrés d'être sans influence dans le nouveau ministère, formèrent autour de lui une ligue défensive contre les entreprises de M. le Duc. Ce dernier, oubliant en effet la générosité dont le Régent avait usé envers lui, ne payait au fils les bienfaits du père que par des dégoûts et des outrages. Il alla jusqu'à enlever au premier prince du sang la faculté de travailler avec le roi pour sa charge de colonel-général. Ces injustices ne se commettaient pourtant ni sans crainte ni sans remords ; car la maison d'Orléans ayant secrètement conclu le mariage du jeune duc avec une princesse de Bade, la révélation de ce mystère frappa d'une si folle terreur le conseil de la marquise de

¹ Saint-Simon raconte la conduite du duc d'Orléans à la mort de son père, dans les termes suivants : M. le duc de Chartres était à Paris, débauché alors fort gauche, chez une fille d'Opéra qu'il entretenait. Il y reçut le courrier qui lui apprit l'apoplexie, et en chemin, un autre qui lui apprit la mort. Il ne trouva à la descente de son carrosse nulle foule, mais les seuls ducs de Noailles et de Guiche qui lui offrirent très-apertement leurs services et tout ce qui dépendait d'eux. Il les reçut comme des importuns, dont il avait hâte de se défaire, se pressa de monter chez madame sa mère, où il dit qu'il avait rencontré deux hommes qui lui avaient voulu tendre un bon panneau, mais qu'il avait bien su s'en défaire. Ce grand trait d'esprit, de jugement et de politique, promit d'abord tout ce que ce prince a tenu depuis. On eut grand'peine à lui faire comprendre qu'il avait fait une lourde sottise, et il ne continua pas moins d'y retomber. (*Mémoires*, déjà cités.) Je remarquerai que Saint-Simon, si avide de scandale, n'a point dit que le duc d'Orléans eût été prostitué par son père lui-même à une courtisane. Cette infamie est l'invention de quelques libellistes. Le Régent avait, au contraire, confié à son fils à l'abbé Mongault, homme d'une piété sévère.

Prye, qu'il vit dans cette alliance le salaire d'un vaste complot, et ne douta pas que les armées de l'empereur ne fussent en marche pour donner au royaume un nouveau ministre. Cette aigreur des esprits ne se nourrissait pas seulement d'accidents passagers, mais de l'ordre même établi dans l'État. Comme entre les deux familles qui environnaient le trône le pouvoir s'exerçait par celle qui en était le plus éloignée, cette situation forcée produisait naturellement le dépit de l'une et les soupçons de l'autre. Le maréchal de Villars, qui, avec M. le Duc et l'évêque de Fréjus, composait seul le conseil du roi, aurait pu tempérer ces rivalités. Mais ce guerrier, accoutumé par système à parler en citoyen et à se conduire en courtisan, éluda ce devoir difficile. Au lieu d'une paix qu'aurait maintenue l'ascendant de son âge et de sa gloire, il fallut que le duc d'Antin et le comte de La Marck négociassent avec souplesse quelques trêves apparentes. On se fit de part et d'autre des concessions sans bonne foi et sans dignité. L'aversion continua au moins sous des dehors décents, et la France put rendre grâce au ciel de lui avoir donné des princes assez médiocres pour que leurs dissensions domestiques n'obtinssent pas le funeste honneur d'une guerre civile.

Il sortit néanmoins de ces démêlés un sentiment personnel qui décida de toute la politique du ministère. La mort prématurée du roi pouvait toujours appeler au trône le duc d'Orléans, et cette pensée faisait frémir le prince et la favorite. Ils ne songèrent plus qu'à prévenir une chance à laquelle tous les revers leur semblaient préférables. On se souvient que l'intrigue de Cellamare avait eu pour objet d'assurer au sang espagnol la succession immédiate à la couronne de France, et que M. le Duc s'était porté vivement à punir ce complot. Eh bien ! le même prince va renouer les fils de cette conspiration et succéder au crime de sa tante, la duchesse du Maine, dont il s'était fait le geôlier avec un cruel plaisir. Nous allons le suivre dans sa métamorphose, où, ministre infidèle et mauvais parent, il trahissait ensemble les lois de l'Etat et l'intérêt de sa maison. Il sentait le besoin d'un complice sûr et audacieux, et il ne tenta rien moins que de ramener Alberoni sur l'ancien théâtre de sa 'puissance. Mais il devait auparavant gagner pour lui-même la confiance de Philippe V, et nul ne lui parut plus propre à ce dessein que le maréchal de Tessé, qui avait commandé sous les yeux du monarque dans la guerre de la succession. Ce vieillard, oublié du monde, s'était retiré chez les Camaldules et trompait ses ennemis par une dévotion de courtisan, léger vernis qu'enlève le premier souffle de la faveur. Nommé à l'ambassade de Madrid, il reprit aussitôt les saillies d'un esprit libre et les graves d'un naturel insinuant. L'âge avait peu rouillé ces armes de la séduction dont Tessé allait recommencer l'emploi dans une cour où les bizarreries se succédaient rapidement.

D'Aubenton était mort trois jours avant le cardinal Dubois¹. Ce confesseur français fut rem, placé par le jésuite Bermudez, do la province de Tolède, homme

¹ Suivant l'usage, quelques oisifs de la cour d'Espagne cherchèrent, dans le temps, des causes extraordinaires à la mort du père d'Aubenton, et à l'empire de son successeur sur l'esprit du roi. Voici leur explication : Philippe V avait dans la maison du Régent un espion qui lui rendait compte de toutes les actions de ce prince, et qui, ayant été découvert, fut congédié. Philippe, soupçonnant d'Aubenton d'avoir éclairé le Régent, lui en fit de vifs reproches et le renvoya. Mais le chagrin termina en peu de jours la vie du vieillard. Philippe reconnut son injustice, se jugea coupable du meurtre du jésuite, se condamna à une pénitence perpétuelle, et chargea expressément le père Bermudez de la lui faire subir. La note manuscrite où j'ai lu ce récit ne m'a point paru assez authentique pour y voir autre chose qu'une bien vague conjecture. L'Espagnol Bolland, copié par Voltaire, prétend de son côté, que d'Aubenton fit part au Régent du projet d'abdication de

pieux et sévère, n'ayant point, comme son prédécesseur, l'intention de gouverner l'État, et l'art de calmer les terreurs du monarque. Il avait traduit en castillan les sermons de Bourdaloue, et s'était formé à l'éloquence sur ce grand modèle. Philippe, étonné d'entendre la parole sainte sortir de sa bouche avec sagesse et dignité, sans ce mélange de bouffonnerie et de pantomime particulier aux prédicateurs méridionaux, voulut l'attacher à sa personne. Le moine usa avec l'autorité de son caractère de l'empire que lui offrait une âme faible, et si quelquefois le roi semblait douter de ses discours il en affirmait aussitôt la vérité devant un crucifix qu'il tirait de dessous sa robe. Bermudez imagina de réformer les mœurs et fit publier, sous le titre solennel de pragmatique, une loi somptuaire qui aurait ruiné tout le commerce des Français en Espagne. L'antipathie de ce moine pour notre nation n'avait pas médiocrement contribué à échauffer son zèle. Mais le désir de plaire, dont les femmes les plus vertueuses ne peuvent entièrement se détacher, protégea nos manufactures ; et la reine ayant refusé de s'envelopper de l'espèce de vêtement monastique prescrit aux personnes de son sexe, l'ordonnance du réformateur tomba promptement en désuétude¹. Ces secousses hâtaient cependant une révolution plus importante. Soit ennui, soit scrupule, car il serait bien superflu d'en rechercher des raisons plus nettes dans les visions d'un cerveau vaporeux, Philippe avait résolu depuis quatre années d'abdiquer la couronne. Quarante millions de piastres, arrachés à la misère publique, avaient achevé sa retraite dans la solitude de Saint-Ildephonse. Tant que d'Aubenton vécut ; ce jésuite, ami des affaires, aida son pénitent à être encore homme et roi ; mais dès que la con, science du Monarque fut livrée aux rigueurs d'un casuiste, ce malheureux prince, se défiant, de soi-même et des autres, prit en horreur les soins du gouvernement, et toute action du pouvoir royal demeura suspendue. Le marquis de Grimaldo, resté seul ministre fut effrayé d'un abandon que sa tête finirait par payer un jour ; et, préférant sa propre sûreté aux instances de la reine, il cessa de retenir l'abdication. Le prince des Asturies, âgé de seize ans, fut appelé, et Philippe loi déclara qu'il était roi. Le jeune homme, se jetant aux pieds de son père, le conjura, les larmes aux yeux, de retirer un si pesant fardeau ; mais tout ce qu'il put obtenir fut un délai pour s'y préparer. Pendant quatre mois il ne confia ce grand secret à personne, pas même à sa femme ; rare exemple de discrétion dans un âge aussi tendre ! Enfin Philippe signa, le 10 janvier 1724, le décret par lequel il descendait, du trône pour mériter dans le ciel un *royaume plus durable*, et adressait à son fils une longue instruction, où, à travers mille puérités

Philippe, que le Régent renvoya sa lettre à Philippe lui-même, et que ce dernier l'ayant montrée à d'Aubenton, le confesseur tomba mort. Cette fable est indigne de toute croyance. Je puis assurer qu'an moment de l'abdication de Philippe, le cabinet de Versailles n'en avait aucun soupçon ; que, jusqu'à la mort de d'Aubenton, la bonne intelligence fut entière entre lui, le Régent et le cardinal Dubois ; que le Régent ne renvoya aucune lettre de d'Aubenton, et qu'aucun motif ne pouvait le porter à commettre cette perfidie, encore plus absurde qu'elle n'eût été atroce.

1 Saint-Simon parle ainsi de cette reine dans ses *Mémoires* : La reine m'effraya par son visage marqué, couturé, défiguré à l'excès par la petite vérole. Elle était faite au tour, maigre alors, mais la gorge et les épaules belles, fort blanches, ainsi que les bras et les mains. La taille dégagée, bien prise, les côtés longs, extrêmement fine par le bas. Une grâce charmante, continuelle, naturelle. On concevra aisément, d'après ce portrait, la répugnance de la reine pour un vêtement qui, suivant le modèle tracé par le jésuite, ne laissait à découvert que le visage et enveloppait le reste du corps jusqu'au cou et jusqu'au poignet. (Lettre de Coulanges, du 29 novembre 1723.)

superstitieuses, parce par intervalles la noble équité d'un souverain¹. Cette nouvelle imprévue frappa désagréablement le conseil secret de M. le Duc, et hâta le départ du maréchal de Tessé, qui ne perdit pas l'espérance de faire révoquer cette saillie d'un esprit malade.

Son arrivée à Balsain put aisément le désabuser. Plus de gardes, plus d'appareil royal ; cénobite tranquille et résigné sous la main de son confesseur, Philippe avait oublié le trône et jusqu'à sa passion pour la chasse. La reine affectait dans ses traits riants la sérénité du bonheur. Grimaldo descendu au rôle de confident, se flattait seul d'un reste de crédit. Les Espagnols avaient vu avec transport l'avènement de Louis Ier. Ce prince, d'une figure étrange et d'un flegme silencieux², était leur idole. Ils aimaient en lui l'enfant ses au milieu d'eux, imbu de leurs préjugés, passionné pour leurs mœurs jusqu'à détester les autres nations, enfin ce qu'ils appelaient dans leur jargon proverbial *un roi nourri au chocolat*. A la vérité, ce fils timide sembla ne vouloir régner que par les avis de son père ; mais les ministres même que Philippe lui avait donnés ne tardèrent pas à contrarier ces pieuses dispositions. L'oracle était encore à Balsain, mais on le falsifiait à Madrid et tout marchait au rétablissement des vieilles mites mes à l'aide desquelles les grands avaient dominé sous les derniers rois autrichiens. Il n'y a pas d'exemple d'un labyrinthe aussi mystérieux que l'était alors cette cour, partagée entre deux rois et deux reines d'un caractère singulier, et tourmentée par les intrigues de cinq confesseurs³. Tessé, reçu à Saint-Ildephonse avec confiance et tendresse, ne rencontra au palais de Madrid qu'un accueil froid et épineux. Ah ! s'écriait-il, la patience de Grisélidis n'est pas de trop ici. Les Français y marchent sur les sables de l'Arabie, et l'on est plus Autrichien dans celte cour que les bourgeois de la rue Saint-Denis ne sont Parisiens. Il ne me reste qu'à répéter ce que le maréchal de Créqui disait en mourant au père de Mouchy, son confesseur : *Je vois bien, mon père, qu'il faut que je me jette à bride à abattue dans les ténèbres de la Providence*⁴.

Comment ces préventions n'étaient-elles pas repoussées d'un trône que partageait une princesse française une reine de quinze ans, tant désirée par son époux timide et crédule ? Mademoiselle de Montpensier avait passé sans guide des libertés de la maison paternelle aux ennuis d'une sévère étiquette. Philippe et sa femme, rebutés par ses caprices, le jeune prince refroidi par son peu de complaisance, une cour vaine et formaliste prompte à exagérer les torts de l'enfance, l'avaient laissée en butte à la malveillance universelle. Des regards ennemis pénétrèrent dans sa vie intérieure, et y découvrirent des habitudes, sans doute plus puériles que criminelles, mais où l'oubli de toute pudeur

¹ Le texte de ce décret a été imprimé dans le quatrième volume des *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*.

² La même difficulté ou timidité de parler qui prend à la gorge le roi notre maître est égale en celui-ci. Lettre de Tassé à M. le Duc, du 6 mars 1724.

³ *Bermudez*, confesseur de Philippe ; *Guerea*, confesseur de la reine Elisabeth, conservant de secrètes relations avec Alberoni ; *Marin*, confesseur du roi Louis ; *Laubrusse*, précepteur du jeune roi et confesseur de sa femme, vieillard simple, bon et Français dans le cœur ; *Ramos*, confesseur du président de Castille, véritable démon d'intrigue, entretenant, à l'insu de Tessé, une correspondance d'espionnage avec M. le Duc. Le président était chargé des rapports avec la France. L'Espagne justifiait parfaitement l'ancienne définition qu'on en a donnée : *Monarchie des difficultés, gouvernée par la hiérarchie des indécisions*.

⁴ Extrait de diverses lettres du maréchal de Tessé.

autorisait à craindre une dépravation prochaine¹. Enfermée pendant six jours dans un palais particulier, elle fut en quelque sorte livrée par son mari à une pénitence publique, et cette démarche, avilissante pour tous deux, et communiquée aux ministres étrangers, ne put être que le résultat de perfides conseils. Innocente ou coupable, la reine aurait dû trouver un protecteur dans le maréchal de Tessé. Mais les adversaires de la France s'accordèrent avec son ambassadeur pour l'accabler. La haine du premier ministre se plaisait encore à poursuivre le duc d'Orléans dans la personne de sa sœur, et les fautes de cette enfant, loin d'être prévenues par les avis ou atténuées par l'indulgence du maréchal, ne furent jamais, entre M. le Duc et lui, que le triomphe d'une joie cruelle et l'aliment d'une correspondance obscène. Elles servaient aussi de pâture aux entretiens familiers de Saint-Ildephonse, où Tessé semblait concentrer sa mission. C'est là qu'il tâchait d'échauffer encore de quelque ambition mondaine l'âme timorée de Philippe et qu'il querellait ; en se jouant, la feinte résignation de la reine². Ses soins faisaient des progrès, et les deux redus convenaient que M. le Duc *était le plus honnête homme de France*. D'autres tentatives, dirigées vers le même but, assiégeaient ailleurs le fougueux Alberoni.

Après trois années d'un règne léthargique, le pape donné par Dubois à l'église romaine venait d'éteindre dans son dernier sommeil une vieillesse battue de voluptés. Le conclave, que nul n'avait marchandé, ne put sortir de ses propres incertitudes qu'en entreposant la tiare sur la tête décrépite du dominicain Orsini. *Vous me porterez mort sur la chaire de saint Pierre*, crie en vain ce vieillard,

¹ La conduite de la fille du Régent n'ayant pas été sans influence sur la politique de cette époque, j'en donne quelques détails aux pièces justificatives.

² J'ai tiré à cette occasion quelques fragments des lettres originales de cette Italienne, dont l'éducation avait été fort négligée, et qui n'agita pas moins notre cabinet pendant quarante années. Ils donneront une idée de la tournure de son esprit et de son aptitude à écrire dans notre langue. *Le roi ne renonça à son royaume que pour être tranquille. Il ne refusa pas ses conseils à son fils, mais seulement quand il les lui demanda. Pour moi, je ne suis bonne à rien, et encore moins à cette heure, ayant perdu dans le désert, avec les cerfs et les sangliers, ce que j'avais pu gagner à la cour, d'où je suis très-contente d'être éloignée, bien que j'aie si peu de crédit auprès de vous pour ne me pas croire. Je suis plus contente d'entendre les rossignols de notre jardin que votre bel opéra de Madrid.* Lettre de la reine à Tessé, du 11 mai 1724.

Il y aura toujours des incrédules au monde ; et si un apôtre l'a été de son maître, il n'est pas extraordinaire que vous le soyez d'une pauvre femme qui ne lui reste autre chose que la figure, pour ne pas dire qu'elle est une bête. Oh ! voyez si vous vous adressez bien pour que je vous aide. Je souhaite de tout mon cœur que vous jouissiez bien des plaisirs d'Aranjuez ; mais pendant ce temps-là, n'oubliez pas ceux qui vivent dans le désert. Autre au même, du 15 mai.

Je vois que vous êtes fâché contre nous, et que vous ne voulez plus rien dire ; j'en suis très-fâchée, mais je sais que votre cœur est trop bon pour garder rancune contre de pauvres gens qui sont certainement bien de vos amis. Vous trouvez mauvais que mon pauvre mari ait demandé conseil à son fils. Mais que voulez-vous qu'il fasse ? Voulez-vous qu'il mette le couteau sous la gorge à son fils ? Autre, du 18 mai.

Je vois bien que vous me faites un tacite reproche de ce que je ne fis point de réponse à votre dernière lettre. Mais je crus que j'aurais pu passer pour importune, et craignis que vous n'eussiez fait quelque imprécation contre moi, si je vous tourmentais avec mes lettres, et vous faisais perdre le temps à répondre à mes sottises, pendant que vous l'auriez mieux employé, et à vous garantir des terribles chaleurs d'Aranjuez. Les nôtres ont été grandes, mais aujourd'hui il a plu à verse par un orage qu'il a fait avec du tonnerre, ce qui n'a pas été un grand ragoût pour moi qui suis poltronne. Autre, du 30 mai.

effrayé de sa nomination. Forcé de régner, il donne les somptueux ameublements du prodigue Conti, habite une cellule, conserve son habit religieux, et fait craindre aux habitans de Rome ce qu'ils abhorrent davantage, le gouvernement d'un saint. Rohan et Polignac les deux plus beaux prélats de leur siècle, avaient paru au conclave sans prépondérance. Le premier, dépositaire du secret de la cour et de vingt mille écus, manœuvra si maladroitement, que l'élection se fit par les *zelanti*, sans le concours des cardinaux français. Mais Polignac réunissait tant de moyens de séduire que le nouveau pontife lui voua un vif attachement, et témoigna le désir de le voir chargé des affaires de France. M. le Duc y déféra d'autant plus volontiers que, par un retour assez ordinaire dans les caractères rampants, l'abbé de Tencin ; devenu récemment archevêque d'Embrun, s'était conduit avec une telle insolence, que les officiers du Saint-Siège ne voulaient plus communiquer avec lui.

La véritable mission de Polignac, et celle qui souriait le plus à son imagination romanesque, c'était de reprendre hardiment à Rome ce complot qu'il avait furtivement effleuré dans les boudoirs de Sceaux, et de ranimer avec Alberoni cette cause perdue pour laquelle l'un avait vu les marais d'Anchin et l'autre les bords inhospitaliers de la Ligurie. Déjà ce dernier ne languissait plus dans l'humiliation où l'avait laissé le précédent conclave. Le saint pape Benoît XIII, dont la destinée fut toujours de se passionner pour les hommes qui lui ressemblaient le moins, l'écoutait avec confiance. Il gouvernait la petite cour du roi Jacques, et avait succédé à son ennemie la princesse des Ursins sur cette scène exiguë où les grands acteurs tombés venaient ainsi se repaître d'illusions. Les conférences s'ouvrent donc entre les deux cardinaux. Polignac développe le plan de M. le Duc pour que, un cas arrivant — la mort de Louis XV —, il puisse avoir de l'Espagne le prince qu'il estimera être le plus convenable à la France ; chose qui ne saurait être empêchée quand les deux cours seront bien unies¹. Il présente pour résultat le plus noble changement dans tout le système politique ; car rien n'est odieux, dit-il, comme de voir l'Angleterre faire et défaire la paix de l'Europe au gré de ses caprices et de son intérêt². Mais pour frapper un tel coup, il faut la vigueur d'Alberoni, et il lui propose de travailler de concert avec le gouvernement français à opérer son retour à Madrid. Alberoni est touché de ces avances, mais il paraît mûri par le malheur. En approuvant les vues du prince de Condé., il désespère du concours des Castillans. L'Espagne, dit-il dans son style énergique, est un cadavre que j'avais animé, mais à mon départ, il s'est recouché dans sa tombe³. M. le Duc voulut néanmoins s'attacher Alberoni comme une de ces têtes d'élite que la disgrâce ne détruit jamais entièrement, et que la fortune tient en réserve pour d'autres tempêtes. Il fallait que la présence de ce fameux ministre fût contagieuse, et on en juge par l'enthousiasme dont elle remplit l'âme un peu légère du cardinal de Polignac. Quoi qu'il en soit, la France lui offrit une pension de douze mille livres qu'il refusa, et lui fit accepter un présent de trente mille. Notre entremise plus utile ménagea son accommodement avec l'Espagne, à laquelle il vendit cher sa démission de l'évêché de Malaga et de sa grandeur passée il lui reste des rechasses, appareil doux, mais insuffisant pour les plaies de l'ambition.

Un évènement que n'avaient pas prévu les deux négociateurs, apporta tout à coup la matière de combinaisons nouvelles. Après sept mois de règne, le jeune

¹ Mémoire des conférences avec Alberoni.

² Mémoire des conférences avec Alberoni.

³ Lettre du cardinal de Polignac, du 30 octobre 1724.

roi d'Espagne, atteint de la petite vérole, mourut sans postérité entre les bras de cinq médecins que la cour accusa de l'avoir tué par une saignée imprudente. Suivant le décret d'abdication, la couronne devait passer immédiatement sur la tête de l'infant Ferdinand, âgé de dix ans, et la régence appartenir à cinq ministres désignés. Cette disposition oligarchique plaisait autant aux Espagnols qu'elle présageait aux Français de suites fâcheuses. A la vérité, elle portait en elle-même un moyen réparateur ; car n'ayant pu être acceptée par le prince mineur, toutes les règles du droit civil autorisaient Philippe à la révoquer. Les grands se trouvaient ainsi dans une situation critique, désirant une régence avec ardeur, et craignant d'offenser Philippe dont la résolution n'était pas connue. Sur l'invitation que le président de Castille n'osa pas se dispenser de lui faire, l'ancien roi quitta Balsain avec sa femme et son confesseur, sans projet, sans désir, incertain s'il y rentrerait monarque ou sujet. Il est probable qu'une circonstance bien minutieuse décida la question. Philippe craignait extrêmement la maladie dont son fils était mort, et prescrivit une quarantaine rigoureuse à tous ceux qui savaient approché ce prince dans ses derniers jours. Par cette précaution, qui éloigna de sa personne les hommes puissants de la dernière cour, il échappa, sans le savoir, à des assauts que sa faiblesse n'aurait pas soutenus. On peut en juger par la tourmente qui l'attendait.

Le maréchal de Tessé, qui était accouru près de lui, fit parler la raison et l'intérêt des deux peuples. Mais, à son grand étonnement, l'affaire fut traitée comme elle aurait pu l'être dans la cour la plus barbare du dixième siècle. On prétendit que, le roi ayant renoncé au trône pour travailler à son salut, cette abdication tenait de la nature des vœux religieux, et qu'un traité fait avec Dieu ne dépendait plus des intérêts passagers de la terre. C'était l'opinion de Bermudez, qui, sans commander au nom du ciel, en disait assez pour effrayer la conscience du roi. Philippe, dans ses perplexités, fait consulter à la fois le conseil de Castille et une junte de théologiens¹. Dans l'un, les courtisans timides et rusés observent et diffèrent de répondre ; dans l'autre, les Moines phis hardis prononcent que la couronne n'appartient point à Philippe, et qu'il peut tout au plus exercer la régence jusqu'à la majorité du roi Ferdinand. Alors le conseil de Castille invite faiblement Philippe, à remonter sur le trône, et lui refuse la régence par un sophisme. Tessé, indigné de cette combinaison perfide, a recours au nonce Aldobrandin. Il lui remontre combien souffrira le Saint-Siège d'avoir en Espagne, au lieu d'un roi dévot, plusieurs grands entêtés des privilèges nationaux, et lui fait craindre que ce pays, livré à cinq régents et tombé dans l'anarchie, n'expose l'Italie sans contrepoids à l'ambition des Allemands. Le ministre de Rome, ému par ces intérêts profanes, attaque alors Philippe avec l'ascendant de son autorité sainte, et obtient que d'autres moines soient consultés. Etrange aveuglement de remettre toujours la destinée de l'État aux hommes que les devoirs mêmes de leur profession rendaient le plus incapables d'en juger sainement !

Pendant les cinq jours que durèrent ces tramés pour et contre la royauté de Philippe, ce fut un pitoyable spectacle que celui de ce prince pusillanime, ballotté entre les scrupules des casuistes et les larmes de sa famille, fuyant comme un étranger dans les détours de son palais, refusant des gardes, et ne se considérant, disait-il lui-même, que comme un *roi ondoyé*. L'ambitieuse Élisabeth avait jeté le masque de la dévotion ; la nourrice Laura Piscatori s'abandonnait à sa grossière audace, le jésuite, sans renoncer entièrement à la souplesse de son

¹ C'est-à-dire de six moines : deux jésuites, deux franciscains, un dominicain et un père de la Merci.

état¹, jouissait avec quelque orgueil du désintéressement qui lui faisait refuser de voir à ses genoux un pénitent couronné. Écoutons l'ambassadeur français, acteur aussi dans quelques scènes de ce drame unique : Je ne veux pas me damner, me dit le roi, et je m'en vais. Ils feront de mon fils et de mon royaume ce qu'ils voudront. Mais je sauverai mon âme. — Au nom de Dieu, lui répondis-je, n'y a-t-il que le père Bermudez qui sache la théologie ? Quoi ! sire, vos enfants, la reine que voilà, vos peuples qui vous demandent, vous sacrifiez tout cela pour une demi-douzaine de fripons qui vous trompent ! — Je n'en ferai ni plus ni moins, répliqua le roi. Toute la cour, les grands, personne ne veut de moi. Je veux me retirer. — Mais, sire, que voulez-vous que je mande en France ? — Vous pouvez mander ce que je vous dis et ce que vous voyez. — Et tout cela avec une opiniâtreté, et, si j'ose le dire, avec une raison de déraison dont un théatin se serait impatienté. De son côté, la reine pressa Philippe avec plus de violence. Puisque les théologiens sont partagés, lui dit-elle, adressez-vous au pape, comme fit Charles II ; car votre père Bermudez est un fripon qui vous déshonore par les scrupules qu'il vous met dans la tête, et je le regarde si bien comme un Judas, que je vous déclare que s'il m'apportait la communion, je ne voudrais pas la recevoir de lui. Que par complaisance pour un pareil fripon vous sacrifiiez vos enfants, votre fille qui est en France, et vos peuples, je ne le souffrirai pas. La reine rapporta elle-même ce discours au maréchal de Testé, en ajoutant les paroles suivantes : Si nous allons à Saint-Ildephonse, je suis résolue d'emmener mes deux enfants. Le roi fera ce qu'il voudra de son Infant don Ferdinand, que vraisemblablement il laissera aux Espagnols, qui l'empoisonneront de Mauvais conseils et le tueront comme l'autre, en lui laissant faire tout ce qu'il a voulu. Quant aux miens, ajouta-t-elle en s'attendrissant et les larmes aux yeux, j'aimerais mieux leur tordre le cou que de leur donner un confesseur espagnol ; et, malgré le roi, je leur en donnerai un français. Au milieu de cette crise, tout prenait une voix contre Philippe, jusque dans les derniers rangs de sa maison. Valois, son valet-de-chambre, osait lui dire avec beaucoup de sens : Vous croyez vous, être confessé au père Bermudez et moi je vous dis que quand vous vous confessez à lui, vous vous confessez à soixante-dix jésuites qui sont au collège impérial. La nourrice, gardait bien moins de réserve. Laure, écrit Tessé, est un brûlot dont la reine se sert. Elle a dit en face au père Bermudez qu'il *était un fripon et un faux dévot ; que c'était lui qui mettait tous les scrupules dans l'esprit du roi ; qu'elle croirait rendre un grand service au roi et à la reine de le poignarder*. Elle a dit un quart-d'heure après au roi les mêmes choses. A tout cela le roi sourit, et n'en fait ni plus ni moins. Mais un tel grenadier est nécessaire². Les soins de l'ambassadeur et du nonce terminèrent enfin cette pénible lutte. Quatre théologiens³, diamétralement opposés à leurs confrères, décidèrent que Philippe devait reprendre le sceptre *sous peine de*

¹ Je voudrais que vous eussiez pu voir tous les tours d'oreilles de satisfaction et de remerciements que le père Bermudez a affecté d'avoir suivis les différentes conjonctures. (Lettre de Tessé du 6 septembre.) Quand le roi eut repris le sceptre, la faveur du jésuite n'en fut point éthérée. Tassé écrivait à M. le Duc, qui ne pouvait concevoir ce prodige : Est-il possible que Votre Altesse ne connaisse pas les confesseurs ? Ils sont comme les chats qui tomberaient du haut d'un clocher, et se retrouveraient sur leurs pieds. (Lettre du 25 décembre 1724.)

² Ce passage et les précédents sont fidèlement transcrits sur les originaux des lettres du maréchal de Tessé. Le maréchal de Villars en avait saisi à la lecture quelques phrases qui ont été défigurées dans ses *Mémoires*.

³ Le général des franciscains, le général de la Merci et les pères Pimentai et Granados. Leur consultation est au quatrième volume des *Mémoires de Saint-Philippe*.

péché mortel. Le conseil de Castille, qui prévint le dénouement, s'expliqua dans un second avis avec plus de chaleur et de précision. Le pieux solitaire de Bessin, plutôt vaincu que persuadé, signa, le 5 septembre à minuit, qu'il était de nouveau souverain des Espagnes.

Cet événement combla de joie le premier ministre, et jamais l'amitié de l'Espagne ne lui sembla mieux assurée. Mais avec Philippe et sa femme étaient remontés sur le trône les passions et les caprices. La lenteur des négociations de Cambrai les indignait : l'empereur y avait fait attendre plusieurs années les investitures promises à don Carlos. Le grand-duc était mort ; son fils, frappé d'une caducité précoce, également navré de voir des étrangers disposer de ses états, et le nom de Médicis s'éteindre en sa personne, avait passé des excès de la colère à une stupide apathie. Le roi d'Espagne voulait dès lors qu'une possession armée garantît à don Carlos l'héritage de l'imbécile Gaston, et il accusait M. le Duc de ne pas forcer l'empereur à y donner son consentement. Ce recours continu à la violence est remarquable dans le caractère de Philippe V. Ce prince si timoré n'avait jamais mis la guerre au nombre de ses scrupules. Il aimait les armes, et, par une méprise assez commune, ses goûts s'étaient amalgamés avec sa conscience. Plein des souvenirs de son aïeul qu'il avait vu prodiguer le sang français sous tant de vains prétextes, il regardait comme une criante injustice que tout le royaume ne s'armât pas pour sa querelle. Il imputait cette sagesse tantôt à la perfidie du prince de Condé, et tantôt à la dégénération de nos mœurs¹. Tessé, qu'il chérissait, ne put le calmer ; et dès ce moment, il prit la résolution extrême de traiter directement avec Charles VI, aimant mieux rechercher son ennemi que fatiguer de froids médiateurs. Il envoya secrètement à Vienne le Hollandais Ripperda, dont une renommée éphémère a depuis ébruité le nom. Cet étranger, ayant abjuré sa patrie et sa religion, s'était introduit à la cour par des projets de manufactures. Assemblage de ruse et de grossièreté, moitié fou et moitié aventurier, il ne pouvait trouver que sur le trône d'Espagne des protecteurs aussi bizarres que lui.

Le roi George, que les intérêts de son électorat attachaient à l'empereur, n'était pas plus disposé que la France à servir l'impertinence belliqueuse du cabinet de Madrid. On peut même douter qu'il eût souffert dans M. le Duc des complaisances pour cette manie guerrière, tant Grande-Bretagne travaillait alors à étendre sur elle et sur ses alliés un engourdissement pacifique. A l'administration vive, fière et hardie de milord Stanhope, un nouveau favori venait de substituer un système doux et ténébreux. Opposer à la fureur des partis et à l'orgueil des vertus publiques les jouissances de la cupidité, asseoir la prérogative royale sur ses largesses, assouplir les ressorts aigres et bruyants de la constitution, calmer enfin les discordes par la corruption, de même que les douleurs physiques sont amorties par la gangrène ; telle fut l'œuvre profonde de Robert Walpole, tel fut l'artifice qui a jusqu'à ce jour maintenu la maison d'Hanovre sur un trône orageux. Mais son auteur ne pensa pas que cet

¹ Voici le discours singulier que tint, à ce sujet, le petit-fils de Louis XIV au maréchal de Tessé : *Monsieur, je sais que l'on me reproche en France que des scrupules de conscience me retiennent sur beaucoup de choses. Mais à mon tour je pourrais reprocher à la France que cette noblesse et milice française qui, du règne du roi mon grand-père, faisait la loi à l'Europe, paraît depuis sa mort être soumise aux demoiselles de l'Opéra, à la vie molle de la musique et de la bonne chère, et que l'on préfère en France cette vie molle à l'honneur et à la dignité des armes et du royaume.* (Lettre de Tessé au comte de Mornifle, du 20 novembre 1724.)

assoupissement factice fût à l'épreuve d'une guerre extérieure, et le besoin de la prévenir par des moyens semblables devint sa seule politique. Réserveant l'Angleterre à son génie souple et facile, il abandonna le continent aux talents médiocres de son frère Horace Walpole. Celui-ci vint résider à Paris, comme dans la ville que la force des choses rendra toujours le centre des intérêts de l'Europe. Les deux frères couvrirent ainsi le monde de ces transactions vénales, qu'il faudrait pourtant bénir si, eu épargnant quelque temps le sang des hommes, elles n'eussent trop dégradé le dernier siècle. Quoiqu'il ne subsiste aucune preuve matérielle des capitulations de madame de Prye avec les Walpole, les effets permettent peu d'en douter. Une main cachée asservit la France à toutes les volontés de l'Angleterre, malgré l'opinion et la résistance de nos ministres. Le comte de La Marck avait imaginé de fonder une grande alliance dans le nord et de la cimenter par le mariage de M. le Duc avec une fille du czar, sous l'expectative du trône de Pologne. Il entama, dans cette vue, une négociation avec le prince d'Olgoroucki. Le chancelier Ostermann la traita froidement, mais Pierre-le-Grand s'y montra plus favorable. Il exigea seulement, par haine ou par caprice, que le roi d'Angleterre ne fût point partie intégrante dans le traité, où la faculté d'adhérer lui serait néanmoins réservée. Cet incident, qui ne blessait que l'orgueil britannique, fit perdre à M. le Duc le prix des soins tout paternels du comte de La Marck.

En acceptant le joug des Anglais, M. le Duc ne rendait pas sa position meilleure en Espagne, car ces dangereux amis ne se servaient de la faveur qu'ils y avaient achetée que pour s'élever sur nos ruines. Le comte de Morville, le maréchal de Tossé, ainsi que le cardinal de Polignac à Rome, ne cessaient d'en porter des plaintes amères¹. On avait eu, la pudeur de ne pas mettre ces ministres dans-la confiance des marchés de madame de Prye, tandis qu'au contraire, en Espagne, l'exception dit roi et de la reine, tout le gouvernement s'était vendu à la corruption des insulaires. C'est ici le lieu de placer une observation que souvent faite. On a pu voir quelquefois en France un chef très-élevé trafiquer de sa puissance d'un moment ; mais le corps de l'administration reste toujours incorruptible, et ses membres, même les plus obscurs, y nourrissent une verve héréditaire de délicatesse et d'honneur qu'on peut sans doute trouver ailleurs, mais qui paraît naturellement attachée au caractère français. L'impudent orgueil de la favorite acheva de rompre l'intelligence des deux couronnes. A l'or de l'Angleterre et à la domination de la France elle voulut joindre les honneurs de l'Espagne. Son aveugle amant eut la faiblesse de demander la grandesse pour M. de Prye. [Si vous n'étiez pas habitant des Camaldules](#), écrivait-il au maréchal de Tessé, [je vous dirais pourquoi](#)². L'ambassadeur prévint les dangers d'une

¹ Tessé écrit à Morville, le 6 mars 1724 : [Stanhope fait une dépense affreuse, verse l'argent à pleines mains aux ministres, à leurs femmes, aux hôpitaux, aux mendiants, aux confesseurs. Morville lui répondit, le 21 du même mois : Quel a été le fruit de notre affection et de notre complaisance outrée pour les Anglais ? Les époques de nos nouvelles alliances avec l'Espagne ont été employées par nous à y procurer des avantages aux Anglais et à y établir, pour ainsi dire, leur prédomination plutôt qu'à y acquérir quelque crédit. Ils savent profiter de l'état où nous les savons mis, et ils s'y maintiennent par des moyens que nous ne pouvons employer. Nous n'avons point de vaisseaux annuels qui, nous rapportent un ou deux millions de piastres, puissent nous fournir cent mille écus à répandre comme fait M. Stanhope.](#)

² Lettre du 16 juillet 1724. Voici le passage : [Madame de Prye désire ardemment que son mari ait un rang qui contribue à l'établissement de ses enfants, et moi je le désire fort](#)

proposition qu'il comparait à des charbons ardents. Avec quelque réserve qu'il la maniât, le roi et la reine la rejetèrent comme une ignominie, et furent justement indignés qu'on s'adressât à eux pour récompenser l'adultère et la bassesse. M. le Duc sentit dès lors que ce n'est point avec le secours de l'Espagne qu'il pourrait jamais fermer le trône à la maison d'Orléans, et il termina cette tentative qui, jusqu'à ce jour, avait été ignorée, et que j'ai dû d'abord exposer parce qu'elle fut la première pensée de son ministère. Avant de dire par quelle autre voie il entreprit de satisfaire la même passion, il convient de savoir comment sa main novice avait dirigé l'intérieur de l'État. Ce n'est point par sa durée qu'on doit mesurer cette époque. Jamais un si court intervalle ne vit se précipiter tant de lois, tant d'essais téméraires. Les esprits avides de s'instruire découvrent dans ces grandes expériences un aliment plus substantiel que dans le retour monotone des événements politiques.

aussi. Si vous n'étiez pas habitant des Camaldules, je vous dirais pourquoi. Elle avait songé d'abord au duché, elle souhaiterait à cette heure une grandesse.

CHAPITRE XVI

Lois sous le ministère de M. le Duc. — Sur les finances. —
Sur la mendicité. — Code noir. — Religionnaires.

LE prince de Condé avait marqué le début de son ministère par la création de sept maréchaux de France¹, et par cinquante-huit promotions dans l'ordre du Saint-Esprit. Cette prodigalité de hautes faveurs, moins propre à augmenter le nombre des amis qu'à diminuer celui des courtisans qui espèrent, annonça plutôt de la précipitation dans le caractère que du discernement dans l'esprit. Tandis que le prince tâchait, par un faux calcul, de conquérir la Cour, Paris-Duverney se flattait de gagner le peuple par une méprise bien plus sérieuse. Le passage des billets de banque et la tourmente perpétuelle des monnaies avaient porté le prix des denrées et de la main d'œuvre au-delà des proportions naturelles. Duverney entreprit de l'y ramener, et, ce qui est bien bizarre, voulut réparer le mal par les moyens qui l'avaient produit. Il diminua successivement de plus de moitié la valeur légale des monnaies², et réduisit l'intérêt au denier trente³. Cette incroyable audace étonne les esprits le plus familiarisés avec les secousses de la régence, et suspend toutes les transactions commerciales. Mais Duverney, accoutumé à opérer sur les valeurs mortes du visa ou à imposer dans les camps le joug de la nécessité, oublie qu'il est maintenant en quelque sorte aux prises avec une nature vivante et passionnée.

Il ordonne aux habitudes de changer aussi vite que ses arrêts. La Bastille se remplit de ceux qui osent discuter ses principes ; les troupes du roi font main-basse, dans la capitale, sur les ouvriers qui défendent leurs salaires. Une lettre du ministre donne pour exemple aux intendants des provinces ces emprisonnements et des meurtres. La France alors se couvre de confusion. On mure les boutiques de ceux qui n'abaissent pas leurs prix au niveau des lois monétaires. Dans quelques lieux la puissance publique soumit à un tarif l'universalité des objets de commerce⁴. En 1793, lorsque la mort était plus prompte que la menace, la même entreprise s'est renouvelée sous le nom barbare de *maximum*. Mais elle parut insensée même dans ces temps prodigieux où les monstres n'étonnaient plus. Jugez du bouleversement qu'elle enfanta sous un gouvernement moins absolu. Cette lutte où Duverney apportait l'entêtement du savoir et le prince de Condé l'entêtement de l'ignorance, dura plus qu'on ne devait le craindre. Mais enfin chaque rigueur accroissant la défiance, et l'opposition devenant partout d'airain, il fallut remonter l'échelle plus promptement qu'on ne l'avait descendue, et restituer aux monnaies toute leur valeur⁵. L'imprudent ministre apprit, à sa honte, que vouloir faire par la violence ce que le temps seul a le droit d'opérer, c'est rendre impossible ce qui eût été inévitable. L'État perdit, par ces mutations d'espèces, trente-quatre millions huit cent vingt-huit mille huit cent dix-huit livres sur les sommes que les receveurs

¹ Le comte de Broglie, le duc de Roquelaure, le comte de Medavy, le comte Dubourg, le duc de La Feuillade et le duc de Grammont.

² Arrêts des 4 février, 27 mars, 22 septembre 1724 et 14 décembre 1725. Le louis descendit, par ces quatre échelons, de 27 livres à 14 livres ; le marc d'or de 1087 livres 12 sous à 561 livres 5 sous ; le marc d'argent de 74 livres 4 sous à 38 livres 17 sous.

³ Édit du 28 juin 1724.

⁴ M. Souffrain, dans un ouvrage publié en 1806 et intitulé : *Essais, variétés historiques sur la ville de Libourne*, 3 vol. in-8°, nous a conservé le tarif général qui fut fait pour cette ville en 1724 par le concours de l'intendant, du parlement et des magistrats municipaux. Ces actes extravagants étaient autorisés par la lettre du contrôleur-général, du 30 juillet. [Voyez par vous-même les prix auxquels on peut contraindre les marchands de baisser leurs marchandises, et punir ceux qui n'y auraient pas obéi.](#)

⁵ Arrêts du 27 mai et 15 juin 1726. Un édit du mois de janvier précédent avait ordonné une refonte générale.

eurent réellement ou feignirent d'avoir dans leurs caisses. Cette déroute si méritée flétrit dès le premier pas tous les talents de Duverney, et suscita contre l'administration de M. le Duc une alliance de haine et de mépris qui la poursuivit jusqu'à sa ruine.

Les erreurs en finance sont ordinairement des fléaux passagers, parce que la promptitude de leurs effets en provoque bientôt la réforme. Mais il est des lois dont les conséquences plus dangereuses minent lentement les bases de l'ordre public. Moins leur action est apparente, plus la sagesse a dû en méditer les principes. Il faut se défier de ce débordement de lois importantes qui sembla inonder les premiers mois du ministère de M. le Duc, car l'intempérance des règlements nouveaux est presque toujours dans le gouvernement un symptôme de faiblesse ou d'anarchie. Duverney essaya ses talents législatifs par la suppression des mendiants, dont les fautes de Louis XIV et les désordres de la régence avaient fort agrandi la race. Mais la mendicité, qui a remplacé, dans les misères humaines, l'esclavage des anciens, est une plaie de difficile guérison. On reconnaît dans la déclaration dressée par Duverney¹ une trace confuse des institutions hollandaises, si l'on n'y était pas frappé davantage du caractère de brusquerie et d'imprévoyance qui marquait tous les travaux de cette époque. Il avait imaginé d'ajouter à chacun des hôpitaux du royaume un asile volontaire pour les indigents, une prison pour les mendiants, et des ateliers pour les uns et pour les autres. Mais les fonds nécessaires à de telles dépenses, ou manquèrent tout-à-fait, ou furent insuffisants. L'opinion publique opposa d'ailleurs à ses plans une âpre résistance. Elle avait jugé le gouvernement de M. le Duc plus propre à faire des pauvres que digne de les secourir, et elle repoussa sa loi, de même qu'une âme fière refuse des bienfaits dont elle méprise l'auteur. Tous les administrateurs des hôpitaux s'accordèrent à laisser dépérir les métiers et à favoriser l'évasion des captifs. Les troupes de ligne et les maréchaussées se firent un point d'honneur de n'arrêter aucun mendiant. On envoya enrôler des archers dans les montagnes de l'Helvétie, mais il fallut bien se garder d'employer ces malheureux à la portée des garnisons suisses, car ils n'obtenaient point de quartier sous le sabre de leurs compatriotes. Des rigueurs outrées purent contribuer cette antipathie générale. Dans le dessein de reconnaître les mendiants, on résolut de leur imprimer un signe indélébile. Quelques-uns furent livrés à des chimistes qui les soumirent à l'essai de divers caustiques, et enfin une lettre officielle² annonça l'inutilité de ces hideuses expériences, et ordonna de marquer le bras des mendiants avec le feu, comme on en use dans les troupes d'une autre espèce. On pouvait craindre, que l'enceinte des hospices ne suffît pas à la foule des détenus ; mais le contrôleur-général Dodun, leva ainsi l'obstacle : **Devant être couchés sur la paille et nourris au pain et à l'eau, ils tiendront moins de place**³. Ces paroles exécrables furent tracées à Chantilly au milieu des fêtes où M. le Duc ruinait l'État et corrompait son jeune roi par la contagion des plaisirs et d'une prodigalité inouïe⁴.

¹ Déclaration concernant les mendiants et vagabonds, donnée à Chantilly, le 18 juillet 1724.

² Circulaire du 25 mars 1725.

³ Instruction aux intendants, du 7 juillet 1724.

⁴ Ce fut dans le cours de ces fêtes, qu'un cerf aux abois tua le duc de Melun. Mademoiselle de Clermont, une des sœurs du duc de Bourbon, le regretta toute sa vie, et dans un veuvage mélancolique, resta fidèle à sa mémoire, car on croit qu'elle d'était attaché ce jeune courtisan par une sorte de mariage clandestin, tel que le comportait

Le garde-des-sceaux d'Armenonville fit dans ce temps-là le seul acte qui ait laissé vestige de son ministère. Il rédigea une déclaration sur le vol¹, qui parut échappée des codes sanguinaires de Charles-Quint. Il est vrai que plus le luxe et le commerce multiplient les propriétés nobiliaires et les signes des richesses, moins l'irritation des désirs et les facilités du larcin sont contenues par les peines modérées qui suffisent aux peuples grossiers et cultivateurs. La régence, avait vu souiller par bien des crimes l'éclat momentané de son papier-monnaie. Mais l'indigne lieutenant de d'Aguesseau passa les bornes de la justice dans cette loi fameuse qui prononça indistinctement la peine de mort contre tout vol domestique, sans considération de la valeur de l'objet dérobé, ni de tout autre circonstance atténuante. Si la générosité du caractère français eût été douteuse, cette épreuve l'eût mise hors du soupçon. La classe opulente refusa les victimes qu'on offrait d'immoler à sa sécurité. Dans le châtement d'un crime aussi bas que le vol, l'opinion publique divisa l'infamie entre le coupable qui la subissait et le maître avare qui le provoquait. On craignit autant d'implorer la loi que de la transgresser. Il résulta de cette lutte étrange que la disproportion (le la peine protégea le criminel et que nulle part plus qu'en France le vol domestique ne fut commun et impuni.

Cependant le garde-des-sceaux, honteux de cette loi, qui souillait son nom d'une vile célébrité, et plus honteux encore du besoin de la révoquer, autorisa secrètement les cours souveraines à la modifier dans l'application. Mais les magistrats préférèrent, comme on devait s'y attendre, la rigueur de la règle au cri de l'équité, et ne déférèrent point à cette invitation clandestine où le remords n'osait se revêtir de formes législatives. La lettre singulière de M. d'Armenonville nous a été conservée dans le recueil des ordonnances d'Alsace, et l'on se souvient peut-être du courroux qu'elle excita, vers la fin du dernier siècle, au sein du parlement de Paris, lorsqu'un de ses membres eut la générosité d'en rappeler l'existence dans un papier public. Je ne vis pas sans douleur un tribunal révérend défendre, comme son patrimoine, une loi sanguinaire, dont l'exécution aurait dû lui paraître un odieux fardeau. Je ne saurais concevoir cet attachement opiniâtre pour des coutumes inhumaines, et il n'a fallu rien moins que les témoignages réitérés de l'histoire pour me convaincre, en quelque sorte malgré moi, de l'instinct de cruauté qui était particulier à la magistrature française².

l'extrême débordement de cette cour. Il semblait que les fêtes de Chantilly fussent destinées à ces accidents barbares. En 1718, un tigre, sorti de la ménagerie, vint sur une pelouse où toutes les femmes de la cour figuraient un ballet en costumes champêtres. Les unes s'enfuirent en poussant des cris, et les autres tombèrent évanouies. Mais l'animal féroce se laissa paisiblement reconduire dans sa loge. Ce voyage de Chantilly de 1718 fut encore célèbre à la cour par la nouveauté d'une étiquette gracieuse qui s'y établit entre le marquis de Lassay ; amant titulaire de madame la duchesse de Bourbon, qui donnait la fête, et le comte de Riom, amant aussi avoué de la duchesse de Berri, qui la recevait.

¹ 4 mars 1734.

² Choisissons entre les parlements celui de Paris, qui passait pour en être le moins dur, et prenons au hasard dans ses annales quelques traits séparés par de grands intervalles. N'est-ce pas lui qui s'obstina, pendant tout le règne de Charles V, malgré un ordre du roi et une bulle du pape, à refuser le secours d'un confesseur aux condamnés à mort ? C'est-à-dire qu'il pratiqua, de sang-froid, au nom de la justice, ce qui serait regardé à bon droit comme le comble de la rage dans un ennemi, et que des juges chrétiens affectèrent d'être assez méchants pour partager avec les démons l'approvisionnement des enfers et le monopole des supplices éternels. Lorsqu'en 1788 Louis XVI eut la sainte inspiration de prescrire un délai entre l'arrêt et l'exécution des peines capitales, ce même

Quoi qu'il en soit, un regard de pitié que le garde-des-sceaux laissa tomber peu de mois après sur le sort des prisonniers, fut peut-être une expiation de sa fatale imprudence. La déclaration du 11 juin 1724 abolit l'usage d'affermir les prisons comme un droit domanial, et purgea la France de ce reste d'une incroyable barbarie, sur qui le siècle de Louis XIV avait passé avec distraction.

J'hésite à qualifier de loi l'édit qui régla le sort des nègres dans les colonies¹, et je désirerais qu'un malheur sans bornes n'eût pas la sanction d'un nom révérend. En vain le rédacteur du code Noir s'efforça de mêler quelque ombre de justice à des cruautés nécessaires. Tout ce que l'édit statuait de rigoureux fut excédé ; tout ce qu'il promettait de favorable fut éludé ; car l'esclave, assimilé par le droit civil aux meubles et aux troupeaux de ses maîtres, n'a pas même en lui la capacité d'être protégé. C'est de nos mœurs non pas de nos lois, que sa destinée peut dépendre. La compagnie des Indes, échappée du naufrage, commençait à familiariser les Français avec des patries lointaines. Leur caractère se modifiait sous d'autres cieux par des goûts et des préjugés nouveaux. Je montrerai dans la suite la vive réaction que le naturel des Créoles et l'opulence coloniale exercèrent sur la métropole. Mais je puis remarquer dès à présent que le trait caractéristique des planteurs français fut une extrême impatience de jouir, et que cette passion toute puérile leur faisant porter au-delà des bornes de la prudence le nombre et le travail des esclaves, prépara autour d'eux la matière d'un déplorable incendie. Si quelque prévoyance eût guidé les auteurs du code, leur premier soin n'eût-il pas été de maintenir une certaine proportion entre la population blanche et cette race brutale d'Africains invités par la nature à la mollesse, et condamnés par la force à des fatigues sans récompense. Ils travaillèrent au contraire à diminuer le nombre des Européens, en introduisant dans les colonies l'intolérance religieuse la plus absolue. La routine eut plus de part que la piété à cette faute dangereuse et ferma les yeux d'un conseil inattentif sur l'exemple de l'Angleterre qui s'était heureusement servie de ses possessions américaines pour faire écouler de son sein les sectes les plus acariâtres. Mais la France était si loin d'une telle sagesse qu'elle irritait alors sans nécessité ses propres dissidents.

Je veux parler de la déclaration rendue contre les calvinistes, le 14 mai 1724. Cette loi de désastres a occupé deux règnes ; elle a fait pendant soixante ans la destinée de la douzième partie des Français. Ses effets furent si étranges que l'ingénieur Rulhières, désespérant de les expliquer, les appela un jeu de la fortune. Des magistrats, des ministres, Gilbert de Voisins, Malesherbes, Turgot, Breteuil, Loménie, la combattirent par des écrits vigoureux. Mais un nuage leur en cacha toujours l'origine secrète. J'ai heureusement retrouvé cette tradition, qui ne put arriver jusqu'au conseil de Louis XVI. Je ferai connaître et l'auteur de cette loi fatale, et les particularités de sa formation. Mais je dois dire auparavant quelle était, depuis la mort de Louis XIV, la situation des protestants ; car la légèreté avec laquelle on a coutume de juger la régence n'a pas même effleuré cette partie de ses annales.

parlement eut le front d'y résister, et, ce qui est bien plus révoltant, il s'enveloppa d'hypocrites sophismes pour combattre une disposition juste, nécessaire, et qui, adoptée plus tôt, aurait probablement épargné le meurtre de Calas et de tant d'autres innocents. En vérité, ne croit-on pas entendre les cris d'une hyène qui a peur de se voir enlever sa proie ?

¹ Code Noir, ou Edit de mars 1724.

Un code rigoureux, grossi pendant quarante-neuf ans contre les réformés¹, était pour le nouveau règne un dépôt difficile. La mort du persécuteur fascina les opprimés par de douces espérances. Les vallées des Alpes rendirent quelques fugitifs. Le Dauphiné, le Languedoc, la Guienne et le Poitou virent reparaître cette foule de dissidents que la tyrannie avait contraints à la dissimulation. Le précepte de l'Évangile qui ordonne aux chrétiens de prier ensemble fut leur premier devoir. Des grottes, des déserts servirent à ces réunions. Pour que rien ne s'y passât de suspect, ils en prévirent les magistrats et s'y rendirent de jour avec les femmes, les vieillards et les enfants. Les récits qu'ils en adressèrent eux-mêmes au Régent respirent l'innocence et la simplicité. La secte qui, en 1637, avait compté huit cent six églises, errante alors, sans temples et sans prêtres, ne subsistait que par sa foi, ses mœurs et ses martyrs, appuis religieux plus solides que les décrets de la politique ou la discipline des synodes. Le duc d'Orléans fut peut-être aussi flatté qu'embarrassé de la confiance des Protestants. Rien dans ses principes ne s'opposait à la tolérance du culte évangélique ; rien dans son cœur ne justifiait les atrocités du dernier règne. Mais il n'avait assuré sa propre puissance que par le secours d'un parti de dévots, et il avait institué pour eux le conseil de conscience, bizarre association de mots et de choses disparates qui ne pouvait exister qu'en envahissant ce qui n'est du ressort d'aucune loi. Des hommes prudents lui persuadèrent d'ailleurs qu'une trop prompte tolérance fournirait des armes aux restes factieux de la vieille cour, à ces nombreux ennemis qui affectaient tant de zèle pour la mémoire du roi et pour les progrès de la foi catholique. Ainsi partagé entre ses affections et sa sûreté, le Régent déclara qu'il maintiendrait les édits contre les religionnaires, mais qu'il espérait trouver dans leur bonne conduite l'occasion d'user des ménagements conformes à sa clémence². Apprenons quel fut le sort de la secte sous une répression si équivoque.

Les provinces obéissaient à des commandants choisis par Louis XIV et animés encore de l'esprit de Louvois. Leur pouvoir était sans bornes contre l'hérésie, et la différence de leur caractère décidait seule de la variété de leurs mesures. En Dauphiné, les premiers psaumes du désert éveillèrent l'attention du comte de Medavy, et suivant le système des dragonnades, il jeta des soldats dans les lieux suspects. Mais le peuple ces contrées, naturellement modéré, fin, et plus intéressé que religieux, entra en accommodement. Les communes obtinrent la retraite des garnisons par la promesse de l'entière abolition du culte³. Ce que l'habileté dauphinoise avait fait sur la rive gauche du Rhône, la terreur le produisit en Languedoc. Le duc de Roquelaure poussa ses troupes avec vivacité, et sa vigilance fut accompagnée d'horribles menaces. Dans ce pays des imaginations mobiles, autant l'expansion des réformés avait été naïve et prompte, autant leur abatement fut extrême. Vingt-trois jours après la mort du roi, tout était retombé sous le joug paisible des orthodoxes⁴. Le Régent put même licencier vingt-cinq mille hommes de milices bourgeoises qui étaient sur pied depuis la révolte des camisards, et prolongeaient dans la province une ombre de guerre civile. Berwick contenait la Guienne par un régime encore plus

¹ Louis XIV avait déjà rendu cinquante et une lois contre les protestants, avant la révocation de l'édit de Nantes. Elles sont toutes postérieures à la mort de Mazarin, et commencent avec les amours adultères du monarque.

² C'est le sens des lettres qu'il écrivit au duc de Roquelaure et à d'autres commandants de provinces, et qu'il chargea ceux-ci de faire entendre aux calvinistes.

³ Registres du conseil de la guerre, 1er juin 1717.

⁴ Lettre du duc de Roquelaure au Régent, du 23 septembre 1715.

dur. Ce maréchal qui portait dans ses veines le fanatisme des Stuarts, osa proposer le massacre des tranquilles assemblées du désert¹. Le Régent crut épargner ces malheureux en les remettant à la justice du parlement de Bordeaux. Mais cette compagnie, où la jeunesse de Montesquieu était encore sans crédit, obéit cruellement aux inspirations de Berwick. Il fallut que la main du Régent se hâtât d'arracher à la chaîne des forçats une foule de citoyens utiles qu'on y avait traînés contre son intention. Le comte de Chamilly surpassait, dans la Saintonge et l'Angoumois, les rigueurs du bâtard écossais. Bien ou mal informé du nom des habitants qui fréquentaient le prêche, il alla brûler leurs maisons : *Ce qui a été exécuté, écrit-il au conseil de la guerre, sans désordre, sans opposition, et tout s'est passé, de la part des troupes, avec toute la conduite et toute la bonne discipline possible*². La cour, ne prévoyant pas où s'arrêterait un zèle si froidement atroce, prit le parti d'abandonner à Chamilly le sort des ministres et de lui interdire toute poursuite contre les autres dissidents. Depuis lors il n'annonça aucune capture, sans gémir sur celles que lui faisait manquer une restriction trop humaine. Ce cruel incendiaire était neveu du maréchal de Chamilly, pour qui l'amour soupira dans un cloître les fameuses *Lettres Portugaises*. Aucun mouvement religieux ne se manifesta dans les provinces du nord. Je remarque seulement que quelques opinions des piétistes allemands s'introduisirent alors parmi les luthériens des villes du Montbéliard, réunies à la France par un traité qui autorisait la liberté de conscience. Le parlement se disposait, faute de mieux, à persécuter ces novateurs mystiques. Mais le duc d'Orléans, se moquant de son zèle inconsidéré, lui épargna le ridicule de défendre l'hérésie contre l'hérésie. Lorsque les projets d'Alberoni allumèrent la guerre d'Espagne, il était à craindre que les calvinistes du Midi, trompés dans leurs espérances, n'écoutassent des séductions étrangères. Mais leur fidélité demeura inébranlable, et ils y furent maintenus par l'exhortation que leur adressa Jacques Basnage, l'homme le plus considéré de l'Europe protestante. L'abbé Dubois, lors de sa première mission en Hollande, avait connu ce savant réfugié, et l'avait rattaché aux intérêts de la France par la restitution de ses biens. Ce noble échange de justice et de générosité fit autant d'honneur au caractère de Basnage qu'à la prévoyance de Dubois.

Cependant quelques hommes d'état déploraient les suites de la révocation de rédit de Nantes. Ils savaient que l'amour de la patrie rivait encore dans l'aine incertaine des réfugiés, et que le moment de la régence, longtemps attendu, était décisif pour leur retour ou pour leur perte. Ils proposèrent au duc d'Orléans des idées qui sans heurter de front les ordonnances du feu roi, devaient rendre à l'État une foule de manufacturiers et de sujets précieux. Il s'agissait surtout de la fondation d'une colonie dans la ville de Douai. Mais le conseil de conscience combattit avec aigreur ces ménagements politiques, et le projet y fut deux fois

¹ M. le maréchal de Berwick donne avis que les nouveaux convertis continuent de faire des assemblées près de Nérac et de Clérac, et que les bourgeois de ces villes y ont part. Il fait connaître les conséquences de faire des exemples sévères à ce sujet pour arrêter le mal pendant qu'il en est encore temps, et il serait d'avis d'envoyer ordre à toutes les troupes de charger les assemblées qui se feront dans le voisinage de leurs quartiers. Son Altesse Royale, à qui il en a été rendu compte, a approuvé que l'on fasse le désarmement. Elle a dit que les prédicants doivent être punis de mort, et qu'au surplus elle fait savoir ses intentions au parlement de Bordeaux, mais qu'elle n'approuve pas que l'on fasse charger ces assemblées par des troupes armées, voulant éviter l'effusion du sang. (Registre du conseil de la guerre. Séance du 23 février 1717.)

² Registres du conseil de la guerre, 17 août 1717.

repoussé en 1717 par les jansénistes, et en 1712 par leurs adversaires. Le gouvernement de la religion se partageait entre le conseil de conscience et celui de l'intérieur ; le premier soufflant sans relâche le feu de la persécution que le second tâchait de calmer sans l'éteindre. Les registres de celui-ci offrent un tableau fidèle de la situation des religionnaires, qu'on appelait tour à tour *protestants*, ou *nouveaux convertis*, ou *mal convertis*, suivant la nature des coups qu'on voulait leur porter. De longs abus de pouvoir avaient troublé le cours des lois, et les curés s'étaient arrogé une police redoutable¹. On les voyait porter la désolation dans les familles, et chasser comme des concubinaires ceux qui s'étaient mariés devant les ministres. Le conseil arrêta cette fureur anti-sociale². La mort d'un protestant était aussi, dans plusieurs lieux, le signal d'excès déplorables. La populace demandait en hurlant le cadavre de l'hérétique. Les juges le livraient au bourreau, et quelques magistrats eurent l'indignité de solliciter pour eux-mêmes la confiscation de ses biens³. Le conseil s'efforça de mettre un frein à ces dégoûtantes horreurs⁴. Mais ses principes n'allaient pas plus avant. La liberté de conscience lui semblait une révolte⁵, et, sous les moindres prétextes, il faisait enlever les enfants des nouveaux convertis. Ce genre de violence, regardé comme, le véritable dissolvant de l'hérésie, s'exerçait avec l'indifférence de l'habitude. L'invention en était due à madame de Maintenon, qui, ennemie des rigueurs sanguinaires, conseilla toujours celle-ci. Cette femme, qui n'eut point d'enfants, et vécut loin des caresses de sa mère, n'avait rien dans son cœur qui l'avertît de la cruauté de ce système.

Dans les matières qui dépendaient de lui-même, le Régent montrait une raison moins timide. Il voulut qu'on assignât aux soldats calvinistes des régiments étrangers qui servaient en France, des lieux pour l'exercice de leur culte⁶. Il donna aussi des cimetières aux sujets des puissances protestantes qui mouraient dans le royaume⁷. Jusqu'alors leurs familles les faisaient transporter hors des

¹ Mignot, curé de Saint-Etienne-Val-Francesquo, diocèse de Mendes, fit, de sa seule autorité, battre de verges par des soldats une fille trop zélée calviniste. Elle mourut de ce supplice au bout de quinze jours. La dénonciation de cet attentat, faite au Régent, raconte que le curé avait lui-même guidé les soldats dans la campagne, et leur avait fait couper les baguettes sous lesquelles périt cette malheureuse.

² Registres du conseil du dedans, 2 décembre 1715.

³ Registres du conseil du dedans, 8 juillet 1716.

⁴ Il faut ignorer la manière dont meurent ceux qui sont sujets aux ordonnances, pour ne pas être obligé de faire le procès à leurs cadavres ; le spectacle de les voir veiner sur la claie faisant un très-méchant effet... Vous verrez la nécessité de contenir ces séditeux, et combien il importe que de pareilles gens ne se déclarent pas dénonciateurs dans ces occasions où la justice ordinaire ne doit procéder qu'après avoir reçu des intendants les instructions conformes aux intentions de la cour. (Lettres du conseil du dedans, extraites des registres.)

⁵ En voici un exemple transcrit mot à mot des registres, séance du 4 janvier 1716. Les religionnaires du Mont-de-Marsan, en Guienne, demandent la permission de vivre en liberté de conscience. *Néant*. J'observe que plus de la moitié de ces registres est remplie de ces tristes détails, tant il est vrai qu'un gouvernement se prépare d'interminables embarras, quand il fait la faute de devenir persécuteur.

⁶ Registres du conseil de la guerre, 31 août 1716.

⁷ Arrêt du conseil du 20 juillet 1720. Cet arrêt, resté presque inconnu, défendait à tous les Français, sous peine de désobéissance, d'assister aux convois des protestants étrangers. Ce ne fut que trois années après, au mois d'avril 1723, que la ville de Paris chitine enfin un cimetière dans le voisinage du boulevard Saint-Martin. (Archives de l'Hôtel-de-Ville.) La loi fut encore plus mal exécutée dans les provinces, puisqu'en 1740

frontières après que les officiers des douanes avaient apposé sur leur cercueil un plomb qui le garantissait de plus amples outrages de la curiosité fiscale. Mais les restes des religionnaires français continuèrent à être le jouet de la barbarie la plus révoltante et la plus contraire à tout ordre public. Leurs parents les enterraient furtivement. Des chantiers ouverts étaient à Paris le théâtre ordinaire de cette piété clandestine. On sait que les enfants de Duquesne s'enfuirent avec les ossements de ce grand homme. En 1730, le corps de la célèbre Adrienne Lecouvreur fut porté- par sui fiacre dans la rue de Bourgogne et enfoui sous une borne à la faveur des ténèbres. Peut-être le maréchal de Saxe ressentait-il encore cette injure lorsqu'il ordonna lui-même que les restes glorieux du vainqueur de Fontenoy fussent consumés dans la chaux. Ce fut seulement en 1736 que, sans parler des protestants, une loi très-ambiguë chargea les officiers de police de la sépulture de ceux que l'église romaine rejetait de la communion de ses morts¹. S'il s'agissait de juger sur les détails précédents la part qu'eut la régence dans la destinée des religionnaires, on dirait que, manquant de fixité dans ses principes et d'accord entre ses agents, elle fit un peu de bien, un peu plus de mal, et ne répara aucun des maux passés. Le seul vrai soulagement que reçut la secte lui vint d'une étrange source. La peste du Midi, en occupant les oppresseurs de leur propre sûreté, laissa respirer les victimes. Le fléau qui ne suspendit point les combats de la bulle, protégea le calvinisme en vertu de la loi des haines religieuses qui proportionne l'antipathie des sectes à leur rapprochement. Quoi qu'il en soit, une résignation silencieuse enveloppa les églises réformées durant les dernières années de la régence ; et Dubois, qui régnait sans partage, se garda bien d'irriter leurs tranquilles douleurs.

Par quel caprice un nouvel édit d'intolérance fut-il ajouté à ce triomphe de l'intolérance ? Comment parut-il sortir d'une cour sans pudeur et de cette famille des Condés, chez qui le libertinage de la pensée se transmettait comme un tic héréditaire, et précisément à la même époque où le dévot Charles VI fondait dans Prague, avec de grands privilèges, une colonie de protestants ? Lavergne de Tressan, issu d'aïeux calvinistes et aumônier du Régent, était devenu, par la faveur de ce prince, évêque de Nantes et secrétaire du conseil de conscience². La familiarité des roués et soixante-seize bénéfices accumulés, dit-on, sur sa tête, n'annonçaient pas un prélat bien austère. Dès qu'il se vit membre d'un conseil, la vanité de faire, l'ambition de parvenir, et l'exemple de Bissy, qui avait conquis la pourpre par la guerre du jansénisme, le décidèrent à tenter la fortune dans la persécution des protestants ; et il s'y porta sans ordre, sans piété, sans passion, avec le calme d'un entrepreneur qui reprend les travaux d'une mine délaissée. Mais il lui fut plus facile de compiler quelques lois anciennes que de les faire consacrer de nouveau par l'autorité. Dubois repoussa son plan avec ce brusque mépris dont il payait tous les novateurs. Après la mort de ce ministre, Tressan sollicita sans fruit le duc d'Orléans. La paresse et la bonté de ce prince répugnèrent également au rôle de persécuteur que lui proposait son aumônier, c'est-à-dire l'homme qu'il avait coutume de regarder comme le plus inutile de ses serviteurs. Mais quand, sous le gouvernement de M. le Duc, la puissance législative fut mise au pillage, l'obstiné prélat fit adopter ce rebut de la régence,

l'anglais Young, ayant perdu sa fille à Montpellier, fut réduit à l'ensevelir lui-même dans une fosse creusée de ses mains. Le courroux du père et du poète a éternisé cet attentat dans des vers admirables de sa *troisième nuit*.

¹ Déclaration du 9 avril 1736.

² Il fut ensuite archevêque de Rouen et directeur des économats.

sans mémoire, sans examen, comme un hommage au feu roi, et une simple formule d'exécution¹. La foudre étant ainsi allumée, il engagea M. de Bâville à en diriger les coups. Le vieillard expirait ; mais sa force sembla renaître pour une tâche si conforme aux passions de sa vie. L'instruction secrète qu'il dressa pour les in-tendons est un chef-d'œuvre de ruse et d'oppression. La mort surprit M. de Bâville achevant cet ouvrage, et savourant l'odeur de proie qui charmait ses derniers jours.

L'étonnement que causa la déclaration de 1724 est attesté par tous les contemporains. Le clergé, les intendants, les tribunaux, ne l'avaient ni demandée, ni prévue. Elle consommait pour la France la perte des exilés ; elle ravivait des lois éparses dont un nouveau règne, des mœurs plus douces et des lumières plus générales hâtaient la vétusté. Elle admettait la fiction imaginée para le jésuite Tellier, six mois avant la mort du roi, qu'il n'y avait plus de calvinistes en France, et néanmoins, ne les reconnaissant point pour catholiques, elle les foulait dans un cercle sans issue. Le rédacteur trahissait son inexpérience par l'alliage de dispositions incompatibles, car il ne s'était pas aperçu que Louis XIV, ballotté par les factions de l'église, avait embrassé tour à tour des systèmes opposés dans la poursuite de l'hérésie. Deux nouveautés de ce code peindront le génie de son auteur. La première surpasse la fureur des anciens édits qui exigeaient pour le supplice des relaps qu'ils eussent confirmé leur apostasie devant un officier de justice. Tressan, mécontent d'une forme qui rendait les coupables bien rares, y substitue la simple déposition des curés et des vicaires, et charge les ministres des autels d'une fonction si mal assortie à la sainteté de leur caractère. La seconde invention de l'évêque de Nantes, moins cruelle dans ses conséquences, est empruntée aux pays souillés de la plus basse superstition. Elle autorise les prêtres catholiques à visiter sans témoin les nouveaux convertis. Or, soit que des pasteurs célibataires aient porté dans ces entrevues des mœurs trop hardies, soit plutôt que des femmes calvinistes aient profité de l'imprudence de la loi pour accuser des convertisseurs imposteurs, ce privilège tomba sous le poids .du scandale². Au teste, toutes les anciennes proscriptions étaient soigneusement renouvelées : exclusion des emplois et des professions libérales ; enlèvement des enfants ; mariages flétris ; naissances illégitimes ; successions envahies ; la mort, les galères, les confiscations frappent commodes crimes, la piété, la fuite, l'hospitalité, les actions les plus louables, les droits les plus saints. Si le gouvernement avait eu, pour son malheur, le pouvoir de réaliser complètement ce sinistre décret, il aurait vu deux millions de citoyens, privés à la fois de culte, de morale, de famille et de patrimoine, devenir par degrés une nation étrangère dans l'État, une sorte de tribu barbare, rejetée bien au-dessous des juifs, et telle que ces vagabonds désignés de nos jours par la dénomination énigmatique de bohémiens.

Les premiers .effets de cette loi intempestive révélèrent la plupart de ses vices. Il fallut d'abord l'entamer par les exceptions que réclamèrent, eu vertu des traités,

¹ Les ministres de Louis XVI retrouvèrent la minute de la déclaration de 1754 sans rapport préliminaire, et portant seulement en marge les dates d'anciens édits. Ils témoignèrent leur étoilement de cette forme insolite.

² Dans un mémoire adressé, le 31 janvier 1730, au cardinal de Fleury, par M. de Tressan, ce dernier convient que cette disposition a donné lieu à des scandales, et qu'il faut y renoncer. Mais il dit que ce n'est point lui qui l'a insérée dans la loi, et qu'il ne conçoit ni comment ni par qui elle y a été glissée. Cet aveu fait juger du désordre avec lequel la législation s'exerçait sous le ministère de M. Le Duc.

les luthériens de l'Alsace, les Hollandais à Paris et les Suisses à Lyon¹. Le clergé, qui n'eût osé la demander, la reçut avec transport, et voyant dans cette faveur d'un règne naissant le gage d'une longue intolérance, il en outra les maximes. Mais ce qui n'était parmi les chefs qu'esprit de corps, devint fanatisme dans les rangs inférieurs de l'église. La correspondance des intendants atteste combien les curés s'éloignèrent alors des usages précédents, et se plurent à désespérer, par des épreuves sacrilèges, les protestants qui recouraient à leur ministère pour la bénédiction des mariages ou pour d'autres actes d'une foi apparente. Ils exigeaient d'eux qu'ils *maudissent leurs parents décédés, et jurassent qu'ils croyaient à leur damnation éternelle*. Les prêtres du Dauphiné se montrèrent les plus avides de ces imprécations inhumaines. Paris fut aussi témoin d'un crime qui eût mis en deuil les cités anciennes. Une fille, une religieuse eut l'infamie de dénoncer sa mère². J'observe néanmoins qu'à cette époque des principes plus doux pénétraient dans la magistrature. Plusieurs tribunaux n'exécutaient point la nouvelle loi, et les évêques s'en plaignaient avec amertume. Mais d'autres cours de justice suivaient plus aveuglément l'impulsion des prélats, et les religionnaires de leur ressort fuyaient en foule hors du royaume. Le ministre Court de Gébelin, dont la sagesse avait préservé les Cévennes des embûches d'Alberoni, se vit chassé de sa patrie ingrate, et emporta dans son berceau l'enfant à qui les sciences ont dû le célèbre ouvrage du *Monde primitif*. C'était la sixième émigration des réformés. La Suède dépeuplée les appelait à elle par une proclamation, et la providence se servait de l'ambition d'un évêque français pour réparer à nos dépens les maux causés dans le Nord par l'ambition d'un guerrier. Le conseil du roi, informé des suites fâcheuses de la déclaration, hésita entre le regret de la surprise qu'on lui avait faite et la honte de revenir sur ses pas. Après avoir interrogé les intendants, il défendit secrètement toute procédure contre le relaps³, et la précaution était d'autant plus nécessaire que ces procédures, entièrement conçues dans l'esprit de l'inquisition espagnole, pouvaient atteindre tout protestant. Mais en même temps le ministre de la guerre ordonna qu'on établît des embuscades aux passages des frontières pour saisir les fugitifs, et faire des exemples sur les habitans les plus considérables des villages réformés. Au milieu de ces contradictions la loi se décréait, et, six ans après, on voit l'infatigable Tressan presser le cardinal de Fleury d'en ranimer le venin par de nouvelles dispositions⁴. Ce vieux ministre sous qui le bien et le mal se firent

¹ Néanmoins, en 1734, Bignon, intendant de la Rochelle, voulut obliger les Anglais et les Hollandais domiciliés en France à faire baptiser leurs enfants dans l'église paroissiale, au lieu de la coutume où ils étaient de les envoyer recevoir le baptême en Angleterre et en Hollande. Il alléguait pour motif que *le salut des âmes avait toujours été le devoir le plus cher au roi de France*. Il fallut lui remontrer que les stipulations de la paix d'Utrecht, et la réciprocité garantie aux Français chez l'étranger, condamnaient ce zèle indiscret. L'ignorance des intendants commençait dès lors à être tort commune.

² 11 août 1724, dénonciation où la sœur Sainte-Marie-Susanne de la Miséricorde, carmélite de la rue Chapon, demande que la dame Conrart, sa mère, soit enfermée, attendu *qu'il y a tout à craindre pour son salut éternel*. La police moins sévère se contenta de lui enlever ses passeports et de lui défendre de quitter Paris.

³ Cette défense fut faite à l'insu de Tressan, car ce prélat l'ignorait encore en 1730, et se plaignait de ce qu'on ne pouvait obtenir aucun jugement contre les relaps. Il faut remarquer que depuis que la loi avait déclaré qu'il n'y avait plus en France que des commis, le plus léger acte de calvinisme constituait le crime de relaps, et emportait la peine de mort et la confiscation.

⁴ C'est l'objet du mémoire donné par lui le 31 janvier 1730, et dont j'ai parlé dans une note précédente.

médiocrement, n'écoula point cet ardent conseiller. Malheureusement rien n'est plus dangereux que le sommeil des mauvaises lois.

Rappelons-nous ce temps dont quelques témoins vivent-encore, où du sein de la mollesse et des arts, où du milieu du règne d'un prince débonnaire, sortit une proscription digne des âges les plus barbares. Le mensonge nouveau qu'il n'y avait plus de calvinistes en France, et la faute ancienne de confondre dans les mêmes mains le pouvoir sacré qui fait les catholiques avec la fonction civile qui fait les citoyens, en furent la première cause. Les gens de robe, idolâtres des subtilités, la développèrent, et une fatale réunion de circonstances arma la cour en faveur des sophistes. La guerre avec l'hérétique Angleterre aigrissait les esprits ; la corruption naissante des mœurs du roi fit imaginer qu'une sanglante hypocrisie jetterait un voile sur les vices du trône ; enfin les secrétaires d'état étant devenus indépendants par la mort du cardinal de Fleury et par l'insouciance de son élève, M. de La Vrillière resta maître du sort des religionnaires. Il était le cinquième de son nom qui eût tenu la verge des persécuteurs. Ses pères avaient dû leurs fortunes à cette sévérité héréditaire ; et des traditions de famille prenaient facilement à ses yeux la couleur des raisons d'état. Une pension qu'il recevait du clergé était d'ailleurs le prix de ses cruautés. Tout à coup des controverses du palais se changent en une persécution furieuse, qui cette fois s'étend jusqu'au nord. Dans la basse Normandie, on arrache avec de cruelles violences les enfants depuis l'âge de huit ans, et l'on presse, par la prison et par des amendes les familles de ceux que les archets n'ont pu saisir. Six cents habitons s'enfuient épouvantés chez nos voisins. Mais c'est surtout entre les Alpes, la Loire et l'Océan que s'appesantit l'orage. On démolit les maisons des calvinistes ; les cadavres sont exhumés ; des soldats portent le carnage dans les agapes du désert ; des jésuites leur servent de délateurs et de guides ; le corps d'un de ces moines, tué près de la ville de Nîmes dans le désordre d'une attaque nocturne, apprend qu'aucun rôle ne répugne à leur zèle¹. Les prisons regorgent de captifs de tout sexe et de tout âge. Les laboureurs des Cévennes et du Vivarais se cachent dans les bois, laissant les chaumières désertes et les moissons perdues². Des commissions, présidées par les intendants d'Auch, de Montpellier, de Perpignan, de Poitiers, de Montauban, de La Rochelle, choisissent les victimes ; les parlements de Bordeaux, d'Aix et de Grenoble en frappent à leur tour ; et un seul arrêt de cette dernière cour en proscriit deux cents. Toulouse voit exécuter le pasteur La Rochette et trois frères gentilshommes du nom de Caussade. Ils vont à la mort en chantant des psaumes, et le pasteur qui

¹ Les jésuites s'étaient mis à la tête de cette persécution, autant par ambition que par principes. Ouvrir au salut des hommes une voie douce et large, mais les forcer d'y entrer par le fer et par le feu, fut toujours leur double maxime. Ils voyaient du même œil l'effusion du sang des protestants ou des Sarrasins. Voici une anecdote que je trouve à ce sujet dans une lettre de la comtesse de Bonneval au comte, depuis maréchal, de Bellisle, du 8 décembre 1734. M. le duc de Villars doit être reçu demain à l'Académie française. Le service de son père devait se faire ces jours-ci, mais il est retardé, parce que le père Tournemine, qu'on avait choisi pour prononcer l'oraison funèbre, est en querelle avec madame la maréchale de Villars. On prétend que, dès la première partie de l'oraison funèbre, ils se sont brouillés, parce que le bon père a voulu faire du maréchal un saint, en disant qu'il avait demandé le commandement dans les Cévennes pour y mourir martyr. Je ne sais pas comment cela se conciliera. La maréchale ne veut pas être la veuve d'un saint ; le docteur ne veut pas abandonner son exaltation, et à une seconde répétition, il y a apparence qu'ils se sépareront très-mal ensemble.

² Lettre de l'intendant de Languedoc, du 1er septembre 1751.

doit périr avec eux bénit les trois frères avant leur commun supplice. Partout on a soin d'étouffer par le bruit des tambours la dernière parole des condamnés : L'atroce habitant des chiourmes s'étonne et s'indigne peut-être de voir enchaîner à ses côtés une foule d'hommes simples et religieux, flétris par le bourreau de la marque des malfaiteurs. Les femmes, rasées et battues de verges, sont jetées pour la vie dans les cachots de la tour de Constance, au milieu des marais pestilentiels d'Aigues-Mortes. Le 30 mars 1745, le marquis de Valory, notre ambassadeur en Prusse, fit connaître au gouvernement le sort effroyable de ces infortunées, et l'intérêt général qu'il excitait en Allemagne ; mais la cour resta sourde à des gémissements que répétaient les échos de Berlin. Lorsque, bien des années après, le prince de Beauvau se fit ouvrir ce gouffre, il y trouva le reste de tant de victimes, quatorze malheureuses qui respiraient encore, oubliées de la nature entière et conservées par une sorte de prodige. Ému d'horreur et de pitié à la vue de ces spectres souffrants qui s'attachèrent à ses genoux, et dont aucune langue ne possède d'expressions assez hideuses pour peindre la misère, il rompit leurs fers¹. L'une d'elles, fille d'un pasteur évangélique, y gémissait depuis l'âge de six ans. Une autre, Marie Béraud, était aveugle depuis l'âge de quatre ans, Anne Soleirol y comptait déjà seize ans de supplice lorsque, le 11 avril 1749 le grand Frédéric avait vainement imploré sa délivrance. Il n'existe point de recensement des religionnaires atteints par cette persécution, qui dura de, puis la mort du cardinal de Fleury jusqu'à la destruction des jésuites². Je conjecture qu'on peut évaluer à mille le nombre des condamnations, à trois mille celui des emprisonnements temporaires, et à un plus grand nombre l'émigration qui fut la dernière de ce règne. Remarquons cependant que la période de vingt années, souillée d'une frénésie si barbare, est celle où la gloire littéraire du dix-huitième siècle jeta en France son plus vif éclat. Ce contraste imprévu de lumière et d'ignorance, de chefs-d'œuvre et de supplices, de philosophie et de férocité, eût fait croire que, dans les mêmes frontières, vivaient deux peuples dissemblables d'origine, de mœurs et de civilisation.

Les protestants, immolés sans résistance, n'étaient plus un parti. Les grands, dont les vertus même sont de l'ambition, avaient déserté les dogmes de Calvin pour les faveurs de Versailles. La physionomie de la secte se conservait seulement dans l'intérieur des familles. Esquissons quelques-uns des traits qu'elle portait alors, et que la tolérance de nos jours a presque tous effacés. L'agriculteur des montagnes, opprimé dans sa croyance, s'irrite du joug : il va prier la nuit comme on marche au meurtre. Les femmes portent des armes sous leurs vêtements, et les mœurs de la contrée restent farouches et défiantes. Dans les villes, une teinte grave et décente signale les sectaires, et une fraternité secourable les unit comme des Moraves. Leur peuple est sans mendions et leur commerce sans faillites. Privés de luxe, ils créent des capitaux ; bannis des emplois publics et des chimères de la vanité, ils transmettent de père en fils des maisons de banque que la probité accrédite, et des manufactures que le temps

¹ M. de La Vrillière fut très-irrité de ce mouvement généreux du prince de Beauvau, et lui envoya l'ordre de faire rentrer dans la tour les quatorze femmes mises en liberté. Mais le prince de Beauvau, qui avait de l'élévation dans l'âme, lui répondit : *J'ai fait murer l'infâme cachot, et tant que je commanderai dans la province, il ne se rouvrira pas*. Puis il s'adressa directement au roi, qui approuva sa conduite.

² On peut en prendre une idée imparfaite dans les pièces justificatives de l'ouvrage d'Armand de la Chapelle intitulé : *La nécessité du culte public parmi les chrétiens*, et dans le mémoire historique imprimé à la suite du *Patriote français et impartial*, édition de 1751.

perfectionne. Une loi les oblige à n'avoir d'autres serviteurs que des catholiques ; une autre loi plus cruelle réduit les femmes enceintes à n'être secourues que par des mains ennemies. D'ardents évêques dénoncent ceux qui vont recevoir, sur des vaisseaux, en pleine mer, la bénédiction nuptiale. Fréquemment un curé ou un moine se présente à l'heure qui réunit la famille, visite les livres, interroge les enfants, et, tel qu'un fantôme menaçant, s'assied devant la table du repas. Cette contrainte habituelle les façonne, dès l'âge le plus tendre, à une rare discrétion. Sans cesse exposés à perdre leurs enfants ou à les racheter par des rançons¹, leur amour mutuel s'accroît de cette inquiétude, et l'on est moins surpris de trouver dans ces maisons patriarcales des âmes héroïques telles que Jean Fabre, qui se livre pour son père, se laisse condamner à sa place aux galères perpétuelles, et les subit sans se plaindre durant sept années². Souffrants comme les premiers chrétiens ; les réformés en ont la foi et la piété. Les saintes Ecritures, qu'ils dérobent aux recherches ennemies, sont l'étude et la consolation de tous. Les pages les plus obscures leur plaisent davantage, parce que l'œil de l'opprimé repaît d'heureuses visions. Leur imagination s'exalte aussi dans les lieux du prêche, qui sont tour à tour le lit des torrents, le creux des carrières, la profondeur des cavernes. Le maréchal de Richelieu, qui sentit combien ces aspects âpres et gigantesques disposaient l'âme aux fortes impressions, tira du désert les calvinistes de son gouvernement, en leur assignant divers édifices de médiocre étendue où il toléra leur culte. Je reconnais dans cette politique la science du cœur humain, qu'on devait attendre d'un si parfait courtisan. La classe des ministres évangéliques semblait tenir au berceau de l'église. Pontifes d'une secte qui demande peu de rites et beaucoup d'instruction, appelés à se faire entendre en pleine campagne, dans des assemblées qui s'élevaient quelquefois à douze et vingt mille assis-tans, leur vocation exigeait une grande force physique. Mais combien leur est plus nécessaire la vigueur de l'orne ! Proscrits, sans domicile et souvent sans nom, ils voyagent la nuit, et nul hôte ne couvre leur tête sans risquer la sienne ; la sainteté des fonctions et la majesté du péril sont leur cortège. Une vie sans repos et des sacrifices ignorés ne leur montrent d'autre perspective qu'un gibet sur la terre et une palme dans les cieux. Quand l'orage redouble, les vieillards font retraite, et Lausanne nourrit pour ces temps de désastres une pépinière de

¹ C'est un effet, inévitable des mauvaises lois de corrompre ceux qui les exécutent. Sous Louis XIV, les édits d'intolérance fondèrent la tyrannie des intendants et commandants. Sous Louis XV, la déclaration de 1724 provoqua les exactions d'une foule d'agents ecclésiastiques, civils et militaires. Entre plusieurs exemples, feu citerai deux : Favene, négociant de Montauban, se brouille avec l'intendant, et aussitôt le pirate lui enlève une de ses filles, et choisit celle pour qui la prédilection du père lui était bien connue. Sabonardière, riche manufacturier de >limes, avait six enfants ; les livres de son commerce, qui sont aujourd'hui entre les mains de ses fils, constatent qu'il lui en coûta, dans le cours de sa vie, près de deux cent mille livres pour satisfaire aux avanies que lui attira la crainte de perdre ses enfants. Le Languedoc était gouverné sur ce point comme la Grèce et l'Asie Mineure le sont encore de nos jours.

² Jean Fabre obtint, le 1er janvier 1756, des soldats qui venaient d'arrêter son père, pour avoir assisté au prêche dans le voisinage de Nîmes, la permission de prendre sa place. Il fut condamné, par jugement du 12 mars suivant, aux galères perpétuelles, ainsi qu'un autre négociant appelé Turge. Ce fut le 13 mai 1762, que le duc de Choiseul fit expédier l'ordre de le mettre en liberté. Cette aventure héroïque et touchante devint le sujet d'un drame assez médiocre, composé par Fenouillot de Falbaire en 1767, joué en Italie en 1770, et seulement en 1778 sur quelques théâtres de France.

martyrs¹. A la vérité, la plupart de ces vertus sont moins le privilège du dogme que le fruit du malheur, et je doute qu'à la place de leurs adversaires, les réformés n'en eussent pas imité les rigueurs. Les croyances où domine le fatalisme ne favorisent que trop les affections dures et violentes. Nos jansénistes n'associèrent pas l'indulgence à leurs triomphes éphémères, et l'on sait que des observateurs qui jugent de plus haut que les bancs de l'école, n'ont voulu voir dans les doctrines de la grâce qu'une sorte de calvinisme enduit de superstitions.

La persécution des protestants finit comme un rêve pénible. Le caractère national s'était fatigué de ces tortures inutiles, et la loi de 1724 fut pour ainsi dire frappée à mort sur l'échafaud de Calas. Il eût été sage de la révoquer alors, ou du moins à l'ouverture du nouveau règne. Mais M. de Maurepas, qui porta dans le ministère l'aine que Louis XV avait eue sur le trône, laissa faire à l'opinion publique ce qui appartenait à la puissance royale. L'apathie de ce vieillard efféminé rendit la révolution complète. Les parlements se déclarèrent les défenseurs des religionnaires qu'ils venaient d'opprimer, et maintinrent leur état civil par de grossiers subterfuges. Des orateurs de la magistrature et du barreau s'illustrèrent dans cette insurrection, et je me souviens du prodigieux intérêt qu'excitèrent ces causes scandaleuses où d'un côté figuraient la justice, l'éloquence et le malheur, et de l'autre la loi, la religion et la plus avide bassesse. Le conseil du roi, entraîné par l'enthousiasme commun, n'osa casser des arrêts plus équitables que réguliers, et les ministres eux-mêmes se prêtèrent à éluder une loi qu'on ne savait ni détruire ni respecter². Le clergé assemblé poussa bien encore quelques cris d'intolérance que la plupart de ses membres désavouaient en particulier³. Les jésuites ne se fussent pas contentés de ce fanatisme d'étiquette ; mais ce grand corps n'existait plus, et ses tronçons lancèrent dans la poussière un impuissant venin⁴. La partie éclairée de la nation était si

¹ Le séminaire de Lausanne était entretenu aux frais de plusieurs puissances protestantes : l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, etc. Le temps où a cessé cette contribution volontaire est très-voisin de nous. Puisse-t-il ne pas renaître ! L'affection du pays de Vaud pour les protestants français était une dette de la reconnaissance. Après la révocation de l'édit de Nantes, nos habitants de Midi s'y réfugièrent en grand nombre et y plantèrent la vigne sur d'arides montagnes défrichées en terrasses et par échelons. Cette méthode que, dans ses *Lettres sur l'Italie*, M. Lullin de Châteauevieux appelle la *culture cananéenne*, avait été apportée de la Palestine en France par le retour des croisés. L'industrie de nos pauvres exilés dans le pays de Vaud fut ai prospère, que sur plusieurs lieues carrées des montagnes qui entourent Vevey, l'arpent de terre qu'on achetait couramment pour trois francs avant leur arrivée, s'y vend aujourd'hui dix mille francs.

² M. de Vergennes délivrait sans difficulté des permissions de se marier dans l'étranger, avec lesquelles les calvinistes, sans sortir de France, se rendaient chez l'ambassadeur de Hollande, dont le chapelain bénissait leurs mariages. Les prêches étaient connus et tranquilles ; la police souffrait, dans les, convois nocturnes, tus luxe grave qui plait particulièrement aux réformés, etc., etc.

³ Remontrances de l'assemblée du clergé de 1780.

⁴ Pendant que le conseil discutait l'édit du mois de novembre 1787, les ex-jésuites Bonnaud et Lanfant publièrent un livre anonyme de trois cent quatre-vingt-huit pages, intitulé : *Discours à lire au conseil, en présence du roi, par un ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants*. Cet ouvrage surpassait de beaucoup en talent et en violence ceux du fameux Caveyrac. Peu d'exactitude dans les faits, une partialité qui va jusqu'à la rage, et surtout l'indifférence du siècle contribuèrent au froid accueil qu'il reçut. Il était imprimé avec luxe, et se distribuait gratuitement aux frais des personnes dont-les auteurs dirigeaient les consciences.

honteuse de cette législation hypocrite que, dès la première assemblée des notables, le bureau que présidait le plus âgé des frères du roi proposa d'en abroger la tyrannie. Enfin les formes de l'état civil furent rendues aux protestants par l'archevêque de Toulouse, principal ministre. Cette concession ne fit que des ingrats, parce qu'on la jugea imparfaite et tardive. Toute juste qu'elle était, elle parut moins donnée par la haute raison du trône, qu'arrachée à l'imbécillité d'un gouvernement en décadence, et, comme un signe de détresse, elle appela tous les mécontents au naufrage de la monarchie. Ainsi acheva de s'éteindre, après soixante-trois ans, une ordonnance conçue avec autant d'étourderie que d'iniquité, et dont la destinée fut toujours d'être fatale, par sa naissance, par son exécution et même par sa chute. Je n'ai pu apprécier cette grande erreur du ministère de M. le Duc, sans unir dans un tableau rapide les effets qu'elle produisit. On ne mesure bien les lois que d'un point de vue éloigné, et celle-ci était assez importante pour autoriser un léger déplacement dans l'ordre des faits.

CHAPITRE XVIII

Limites de Paris. — Procès de M. Le Blanc. — Impôt du cinquième. Résistance du Parlement. — Joyeux avènement. — Assemblée du clergé. — Ressentiments de l'Espagne ; son alliance avec l'Empereur. — Le duc de Richelieu et l'abbé de Montgon. — Retraite et retour de l'évêque de Fréjus.

LE caractère des personnes qui présidaient au gouvernement, et ce qu'on sait déjà des égarements de leur système monétaire, présageaient bien d'autres désordres. Le comte de La Marck, le plus sincère des amis du prince de Condé, en fut aussi le moins aveugle, et tâcha de le retirer à temps d'un édifice dont la chute prochaine était facile à prévoir, et de le mettre dans une situation où, quels que fussent les événements, il restât debout avec honneur. Allant droit à la source du mal, il osa proposer à M. le Duc de renoncer à l'administration du royaume, d'en déposer la charge entre les mains, d'un substitut, et de se borner lui-même à la surveillance suprême dont s'était contenté le duc d'Orléans à la majorité du roi. Ce conseil, déguisé par tous les ménagements dus à l'orgueil d'un prince, forme un événement trop singulier dans la vie d'un courtisan, pour n'être pas sauvé de l'oubli. Il est vraisemblable que la cabale de Chantilly se fût emparée de cet expédient, et qu'elle eût volontiers ressuscité en faveur de Paris Duverney le ministère universel du cardinal Dubois, si elle se fût senti la force d'élever à ce point un homme aussi nouveau, dans un pays où les dignités ecclésiastiques avaient seules le privilège de tenir lieu d'ancêtres. La tentative infructueuse du comte de La Marck laissa donc les affaires en proie à l'incapacité du premier ministre et aux passions de ses créatures. On vit l'autorité publique, capricieuse ou vénale, passer et revenir tour à tour d'un excès odieux à un abaissement grotesque¹. Elle en fut punie par des murmures qu'elle n'entendit pas sans inquiétude.

Henri III, chassé par les barricades, avait résolu de diminuer la grandeur d'une ville qu'il ne devait plus revoir et qu'il appelait une tête trop grosse². M. le Duc s'aperçut aussi de l'accroissement prodigieux que Paris avait reçu des plaisirs de la régence et de l'insufflation du papier-monnaie. Le nombre des habitants s'y était alors momentanément élevé à quatorze cent mille³. Cette tête colossale l'effraya, et il se flatta, comme Henri III, Louis XIII et Louis XIV l'avaient fait vainement avant lui, de la comprimer par une loi dont les bévues sont remarquables. La déclaration sur les limites de Paris⁴ se réduisait aux deux expédients de ne souffrir que des mesures à la circonférence, et de ne permettre dans le centre l'ouverture d'aucune nouvelle issue. La première de ces mesures, qui luttait contre une force invincible, n'eut point d'exécution ; et l'espace dévoué aux chaumières, tel, par exemple, que le faubourg Saint-honoré, fut précisément celui que repus lente orna de ses palais. La seconde défense, véritablement barbare, fut mieux observée. Elle a maintenu dans la capitale, durant le siècle dernier, ces masses hideuses, ces restes de cloîtres et de juridictions, et ces défilés malsains qui défigurent les anciennes cités, et qui, de nos jours, disparaissent avec une promptitude et une magnificence inconnues au vieil

¹ Entre cent exemples de ce trafic avilissant de la puissance royale, je citerai des lettres patentes du 16 mai 1724 qui établissaient le monopole des balances à peser les hommes dans la banlieue de Paris. (*Archives de la ville de Paris.*)

² Henri III n'avait pas eu cette crainte le premier. Suivant les chroniques de Jean de Troyes, Louis XI ayant voulu faire, le 20 avril 1474, devant les ambassadeurs du rot d'Aragon, une revue de tous les habitants de Paris en état de porter les armes, il s'y en trouva cent mille vêtus d'écarlate avec des croix blanches. Le roi soupçonneux en fut épouvanté, et se garda bien de renouveler un spectacle qui révélait aux Parisiens leur nombre et leur force.

³ Germain Brice, qui écrivait en 1715, comptait encore à Paris huit cent mille habitants, dont cent cinquante mille domestiques, vingt-quatre mille maisons, vingt mille carrosses au moins, cent vingt mille chevaux, dont il meurt dix mille par année.

⁴ Du 18 juillet 1724.

empire. Sans doute la dispersion ou l'agglomération des hommes sont des circonstances d'autant plus graves qu'elles échappent aux contraintes de la puissance publique et ne reconnaissent d'autre régulateur que l'état, des mœurs et des besoins. M. le Duc, qui pressentait vaguement le danger de la population progressive de Paris, ne se doutait pas qu'il en était la principale cause. Toujours la multitude s'accumulera autour du pouvoir arbitraire afin de profiter de ses bévues, et l'on fuira les provinces lointaines où les tyrannies subalternes s'exercent alors avec impunité.

En limitant Paris, la cour aspirait à énerver ce tribunal de l'opinion qui ne lui était pas favorable. Mais une aveugle passion lui fit bientôt contrarier cette vue politique. Sur la foi du présomptueux duc de La Feuillade, elle renvoya au parlement le procès de M. Le Blanc, secrétaire d'état de la guerre pendant la régence, et elle donna ainsi un corps, une voix et une arène à cette même opinion publique vague et invisible dans ses décisions. Ce ministre brillant et prodigue était recherché pour sa comptabilité, et Duverney portait dans ce dédale une lumière rigoureuse. Un parent de ce terrible accusateur est alors frappé par un assassin, et l'on suppose aussitôt que le coup était destiné à Duverney lui-même, et que le meurtrier est un émissaire de M. Le Blanc, tiré de l'armée d'espions dont, à l'exemple de Louvois, il avait environné son ministère. Mais le public savait que le véritable crime de M. Le Blanc était son attachement pour madame Berthelot de Pleneuf, et que madame de Prye, fille de cette dernière, n'aspirait à le perdre que pour désoler sa propre mère ; aussi ne vit-on pas sans indignation les ducs de la Feuillade, de Brancas et de Richelieu paraître au nombre des juges pour servir les trames de cette fille dénaturée. Le public fit désertier du tribunal, à force d'outrages, ces trois roués de la favorite, et le duc de La Feuillade mourut en trois jours de rage et de honte¹. Le parlement, qui eût volontiers puni M. Le Blanc de sa puissance, se plut à le venger de sa disgrâce. Oubliant ses torts passés, et dédaignant de lui en chercher de nouveaux, il l'acquitta presque avec autant de passion que ses ennemis en mettaient à le persécuter. Ce triomphe fut d'autant plus humiliant pour la cour, que le duc d'Orléans n'avait cessé de siéger à toutes les séances et de couvrir d'une protection déclarée le ministre de son père. Cet essai des formes légales apprit au cabinet de Chantilly qu'il ne lui restait, pour faire le mal, d'autre ressource qu'une tyrannie brutale, et il ne tarda pas à profiter de cette amère leçon.

Dubois avait emporté au tombeau son inflexible économie. M. le Duc, entraîné par l'amour du faste et par l'obsession d'une cour avide avait outré les profusions du Régent. Duverney, instrument docile, mais calculateur intègre, n'abusait point soie maître sur l'épuisement du trésor, et s'il lui laissait ruiner l'État, il voulait que ce fût sciemment et avec ordre. Cette sorte de probité a du moins l'avantage de prévenir des maux invétérés. Réduit à l'alternative de suspendre les rentes ou d'asseoir un impôt, Duverney n'hésita pas. Si le tableau qu'il exposa de la situation des finances peut passer pour un chef-d'œuvre de sagesse et de méthode, l'entreprise qui le suivit fut le comble de la témérité. Il réveilla le projet de dime royale qui dormait dans les écrits de Bois-Guilbert et de Vauban, et proposa de lever pendant douze années le cinquantième des revenus de toute espèce. Affronter ainsi les obstacles dont l'habitude des peuples hérissent toutes les nouveautés en finance, et marcher à l'égalité de l'impôt sur le débris des privilèges des castes et des provinces, était sans doute un noble courage. Mais quand on considère que Duverney n'accordait que six semaines à l'établissement

¹ *Mémoires du maréchal de Villars.*

d'une perception *en nature*, que la force des choses soumet à mille exceptions, et qui eût exigé un vaste code et plusieurs années d'épreuves, on ne peut que gémir de voir d'aussi grandes idées compromises par une absurde précipitation. Cette grossière ébauche ayant été approuvée dans un conseil où l'astucieux évêque de Fréjus ne proféra pas une parole, en ne s'inquiéta point des suffrages du parlement. La cour ne songeait qu'à punir cette compagnie de la victoire de M. Le Blanc, et traça un second édit qui ôtait à ses membres le droit de délibérer sur les affaires publiques avant dix années d'exercice¹. Cette réserve n'avait rien d'injuste en elle-même ; mais il ne fallait pas lui prêter les couleurs de la vengeance, ni surtout l'associer à un impôt exorbitant qui, lancé en pleine paix, devait irriter la nation. Les deux lois furent apportées dans un lit de justice brusquement convoqué. On affecta même sans nécessité de jeter dans ce moule commode d'enregistrement plusieurs autres édits qui se trouvaient prêts². Le premier président montra toute la complaisance qu'exigeait son élévation récente. La douleur et la contrainte perçaient au contraire dans les conclusions de l'avocat-général. Aucun magistrat ne voulut voter, et le peuple offrit partout au jeune roi un silence morne et un front désapprobateur. Ses ministres, l'entraînant d'une aussi triste séance aux fêtes de Chantilly, l'arrachèrent à ces reproches muets qu'il ne comprit alors et qui jamais ne le touchèrent.

Une autre entreprise ne fut pas mieux accueillie. En détruisant pas à pas la féodalité, nos rois s'en étaient réservé pour eux-mêmes l'abus le plus choquant, celui de faire, payer par les vassaux les événements heureux qui survenaient dans la famille du suzerain. Ainsi, en montant sur le trône, le nouveau monarque pouvait frapper d'une taxe de confirmation tous les actes précédemment émanés du sceau royal. Dans un état vaste et vieilli, la liste en était immense et le mélange bizarre. Le fisc atteignait de ses serres l'officier de justice et de finance, l'anobli, l'engagiste, la ville pour ses octrois, le manufacturier pour sa prise d'eau, l'artisan pour sa maîtrise, le cabaretier pour son débit. Ce tribut n'avait d'autre mesure qu'un tarif arbitraire. Comme il ne portait pas le nom d'impôt, on se dispensait de le soumettre à l'enregistrement, et de leur côté les cours de justice n'en protégeaient point la levée. Pour s'épargner la honte d'une perception si litigieuse, le gouvernement avait coutume de la vendre à des traitants, d'où l'on pouvait conclure que ce qu'on appelait le joyeux avènement était au fond une calamité publique. Le cardinal Dubois se garda bien d'en charger la minorité de Louis XV. Mais dès que la mort eut fermé les yeux de ce ministre, ses successeurs déployèrent cette ressource impolitique. M. le Duc, qui vint bientôt après, se pressa de suspendre l'exercice de cette prétention domaniale. Mais cet acte de popularité fut une grande imprudence, parce qu'il ne put pas le soutenir. Le mauvais ménage des finances l'obligea de tromper l'espoir qu'il avait donné, et ce retour fit tomber sur lui tout ce que rétablissement primitif avait d'odieux. Des partisans achetèrent vingt-quatre millions le joyeux avènement, et le peuple paya le double. C'est la dernière fois que la France a subi cette exaction gothique.

¹ Cette rigueur fut adoucie par une autre loi du 20 décembre suivant qui réduisit à moitié le terme de dix années et en dispensa ceux qui étaient actuellement pourvus d'offices.

² Les autres édits qui furent enregistrés dans ce lit de justice du 8 juin 1725, concernaient le rétablissement de l'intérêt au denier vingt, la clôture du visa, la confirmation de la compagnie des Indes, la liquidation de ses comptes avec la banque, et la création de maîtrises.

Par un effet de l'imprévoyance attachée au ministère de M. le Duc, l'assemblée du clergé se trouvait, au moment du lit de justice, réunie depuis huit jours. L'autorité de ce corps, jadis plus formidable que les parlements, était à la vérité bien déchue, mais les rois n'avaient pas la prétention d'y tenir des lits de justice. Avant de dire l'explosion que fit dans son sein l'impôt du cinquantième, il convient de se retracer la situation des affaires ecclésiastiques en France depuis l'exaltation de Benoît XIII. La foi conduisit ce saint pape aux mêmes résultats que lui eût suggérés la plus saine politique. Nourri chez les dominicains dans l'opinion des thomistes, il eût été janséniste, si un pape pouvait l'être. En confirmant tous les anathèmes de la bulle *Unigenitus*, il déclara que la doctrine de saint Thomas ne les avait pas encourus. Cette distinction ouvrait une issue au retour des opposants sans blesser leur orgueil. Le cardinal de Polignac, aussi ami de la paix que rebuté du jargon des écoles, propageait cet heureux expédient. Déjà un commerce de lettres officieuses rapprochait le pape et le vertueux Noailles. Celui-ci alla même passer une nuit en prières sur le mont Valérien pour interroger la volonté du ciel¹. Mais l'inspiration qu'il attendait ne lui vint pas alors, et ce fut la pieuse maréchale de Grammont qui acheva plus tard la réconciliation de l'archevêque, et prit la part que son sexe eut dans tous les temps aux révolutions religieuses. Cependant la seule approche d'une pacification fit frémir les chefs des constitutionnaires. Bissy et Rohan s'associèrent le cauteleux Fleury. Tencin se constitua l'agent du triumvirat. Ce prêtre ambitieux, qui avait appris à Rome et dans le conclave l'art, qu'on y a poussé si loin, de capter les vieillards en faisait auprès de l'évêque de Fréjus un usage qui mit le comble à sa fortune et le consola des revers de l'agiotage². Les trois prélats ne rougirent pas d'écrire au pape pour le dissuader de toute réconciliation. En même temps leurs calomnies peignaient, le Saint-Père, dans toute l'Europe, comme un esprit aliéné, et n'épargnaient pas davantage le cardinal de Polignac³. Je n'avais aucune idée d'une méchanceté si vive et si souple, qu'on rencontre rarement dans les haines laïques.

L'indulgence de la cour de Rome anima les persécuteurs. La Sorbonne et les corps religieux recommencèrent à torturer les consciences. C'est surtout alors que l'église d'Utrecht se peupla de nos émigrants, et que vingt-six moines franchirent, en une nuit, les murs de la Chartreuse de Paris, et allèrent chercher en Hollande *la liberté de nier la liberté de l'homme*. La secte transplantée y a si bien réussi, qu'en 1761 la seule ville d'Amsterdam contenait deux mille jansénistes partagés en six petites églises⁴. L'aversion de M. le Duc pour le sang d'Orléans le tira de la neutralité qu'il avait gardée dans cette guerre. Il fit condamner par arrêt du conseil un écrit janséniste de l'abbesse de Chelles, qui ne semblait susceptible que des peines du ridicule. Cette fille du Régent manqua

¹ Lettre du cardinal de Polignac, du 20 juin.

² *Malgré mes prévoyances, il ne m'est pas même venu en pensée de mettre à couvert, dans les pays étrangers, la plus petite portion des millions que j'ai eus à ma disposition.* (Lettre de Tencin au comte de Morville, du 11 janvier 1724.)

³ C'est être dans un bois que d'avoir affaire à ces messieurs, dit le cardinal de Polignac en parlant de ces prélats, dans une lettre au comte de Morville, du 25 avril ; et dans une autre lettre du 19, adressée au même ministre, il s'exprime ainsi : *M. d'Embrun se distingue parmi les prélats qui se déchaînent contre moi, pendant qu'il m'écrit ici des flatteries, suivant son louable caractère. Voilà la récompense des honnêtetés que je lui ai faites à votre considération ; car il ne les méritait ni par lui-même ni par son procédé à mon égard.*

⁴ *Mémoires manuscrits du prince de Croÿ*, tome XVIII, p. 54.

aux prouesses de la Fronde, dont elle eût surpassé les Amazones. Aussi violente dans ses plaisirs que dans ses austérités, elle mêlait, à vingt-six ans, des extrêmes que la duchesse de Longueville avait au moins séparés dans le cours de sa vie orageuse¹. Les jansénistes, battus de toutes parts, eurent recours à l'intervention divine, arme dernière des sectes vaincues. Le passage d'une procession guérit la maladie invétérée de la femme d'un artisan de la rue Saint-Antoine. L'officialité constata le moyen surnaturel de la cure par la déposition d'une foule de témoins, entre lesquels figure, non sans exciter quelque surprise, l'auteur de la *Henriade*². Le cardinal de Noailles proclame le miracle par un mandement ; les églises le célèbrent ; un poète de l'université le chante, et la sculpture le grave sur le marbre du sanctuaire. Les jésuites, assez avisés pour ne plus faire eux-mêmes de miracles que dans les Indes, rient en silence de ce travail perdu. Le temps était loin où, sous une reine dévote, l'application de la sainte épine avait écarté la foudre de Port-Royal. Le prodige non contesté de la femme La Fosse tomba doucement dans l'oubli comme un accident vulgaire, et je n'ai dû en parler que parce qu'il fut le prélude de la célèbre épidémie des convulsionnaires.

L'assemblée du clergé, réunie dans le feu de ces dissensions et secrètement soutenue par le précepteur du monarque, apporta des dispositions irascibles que l'édit du cinquantième enflamma promptement. A cette loi faite pour tous, il opposa des immunités consacrées par le temps plus que par la justice. On prétend même que quelques prélats sollicitèrent, dans ce débat domestique, une intervention ultramontaine ; mais je n'ai découvert aucun vestige de cette déloyauté. Cependant le clergé, trop habile pour ne paraître occupé que d'intérêts temporels, rompit le sceau que la déclaration de 1720 avait mis sur la bouche des querelleurs théologiques. Des clameurs il passa aux hostilités, et voulut soudainement des conciles provinciaux, qui eussent été alors autant de foyers de discorde et de chambres d'inquisition. Chaque jussion du gouvernement fut bravée par un excès nouveau. Après quatre mois de tourmente, un ordre du roi ferma l'assemblée, et un secrétaire-d'État, alla le lendemain arracher de ses archives le procès-verbal où elle avait déposé ses adieux fanatiques. Les députés signalèrent leur retraite en publiant une lettre au roi où respirait la même audace, et que supprima le parlement. Ainsi M. le Duc se créa pour ennemi ce corps vaste et riche, qui s'appelait le premier ordre de l'État, tenait à toutes les classes par des liens personnels, et poussait jusque entre les fondements de la monarchie ses droits, ses abus et ses préjugés.

¹ Cette princesse extraordinaire s'occupait alors dans son abbaye de Chelles, à broyer la poudre à canon et à tirer des feux d'artifice qu'elle composait elle-même ; puis de ses mains enfumées de pyrotechnie, elle écrivait des pamphlets contre la bulle. On eut bien tort de donner de l'importance à une adversaire aussi risible dont la religion n'était que la vanité de faire un peu de bruit. Je m'en tiens à l'avis de Johnson, qui, s'exprimant avec la singularité particulière au génie de sa nation, compare la femme théologienne à un chien qui danse, dressé sur ses pattes de derrière.

² Voltaire, dans sa lettre du 20 août 1725, parle lui-même de cet incident : [Le miracle du faubourg Saint-Antoine m'a donné un petit vernis de dévotion. Je suis cité dans le mandement ; j'ai été invité en cérémonie au *Te Deum* chanté en actions de grâces de la guérison de madame La Fosse.](#) Voltaire avait d'autres droits à l'affection de la secte. Le nonce Maffei avait dénoncé à la cour de Rome son poème de *la Henriade*, et les jésuites, dans leur journal de Trévoux, en attaquèrent le neuvième livre, comme exhalant les poisons de l'hérésie jansénienne.

Les débats de cette nature se vident ordinairement dans le champ de l'intrigue, tant que d'autres causes n'y mêlent pas quelque influence populaire. Malheureusement une disette, qui n'avait point été assez prévue, causait des souffrances réelles et de plus grandes alarmes. Après qu'une extrême sécheresse eut donné, en 1724, de médiocres récoltes, des pluies fines et continues, depuis le milieu d'avril jusqu'à l'automne, n'accordèrent aux moissons de 1725 qu'une maturité imparfaite et longtemps douteuse. Le fléau s'appesantit particulièrement sur la Normandie, parce que cette riche province n'est point assez familiarisée avec l'industrie de l'indigence, et que, quand le blé lui manque, tout semble lui manquer¹. Les villes de Rouen et de Lisieux aggravèrent leurs maux par d'inutiles séditions. Mais les besoins de la capitale, qu'ensanglanta une émeute passagère, firent surtout le tourment du premier ministre. La subsistance de cette énorme population nécessita des moyens violents. Les monastères furent dépouillés de leurs provisions, et les jeux de paume convertis en greniers. On sacrifia de grandes sommes² pour procurer à l'habitant de Paris du pain qu'il payait cependant neuf sous la livre. M. le Duc crut se laver de ses propres fautes en destituant le lieutenant-général de police et le prévôt des marchands³. Mais quelle indulgence un gouvernement méprisé pouvait-il attendre dans une sorte de calamité si fâcheuse, que la multitude y est toujours prête à calomnier jusqu'au bien qu'on lui fait ? Du sein de cette crise sortit une machination assez redoutable. Le parlement ordonna qu'on descendît la châsse de sainte Geneviève. Ce signal des malheurs publics ébranle les imaginations et, durant plusieurs jours, attroupe les citoyens aux processions de chaque paroisse. A l'époque de la Fronde, et pendant une disette, le grand Condé s'était servi de ce ressort comme d'une jonglerie politique⁴. Le même moyen fut alors employé contre son arrière-petit-fils. On répétait tout haut qu'un gouvernement ignorant et monopoleur était le véritable fléau dont il fallait demander à Dieu la délivrance ; et la révolte se promenait hardiment, sur deux lignes, en surplis et en simarres. On croira difficilement que madame de Prye ait dit alors : **Le peuple est fou ; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps ?** Les plaisants qui rajeunirent pour elle cette vieille impiété connaissaient mal l'inquiétude où la cour de Chantilly passa tout le temps de ces perfides solennités. Par une

¹ Le duc de Saint-Simon, qui habitait alors ses terres en Normandie, s'exprime ainsi dans sa lettre à l'évêque de Fréjus, du 25 juillet 1725 : **Au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie d'herbes des champs. Je parle en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un ministre et au seul homme qui paraisse avoir part à l'amitié et à la confiance du roi, et qui lui parle tête à tête, du roi qui ne l'est qu'autant qu'il a un royaume et des sujets, qui est d'un âge à en pouvoir sentir la conséquence, et qui, pour être le premier roi de l'Europe, ne peut être un grand roi, s'il ne l'est que de gueux de toutes conditions, et si son royaume se tourne en un vaste hôpital de mourants et de désespérés à qui on prend tout chaque année en pleine paix.** Saint-Simon finit par dire qu'avec deux cent mille livres de rente, sa femme ne pourra aller aux eaux sans vendre ses nippes.

² Le compte du chevalier Bernard, pour cet objet, se monte à dix millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-cinq livres, et fut apuré le 31 mai 1729.

³ Voici l'ordre du 24 août donné par le roi au corps de ville pour élire un nouveau prévôt des marchands : **Notre intention est que vous y procédiez incessamment, et qu'en y procédant, vous donniez vos suffrages au sieur Lambert.** *Archives de la ville.*

⁴ Le prince de Condé, fils de M. le Duc, rapporte lui-même ce fait dans l'Essai sur la vie du grand Condé qu'il a composé. Il y traite franchement de superstition le culte de la châsse de sainte Geneviève, et l'on s'aperçoit qu'il a hérité de l'humeur de son père contre la patronne de Paris.

heureuse circonstance, le temps, qui avait été constamment pluvieux, montra quelques jours sereins, que les mécontents ne désiraient pas.

Ce fut ainsi entre la famine et la discorde que la nouvelle reine vint (le Strasbourg à Fontainebleau chercher son époux. Une magnificence outrée et des réjouissances extraordinaires voilèrent sur son passage la misère et le mécontentement. Moins le mariage avait eu l'approbation publique, plus il importait à la cour d'en simuler les apparences ; et ce vaste mensonge coûta cher au trésor royal. Le jeune roi reçut la compagne de son trône avec les émotions passagères de son âge, qui n'allèrent ni jusqu'à la passion, ni jusqu'à la confiance. Mais le duc de Bourbon, qui attachait son espoir au crédit de cette princesse, se vanta auprès des cours étrangères de l'enchantement du roi¹, avec autant de sincérité que des transports du peuple. Ce frêle avantage était acheté par les inquiétudes que donnait la colère légitime de l'Espagne, et par les soumissions qu'on prodiguait pour la fléchir. Aux premières paroles portées par l'ambassadeur. d'Angleterre, Philippe et sa femme exigèrent que le duc de Bourbon vînt à Madrid faire en personne les réparations convenables. Stanhope proposa l'envoi du comte de Charolais, et M. le Duc offrit celui d'un cardinal². L'entremise du pape fut aussi implorée. *En écoutant la lettre du roi, écrit Polignac, ce vénérable vieillard, de temps en temps, joignait les mains et levait les yeux au ciel*³. Benoît XIII se hâta d'adresser au monarque espagnol un bref où sa voix pieuse, conseillait la paix et ordonnait l'oubli de l'injure. Philippe laissa entrevoir qu'il accepterait la médiation du Saint-Père, reçut le bref des mains du nonce, mais refusa de nouvelles lettres du roi de France qu'on y avait jointes. M. le Duc se ressouvint d'Alberoni et ne dédaigna pas d'évoquer ce démon d'intrigues. Alberoni, reconnaissant, travailla aussitôt à lui concilier l'affection du chanoine Guerra, confesseur d'Élisabeth⁴. La France vit encore s'intéresser à sa cause une puissance qui, sans avoir de nom dans les codes diplomatiques, n'en était pas moins redoutable. Elle résidait tout entière dans un moine octogénaire. Mais ce moine était Michel-Ange Tamburini, général de la compagnie de Jésus, c'est-à-dire maître absolu du cœur et de la volonté de vingt-cinq mille prêtres aussi puissants que rusés, aussi chers aux peuples que familiers chez les rois. A la prière des cardinaux Polignac et Gualterio, le pape engagea cet autocrate des jésuites à s'occuper de la réconciliation des deux couronnes ; et celui-ci envoya ses ordres au confesseur de Philippe V⁵. Ce que l'Orient fabuleux raconte du Vieux de la Montagne va se réaliser. A la voix de son chef, le fier Bermudez semble pénétré d'une âme nouvelle, et l'homme passionné est remplacé par le jésuite soumis. D'ennemi acharné de la France, il devient l'apôtre de la paix ; il écoute et dirigé lui-même les furtifs émissaires du prince de Condé. Il ne tient pas à lui que l'union ne se rétablisse par une ambassade du duc du Maine dont la présence devait plaire à l'Espagne pour laquelle il avait souffert ; dans l'entreprise de Cellamare. Enfin le confesseur espagnol est si bien transformé en Français que son zèle emprunté lui fait oublier toute prudence, et que bientôt nous le verrons se pendre sans regret pour la cause qu'il détestait.

¹ Sartine répondit à une dépêche de ce genre du comte de Morville : *Il faut avouer que l'amour fait de grands changements, si Sa Majesté est devenue tendre et empressée de plaire à la reine.* Lettre du 27 septembre 1725.

² Lettre de Stanhope, du 6 août 1725.

³ Lettre à M. le Duc, du 8 mars.

⁴ Lettre de M. le Duc, du 25 septembre. — Lettre d'Alberoni, du 5 novembre.

⁵ Lettre du général au père Bermudez, du 21 avril ; réponse du père Bermudez à son général, du 25 mai.

Cependant la colère de l'Espagne l'avait déjà poussée à des partis extrêmes, et sa politique bouleversée ne voulait plus d'autre ennemi que la France. Jean V, quatrième roi de la maison de Bragance, régnait en Portugal. Rassuré sur son trône par la conclusion de la paix d'Utrecht, il aurait dû, autant par intérêt que par dignité, demeurer neutre entre les anciennes puissances belligérantes. Mais ses caprices l'avaient jeté dans une route opposée. Les caractères singuliers abondent en Portugal et plaisent à cette nation. Jean V, dont elle a chéri tous les vices, et dont elle aime encore la mémoire, était peut-être le plus singulier de tous. Il la gouvernait avec une verge de fer, et l'on peut juger de ses autres violences par l'habitude qu'il avait de ne réprimander ses ministres qu'à coups de bâton. A ce despotisme s'unissaient une vanité extrême, une dévotion pusillanime et une soif de débauche incroyable. Un couvent d'Odivelas, peuplé de trois cents religieuses, était le théâtre de ses plaisirs. Le moine Fray Gaspard, son favori, élevait les enfants qui naissaient dans ce harem catholique. Trois d'entre eux, reconnus par leur père, ont, sous le règne suivant, rempli de leurs intrigues la cour de Portugal. Plus ses désordres étaient grands, plus le superstitieux monarque y mêlait de pieuses compensations¹. Il résolut, dans un accès de remords, de donner à sa chapelle une magnificence inconnue aux autres cours de l'Europe. Il voulut que ses prêtres y eussent les droits des évêques et la couleur des cardinaux, et il fit solliciter à Rome le privilège de ce luxe innocent. Mais l'orgueil universel de Louis XIV ne put tolérer cette vanité d'un petit roi de Lusitanie, et il mit obstacle à ses poursuites. Jean V, dont les passions étaient sans frein, ne pardonna jamais à la France cette puérile contrariété. Le comte de Baschi, qui fut depuis notre ministre à Lisbonne, attribue à cette unique cause l'affront ménagé à l'abbé de Livry. Celui-ci, envoyé par le Régent pour résider comme ambassadeur appuis du monarque portugais, attendit vainement la visite d'usage que devait lui faire le secrétaire d'État, et fut rappelé sans avoir obtenu audience. Quoique cette chicane de cérémonial n'annonçât point encore sine rupture, c'en fut assez pour que Philippe V et sa femme se rapprochassent aussitôt de l'ancien ennemi de leur trône. Un double mariage satisfit promptement leur tendresse ou leur dépit. Une fille du roi de Portugal fut unie à Ferdinand, le nouveau prince des Asturies ; et l'Infante, répudiée par la France, épousa le prince du Brésil. La même vengeance poursuivait ailleurs des projets plus dangereux.

A la nouvelle du renvoi de l'Infante, le simulacre du congrès s'était dissous à Cambrai par le refus de l'Angleterre de rester seule chargée de la médiation. On se souvient que, quelques mois avant cet événement, le baron de Ripperda négociait secrètement à Vienne. Caché dans la maison du chirurgien de l'empereur, il ne conférait que la nuit avec les ministres. Les observateurs, qui soupçonnaient son intrigue, ne pouvaient le désigner encore que par le nom de l'homme noir. Le ressentiment de Philippe V ne s'accommodait plus de ces mystères, et Ripperda eut ordre de sortir de l'ombre et de brusquer un accord tenté vainement depuis onze années. Deux vues importantes disposaient Charles VI à ce dénouement inattendu. Privé d'héritier mâle, il avait tâché de prévenir le démembrement de ses États par une loi portée dans la forme solennelle d'une

¹ Tremblant également pour son corps et pour son âme, Jean V se rendait au couvent d'Odivelas toujours accompagné de son médecin et de son confesseur. Il n'entra dans la cellule du jour qu'après que le premier lui avait tâté le pouls, et n'en sortait que pour se jeter avec effroi aux pieds du second, qui lui donnait l'absolution. Cette sacrilège bouffonnerie recommençait presque tous les jours. (Manuscrits du comte de Baschi.)

pragmatique. Mais il n'ignorait pas la vanité de tels oracles, et il travaillait à l'œuvre difficile de faire adopter d'avance par toutes les couronnes ce qui ne pouvait être utile qu'à une seule. L'empereur se flattait, d'un autre côté, de rappeler dans les Pays - Bas autrichiens cette prospérité commerciale qui avait rendu si fameuses les cités de Gand et d'Anvers. Les rapides progrès de sa compagnie d'Ostende semblaient justifier ce rêve brillant¹. A peine sortie du berceau, elle avait en une seule année expédié pour le Bengale et la Chine douze vaisseaux chargés chacun de cinq cent mille florins en lingots d'argent et de plomb, et produit par ses retours un bénéfice de cinq capitaux pour un. Mais un début si éclatant devait lui faire craindre la jalousie des puissances maritimes, et l'explication que la force pourrait donner aux traités ambigus, de Munster et d'Utrecht. La facilité que des intérêts si pressants inspiraient à Charles VI, était accrue par l'abandon avec lequel Philippe se livrait à sa discrétion² aussi l'Infante n'avait pas, encore touché aux bords de la Bidassoa que déjà le traité de Vienne était signé. L'Autriche triomphait de la, division des Bourbons, et se vantait de leur avoir créé dans la branche espagnole le fléau d'une nouvelle maison de Bourgogne. Mais le contentement extraordinaire de Philippe V, et l'accueil presque suppliant qu'il fit aux anciens rebelles, révélèrent le secret de ses bizarreries sur le trône et de son obstina, Lion à l'abdiquer. On se souvint qu'autrefois, pour l'y retenir, l'autorité de Louis XIV avait eu besoin de celle d'un casuiste³, et l'on ne douta pas que la reconnaissance de ses droits par Charles VI ne l'eût soulagé d'un grand remords. Dans l'ivresse de sa joie, il rendit à l'Espagne les courses de taureaux, qu'il avait défendues depuis son avènement. Je ne puis le taire ; à ce signal barbare la nation parut sortir d'un long deuil. Un luxe oublié, des équipages, des livrées neuves, un mouvement général de bonheur, de faste, de galanterie et de commerce, marquèrent le retour de ces jeux féroces. Des effets si disparates avec leur cause sont une de ces singularités qui entrent dans l'organisation de chaque peuple, et confondent la vanité des réformateurs.

La soudaine alliance de Vienne et de Madrid alarma le cabinet de Chantilly. Il envoya, pour observer les dispositions de ces cours, deux ministres d'un choix étrange et d'un contraste parfait, le duc de Richelieu et l'abbé de Montgon. Ripperda, ignorant et grossier, avait dit hautement qu'il prendrait le pas sur l'ambassadeur de France, et que l'épée ou le bâton décideraient par ses mains cette question de cérémonial. Le duc de Richelieu, fameux par ses duels et par son arrogance, parut propre à traiter cette affaire sur le pavé de Vienne. La

¹ On ne sait pas que l'origine de la compagnie d'Ostende est due à un Français, à un de ces intrépides Bretons qui semblent nés pour la domination des mers. En 1718, le capitaine Mervielle, de Saint-Malo, ramena de la Chine à Dunkerque deux vaisseaux richement chargés. N'ayant pu obtenir de la compagnie des Indes la permission de vendre en France sa cargaison, il conduisit ses navires à Ostende où il trouva un débit avantageux. Attaché par ce bon accueil, il continua ses armements dans ce port, et y donna part à des Flamands encouragés par son exemple. Charles VI érigea cette société en compagnie de six mille actions, le 19 décembre 1722. Mervielle alla vivre à Bruxelles avec de grandes richesses.

² Le traité entre l'empereur et l'Espagne fut conclu à Vienne, le 30 avril 1725. Une lettre écrite le lendemain par le chevalier du Bourg, assure que les ministres autrichiens en rédigèrent seuls les articles, et que pendant ce temps Ripperda, qui le signa, était dans sa chambre occupé à faire carder des matelas.

³ Le père Robinet, jésuite. (Lettre de Saint-Simon au cardinal Gualterio, du 14 septembre 1727.)

faveur de madame de Prye élevait l'ambition sans modérer la fougue de ce courtisan, qui, entre tous les personnages de notre histoire, s'était proposé pour modèle le plus impudent de tous, le duc d'Épernon¹. Cette humeur altière faisait remarquer davantage l'intime liaison qu'il conservait avec Arouet, son camarade de collège et de plaisirs, jeune poète d'une célébrité vive et précoce. L'égalité parfaite qu'il affectait avec ce brillant plébéien scandalisait les grandes maisons, mais attachait sur Richelieu quelque chose de cette renommée fantasque dont Alcibiade avait si bien connu le prix dans la médisante Athènes. Quoi qu'il en soit, il reçut le même jour son brevet d'ambassadeur et des lettres de répit contre ses créanciers, et, pour début de sa carrière publique, envoyé en spadassin, il partit en banqueroutier. La route suivie par l'abbé de Montgon n'avait pas des particularités moins curieuses. Ce gentilhomme, élevé à la cour, et enseigne dans la gendarmerie, brusquement frappé de la grâce, s'était converti avec un peu de ce fracas que les pécheurs de ce temps-là jugeaient nécessaire à l'édification commune. Le roi d'Espagne venait alors de quitter le trône pour la Thébàïde de Saint-Ildephonse ; et Montgon, qui avait passé de l'épée au sacerdoce, eut la confiance de témoigner au royal pénitent son désir d'aller prier et se macérer aux pieds d'un aussi grand modèle. Philippe, touché de cette sainte inspiration, lui offrit une place dans sa chapelle, et lui en réitéra la promesse même après avoir repris le sceptre et rompu ses rapports avec la France. Mais au moment d'aller en Espagne, lorsque tous les Français en étaient bannis, Montgon sentit combien cette exception pouvait être utile à son pays et à sa propre fortune, et il demanda de l'emploi au comte de Morville par une lettre où respire une ambition toute profane². Ses services furent acceptés ; on convint pour correspondre, non d'un chiffre, qui eût été suspect, mais d'un langage allégorique ; et l'intrigue passa les Pyrénées sous la haire du pieux voyageur. Richelieu et Montgon ne furent pas moins dissemblables dans la manière dont ils s'acquittèrent, l'un de sa somptueuse ambassade, l'autre de sa mission clandestine. Le jeune duc et pair imposa au baron de Ripperda, qui regagna promptement Madrid. Mais le reste de sa conduite fut celle d'un novice présomptueux. Assez téméraire pour lutter de finesse avec un cabinet vieilli dans les artifices de la diplomatie, et assez léger pour porter dans les affaires la corruption dont il payait, ses plaisirs, il échoua partout et tomba constamment dans les pièges qu'il voulut tendre. Dans le même temps, le chapelain français, rampant avec humilité et frappant sa poitrine, séduisait à Madrid le roi, le confesseur et les ministres, rendait à son gouvernement d'importants services, pénétrait tout et restait impénétrable. Par une dernière bizarrerie dans le sort des deux personnages, le grave Fleury, combla de faveurs le grand seigneur libertin et inconsidéré, et persécuta jusqu'au scandale le prêtre utile et dévot. Une partie de cette énigme s'expliquera lorsque j'aurai dit que le duc de Richelieu, courtisan aussi délié que négociateur médiocre, avant même de passer le Rhin pour se rendre à Vienne, avait déjà trahi ses bienfaiteurs, M. le duc et madame de Prye. Dans une correspondance fort secrète, il révélait au précepteur du roi les moindres détails de sa mission. Ses lettres sont, à la vérité, comme tout ce qui est sorti immédiatement de sa main, d'une trivialité insipide. Mais le

¹ C'est Voltaire lui-même qui le lui rappelle dans une de ses lettres : Le duc d'Épernon, dont je vous ai vu autrefois si entiché. (*Œuvres de Voltaire*, tome LXII, p. 18, édit. de Kehl, in-8°.)

² Cette lettre, dont j'ai lu l'original, est du 3 mai 1715. L'abbé de Montgon fait de grands efforts pour en expliquer la cause dans ses mémoires. Mais il se garde bien d'en insérer le texte dans sa volumineuse compilation.

vieillard de Fréjus, satisfait du dévouement de ses créatures, ne se montra jamais difficile sur la forme de leurs hommages.

Cette influence de Fleury et sa présence assidue au travail du roi importunèrent le ministre et la favorite. Ils crurent que le moment de secouer le joug était venu, et ils employèrent à ce dessein la jeune reine, qui, livrée à Duverney, secrétaire de ses commandements, et à la marquise de Prye, l'une des dames de sa maison, se laissait conduire par eux avec une docile simplicité. Selon le plan concerté, le roi est un jour retenu par sa femme ; M. le Duc survient avec le portefeuille, et propose un travail qui est accepté, tandis que l'évêque de Fréjus attend vainement dans le cabinet du monarque. Le prélat, qui juge à l'instant le motif et les conséquences de cette nouveauté, prend congé du roi par une lettre respectueuse, et se réfugie au village d'Issy dans la maison des Sulpiciens, où il s'était fait une retraite. Ce Moyen extrême lui avait une fois réussi ; mais il n'était pas sans inquiétude sur une seconde épreuve qui allait décider s'il resterait maître du royaume et du monarque. Il ne comptait d'autre appui que l'affection de son élève, et l'amitié naturellement circonspecte de deux courtisans, le duc de Charost et le chevalier de Pezéz. Ce dernier devait d'heure en heure l'informer par des courriers des diverses périodes de la crise prête à éclater. A la nouvelle du départ, la Confusion fut grande dans toute la cabale de M. le Duc, qui avait trop fait pour ne pas offenser Fleury, et trop peu pour le détruire. Mais le fort de l'orage s'exerça dans le cœur timide et ulcéré du roi. [La reine, écrit le chevalier de Pezéz¹, l'a fait inviter par M. de Nangis à passer chez elle ; mais il n'y est resté que trois minutes. De là il est revenu se mettre sur sa chaise, tout seul, où il est depuis plus de trois quarts d'heure sans avoir proféré une seule parole.](#) Fleury dut l'explosion qui suivit, non à la tiède assistance de ses amis, mais à la brusquerie du duc de Mortemart, gentilhomme de service, qui, impatienté de la situation pénible où il voyait son 'maitre, lui conseilla hardiment de faire revenir l'évêque, et offrit d'aller lui-même en intimer l'ordre au prince de Condé. L'une navrée du jeune souverain reçut avec avidité le soulagement qu'on lui présentait. Mortemart courut chez le premier ministre, et lui signifia la volonté royale dans des termes un peu empreints de l'irritation dont il était encore ému. M. le Duc, sans audace et sans prévoyance, subit l'humiliation de rappeler lui-même son rival² ; et Fleury, qui de la part d'hommes résolus aurait dû craindre là catastrophe de Villeroi, revint triomphant d'une tracasserie de pygmées. Il eut la modération de conseiller ce qu'il pouvait ordonner, c'est-à-dire l'éloignement de la marquise de Prye et de Duverney ; et M. le Duc eut la faiblesse ou l'orgueil de les défendre. Mais les deux favoris feignirent pour trop peu de temps une retraite apparente, comme un sacrifice fait à la nécessité. Vain palliatif ! le coup était porté. Les gens sensés regardèrent désormais comme indestructible l'empire de l'évêque de Fréjus sur l'esprit du roi. On alla jusqu'à soupçonner qu'il était cimenté par quelque prestige, dont l'adroit vieillard avait fasciné l'enfance de son élève. Je rapporterai à cette occasion un passage singulier des manuscrits de Saint-Simon, non comme une preuve du fait, mais comme un témoignage de l'opinion qu'on s'en formait. [Le saint abbé](#)

¹ Lettre du chevalier de Pezéz à l'évêque de Fréjus, du 19 décembre 1725.

² Je n'ai pas retrouvé la lettre de Fleury au roi ; mais voici celle que lui écrivit M. le Duc pour le rappeler : [Votre lettre, Monsieur, m'a surpris à un point que je ne puis dire. Le roi désire votre retour, et m'ordonne de vous mander qu'il veut que vous reveniez. N'ayant pas le temps de vous en dire davantage, je me remets à la première fois que nous nous verrons, et je me contente, pour le présent, d'exécuter les ordres de Sa Majesté.](#)

L. H. DE BOURBON.

Vittement, sous-précepteur du roi, dit à Bidault, après sa retraite à la doctrine chrétienne : La toute-puissance de l'évêque de Fréjus durera autant que sa vie, et son règne sera sans mesure et sans troubles. Il a su lier le roi par des liens si forts, que le roi ne les peut jamais rompre. Ce que je vous dis là, c'est que je le sais bien. Je ne puis en dire davantage ; mais si le cardinal meurt avant moi, je vous expliquerai et ce que je ne puis faire pendant sa vie. Vittement parla de même à d'autres personnages ; mais le cardinal lui a survécu¹.

¹ *Mémoires historiques.*

CHAPITRE XIX

Négociation après le renvoi de l'Infante. — Pologne, Exécution de Thorn. — Traité de Hanovre. — Prusse. Frédéric-Guillaume. — Russie. Catherine Ire. — Création de la milice. — Troubles intérieurs. Exil de M. le Duc. Fleury ministre.

LA cour de France, tourmentée de cabales intestines, souffrait aussi de la tempête générale, excitée en Europe par le renvoi de l'Infante. Il lui importait de se rapprocher des puissances du Nord, qu'une sorte de vasselage envers le cabinet de Londres lui avait trop fait négliger ; Le comte de Rottembourg fut donc envoyé en Prusse, et l'abbé de Livry en Pologne. Cette république, qui ne savait supporter ni son roi ni sa liberté, devenait un point d'observation intéressant depuis le mariage de Marie Leczinska. Si Charles XII avait passé pour l'Alexandre du Nord, Frédéric-Auguste en était l'Hercule. Courageux et libéral, il embrassait les voluptés avec une indomptable énergie. La princesse Wilhelmine de Prusse a compté trois cent cinquante-quatre enfants naturels de ce monarque. Mais ces excès, qui étaient à Dresde le luxe de sa force, semblaient être à Varsovie l'ouvrage de sa politique. Ne pouvant introduire dans la république des soldats saxons, il y apportait des vices pour amollir au moins ceux qu'il ne lui était pas donné d'enchaîner. Les Polonais lui reprochent d'avoir corrompu leurs mœurs, et arraché les femmes à la retraite. Au temps dont je parle, ses gardes amenaient de force aux bals de sa cour les personnes des deux sexes qui se récréaient dans les cercles de la ville, et le lendemain des carrosses les reportaient chez elles accablées de la fatigue des plaisirs et des vapeurs de l'ivresse. La dévotion même de ce joyeux tyran avait quelque chose de gigantesque et de dissolu. Il dépensait des sommes énormes à la construction d'un calvaire ; où l'on arrivait de nuit par une avenue de plusieurs lieues, que formaient en pleine campagne des colonnes surmontées de lanternes. C'est au sein de ces folles bacchanales qu'on députait l'abbé de Livry encore tout froissé des outrages de Lisbonne et de Madrid. Le but prochain de son ambassade était de détourner la république, d'une adhésion au traité de Vienne. Mais Stanislas y aperçut un plus brillant avenir. Ce fugitif, qui, peu de mois auparavant, avait offert son abdication pour cent mille écus de rente et pour l'indigénat en faveur du gendre qu'il choisirait, qui depuis avait affecté devant les ministres français une sainte aversion des grandeurs humaines, laisse maintenant éclater sa passion pour le trône, et tâche par ses discours et ses écrits¹ d'allumer le zèle de l'abbé de Livry. Il le prémunit contre les séductions d'une cour fourbe et déloyale, lui peint Auguste comme un despote abhorré de ses sujets, violant leurs privilèges, enlevant leurs femmes nobles dont il fait ses concubines, et méditant le démembrement de la Pologne pour en réunir une partie à ses états héréditaires. Stanislas se donne ensuite pour l'idole de ses compatriotes, déclare qu'il n'aspire point à détrôner Auguste, mais à lui succéder par préférence au prince électoral., et assure que déjà dans les palatinats on aime à le désigner en secret par le titre de *Dauphin de Pologne*. Mais dans les moyens qu'il indique à l'ambassadeur pour fixer des suffrages inconstants et mercenaires, la défiance, le mépris et l'injure percent contre cette même noblesse sur laquelle il prétend un jour régner ; tant il est vrai que le meilleur choix d'un monarque entre ses égaux sera toujours une source féconde de senti-mens pernicieux !

Cependant le brusque rapprochement de l'Autriche et de l'Espagne, ce que chaque jour découvrait des clauses secrètes de leur alliance, et ce que la prévention ou la peur y ajoutait d'imaginaire, semaient l'inquiétude dans tous les cabinets. Le roi Georges accourt sur le continent ; le comte de Broglie l'accompagne, et Frédéric-Guillaume, son gendre, vient le trouver au château de Heren-Hausen. Leurs conférences produisent le traité d'Hanovre, conclu le 3

¹ *Instructions de Stanislas à l'abbé de Livry*, du 8 janvier 1726. J'ai dû faire connaître cet écrit parce qu'il portait le premier germe d'une guerre qui éclata sept années après.

septembre 1725 entre la France, l'Angleterre et la Prusse, et, fondé sur la base d'une garantie et d'une défense mutuelle. L'Europe se partage entre les alliés de Vienne et ceux d'Hanovre. Les deux lignes se disputent l'adhésion de la Hollande, de la Suède, du Danemark, de la Russie, des princes de l'empire. Le monde politique ressemble à un chaos où tous les corps déplacés cherchent en tumulte un nouvel équilibre. Le ministre français se flatte de noyer ses fautes dans cette confusion générale. Mais dès le premier pas, il se trouve engagé dans une querelle contre ses propres principes. Encore tout échauffé à la persécution des protestants français, un article du traité d'Hanovre l'oblige de s'unir aux vengeurs des protestants polonais. La sanglante tragédie de Thorn avait animé cette croisade.

Thorn, ancienne capitale de l'ordre teutonique, maintenait dans son sein, non sans une extrême jalousie, les deux religions catholique et réformée, ainsi qu'un gymnase luthérien et un collège de jésuites. Dans une procession que ces religieux faisaient le 17 juillet 1724 autour d'un cimetière voisin, un de leurs écoliers jette bas le chapeau d'un élève du gymnase, et cette violence est suivie d'une rixe. A la vue d'un enfant luthérien qu'on entraîne dans le couvent, la populace s'ameute et enfonce les portes. Des meubles et des images saintes sont brisés et foulés aux pieds. Les magistrats, qui n'ont pu empêcher un désordre si imprévu, se pressent en vain d'offrir aux jésuites une ample satisfaction ; on veut se servir de cet accident pour ruiner dans Thorn la domination luthérienne. Des troupes arrivent et désarment la bourgeoisie. Les prisons se remplissent d'accusés. La diète assemblée ordonne que le procès soit poursuivi à la rigueur par le tribunal assessoral du grand-chancelier, et porte la fureur jusqu'à confirmer d'avance la sentence qui sera rendue. Le roi, luthérien par sa naissance, musulman par ses mœurs, et catholique par son ambition, voit avec indifférence ce débordement de fanatisme, et attend l'occasion d'en profiter sans interrompre ses prodigieuses débauches¹. Le tribunal ne démentit pas ces sinistres présages. Il condamna vingt bourgeois de Thorn, parmi lesquels on comptait les principaux magistrats, à la peine de mort, et quelques-uns à des supplices recherchés. Les biens des condamnés furent donnés aux jésuites, les temples enlevés aux protestants, et le gymnase relégué dans un village. Cependant il fanait, pour exécuter la partie sanguinaire de l'arrêt, que les jésuites prêtassent un serment, et le besoin de cette formalité laissa quelque espoir. Le légat écrivit aux jésuites qu'ils ne pouvaient jurer dans une telle matière sans se rendre irréguliers. Le grand-chancelier obtint la promesse du recteur que le serment ne serait pas prêté. Quelques personnes aussi pieuses qu'humaines se flattaient d'arriver ainsi à la révision du jugement qui révoltait par son atrocité, et surtout par la condamnation capitale des magistrats dont les torts paraissaient bien douteux. Mais les jésuites de Thorn éludèrent ces soins touchants, et, par un de ces stratagèmes que tolèrent leurs molles doctrines, ils firent jurer trois de leurs frères qui n'étaient pas dans les ordres sacrés². Aussitôt on commença par mettre à mort dix condamnés, et à leur tête marcha au supplice Resner, président de la ville, vieillard de soixante-douze ans, vénéré

¹ Le roi de Pologne a anticipé le jour de sa fête qui était hier. On a tiré plus de deux cents volées de canon qui marquaient autant de rasades dans des verres, presque aussi grands qu'une pinte de Paris. C'est une chose incroyable, et toute l'assemblée fut renversée. Ce prince devait traiter toutes les dames ; mais les effets du jour précédent l'ont obligé de remettre à une autre fois. Lettre de M. Maron, envoyé de France, au comte de Morville, du 4 août 1724.

² Lettre de M. Maron au comte de Morville, du 16 décembre 1724.

pour ses vertus. A quelque temps de là, les mêmes jésuites, autorisés par un usage superstitieux, figurèrent dans leur église avec des mannequins une scène tirée de la Bible. Ils choisirent le sacrifice de la fille de Jephté, et, en commémoration du massacre des luthériens, ils l'ornèrent d'un simulacre de dix têtes fraîchement coupées. Étrange infamie de souiller les autels du Dieu de paix d'un culte de bourreaux, d'un trophée de cannibales ! L'exécution de Thorn excita l'horreur universelle. Les magistrats eurent de la peine à préserver d'affreuses représailles les catholiques d'Elbing, de Dantzick et de Königsberg. Les rois d'Angleterre et de Prusse, poussés par un zèle religieux, et la Russie par des vues politiques, adressèrent à la Pologne des plaintes et des menaces. Ils appelèrent à leur aide les puissances garantes du traité d'Olive, l'un de ces pactes salutaires qui avaient éteint par la tolérance, les feux de la guerre de trente ans. Ce fut à ce titre que le duc de Bourbon se vit contraint par les alliés d'Hanovre de s'enrôler sous l'étendard protestant. Ses remontrances ne reçurent des Polonais qu'une réponse ironique, telle que la méritait son inconséquence. La république s'arma pour repousser soixante mille hommes prêts à envahir ses frontières. Mais trop d'intérêts opposés animaient les vengeurs du luthéranisme pour que leur ligue fût durable ; et la Pologne, s'obstinant à ne montrer dans ses victimes que des perturbateurs sacrilèges, triompha d'un courroux qui s'était dissipé en manifestes. N'oublions pas cependant que l'échafaud de Thorn a été le premier fondement de la querelle des dissidents, et que les oppresseurs l'expient, non par des remords, mais par un demi-siècle des plus profondes calamités.

Les alliés d'Hanovre étaient au reste moins occupés des progrès de la tolérance que du développement de leur ligue. La Hollande, sollicitée d'y adhérer, recommença tous les manèges qui avaient accompagné son entrée dans la quadruple alliance, et entreprit de négocier séparément avec l'empereur et avec l'Espagne. Ce tâtonnement te' nait plus aux habitudes verbeuses de son cabinet qu'à l'hésitation de ses desseins, car elle était résolue de tout hasarder pour anéantir la compagnie d'Ostende, à qui les traités de Vienne venaient d'assurer une dangereuse prépondérance. Les idées vagues d'honneur national et d'équilibre politique sont de bien froids mobiles en comparaison de l'instinct âpre et clairvoyant que les peuples marchands apportent dans les intérêts de leur trafic. Cette passion des Hollandais, qui devait plaire aux alliés d'Hanovre, produisit un effet contraire sur celui dont la bonne volonté importait le plus à la France, sur le roi de Prusse. Voltaire a fait de ce prince une peinture grotesque et fidèle ; sa propre fille, la margrave de Bareith, a renforcé par des récits naïfs les couleurs du satirique français. Un Tartare, ivre et grossier, se fût réveillé sur le trône avec des caprices moins étranges que Frédéric-Guillaume. Brutal jusqu'à la cruauté ; dévot jusqu'au piétisme, intempérant jusqu'à la crapule, tyran sordide de sa famille et sage administrateur de ses sujets, il inspirait le dégoût ou le respect suivant le degré d'éloignement d'où on l'envisageait, dans sa cour ou dans ses provinces. Plusieurs causes ébranlaient la fidélité du roi, toujours prêt à se retirer par frayeur des engagements qu'il contractait avec légèreté. Le fermeté des Hollandais lui faisait craindre que l'alliance pacifique d'Hanovre ne prît dans leur intervention un caractère offensif. Le général Seckendorff, ministre autrichien, augmentait ses terreurs, égarait sa raison et gagnait sa confiance par de continuels excès de table dont la cour de Vienne faisait les frais. MM. de Rottembourg et Du Bourguay, ambassadeurs de France et d'Angleterre, luttèrent en vain contre ce genre de séduction. Je ne résiste pas à l'envie de transcrire quelques lignes d'un écrit que ce singulier monarque leur adressa lui-même, et

où la rusticité du style rend plus saillant le bon sens du Vandale. Je me déclare contre l'empereur, lequel ne manquera pas de faire agir contre moi les Moscovites et les Polonais. Je demande si Leurs Majestés me tiendront alors le dos libre. L'Angleterre étant tout environnée de la mer, et la France se trouvant couverte de places fortes, se croient assez en sûreté, tandis que la plupart de mes Etats est exposée à tout ce qu'on voudra entreprendre. Par ce dernier traité, j'entre donc en guerre pour le bien de messieurs les Hollandais, pour qu'ils puissent vendre le thé, café, fromages et porcelaines plus cher ; et ces messieurs ne veulent pas faire la moindre chose pour moi, et moi je dois tout faire pour eux. Messieurs, dites-moi, est-il équitable ? Si j'entrais dans cette alliance, ne diriez-vous pas que le roi de Prusse a donné dans les panneaux ? Si vous prenez à l'empereur ses vaisseaux et lui ruinez son commerce d'Ostende, sera-t-il plus petit empereur qu'il est à cette heure ? de ne veux pas entrer dans l'alliance offensive comme un aveugle ou un galopin ; je veux savoir le pot aux roses et tous les secrets aussi bien que les rois de France et de la Grande-Bretagne, comme partie, et pas en subalterne et inférieur. Le pot aux roses est qu'on prendra des provinces à l'empereur ; mais lesquelles ? et à qui tomberont-elles en partage ? Où sont les troupes ? où est le réquisit pour soutenir la guerre ? Puisqu'on veut commencer la danse, il la faut bien commencer. Après la guerre, on fait la paix. M'oubliera-t-on ? Serai-je le dernier ? faudra-t-il que je signe par force ?¹

Ce langage de Frédéric-Guillaume présageait à ses alliés une défection prochaine. Un caprice de ce prince en fut l'avant-coureur. Etant un jour retenu dans son lit par la goutte, il se souvient qu'à l'occasion du traité d'Hanovre le roi George lui a fait présent d'un cheval de race, et aussitôt il ordonne que ce bel animal soit à l'instant chassé de ses écuries et abandonné dans la rue. La cour de France, qui apprenait chaque jour des traits encore plus extravagants de la vie privée du monarque prussien², en calculait mal les conséquences. On décidait

¹ Ce fut le 5 décembre 1725, que Frédéric-Guillaume, informé que les ambassadeurs de France et d'Angleterre dinaient ensemble, vint prendre place à leur table. Il tira de sa poche un écrit en plusieurs articles qu'il avait composé lui-même en langue française et tracé de sa main. Il le lut à haute voix et le leur laissa. J'ai extrait de cet écrit le passage qu'on vient de lire.

² Cette époque de la vie de Frédéric-Guillaume paraît avoir été la plus féconde en bizarreries. Outre les excès de tyrannie domestique rapportés par Voltaire et la margrave, en voici quelques-uns d'un autre genre, qui ne sont pas moins certains. Il crée son fou chambellan, le fait peindre dans le costume de cette dignité avec un masque de Scaramouche, et l'envoie ensuite au cachot. Il engage une controverse théologique avec un ministre luthérien, et la termine par des coups de bâton. Il emploie la même réplique avec son maître des cérémonies, qui n'avait pas parlé avec assez de respect de la marine des Moscovites. Un jour, tandis qu'il était à table, on lui apporte un énorme brochet qu'on venait de pêcher ; il le fait servir en cet état, et oblige, par son exemple et par ses ordres, vingt-deux témoins à dévorer ce poisson tout vivant. Je ne parle pas des châtiments militaires qu'avait inventés son infernale imagination ; car la langue n'a point d'expression qui puisse en faire supporter la dégoûtante image. Il faut aussi mettre au rang de ses manies son empressement à rechercher des soldats d'une taille colossale. On jugera de la violence de ce goût puéril par le passage suivant d'une lettre du comte de Rottembourg à M. le Duc : Le roi de Prusse a une telle passion pour les hommes de haute taille, qu'on ne doute pas qu'il ne renonçât à la négociation de Vienne, si le roi Georges voulait lui donner douze hommes gigantesques qu'il couche en joue dans le duché de Brunen. A côté de ce maître rigoureux, déjà s'élevait le prince royal, railleur, spirituel, et ami de la France. En 1728, ayant suivi son père à la cour de Dresde, et se

dans les boudoirs de la marquise de Prye qu'une tyrannie d'aussi mauvais goût ne pouvait durer ; on attendait de chaque courrier la fin de cet état violent, et l'on s'obstinait, malgré les avis du comte de Rottembourg, à ne prendre de mesures que pour le temps où la Prusse aurait déposé son fou couronné. Cette légèreté à juger par des délicatesses françaises les passions d'un peuple allemand, laissa l'inconcevable despote de Berlin consommer sa désertion, et abandonner M. le Duc entre les armes de l'Espagne et de l'Autriche.

La lutte entre les traités de Vienne et d'Hanovre n'était pas moins vive à Pétersbourg. Une arène si éloignée annonçait l'influence des créations du czar, et de l'empressement de la Russie à se mêler aux intérêts des vieilles puis-salaces. Celle même qui régnait à l'autre extrémité de l'Europe semblait tenir le premier rang dans ses affections. Les rapports de la Russie avec l'Espagne s'étaient conservés depuis qu'Alberoni, dont la politique parcourait le monde, un brandon à la main, n'eût pas dédaigné les Tartares de Moscou. Cadix venait de voir un cotisai et des vaisseaux russes entrer dans son port, et un ambassadeur de ces Scythes modernes avait paru à Madrid¹. On sait aussi combien la cour de Russie s'était montrée jalouse de notre alliance ; mais les refus de M. le Duc, et surtout notre union obstinée avec l'Angleterre, avaient fort altéré cette bienveillance. Un jour que M. de Campredon combattit avec quelque succès l'antipathie du cabinet russe pour le gouvernement britannique, Jokosinski, l'un des ministres de la czarine, sortit de la conférence à moitié ivre, courut dans l'église où était déposé le corps de Pierre Ier, et lui cria devant tout le peuple : *Ô mon maître ! sors du tombeau, et viens voir comme on foule aux pieds tes maximes*². Mais si l'Angleterre était haïe, l'Autriche était suspecte, et une juste défiance éloignait l'un de l'autre Catherine et Charles VI. Des intrigues subalternes embrouillaient encore- des intérêts si compliqués. Un moine italien, créature du baron de Ripperda, semait les pensées confuses de ce second Alberoni. Un émissaire de Jacques III sollicitait la subversion de son pays³. La veuve du czar, en perdant la crainte de son maître, semblait avoir perdu son génie. La grande âme de la

trouvant assis à table auprès de l'abbé de Livry, notre ambassadeur, il lui dit à voix basse : *Je bois à l'alliance d'Hanovre !* Le lendemain, il demanda quelle pièce on devait représenter sur le théâtre, et lorsqu'on lui eut répondu que c'était la comédie du Tartuffe, *hâtons-nous, s'écria t-il, je veux voir jouer les ministres du roi mon père.* Le grand Frédéric avait alors quinze ans. Lettre de l'abbé de Livry à M. de Chauvelin, des 24 et 30 janvier 1728.

¹ Le maréchal de Tessé raconte ainsi le début de cet ambassadeur dans sa lettre à M. le Duc, du 19 juin 1724 : L'envoyé du czar est le plus silencieux Moscovite qui soit jamais venu de Sibérie. Le bonhomme don Miguel Guerra est le ministre avec lequel il traite ; et la valeur de huit ou dix apoplexies fait qu'il est obligé de tenir sa tête avec la main, parce que sa bouche tournerait absolument sur son épaule. Dans leur audience, chacun se mit vis-à-vis l'un de l'autre dans des fauteuils, et après un quart d'heure de silence, le Moscovite ouvrit la bouche et dit : *Monsieur, j'ai ordre de l'empereur mon maître, d'assurer le roi catholique qu'il l'aime beaucoup. Et moi,* répliqua Guerra, *je vous assure que le roi mon maître aime beaucoup l'empereur votre maître.* Après cette conversation laconique, ils se regardèrent un quart d'heure sans rien dire, et l'audience finit.

² Lettre du marquis de Campredon au comte de Morville, du 3 mai 1725.

³ Cet envoyé était M. Ray. Le Prétendant avait aussi dépêché à Madrid lord Warthon, serviteur-nouveau à qui son inconduite avait fait quitter à la fois sa patrie et sa religion. Jacques III entretenait en même temps une correspondance secrète avec l'évêque de Fréjus et accréditait auprès de ce dernier un prétendu évêque de Rochester pour son ministre. Dès que l'horizon se troublait quelque part, on était sûr d'y voir pulluler les émigrés jacobites.

souveraine n'était plus que les sens impétueux de l'esclave livonienne. Abandonnant les devoirs du trône à l'altier Menzikof et au frauduleux Ostermann¹, Catherine, obsédée de gloire et insatiable de volupté, se contentait de régner dans ses jardins et d'y présider à des nuits lascives ; qui reproduisaient, sous un climat de fer, les antiques turpitudes des faubourgs d'Antioche. Tandis que Seckendorff corrompait la cour soldatesque de Frédéric-Guillaume, le comte de Rabutin, autre ministre de l'empereur, tendait parmi les saturnales de la Neva les pièges de la plus habile politica Triomphant d'un cabinet mercenaire, il sut l'attacher au traité de Vienne, et préluda, par ce succès, à une révolution plus étonnante ; car nous le verrons bientôt, sans crime et sans violence, rendre le sceptre des Russies à un enfant oublié, au fils de ce farouche Alexis, qui s'était promis de semer du sel sur les ruines de Pétersbourg.

La ligue de Hanovre se consolait cependant de la perte de la Prusse et de la Russie, par l'acquisition de la Suède et du Danemark, et le hasard de la guerre semblait pouvoir seul juger entre des forces si égales. M. le Duc, premier moteur de cette crise, se disposait avec crainte et lenteur à en soutenir l'assaut. Ce moment fut signalé par l'institution la plus mémorable de la monarchie française dans le dix-huitième siècle, je veux parler de la Milice. Les peuples, absorbés par les travaux lucratifs du commerce, ou parvenus aux derniers raffinements de l'art social, achètent une armée exotique, et font la guerre par des impôts. Les nations moins avancées recrutent leur armée dans la partie oisive et infime de leur population, et chargent une discipline sévère de l'épurer ; la France en était à ce période. Elle enrôlait annuellement de dix-huit à vingt mille hommes, dont les deux tiers sortaient de la corruption des villes². Mais il était démontré que depuis Charles VII jamais les engagements libres n'avaient suffi en temps de guerre. On y suppléait par des moyens violents et irréguliers qui procuraient instantanément des levées d'hommes dont il restait à faire des soldats. Paris-Duverney, qui avait porté dans les camps un esprit exempt des préjugés militaires, imagina de constituer une armée secondaire et nationale, tirée du milieu du peuple par le sort, ayant ses régiments et ses officiers, soumise à un service réglé- mais temporaire, et unissant, durant la paix, l'habitude des armes aux travaux de l'agriculture. Cette idée était entièrement neuve dans, notre établissement militaire ; les francs-archers, qui s'en rapprochaient le plus, en différaient par des points essentiels. Si, comme on le prétend, le cardinal de Richelieu l'avait conçue, il ne l'exécuta pas. Duverney donna ainsi à la France une milice de soixante mille hommes, divisée en cent bataillons³. Dès le premier jet, la forme en fut si parfaite que, seize années après, le comte d'Argenson, ayant, voulu la refondre, ne put que l'admirer et la suivre. Nous verrons dans la suite

¹ M. Ostermann est l'aine des affaires étrangères. Sa principale habileté consiste dans la chicane, la subtilité et la dissimulation. Il a peu de droiture, et c'était l'endroit qui lui avait acquis la confiance du feu czar. Lettre de M. de Campredon, du 5 mai 1725.

² Le recrutement coûtait trois millions. Les généralités du nord de la France fournissaient plus de recrues que celles du midi ; car, pour composer l'armée de cent trente-cinq mille trois cent quarante-six hommes, les premières donnaient une tête sur cent quarante-neuf de leur population générale, et les autres une sur deux cent soixante-dix-neuf. Il désertait un sixième de moins des soldats du nord que de ceux du midi. Enfin le nord offrait seulement un septième, et le midi un cinquième en hommes incapables de servir par leur petite taille ou leurs infirmités.

³ Ordonnance du 27 février 1726. Dans les derniers temps, le nombre des Français qui tiraient à la milice était, année commune, de trois cent trente-huit mille huit cent onze, et celui des miliciens quatorze mille quatre cent soixante-huit.

les désastres que répara cette utile institution, et nous dirons aussi comment, altérée par d'innombrables injustices, et avilie à dessein par les gens de guerre qui trafiquaient du recrutement, elle n'obtint ni dans les jugements du public ni dans les affections de la patrie la place qui lui était due.

Mais, quelque imposant que fût ce système militaire, suffisait-il au moment de sa création pour conjurer une guerre imminente ? Le ministère anglais, qui désirait la paix autant que M. le Duc, employa des moyens d'une maturité moins lente. Horace Walpole partit de Paris sous le prétexte d'aller siéger au parlement, et bientôt trois flottes sortirent des ports d'Angleterre, l'une destinée à contenir les Russes dans la Baltique, l'autre à observer les côtes d'Espagne, et la troisième à fermer au passage des galions les mers de l'Amérique. Ce triple armement parut le triomphe de la puissance britannique. La France, à qui on l'avait caché parce qu'on craignait ses timides délais, fit par dignité quelques reproches, et conçut toute l'importance de cet acte de vigueur : En effet, dans les deux lignés qui partageaient l'Europe, l'Espagne espérait seule une rupture, et peut-être en Espagne n'y avait-il que la reine qui la voulût sincèrement. Le colonel Stanhope s'étant présenté devant elle avec des dépêches de sa cour : *J'apporte, lui dit-il, ou la paix ou la guerre. — La guerre ! la guerre !* s'écria vivement la fouguese Italienne. Cet empressement peut seul expliquer la prodigieuse fortune de Ripperda, qui, à son retour de Vienne, fut bientôt créé duc et premier ministre. Ce rustique Hollandais ressemblait plus à un tribun de populace qu'au favori d'un roi. Il unissait au langage des halles le ton d'un inspiré. En parlant des rois de France, d'Angleterre et de Prusse qui avaient signé le pacte d'Hanovre. *J'apprendrai, disait-il, à ces canailles à faire des traités entre eux. Je prédis à la France qu'elle va être envahie par un déluge d'Allemands, de Russes et de Polonais, qui recommenceront les fameux ravages des Huns et des Vandales.* Quant à l'Espagne, il prétendait la gouverner par les maximes *du règne de Salomon*, et il avait pour confident et pour conseil Lambilly, l'un de ces esprits brouillons qui s'étaient fait proscrire en 1719 dans l'échauffourée de la petite noblesse de Bretagne. Cependant de cruelles épines incommodaient son triomphe. Le retard des galions retenus par la flotte anglaise ne lui permettait pas d'acquitter le subside de trois millions de piastres sans lequel l'empereur ne pouvait armer. D'un autre côté il avait trompé la reine par la promesse peu fondée du mariage de son fils don Carlos avec une archiduchesse. Ripperda imagina de sortir de ce défilé en feignant tour à tour de se rapprocher de l'Angleterre et de la France, et il découvrit pour ce dessein, dans Madrid, un sieur Stelpart qui autrefois y avait été notre chargé d'affaires¹. Il se flattait, par ce manège, de jeter une défiance réciproque entre les alliés d'Hanovre, d'alarmer la cour de Vienne pour la rendre plus docile, Ou même de l'abandonner sans péril si elle persistait dans son exigence. Cette politique tortueuse était au-dessus de ses forces, et le perdit dans un labyrinthe d'indiscrétions et de fourberies. Le ministre autrichien le démasqua. Le roi et la reine d'Espagne rougirent de leur ouvrage, et démirent Ripperda de tous ses emplois, en lui assignant une pension de trois mille pistoles. Si la démence de cet homme eût été douteuse sa conduite l'eût alors confirmée. Il poussa l'égarement jusqu'à se faire conduire par le ministre de Hollande chez l'ambassadeur anglais, auquel il demanda un asile. Il entra en pleurant, et courut embrasser le portrait du roi Georges comme l'autel d'un Dieu

¹ Depuis qu'il ne résidait plus de ministre français à Madrid, M. le Duc y avait quatre correspondants secrets : Sartine, Marillac, Stelpart et Montgon. Leurs lettres m'ont donné une idée assez favorable de l'exactitude des *Mémoires* de ce dernier.

tutélaire. Les confidences les plus extraordinaires payèrent l'hospitalité qu'il obtint¹. Quand on lui demanda pourquoi il ne préférait pas pour sa retraite la maison du nonce, qui était le refuge naturel d'un nouveau catholique, il répondit qu'il *avait plus de confiance dans les vaisseaux que dans les bréviaires*. Cependant le conseil de Castille vit un crime d'état dans la démarche de Ripperda, et un détachement des gardes vint enlever le coupable de l'hôtel de l'ambassadeur. Il en sortit emportant deux bouteilles de vin et oubliant tous ses papiers. Le public l'insulta sans pitié ; car les Espagnols, reconnaissant déjà combien leurs intérêts étaient sacrifiés par le traité de Vienne, détestaient l'aventurier qui rayait négocié. Il fut conduit au château de Ségovie, d'où il s'évada après deux ans de captivité. On rapporte qu'il passa en Afrique, où, s'érigeant en prophète, il prêcha une religion nouvelle, et néanmoins vécut et mourut paisible, à la faveur de la tolérance que les pirates accordent à tous les cultes, et du respect que le mahométisme recommande pour tous les fous.

Les partisans de la paix se réjouirent de la disgrâce de Ripperda. *Sic transit gloria mundi*, écrivit en plaisantant M. le Duc², et il ne se doutait pas qu'il traçait sa propre histoire, et qu'au lieu d'un perturbateur, l'Europe allait en voir tomber deux. La France, lasse de son guide, n'offrait plus que troubles, murmures et confusion ; la magistrature et le clergé respirant la vengeance ; la noblesse irritée de la réduction de la maison militaire du roi, et de l'ordre de réviser les pensions depuis le dernier règne ; le tourbillon des lois monétaires bouleversant le commerce ; la levée et l'équipement de la milice ajoutés aux charges des provinces³ ; les fermiers *du joyeux avènement* rançonnant depuis le juge sur son tribunal jusqu'à l'hôtelier dans sa taverne ; des taxes imposées aux corps de métiers sous le nom de *ceinture de la reine*, autre avanie féodale, imaginée pour les noces du suzerain. Au milieu de ce système d'exactions, l'impôt du cinquantième mettait le comble au désordre. La plupart des parlements avaient refusé de l'enregistrer, et le soulèvement des sujets avait suivi la résistance des cours. Dans plusieurs contrées, des bandes de trois à quatre cents hommes, armées de fourches et de bâtons, parcouraient de jour et de nuit les campagnes au son du tambour, et menaçaient de brûler quiconque percevrait ou paierait la nouvelle imposition. L'avenir n'alarmait pas moins que les courses de ces bacchantes ; car, en supposant la levée exacte des contributions si contestées, il s'en fallait encore de onze millions cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-treize livres que les recettes n'atteignissent aux dépenses ; et si les craintes de

¹ Le colonel Stanhope envoya son secrétaire présenter au cabinet de Londres le récit des révélations verbales du duc de Ripperda. Si on l'en croit, il ne s'agissait de rien 'noies, dans les plans arrêtés entre Philippe V et Charles VI, que de démembrer plusieurs provinces de France, d'assurer à l'infant don Philippe la succession éventuelle de Louis XV, de marier don Carlos à l'héritière de la maison d'Autriche, de reprendre Gibraltar et Minorque, de rétablir Jacques Stuart sur le trône, etc. Cet écrit, communiqué mystérieusement par le ministère anglais au cabinet de Versailles, est plein de faussetés et de rêveries mêlées à quelques vérités peu intéressantes. Les deux ministres d'Angleterre et de Hollande firent, contre l'enlèvement de Ripperda, qui avait eu lieu le 25 mai 1726, des protestations que les publicistes jugèrent mal fondées, et qui n'eurent aucune suite.

² Lettre de M. le Duc au duc de Liris, du 3 juin. Il écrivit le même jour aux trois ministres castillans, Castelar, Orendayn et Grimaldo, pour les féliciter d'être débarrassés d'un premier ministre extravagant.

³ Habillement de chaque homme, quarante-cinq livres ; solde du sergent, deux sous par jour ; du soldat, un sou.

la guerre se réalisaient, les moyens de la payer échappaient à toute prévoyance humaine. La Misère du peuple toujours croissante ne portait pas une vaine accusation contre les fautes du gouvernement. Paris compta, en 1726, plus de morts et plus d'enfant exposés, moins de naissances et moins de mariages que dans les deux années précédentes, où la population avait lutté contre les fléaux d'une disette et d'une petite vérole épidémique¹. Le duc de Bourbon, dans une sorte de vertige ; méconnaissait tous ces symptômes de ruine. Les courtisans l'abandonnaient au bord d'un abîme que lui seul ne voyait pas, et l'opinion que tout était perdu achevait de tout perdre.

Les conseils qu'on refusait à M. le Duc assiégeaient l'évêque de Fréjus. De toutes parts on le conjurait de mettre un terme aux malheurs de l'État ; mais tout atteste que ce vieillard, content de son sort et chargé déjà de soixante-treize années, n'embrassa qu'avec répugnance ce parti nécessaire. Il lui en coûtait de briser son ouvrage. Il pressa plusieurs fois M. le Duc de calmer la tempête par l'éloignement des deux favoris Marqués de la haine publique ; il porte cette prière à la teint elle-même. Ce n'était agir ni en ennemi ni en ambitieux. Repoussé par des refus, il céda enfin à sa probité de citoyen, à son affection pour le roi ; et peut être aussi à la peur de périr lui-même dans un bouleversement général. Une lettre du duc de Charme prouve qu'il hésita encore au moment de l'action, et que la révolution qui eut lieu le 11 juin avait dû s'effectuer neuf jours plus tôt. Le roi, partant pour Rambouillet, dit à M. le Duc avec un sourire plus gracieux qu'à l'ordinaire : *Mon cousin, ne me faites pas attendre pour souper* ; et quelques heures après, le duc de Chatost lui remit, de la part du monarque, une lettre d'une sécheresse extrême, qui lui ordonnait de se retirer à Chantilly sous peine de désobéissance. Le prince obéit à l'instant sans parler à personne et un lieutenant des gardes le suivit jusqu'au lieu de son exil. On a reproché ; dans les formes de cette disgrâce, de la dureté à Fleury et de la fausseté au jeune roi. Mais il est vraisemblable que le premier, redoutant une explication orageuse, oublia les précautions par timidité, et que le second, instruit dès son enfance du besoin de dissimuler sur le trône, céda au puéril amour-propre de surpasser la leçon de ses maîtres. L'évêque de Fréjus ne laissa pas la renommée apprendre à madame la Duchesse la retraite de son fils, et il en reçut une réponse aussi bienveillante que la décence le permettait. Soit orgueil, soit délicatesse, il aspira aussi à convaincre M. le Duc de la justice de sa disgrâce, et il lui adressa à lui-même le tableau de ses torts, et pour ainsi dire le procès de son ministère, monument curieux de l'histoire de cette époque. Le prince, naturellement fougueux, fut aussi indigné du manifeste que de la formule de son exil, et proféra contre l'évêque de Fréjus des invectives et des provocations si outrageantes, que celui-ci ne voulut point paraître les ignorer, et arrêta cet esprit hautain par une seconde lettre, où étaient fondues avec beaucoup d'art l'apologie et la menace.

La chute du premier ministre fut apprise dans Paris avec des transports inexprimables. La police n'empêcha pas sans peine les illuminations et les feux de réjouissance. Fleury désirait un triomphe modeste, mais complet et solide. La docilité de son élève lui en laissa seul poser les bornes. La reine reçut de son époux une lettre froide et absolue, qui la mettait, pour ainsi dire, sous la tutelle du vieil évêque. Elle la montra, baignée de ses larmes, au maréchal de Villars,

¹ L'augmentation des morts fut de neuf cent quatre-vingt-trois, celle des enfants abandonnés de deux cent six ; la diminution des naissances de trois cent cinquante-cinq, et celle des mariages de seize. (Archives de la ville de Paris.)

qui nous en a conservé les expressions. Je vous prie, madame, écrivait le roi, et, s'il le faut, je vous l'ordonne, de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de ma part, comme si c'était moi-même. Signé Louis¹. Le Blanc, qui cachait dans l'exil une tête naguère échappée à tant d'ennemis, fut fait de nouveau secrétaire-d'État de la guerre ; et Pelletier-Desforts plaça Dodun au contrôle-général. Les frères Paris furent renvoyés, et l'infatigable Duverney alla bientôt méditer ses plans entre les murailles de la Bastille. Une lettre de cachet ensevelit la marquise de Prye dans sa terre de Normandie². Sa vie avait été un scandale ; sa mort prématurée fut un phénomène. Elle expira debout et sans maladie d'une atteinte que l'art ne soupçonne pas ; combat cruel et invisible où, tandis que la force de son caractère lui prêtait l'éclat extérieur de la 'santé, une douleur sans mesure lui donna intérieurement la mort. Le duc de Bourbon .rentra pour toujours dans l'obscurité qui lui était due, après avoir épuisé la France et troublé l'Europe par trente mois d'un règne abject, où des vices sans grâces et une tyrannie sans adresse firent regretter les erreurs de la régence. Des soupçons plus outrageants le poursuivirent dans-sa retraite, et osèrent montrer ce petit-fils du grand Condé enrichi par des rapines dont le remords empoisonna ses derniers joins³.

Ainsi se ferma cette période de dix années durant laquelle les chefs des deux branches collatérales de la maison régnante gouvernèrent successivement le royaume avec une puissance absolue et une antipathie constante. Cette époque, dont rai décrit les événements si variés, ne fut pas moins féconde en résultats presque tous inaperçus ou calomniés. La monarchie, l'administration et l'esprit public, les richesses, les mœurs et les goûts de la nation, les sciences, les lettres et les arts, reçurent des nuances qui modifièrent leur nature ou une direction qui changea irrévocablement leur destinée. C'est à démêler ces combinaisons nées des chocs de la fortune et de l'esprit humain, que je vais appliquer une attention dégagée de tout système. Je rallierai dans ces tableaux bien des faits privés que mes récits n'ont pu admettre, et qui, n'ayant de minutieux que l'apparence, pèsent plus dans la balance du philosophe que sur les tablettes chronologiques.

¹ Le manuscrit de l'Arsenal, section de l'Histoire de France, n° 220, contient une version de cette lettre un peu différente : Madame, ne soyez point surprise des ordres que je donne. Faites attention à ce que M. de Fréjus vous dira de ma part ; je vous en prie et vous l'ordonne. LOUIS.

² Elle y fut accompagnée par madame du Deffand, son émule en beauté, en galanterie et en méchanceté. Ces deux amies s'envoyaient mutuellement chaque matin les couplets satiriques qu'elles composaient l'une contre l'autre. Elles n'avaient rien imaginé de mieux, pour conjurer l'ennui, que cet amusement de vipères.

³ Je tiens du fils aîné de M. de Givry, que M. le Duc avait fait un codicille qui n'a point paru dans le public, par lequel il suppliait le roi de recevoir une restitution de six cent mille livres qu'il lui devait ; que l'on avait porté au roi ce codicille ; que son premier mouvement avait été d'avoir horreur de quelqu'un qui s'était mis dans un cas semblable, et qu'avec mépris il avait répondu qu'il les donnait à M. le prince de Condé. Lettre du chevalier de Bellisle au comte de Bellisle son frère, du 11 juillet 1740.

CHAPITRE XX

UN sentiment de justice naturelle prescrit l'indulgence pour ceux qui gouvernent durant l'enfance des rois. Le pouvoir emprunté qu'ils exercent sous le nom de régent ou de ministre perd en énergie et croît en difficultés. Leurs fautes sont aussi d'une conséquence moins grave, parce qu'on les attribue plutôt à la faiblesse de l'administration qu'au vice de la royauté qui paraît alors engourdie dans une sorte de sommeil, accident inévitable des constitutions héréditaires. Les régences passent dans les monarchies, comme les saturnales dans les mœurs romaines, sans altérer leur austérité habituelle. Le principe monarchique fut peut-être moins endommagé par les deux princes d'Orléans et de Condé que par Louis XIV vieillissant. La crainte, qui en était la première base, subsista pleinement dans l'âme des sujets, et cette vérité paraîtra bien neuve à ceux qui sont accoutumés à ne juger de la régence que par ce qu'en ont écrit les satiriques du dix-huitième siècle. Cependant j'ai retrouvé à cette époque toute la sévérité des maximes anciennes dans les actes et les correspondances des intendants, des gouverneurs et des cours de justice ; j'ai vu la peine de mort étendue à des cas nouveaux ; un violent arbitraire frappa les monnaies, les rentes et les offices ; le parlement de Paris fut exilé en corps pour la première fois, et vingt-six charges furent arrachées de celui de Rennes. J'ai cité deux faits qui ne dépareraient pas l'histoire des plus humbles servitudes. Un complice bien subalterne de l'intrigue de Cellamare ne put trouver d'asile au fond de la Bourgogne, même dans la maison paternelle. Un édit, hasardé au milieu de la chute du papier-monnaie, ordonna aux mécontents d'apporter leur or au trésor royal, et dans l'espace d'un mois la terreur y déposa quarante millions de livres, et, ce qui est étrange, la régence la plus téméraire fut aussi la plus paisible. L'honneur de ce phénomène si nouveau pour la France n'appartient pas tout entier à l'active fermeté du cardinal Dubois ; il est juste d'en rendre une part à la politique des deux règnes précédents, qui avait profondément énervé l'institution féodale toujours prête à donner une tête à la révolte, et l'institution municipale toujours prête à lui fournir des bras.

L'admiration, qui était la seconde base de la nouvelle monarchie, se composait ou de l'enthousiasme qu'inspirent l'héroïsme et les triomphes, ou de ce sentiment confus et religieux dont la vertu, la puissance et la grandeur en tout genre pénètrent le vulgaire. Quoique la fortune eût affaibli par degrés ce double prestige dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, ce monarque imposait par la majesté de ses ruines, et sa cour, triste et décente, recueillait le respect. Sans doute le temps n'était plus où le monarque voyait dans ses voyages les habitants des campagnes border les chemins et se jeter à genoux sur son passage¹. Mais une autre sorte d'idolâtrie plus tendre et plus douce s'attachait aux pas du jeune Louis XV. Sa beauté, sa faiblesse, ses prétendus périls, fondaient ce culte populaire. Tant que la régence dura, il n'y eut pas de cour, à proprement parler.

Le Régent Philippe vécut en homme privé entre ses *roués*, comme le protecteur Cromwell l'avait fait entre ses *saints*. Mais au-delà de ce cercle honteux que les courtisans seuls pouvaient pénétrer, quelques nobles parties de la renommée et du caractère du duc d'Orléans, telles que sa bravoure et sa clémence, allaient au loin séduire la multitude². N'oublions pas que le peuple qui voulait mettre en

¹ 1661. Relation du duc de Saint-Aignan.

² Une lettre du Régent que je me reproche de n'avoir pas citée plus tôt, prouve qu'il avait au moins dans sa raison, si ce n'est dans sa conduite, d'excellents principes de gouvernement. Il est vrai, écrivait-il au duc de Saint-Aignan, le 2 août 1717, que par le

pièces le prince Cellamare, avait accueilli avec une admiration singulièrement **indécente**¹ ce téméraire partisan Growestein qui faillit à enlever le dauphin aux portes de son palais. Si le Régent fut déchiré par les *Philippiques*, la même fureur n'épargna pas Louis XIV, et j'ai vu d'énormes collections de satires vomies contre ce monarque, et où l'on appelait sur sa tête auguste la hache de Charles I^{er}. Faut-il même le dire ? on comme plus de noms respectables parmi les censeurs de l'oncle que parmi ceux du neveu ; et, par une bizarre ingratitude, le roi qui poussa la piété jusqu'à la superstition fut jugé le plus sévèrement par quatre prêtres : Fénelon, Du Guet, Castel de Saint-Pierre et Massillon². L'église française de Rome refusa même à ses cendres le tribut qu'elle doit à nos princes³. Qu'on ne perde néanmoins pas de vue que dans ces parallèles j'exprime ce qui fut l'opinion des contemporains sans toucher aux arrêts de la postérité.

Les dix années qui venaient de s'écouler abaissèrent moins le trône qu'elles n'élevèrent les princes dont il était entouré. Un siècle auparavant, Henri IV avait dit aux états de Rouen : **Je ne distingue point mes princes de ma brave noblesse, la qualité de gentilhomme étant notre plus beau titre**. Louis XIV, qui contint sa famille sous une tutelle ombrageuse et qui se lut à la confondre avec ses enfants naturels, ne démentit point les paroles du Béarnais. Mais quand les ducs d'Orléans et de Bourbon gouvernèrent successivement le royaume, quand chaque jour put poser la couronne sur la tête du premier, on s'accoutuma dès lors à mettre un immense intervalle entre eux et le reste de ses sujets. La politique, croyant sans doute augmenter l'éclat du trône, favorisa cette première impression. Une loi statua que les gentilshommes ne dérogeraient point en devenant les fermiers des princes⁴. Un frère du duc de Bourbon, mécontent de la présence du chevalier de Cossé dans une assemblée publique, lui dit avec arrogance : *Sortez, monsieur* ; et celui-ci lui répondit : *Monseigneur, vos ancêtres auraient dit aux miens, sortons*. Cette différence de langage peint avec précision celle qui s'était opérée dans l'état des princes du sang. L'existence si équivoque des ducs et pairs servit aussi d'échelon pour étendre la distance entre les princes et la simple noblesse. Le duc de Bourbon affecta de relever cette dignité, et refusa obstinément d'en décorer La Vrillière, vieilli dans le ministère⁵

penchant de mon cœur je voudrais rendre tout le monde heureux, et que personne ne sortit mécontent d'avec moi. Mais l'expérience me fait sentir que le plupart des hommes abusent de cette disposition d'un prince ; que cette idée si douce en elle-même a de grands inconvénients dans la pratique, et qu'enfin en gouvernant on doit prendre pour base de sa conduite la fermeté préférablement à la douceur, en faisant respecter et sentir avec justice l'autorité souveraine à ceux qui ne sont pas assez raisonnables ni assez sages pour se rendre à la douceur et à l'équité.

¹ Expressions du duc de Saint-Simon dans ses notes sur Dangeau.

² Principalement dans son discours de réception à l'Académie française, où son éloge du Régent était un faisceau de traits dirigés contre le feu roi.

³ Il est bien à souhaiter, pour l'honneur de notre nation, qu'on oublie qu'il n'y eut point de service fait à Rome pour Louis XIV. *Lettre du comte de Morville au cardinal de Polignac*, du 24 octobre 1734.

⁴ Arrêt du 18 mars 1720.

⁵ M. de Chavigny fut envoyé à Hanovre par le cardinal Dubois, le 4 août 1723, pour gagner madame de Platten, favorite du roi d'Angleterre en lui promettant l'érection d'un duché-pairie en faveur de M. de La Vrillière, dont le fils épousait mademoiselle de Platten. Dubois et le Régent moururent peu de temps après, et le roi Georges, avec toute la chaleur d'un amant, peut-être d'un père, pressa M. le Duc de satisfaire à la parole donnée. Mais quelque ménagement qu'eût celui-ci pour le monarque anglais, il refusa

tandis que le comte de Charolais la traitait avec le plus grand dédain¹. Cette exaltation soudaine des princes du sang ne les investit pas d'avantages sans mélange. Plus on les orna de pompe, plus on sentit la nécessité de les priver de toute puissance réelle, et ils n'obtinrent un culte que sous la condition d'être d'immobiles simulacres. Ce système, rigoureusement suivi jusqu'à la chute de la monarchie, sema dans son cours des accidents qui ne furent pas étrangers à la grande catastrophe.

La même époque qui défiait les princes du sang marquait de traits nouveaux l'existence de la noblesse. De tous les éléments de la monarchie, la noblesse est le plus capricieux. On peut s'en convaincre par les résultats très-différents qu'elle a opérés dans les constitutions de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. La défaite des grands vassaux changea les dangers de notre gouvernement. Après avoir redouté des nobles trop riches, il fût embarrassé de nobles trop pauvres ; et la suite de cette histoire nous apprendra que cette plaie a été mortelle. Colbert essaya de l'adoucir en ouvrant aux gentilshommes la carrière du commerce. Son espérance se fondait sur un grand exemple. Pendant la tyrannie de Cromwell, les seigneurs avaient mis leurs enfants en apprentissage chez les marchands de la cité de Londres ; et à la restauration, loin de rougir d'un asile que la peur leur avait fait chercher, ces jeunes gens cultivèrent par goût ce qui avait été pour eux la ressource de la nécessité. Mais le génie des deux peuples était trop différent. Louis XIV laissa en mourant sa noblesse militaire en pleine banqueroute et couverte d'un arrêt de surséance de trois années, dernier bienfait d'un monarque aussi indigent qu'elle-même. Le Régent fut contraint de prolonger d'une durée presque égale ce répit humiliant². Mais il tâcha en même temps de soulager la caste, soit par l'abolition du vingtième, soit par l'établissement de cadets gentilshommes dans le régiment des gardes, et auprès du pavillon de l'amiral³. On porta la complaisance jusqu'à exclure les roturiers de la gestion des haras⁴ ; et dans cette décision, en apparence un peu burlesque, on retrouve une teinte des préjugés particuliers aux peuples sortis du Nord, chez qui les titres honorifiques d'*écuyers* et de *chevaliers* annoncent assez que Mute noblesse est venue du cheval. Paris-Duverney, quoique né dans la lie du peuple, obéit à la même politique en proposant dès-lors⁵, l'institution de cette école militaire qu'il parvint à exécuter plus de trente années après, avec une bien rare persévérance. Mais les meilleurs secours arrivèrent à la noblesse d'une source moins prévue, je veux dire de la révolution des finances. Comme cet ordre de l'État, bien différent

avec opiniâtreté ; il prétendit que toute la noblesse serait révoltée de voir créer duc un secrétaire-d'État ; il supposa même, contre toute vérité, que le jeune Louis XV lui avait dit : Feu M. le Régent a bien fait de créer des ducs la veille de ma majorité, car le lendemain ils ne l'auraient pas été. Lettre de M. le Duc au roi d'Angleterre, du 24 janvier 1724.

¹ En voici un exemple dans une de ses lettres au cardinal de Fleury, du 27 juillet 1718 : Je suis très-obligé à Sa Majesté de la bonté qu'elle a de me permettre de chasser. Je n'en profiterai point. Il suffit qu'elle ait envie de conserver les plaines cette année pour que, loin d'en ôter une pièce de gibier, j'y en misse. Ce n'était que l'indécence de voir un duc, et un duc aussi impertinent que mons. de La Trémouille, avoir la préférence sur nous dans des choses qui se sont toujours pratiquées autrement. Elle sait bien qu'avec ces gens-là il faut être en garde contre la moindre bagatelle.

² Déclaration du 14 juillet 1714 et du 14 juin 1717.

³ Ordonnances des 20 mai et 18 novembre 1716.

⁴ Registres du conseil du dedans, séance du 7 octobre 1715.

⁵ 31 décembre 1721. Duverney assignait alors pour les frais de l'établissement la ferme des fiacres et des chaises à porteurs. Mazarin avait eu une inspiration semblable.

des patriciens usuriers de l'ancienne Rome, formait vraiment alors une corporation de débiteurs, le torrent des billets de banque leva les hypothèques de ses domaines à peu de frais, et il ne fut plus besoin de renouveler le scandale de la surséance. Le système de Law répara dans ce point l'édifice monarchique, et produisit l'effet de cette loi d'une salutaire violence, que les Romains sollicitèrent si souvent, et qui, chez les Hébreux, abolissait les dettes au retour de chaque siècle. Soit reconnaissance, soit entraînement général, les plus grands seigneurs se disputèrent les concessions des colonies, entrèrent dans les compagnies de finance et de négoce, et firent, sous le nom d'actionnaires, tout ce qu'ils avaient refusé de faire sous celui de commerçants. Le même temps¹ devait voir un bon gentilhomme, M. de Chassé du Ponceau, débiter sur le théâtre de l'Opéra, où il chanta durant trente-six années, aussi applaudi comme acteur qu'estimé comme honnête homme.

Au reste, la noblesse française rendit plus à la bourgeoisie qu'elle ne semblait lui ôter. On n'a point assez remarqué la vive lumière que fit briller au début de la régence l'établissement des conseils. Quoique sa durée fût courte, elle éveilla tant d'idées et ouvrit aux esprits un champ si neuf que ses traces ne s'effacèrent plus, et que les administrations de Dubois et de Duverney en gardèrent involontairement l'empreinte. La capitale en reçut quelques fondations utiles et ingénieuses². Les villes de provinces, plongées jusqu'alors dans une grossière insouciance, commencèrent à s'occuper de commodités et d'embellissements, et à communiquer à la cité une part des agréments qui pénétraient dans les mœurs privées. Cette émulation était due au réveil de l'esprit municipal, de cette sève heureuse qui est plus féconde que les profusions royales, parce qu'elle agit à la fois et sans relâche sur tous les points de l'empire. La bienfaisance d'Henri IV tombait de trop haut sur le peuple ; la postérité pouvait seule jouir des sanglantes moissons qu'abattait la faux de Richelieu, et sous Louis XIV tous les yeux furent éblouis par l'irradiation du trône et par la grandeur théâtrale du maître. Aussi avec quelle surprise ne dut-on pas entendre les chefs des conseils de la régence, déposant l'orgueil et les préjugés du rang, proposer des plans populaires, proférer des paroles de justice et de pitié inouïes jusqu'alors, et animer l'ordonnance des affaires d'une chaleur patriotique qui était peut-être de la vertu ! On peut se former une image de cette fougue de générosité en se rappelant ce que fit une partie de la noblesse dans les meilleurs temps des états-généraux de 1789. Les travaux qui signalèrent les Montesquiou, les La Rochefoucault, les Beauharnais, semblent un commentaire du langage que parlaient, en 1716, les Noailles, les Canillac, les Broglie et les Berenghen. Ceux-ci n'avaient pas, il est vrai, pour auxiliaire l'élite d'un tiers-état devenu le centre des lumières et des richesses ; car probablement la vieille monarchie n'eût pas résisté à cette alliance, et se fût brisée près d'un foyer aussi ardent. Mais si le tiers-état, tel que nous venons de le désigner, n'existait pas encore, le moment de sa formation approchait, et la régence fut aussi son berceau.

Isolée de la noblesse et du clergé, la masse du peuple n'avait eu qu'une existence politique bien douteuse. Dans les assemblées générales, elle était

¹ Le mois d'août 1721.

² En 1716, le Régent établit à Paris les dépôts de pompes à incendie et y attacha un corps de pompiers commandés et instruits par un chef ; en 1717 il fit construire plusieurs fontaines pour l'usage de la partie orientale de la ville ; et en 1718, le 6 mars, il ouvrit au Louvre une académie d'arts mécaniques pour le perfectionnement des métiers, et la fabrication des instruments, outils et machines.

représentée par des nobles ou par des magistrats qui en possédaient les privilèges. Dans les jours même de licence, les rôles d'instrument et de créature lui suffisaient, comme on le vit à la Fronde, qui ne fut au fond qu'un tournoi de gentilshommes où quelque dépit échauffa les acteurs. En vain les rois avaient affranchi les corps de la glèbe, les esprits y demeuraient attachés ; et ce fut vraiment Law qui les émancipa par le mélange qu'il fit des finances de l'Etat et des spéculations commerciales. Les plus habiles négociants de Marseille, de Lyon, de Nantes, et surtout du Havre, vinrent traiter les affaires publiques dans la direction de la banque royale et de la compagnie des Indes. Ces hommes, accoutumés à généraliser quelques idées et à promener leurs regards sur un vaste horizon, éclipsèrent aussitôt la légion d'anciens laquais, d'usuriers et de traitants qui composaient la corporation financière. Le luxe grotesque de ces derniers et leur impitoyable voracité furent adoucis dans leurs successeurs par une sorte de pudeur et par des calculs où entraient la considération de l'avenir. Cette conduite plus mesurée affaiblit peu à peu la prévention populaire contre la profession des financiers, préjugé presque religieux, si l'on fait attention que le christianisme, né parmi des indigents, s'est toujours plu à flétrir le nom de publicain. La nécessité conduisit nos rois sur la même pente d'idées. Depuis que, privés de domaines, ils subsistaient d'impôts, la richesse prenait dans l'Etat la place qu'avait eue la force. Le banquier tenant les ressorts du crédit, le négociant levant les tributs du commerce, offraient des ressources plus promptes que le possesseur de terres. Introduits par Law dans le maniement des affaires du trône, ils héritèrent de l'ancienne importance des châtelains et des bannerets, espèce d'hommes fort différente qui vivait sur des chevaux et se vêtissait d'écaillés de fer. Le cardinal de Fleury trouva cet élément tout prêt lorsqu'il acheva la métamorphose de la France féodale en France fiscale.

J'ai laissé entrevoir précédemment les obligations et les périls dont cette nouveauté entourait le gouvernement. Les richesses se multipliaient par des signes convenus et des produits coloniaux, par une circulation plus active et une industrie mieux protégée. La distribution de ces richesses où réelles ou fictives s'opérait dans la société par des canaux inusités. Elle descendait volontiers des classes supérieures, qu'elle abaissa un peu, aux classes moyennes dont elle enfla les prétentions, et allait jusque dans les derniers rangs relâcher la dépendance du pauvre, en multipliant le nombre de ceux qui ont le besoin ou le désir d'employer ses bras. L'esprit national se colorait de ces nuances diverses. L'enceinte d'une bourse commune fut, au milieu de la capitale, une espèce de république où l'opinion se produisait aussi librement qu'elle le fit jamais sur la place d'Athènes ou dans le Forum romain. Cette puissance indépendante eut une diplomatie et des caprices que le gouvernement craignit et consulta. Elle imposa aux provinces et se les attacha par des rapports d'intérêt qui renaissaient et variaient chaque jour. Elle donna pour ainsi dire à toutes les parties de l'Etat une vie commune dont l'origine et le mouvement ne furent point dans la main royale. La vanité alla bien encore à la cotir solliciter des honneurs ; mais la cupidité, passion plus générale, s'arrêta à la ville, où coulaient les sources de la fortune. Cette supériorité que la ville commençait à prendre fut extrêmement favorisée par le séjour de sept années que le roi et le Régent y firent après la mort de Louis XIV. Dans ce mélange inattendu, l'égide de l'étiquette se rompit ; la grandeur se consola, par les plaisirs, des hommages qu'elle perdait, et l'on rechercha une vie commode et cachée. Quand le prince s'éloigna de nouveau, la nécessité de le suivre parut un devoir et presque un exil. La cour cessa d'être la patrie des courtisans. On eût même dit que les traits de la ville avaient

redoublé, car ce fut à cette époque que des contrats de mariage commencèrent à recevoir la stipulation que les femmes ne seraient point obligées d'habiter les terres de leurs maris. Cette révolution ne s'opérait pas sans apporter dans les mœurs, dans les préjugés et même dans les arts, des changements dont nous parlerons bientôt. Mais, disons-le dès à-présent, il sortit des dix années qui venaient de s'écouler un résultat général qu'on peut réduire à ces simples termes. L'influence de la cour sur la capitale diminua considérablement, et l'influence de la capitale sur le royaume s'accrut au même degré. Toute la destinée de la France jusqu'à la fin du dix-huitième siècle sera la conséquence de ces deux propositions.

Continuons cependant d'étudier l'esprit de la régence dans les autres parties de son administration, en comprenant désormais sous ce mot de régence tout l'espace qui sépare la mort du roi du ministère de Fleury. La France mérita éminemment le nom de pacifique, et tâcha de persuader à l'Europe que Louis XIV était bien mort tout entier. Non seulement elle voulut la paix pour elle-même, non seulement elle la ramena dans le nord et dans le midi ; mais encore elle s'attacha constamment à en prévenir la rupture, même entre ses rivaux. Je me suis convaincu que pendant dix années, sa diplomatie n'écrivit pas une ligne qui n'eût pour but le repos du monde. On eût dit qu'elle se croyait chargée d'accomplir ce vœu qu'Henri IV avait bien mieux promulgué par ses paroles que par ses actions. Dés politiques moins généreux ont reproché à la régence d'avoir outré cette doctrine en conciliant dans la paix de la Turquie les intérêts de la Russie et ceux de l'Allemagne, et en étouffant la discorde que la compagnie d'Ostende animait entre l'Angleterre et la maison d'Autriche. Les fautes d'une vertu si rare doivent obtenir grâce ; et quand même quelque mollesse en eût été le principe, les effets furent trop salutaires pour en traiter sévèrement les causes. Aussi je ne crois pas qu'aucune plume étrangère se soit mêlée aux invectives qu'il est d'usage, parmi nous, de prodiguer à l'inoffensive régence ; car je ne range point parmi les opinions de l'histoire les écrits nés dans la chaleur des disputes à Rome et en Espagne¹. La campagne des Pyrénées fut moins une guerre qu'un débat de famille, soutenu par force et promptement calmé. Les tracasseries romaines seront les fruits éternels de la constance du Saint-Siège dans ses prétentions², et de l'âcreté naturelle des commerces théologiques.

Il en est de l'état militaire d'une nation comme de Vanne particulière du soldat, qui exige d'autant plus de soin qu'on en fait moins usage. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que les conseils de la régence s'occupèrent beaucoup de l'armée oisive. La solde fut augmentée, le régime des étapes changé, et la force proportionnelle de la Cavalerie diminuée. Notre artillerie, recrée sur un meilleur plan et enrichie de cinq écoles de théorie et de pratique³, posa les bases de sa grande réputation. Mais la peine de mort, appliquée à la désertion dans la vue d'effrayer les coupables, décéla une fausse combinaison. De tous les peuples

¹ Le Régent fut maltraité dans les *Mémoires du comte de Saint-Philippe* et dans les Pamphlets que l'abbé Norici, Florentin, fabriquait à Rome dans le Palais du cardinal Aquaviva.

² A tous les exemples des prétendons ultramontaines dont j'ai déjà parlé, il faut joindre le suivant. Le pape Benoît XIII, ayant convoqué à Rome, en 1755, un concile pour quelques réformes ecclésiastiques, y appela les évêques de Dol et du Puy, comme suffragants du Saint-Siège. Mais la cour, ne leur reconnaissant point cette qualité, les obligea de rester en France.

³ Les deux ordonnances du 5 février 1720.

c'est le Français, et de tous les Français c'est le soldat qu'il faut le moins défier. La désertion se multiplia dès qu'elle parut une preuve de courage, et la cruauté de la peine ne servit qu'à rendre le criminel moins odieux, sa fuite mieux préparée et sa capture plus difficile. En seize mois¹, on compta onze mille quatre-vingt-dix-neuf déserteurs, dont six cent vingt-quatre furent pris, et trois cent quatre-vingt-huit exécutés. Deux changements dans les rapports de l'armée avec les citoyens peuvent être regardés comme un grand pas vers la perfection civile. On ordonna l'établissement de quatre cent quatre-vingt-huit casernes dans l'intérieur du royaume², et l'on abolit les tributs que les troupes percevaient sous différents prétextes. Par la première de ces mesures, la discipline, la fidélité, l'esprit militaire, furent en grande partie préservés des séductions de la paix et, pour ainsi dire, de la rouille domestique. Par la seconde, s'effacèrent les derniers vestiges de la domination soldatesque, incompatible avec l'équilibre d'un bon gouvernement. La régence n'agit point au hasard dans ces mémorables innovations ; car, en 1725, le maréchal de Villars ayant proposé de remettre en vigueur les exactions militaires, quelle que fût alors la détresse des finances, on n'écouta pas ce barbare langage du plus inconsidéré des hommes. Enfin la législation militaire de cette époque se termina par l'institution de la milice. Elle apprit aux Français ce qu'avaient déjà éprouvé les Romains, que de la classe des laboureurs sort l'espèce de soldats la plus robuste, la plus brave et qui pense moins à mal faire³.

Plus la régence avait prodigué d'attention à l'armée de terre, moins ses vues s'étendirent sur la marine. Cette alternative a presque toujours prévalu en France. Déjà, en 1681, on avait agité, dans le conseil du roi, la nécessité de notre marine militaire et proposé de la réduire, comme avant le cardinal de Richelieu, à quelques vaisseaux de garde ou d'escorte⁴. Louis XIV ne répondit à ces opinions pusillanimes que par l'ordre de la porter, l'année suivante, à cent vingt vaisseaux de ligne, effort qui avait plus d'éclat que de solidité. Notre marine, créée par Colbert sur les principes rigoureux de l'utilité maritime, fut bientôt corrompue par toutes les vanités de son fils. On eût dit qu'un laborieux comptoir se transformait tout à coup en arrogante gentilhommière. Les vices de la marine s'invétérèrent par des succès, jusqu'à ce que la terrible défaite de La Bogue lui enleva sa gloire et lui laissa ses préjugés. Ce colosse, désormais plus fatal à la France qu'à ses ennemis, se soutint encore vingt années par d'énormes sacrifices⁵. Mais enfin, en 1710, Louis XIV, accablé de ce fardeau, le vit échapper de ses mains. La paix d'Utrecht et l'affront de Dunkerque⁶ scellèrent sa ruine. A

¹ Depuis le 16 juillet 1716, jour de l'ordonnance, jusqu'au 30 novembre 1717.

² Arrêt du 12 septembre 1719.

³ *Fortissimi viri et milites strenuissimi, ex agricolis gignuntur, minimeque male cogitantes.* PLINIUS, lib. XVIII, cap. 5.

⁴ Mémoire confidentiel remis au roi par le comte de Maurepas en 1745.

⁵ La marine de Louis XIV coûta, année commune, de 1683 à 1688, douze millions ; de 1688 à 1697, vingt-cinq millions ; de 1698 à 1700, quatorze millions ; de 1705 à 1753, vingt-deux millions, et de 1713 à 1716, dix-sept millions.

⁶ Louis XIV ne put amener l'Angleterre à signer une paix particulière qu'en s'obligeant à détruire le port et les fortifications de Dunkerque. Le crime de cette ville était d'avoir armé, pendant la guerre de la succession d'Espagne, jusqu'à sept cent quatre vingt-douze corsaires. M. Le Blanc, qui fut depuis miliaire de la guerre, était le commissaire français chargé de cette démolition. Il faut lire sa correspondance pour se faire une idée de l'arrogance et des prétentions de l'Angleterre lorsqu'on a eu le malheur de lui montrer la moindre faiblesse.

la mort du roi, la moitié de la flotte était anéantie ; le cinquième des officiers avait à peine une ombre d'activité ; et le recensement de 1713 qui, du capitaine au mousse, comptait quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante gens de mer, n'était réellement qu'une fastueuse indigence. Le Régent aurait pu, en coupant les branches mortes ou parasites, rendre la vigueur à quelques parties saines de la marine ; mais le comte de Toulouse, grand-amiral, prince médiocre et débonnaire, était sans énergie pour faire lui-même les réformes, et sans ennemis qui les 'entreprissent malgré lui. On laissa donc le temps et la disette consumer sourdement la flotte. Des huit millions assignés aux dépenses, deux millions cinq cent mille livres étaient absorbées par les colonies et un million cinq cent mille livres par les galères, dont la population habituelle se composait de cinq mille forçats¹. L'entretien des ports et le salaire des hommes épuisaient les quatre autres millions, et il ne restait absolument rien pour les armements, les radoub et les constructions nouvelles. Aussi les soixante-six vaisseaux que la régence avait reçus, en 1715, se trouvèrent, en 1719, réduits à quarante-neuf. Enfin, en 1725, le prince de Condé fixa la force navale à cinquante-quatre vaisseaux et frégates ; et bien des carènes délabrées, hors d'état de tenir la mer, figurèrent sur cette liste fantastique. L'alliance' anglaise couvrait ce lâche abandon d'une excuse politique. Il semblait du moins que, par le développement du commerce, la culture des colonies et la renaissance d'une compagnie des Indes, on se préparât secrètement, pour l'avenir, le moyen de réparer les torts du présent. Mais nous montrerons, dans la suite, comment la marine acheva de périr par ces causes salutaires.

Les finances n'offrirent qu'un champ de bataille, une longue mêlée, où les intentions valurent mieux que les essais, où s'allièrent l'imprudence et le génie, où les douleurs ne surent si elles devaient plus accuser les remèdes neufs que les maux anciens, où la fortune, toujours brusque et toujours diverse, ne laissa ni mûrir les fruits ni germer les leçons. Mais, au sein de cette confusion, l'élan de la France vers les entreprises du négoce fut vivement secondé. Une loi d'une rare simplicité fit tomber les mille chaînes dont la plus tortueuse fiscalité avait chargé le commerce soit avec les colonies, soit avec l'étranger². J'ai dit précédemment les causes qui ravivèrent l'industrie intérieure. La banque devint une science et se forma un langage. Le premier dictionnaire de commerce parut³. Les faillites, rangées parmi les intempéries du monde marchand, furent considérées d'un œil moins sévère ; et cette' indulgence légale qui s'introduisit à cette époque est l'indice certain des pays qui ont plus d'industrie que de capitaux⁴. L'agriculture ne fut pourtant point sacrifiée au commerce. La catastrophe du papier-monnaie fit mieux sentir la solidité des revenus territoriaux. La prudence multiplia les redevances en denrées, espèce de convention qui intéresse le propriétaire aux progrès de la culture. Enfin la liberté rendue par le Régent à la vente des laines repeupla les bergeries ; car la complaisance de Colbert pour l'avidité mal entendue des manufacturiers, avait presque anéanti cette portion si importante

¹ Cette évaluation est donnée par M. de Maurepas en 1745. Mais le dénombrement de 1713 porta les forçats à six mille sept cent vingt. Ainsi la France aurait eu, sous Louis XIV, un tiers de plus de galériens que sous Louis XV. Les causes de cette différence peuvent être si diverses, qu'on ne sait à quel règne en distribuer le blâme ou la louange.

² Règlement de 1717.

³ Par Savary, en 1723.

⁴ La trop grande rigueur des lois contre les faillites est cause que le failli s'expatrie, et que, pour s'assurer d'avance un asile, il paie ses créanciers étrangers au détriment des régnicoles, qui perdent tout. Cette remarque est tirée des manuscrits de Law.

de la richesse agricole. Mais ce qui éternisera surtout la régence, c'est la facilité des communications qu'elle établit entre toutes les parties du royaume. Louis XIV, fameux par ses palais, ses canaux, ses forteresses et ses ports de mer, n'avait pas construit une seule rouie. Sous son règne, on ne voyageait encore qu'avec peine et danger sur des chemins tracés par le hasard et abandonnés aux accidents de la nature. L'usage des chevaux de poste finissait, pour les particuliers, à quelque distance de la capitale. Le transport des lettres se faisait dans une malle attachée sur le dos d'un cheval¹. La plus grande partie de l'année, le roi et sa cour ne pouvaient voyager que sur la selle, et, s'il survenait un orage, un surtout de taffetas ciré était leur seule défense. Malheur au cavalier bien monté qui rencontrait le royal cortège ! Il était rare que quelque courtisan ou quelque garde ne le forçât, l'épée à la main, à changer de monture². La régence mit fin à un état de civilisation si imparfait. Elle conçut pour les grandes routes un système régulier qu'elle confia à une administration particulière, et auquel on n'a pu reprocher que trop de magnificence. La première chaussée pavée fut construite de Paris à Reims, pour la cérémonie du sacre, par les ordres du cardinal Dubois. Ces grandes vues ont eu des suites plus grandes encore. Il en est sorti notre célèbre école d'ingénieurs civils où toute l'Europe envoie des élèves. La France, qui n'avait bâti que cinq ponts dans le dix-septième siècle, en vit élever cinquante-deux dans le dix-huitième, et, au lieu de quelques menues maisons royales, l'empire possède aujourd'hui neuf mille lieues de grands chemins³, c'est-à-dire d'une étendue égale au tour du globe. Ces communications si sûres et si douces ont achevé d'amollir les nobles et les riches, et d'éteindre le reste des mœurs féodales. Elles ont aussi donné un développement sans bornes à l'influence de la capitale sur les provinces.

Jamais temps n'avait paru moins favorable à la création d'un nouvel institut religieux. Les corps ecclésiastiques se décréditaient par d'oiseuses controverses. Les missionnaires, las du martyre ; trompaient les espérances que la religion et la politique avaient conçues de leur sublime dévouement. Le christianisme venait d'être banni de la Chine par leur faute ; le marquis de Bonnac les accusait de troubler le Levant ; M. de Campredon écrivait qu'à Pétersbourg ils s'étaient abrutis jusqu'à se battre dans leur église et à s'y déchirer avec les dents⁴. D'un

¹ C'est en mémoire de cet usage que la voiture de nos courriers s'appelle encore *la malle*, et le cheval qu'on y attache *le mallier*.

² *Relation du duc de Saint-Aignan*.

³ *Travaux des Ponts et chaussées*, par M. Courtin, in-8°, 1812. L'empire romain n'avait eu que vingt-sept grands chemins formant une étendue de quatre mille cinq cents lieues. Outre les grandes routes, la régence fit le pont de Blois, les canaux de Loing et d'Orléans, tous les plans du canal de Bourgogne, et négocia, avec les papes détenteurs d'Avignon, la construction de celui de la Provence. Cette négociation se traina plusieurs années, comme tout ce qui se faisait à Rome, dans un labyrinthe d'intrigues et de corruption. Le duc de Bourbon y avait un intérêt secret.

⁴ Le cardinal de Polignac écrivait de Rome au comte de Morville, le 29 décembre 1724 : Quant aux discordes scandaleuses dont me parle M. Campredon, je n'en suis pas surpris. Elles seront toujours entre les missionnaires d'habits différents, et la Moscovie n'en sera pas plus exempte que la Chine. Le duc de Saint-Simon, dans une lettre au cardinal Gualterio, du 14 septembre 1727, s'exprimait ainsi : Que de choses à dire sur la Chine et sur la rage de ces pères de se mêler d'affaires d'état et de succession à la couronne, qui les envoient en l'autre monde, sans être martyrs, avec le compte à rendre de la destruction de la religion ! Ce n'est jamais en se mêlant des choses temporelles qu'elle s'est établie, et ce n'est pas merveille que des routes si opposées à l'Écriture et aux exemples des saints, ne soient accompagnées que de malédiction.

autre côté, les aumônes commençaient à ne plus suffire à l'entretien des couvents de filles, indiscretement multipliés sans dotation, et le Régent avait donné aux évêques le premier ordre pour la réunion des monastères indigents. Ce fut au milieu de ces symptômes de la tiédeur publique que se forma la congrégation des frères des écoles chrétiennes. L'année 1725 vit éclore la bulle et les lettres-patentes qui en scellèrent rétablissement. Un chanoine de Reims, Jean-Baptiste de La Salle, en était le fondateur. Frappé de l'abandon où reste l'enfance des pauvres, et de tous les maux qui en sont la suite, il imagina de rendre à la société ces jeunes sauvages en ouvrant des écoles gratuites où ils reçussent les premiers éléments de l'instruction civile et religieuse. Les maîtres qu'il appela portèrent le simple nom de frères. Un travail humble et constant, une vie dure et pauvre furent leur loi. Les signaux d'un instrument d'acier, que le maître tient dans sa main, font observer la discipline de la classe avec une grande économie de temps et de paroles. M. de La Salle s'attacha surtout à faire le plus grand bien avec le moins de frais, et je doute que les imitateurs qu'il a eus dans plusieurs états de la fédération américaine aient mieux résolu le problème que ce vertueux prêtre. Son institut, aussi modeste qu'utile, a triomphé de la terrible épreuve des révolutions ; il survit à la ruine de tant de corporations fastueuses dont la puissance, la richesse et le talent avaient cimenté les bases¹.

La même année transporta parmi nous une institution étrangère connue sous le nom de *franc-maçonnerie*. Le goût des choses mystérieuses n'est point naturel aux Français. Leurs annales ne font mention d'aucune société secrète, et la Ligue elle-même se trama au grand jour. Il n'en est pas de même de l'Anglais taciturne. Pendant la guerre civile de Cromwell, il inventa par nécessité les réunions de la franc-maçonnerie, et les conserva ensuite par inclination dans l'un et dans l'autre parti. Les signes et les emblèmes auxquels se ralliaient les associés furent empruntés de la loi mosaïque, et eurent le caractère sombre et religieux des événements et des hommes de ce temps-là. Quand les Jacobites vinrent en France, plusieurs d'entre eux étaient initiés ; mais la dévotion de Louis XIV, et la crainte de l'inquisition jésuitique, les détournèrent de l'exercice de leurs rites. Le duc d'Orléans, qui aimait les arcanes de toute espèce, les eût probablement favorisés sans les inquiétudes de sa régence et l'état de contrainte où sa politique le plaça toujours avec les réfugiés anglais. Ce fut donc seulement en 1725, sous le ministère de M. le Duc, que se tint la première loge française sous les auspices de fondateurs étrangers². On peut aussi observer qu'à la même époque l'ordre sortit en Angleterre des ténèbres où il était resté caché³.

¹ M. de La Salle eut pour émule une sainte femme, la veuve du sculpteur Théodon, qui fonda, dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, les *Filles de Sainte-Marthe*, consacrées à l'instruction des jeunes filles pauvres, et au service des malades. En 1722, le cardinal de Noailles les érigea en communauté. Cette institution favorable aux bonnes mœurs, a aussi franchi la révolution. M. Hérault, lieutenant-général de police, avait coutume de dire que le faubourg Saint-Antoine lui coûtait par année trente mille livres de moins qu'à ses prédécesseurs, et qu'il en était redevable aux écoles de Sainte-Marthe.

² Ils étaient au nombre de trois : lord Derwentwater, le chevalier Maskeline et M. d'Heguetye. La maison d'un traiteur de la rue des Boucheries servit de temple. Il paraît que notre franc-maçonnerie ne cessa d'être errante que sous la présidence du duc d'Antin. *Histoire du Grand-Orient de Paris*.

³ Au commencement d'avril (1724), l'ancienne société ou confrérie qu'on nomme des maçons libres, établie à Londres, tint une assemblée générale ou plusieurs personnes de qualité qui y sont agrégées assistèrent, parmi lesquels étaient le comte d'Alkeith, faisant

Les premiers grands-maîtres de la maçonnerie gallicane furent lord Derwentwater en 1725, lord Harnouester en 1736, et le duc d'Antin en 1738. Cette origine britannique est d'autant moins douteuse que, dans une sentence du Châtelet, rendue le 14 septembre 1737 contre un aubergiste du port de la Rapée, pour avoir prêté sa maison à une réunion maçonnique, les initiés sont qualifiés du nom anglais de *free-masons*. Il s'en fallut bien que cette nouveauté fût introduite dans un esprit anti-monarchique, car Derwentwater, notre premier grand-maître, étant retourné à Londres, porta sa tête sur un échafaud pour la cause des Stuarts et de l'obéissance passive ; et le fameux prétendant Charles-Édouard fonda lui-même plusieurs loges pendant son séjour en France¹. Au

la fonction de grand-maître, le duc de Richemond. On y reçut cinq compagnons nouveaux avec les cérémonies marquées par les statuts de cette société, lesquels, en qualité de maçons libres, furent admis à porter des tabliers de cuir, le marteau et la truelle à la main. Ces nouveaux maçons étaient milord Carmichael, le chevalier Thomas Pendekgrass, les colonels Carpenter, Pagel et Sunderson. L'assemblée finie, ces messieurs maçons s'en retournèrent chez eux, marchant dans les rues avec leurs tabliers de cuir et autres marques de la profession, excepté que leurs habits n'avaient nulle tache de chaux ni de mortier. Nous ignorons l'origine, le motif et l'utilité de cet établissement, ne l'ayant point remarqué dans l'histoire, et nos dictionnaires n'en faisant nulle mention. *Journal de Verdun*, juin 1724, p. 436.

¹ Ce prince fonda, en 1747, le rite des *Écossais fidèles*, ou de la *vieille Brie*, qui s'est conservé dans le midi de la France ; et le 15 lévrier de la même année, il établit à Arras le *chapitre primordial de rosecroix jacobites*. On remarque dans la bulle d'institution, qu'il confie le gouvernement du chapitre à un estimable avocat d'Arras appelé *Robespierre*, qui fut le père du conventionnel.

Deux lettres de l'Écossais Ramsay au cardinal de Fleury jettent aussi quelque jour sur le berceau de notre maçonnerie.

En voici des fragments :

Daignez, monseigneur, soutenir la société des *free-masons* dans les grandes vues qu'ils se proposent, et V. E. rendra son nom bien plus glorieux par cette protection, que Richelieu ne fit le sien par la fondation de l'Académie française. L'objet de l'une est bien plus vaste que celui de l'autre. Encourager une société qui ne tend qu'à réunir toutes les nations par l'amour de la vérité et des beaux-arts, est une action digne d'un grand ministre, d'un père de l'Eglise et d'un saint pontife. Comme je dois lire mon discours demain dans une assemblée générale de l'ordre, et le donner lundi matin aux examinateurs de la chancellerie, je supplie V. E. de me le renvoyer demain avant midi par un exprès. Elle obligera infiniment un homme qui lui est dévoué par le cœur. Lettre du 20 mars 1737.

J'apprends que les assemblées des *free-masons* déplaisent à V. E. Je ne les ai jamais fréquentées que dans la vue d'y répandre des maximes qui auraient rendu peu à peu l'incrédulité ridicule, le vice odieux et l'ignorance honteuse. Je suis persuadé que si on glissait à la tête de ces assemblées des gens sages et choisis par V. E., elles pourraient devenir très-utiles à la religion, à l'état et aux lettres. C'est ce dont je croie pouvoir convaincre V. E., si elle daigne m'accorder une courte audience à Issy. En attendant ce moment heureux, je la supplie de vouloir bien me mander si je dois retourner à ces assemblées, et je me conformerai aux volontés de V. E. avec une docilité sans bornes. Lettre du 22. Le cardinal de Fleury a écrit en marge quelques mots au crayon, dont le sens est que le roi ne veut pas qu'on s'assemble.

Des négociants français, anglais et hollandais ayant tenu loge ensemble à Constantinople, l'archevêque de Carthage, l'abbé Barustrelly, vicaire de Smyrne, et quelques moitiés les dénoncèrent aussitôt à la Porte, comme coupables de magie et de conspiration. L'ambassadeur de France s'exprimait ainsi sur cet événement : Vous verrez la façon dont les gens d'église savent se défaire de ceux qui leur blessent les yeux, et jusqu'où l'ignorance des Turcs peut porter la superstition, la crainte et la crédulité, puisque la chose a été au point de leur faire appréhender qu'on eût dessein de détrôner

reste, notre nation a traité assez peu sérieusement le fond du dogme pour le confier, sous un léger déguisement, à la discrétion des femmes, et pour transformer en fêtes, en bals, l'agape des pauvres ouvriers chargés de reconstruire le temple de Jérusalem. Cette galante hérésie a fait le tour du monde et a été imitée partout, à l'exception de la seule Angleterre, où s'est maintenue l'austérité primitive. A la faveur de cette altération, la franc-maçonnerie s'était tellement propagée en France, que, même aujourd'hui, après la dispersion causée par les troubles civils, elle y compte encore huit cent quarante-trois loges et deux cent soixante chapitres. Je pourrai revenir dans la suite sur cette institution libre et singulière, lorsqu'elle intéressera la peinture des mœurs ou les accidents politiques. Il suffira de dire à présent qu'elle a exercé dans le siècle dernier un grand nombre d'esprits différents. Des charlatans lui ont prêté une antique origine et de frauduleux prestiges. Des visionnaires y ont cherché une perfection chimérique et une ténébreuse mysticité. Enfin, de notre temps, l'esprit de parti, en lui supposant des forfaits aussi atroces qu'absurdes, a seulement prouvé combien le fanatisme de la haine est voisin de l'imbécillité. Les hommes impartiaux se bornent à savoir que la franc-maçonnerie, révélée de toute part, est un jeu innocent où quelques plaisirs d'emprunt et un peu de bien à faire dédommagent de la stérilité des réunions et de l'ennui des solennités.

La régence, qui reçut les francs-maçons, faillit à expulser les Juifs. Un arrêt du conseil du 21 février 1822 ordonna le recensement des Israélites dans les généralités d'Auch et de Bordeaux et le séquestre de leurs propriétés territoriales. Depuis que ce peuple singulier, le père des religions et le rebut du monde, avait été banni de la France vers la fin du quatorzième siècle, nos historiens ont gardé sur sa destinée un silence si profond qu'on peut douter si cette agression de la régence fut une avanie méditée ou une méprise involontaire. Les Juifs qu'il le attaqua étaient de ceux qu'on appelle Juifs méridionaux ou portugais. Leurs ancêtres avaient rempli le Languedoc d'académies célèbres, et traduit les livres arabes qui ont fait passer aux modernes l'antique héritage des sciences. Forcés par les tuteurs de Charles VI à se réfugier dans la Péninsule, ils y virent leur culte proscrit par les lois sanglantes de Ferdinand et d'Emmanuel, et se trouvèrent placés entre les devoirs de leur croyance et les bûchers de l'Inquisition. Ce fut alors, en 1550, que notre roi Henri. II rouvrit à ces malheureux les portes de la France et leur permit d'y acquérir des terres. Quoiqu'ils eussent la faculté d'habiter dans tous les lieux du royaume, il paraît qu'ils s'arrêtèrent aux villes de Bayonne et de Bordeaux, où ils fondèrent les premières banques et donnèrent une vie nouvelle au commerce maritime. En même temps, d'autres colonies de ces fugitifs transportaient également dans la Hollande, l'Angleterre et la Toscane leurs richesses et la science d'un vaste négoce accru par leur propre dispersion. Le Régent, mieux instruit, révoqua son arrêt, et leva l'espèce d'équivoque qui entourait encore l'existence des Israélites ; car dans les lettres-patentes qu'il leur accorda ils

le grand-seigneur par le moyen de sortilèges. Le reis-effendi m'a cependant fait dire qu'il ne croyait pas aux sorciers, mais que dans un pays où la populace était aussi respectable, on ne devait rien souffrir qui pût lui donner de l'ombrage. Lettre de M. Desalleure, au marquis de Puysieulz, du 24 novembre 1748.

Les choses ont un peu changé dans le Levant. Au moment où j'écris, les Grecs viennent de reconstruire une grande partie de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et ils ont peint sur les murailles intérieures tous les emblèmes de la franc-maçonnerie, malgré les clameurs des moines latins.

turent, pour la première fois, qualifiés de Juifs, tandis que dans celle d'Henri II on les avait, par respect pour les préjugés du temps, déguisés sous le titre de marchands portugais et de nouveaux chrétiens. Le retour des Juifs méridionaux en France ne précéda que de deux années celui des Juifs allemands ou septentrionaux, non que ces derniers eussent été rappelés, mais parce que les lieux de leur retraite, tels que Metz, l'Alsace et la Lorraine, furent successivement réunis à la couronne. Ils y payaient chèrement l'hospitalité. Parqués et taxés à l'égal des troupeaux, ils croupissaient dans l'ignorance et le fanatisme, mettaient leur morale au niveau de tant d'humiliation, conservaient les rêveries du rabbinisme, ainsi que l'usage de la barbe longue, et détestaient comme des esprits forts, les Juifs portugais qui les méprisent. L'avilissement de cette race ne lui fut pas inutile en France, et quelques règlements firent à la fois son opprobre et sa sécurité. Les commandants la protégèrent comme une mine qu'on exploite impunément. Les rois, sans en excepter Louis XV, frappèrent de temps en temps les synagogues de taxes arbitraires et firent don de ces avanies à quelque courtisan. Le clergé, à l'exemple des papes, la regarda comme un monument de la vérité des prophéties, et attendit la conversion générale des Juifs avec autant de foi que les Juifs eux-mêmes attendent l'arrivée d'un Messie. L'abjuration de quelques déserteurs satisfit de temps en temps cet orgueil de prosélytisme, et le Régent ne dédaigna pas de prendre part à la célébration d'une de ces pieuses conquêtes. Quand la dévote Leczinska vint épouser le monarque, les députés de la synagogue de Metz furent admis en sa présence, lui offrirent une coupe antique, et la comparèrent, dans leur harangue, à Esther, à Judith et à la reine de Saba. Cette tolérance s'exerçait dans le même temps où l'on proscrivait les chrétiens protestants, et dans les mêmes provinces où jadis, pillée par les rois et massacrée par les peuples, accusée d'immoler des enfants et d'empoisonner les fontaines, la postérité d'Abraham multipliait sous les fléaux et se montrait infatigable à reprendre, par des vices, ce qu'on lui ôtait par des crimes.

CHAPITRE XXI

LA direction de l'esprit public dans les choses du gouvernement serait imparfaitement jugée si l'on n'y joignait celle des mœurs de la même époque. Les habitudes qui sont la vie des nations intéresseraient-elles moins que les traits particuliers où se peint le caractère des personnages historiques ? Le passage du siècle de Louis XIV au règne du cardinal de Fleury fut marqué par des signes qu'on exagère plutôt qu'on ne les conteste, et sur lesquels des opinions toutes formées tiennent lieu d'une recherche plus scrupuleuse. Le projet de retracer avec vérité le temps fameux de la régence, et de distinguer les nuances qui lui appartiennent de celles qui l'avaient précédé, n'est pas sans difficulté. Les nations ont aussi leurs flatteurs et leurs zôles. Les moralistes contemporains sont trop suspects de préventions. Les écrivains de génie dédaignent les choses communes qui passent autour d'eux. Il n'existe en ce genre de témoins impartiaux que ceux qui n'ont pas cru rendre témoignage, et qui nous ont transmis, à leur insu, les impressions du moment. C'est donc dans une foule innombrable de faits oubliés, d'aveux involontaires et d'écrits dévorés par la poussière, qu'il faut chercher les moyens de recomposer la physionomie de la régence, moins défigurée par le temps que par des imitations de fantaisie.

Les Français de 1716 n'étaient point une création nouvelle ; quelques mois auparavant ils appartenaient au siècle de Louis XIV, et ce siècle lui-même offre deux aspects différents. Sa première moitié présente l'amalgame d'une galanterie noble et brillante, et de cette dotation de vices et de voluptés qui vint d'Italie à la suite des Médicis ; la seconde cacha tout à coup ce profane mélange sous un voile uniforme de décence et de piété. Fénelon a tracé de cette dernière époque un tableau hideux¹. Quelque défiance qu'inspirent les plaintes d'un favori disgracié, on ne saurait disconvenir qu'il entra dans les mœurs de ce temps-là beaucoup de politique et de dissimulation ; mais tous les fruits de l'hypocrisie ne sont pas funestes. Si les cœurs déjà gâtés se corrompent alors davantage, l'éducation devient plus pure ; et l'exemple n'infecte pas les classes inférieures ; et en se creusant un lit plus profond les vices inondent moins d'espace. La régence rendit l'essor à la franchise nationale ; les comédiens jetèrent un masque mal attaché, et, sans les suites inévitables d'une longue fausseté, les mœurs se seraient trouvées dans le même état qu'au début de l'hypocrisie. Il n'en fut pas tout-à-fait de l'amour des richesses comme de l'amour des plaisirs. Sully avait eu à lutter contre les insatiables rapines des grands du royaume. Les temps de Concini, d'Emery et de Fouquet ne furent pas exempts de ces souillures. Mais la sévérité de Colbert et l'âme élevée de Louis XIV amenèrent une certaine période de désintéressement durant laquelle les grands en général mirent de l'orgueil à se ruiner, et les petits de la patience à s'enrichir. Les circonstances singulières de la régence introduisirent dans le sein des fortunes une marche qui ne tenait ni de la corruption des premiers temps ni de la générosité des seconds ; elle était à la fois licite dans son but et dans ses moyens, conforme au goût des calculs qui s'emparait de la nation, et taxée de bassesse par un reste de cet esprit féodal qui permettait plutôt de vivre de ses vices que de son travail. Enfin le progrès naturel des choses humaines, et un partage plus étendu de l'instruction et des richesses, avaient marqué pour l'époque de la régence, un grand développement de cette sociabilité dont abonde le caractère français. Comment se défendre de cet esprit de société dont l'empire subjugué tous les autres penchants, qualité d'autant plus séduisante qu'on finit

¹ Voyez les pièces rapportées dans l'histoire de sa vie, par M. de Bausset, tome III, pages 297 et 322.

par en être fier, poison doux et brillant qui anime les arts, polit les mœurs, nivelle les rangs et fait des citoyens sans zèle, des écrivains sans originalité, des familles sans bonheur ? La régence inventa moins qu'elle ne suivit ces périlleux raffinements. Leibnitz, placé au centre de l'Allemagne, et mort en 1716, s'était déjà aperçu de la profonde altération que subissait le *principe moral* chez toutes les Nations modernes ; et dans un livre posthume, qu'on peut regarder comme le testament de ce grand homme¹, il osait prédire un bouleversement inévitable de l'Europe. Les faits qui me restent à exposer éclairciront ces diverses idées pour lesquelles la nature de l'ouvrage que j'écris me commande une extrême concision.

La dévotion érigée en mode était menacée d'en avoir la fragile durée, et la religion, que le vulgaire est trop porté à confondre avec elle, pouvait souffrir de cette imprudence. Le Régent ne chercha pas à justifier ses craintes, et son incrédulité fut un secret qu'on n'eût pas dû trahir. Sa conduite publique respecta l'apparence et contint la cour. L'ambassadeur turc raconte que, durant tout le carême, aucun seigneur ne voulut s'asseoir à sa table, où l'on servait des viandes. Quatre ans après, une crainte religieuse les détourna d'une profanation qui avait été commune aux mignons d'Henri III et aux premiers courtisans de Louis XIV². La régence semble une lutte continuelle entre les souvenirs de l'éducation et l'entraînement de l'exemple. De là ces alternatives d'abandon et de remords, de scandales et de repentirs, qui caractérisent les passions de cette époque ; de là les amours étranges, orageux, mêlés de sacrifices et de fureurs qui tourmentaient la vie des femmes et dont les filles du Régent et la marquise de Créqui peuvent donner une idée ; de là ces conversions subites qui entrecoupaient la carrière des ambitieux, telles que les éprouvèrent Tessé, Pontchartrain, Pelletier, Canillac, et jusqu'à cet aimable Hamilton qu'avaient adopté les muses françaises. Entre ces singularités éclata surtout la retraite du marquis de Brancas, le plus spirituel des roués. Il disait de lui-même : *Je suis une caillette gaie et Canillac est une caillette triste*. La veille il avait charmé le banquet du Palais-Royal, et le lendemain un cloître de Normandie l'engloutit sans retour. Le Régent et ses folâtres convives le rappelèrent par une lettre affectueuse et pressante, mais sa réponse provoqua leur rire et leurs larmes, tant le nouveau solitaire y avait réuni l'onction d'un cœur purifié et les boutades de son génie original. Un mandement du cardinal de Noailles, du 21 mai 1717, nous apprend à quel point la frivolité s'insinuait alors dans les choses saintes. Il

¹ *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, par l'auteur de l'*Harmonie préétablie*, chap. XVI, page 430 ; in-4°, 1765.

² A la fête de l'ordre du Saint-Esprit, les chevaliers communiaient. Cet acte solennel faisait un contraste révoltant avec la vie désordonnée de plusieurs d'entre eux. Des gens de bien en avertirent le roi, qui supprima cet usage. Le scandale avait été si grand, que madame de Sévigné, écho assez fidèle de l'opinion publique, s'exprime ainsi, dans sa lettre du 5 janvier 1689 : *Vous ai-je dit que le roi a ôté la communion de la cérémonie ? Il y a longtemps que je le souhaitais. Je mets quasi la beauté de cette action avec celle d'empêcher les duels*. Mais, en 1724, pour la fête qui suivit la grande promotion de M. le Duc, on publia le programme selon l'ancienne formule, où la communion était comprise. Le duc de Charost fut informé qu'à l'exception de deux chevaliers, tous les autres ne s'y conformeraient pas, et il se hâta d'en prévenir l'évêque de Fréjus, par une lettre du 5 juin, en lui remontrant le mauvais effet que produirait une telle désertion de la sainte table. Fleury en fut convaincu, et fit réimprimer, pendant la nuit, un autre programme d'où la communion était retranchée. Ainsi, les courtisans de Louis XIV se rendaient sacrilèges par politique, et ceux de la régence s'exposaient à scandaliser par scrupule.

s'agissait de la solennité de la Fête-Dieu, où les riches citoyens se plaisaient à orner l'extérieur de leurs hôtels de tapis somptueux repaissant tous les regards des nudités de la fable et des scènes les plus vives de la mythologie. Le prélat s'indignait de ce luxe effronté qui donnait à Paris l'aspect d'une ville toute païenne, d'où le christianisme chassé rendait la place aux mystères d'Adonis. Quelques années après, la ville de Montpellier fut exposée à une guerre civile par la résistance des calvinistes, qui, dépassant l'austérité de l'archevêque de Paris, refusaient de tapisser leurs maisons, et taxaient d'idolâtrie cet hommage catholique. Le relâchement des mœurs aigrissait le zèle des ecclésiastiques. Jamais les curés de Paris ne parurent plus ardents à tracasser les théâtres et à solliciter leur éloignement. Ils n'épargnèrent même pas ces baladins d'Italie que le duc d'Orléans avait rappelés et qui, jouant en bouffons et délibérant en moines¹, ajoutaient encore à la bigarrure religieuse de notre régence. Mais les puritains de Paris étaient moins heureux que l'archevêque d'Aix ; car ce dernier, n'ayant pu obtenir des magistrats le renvoi d'un opéra, défendit aux confesseurs d'absoudre les spectateurs, et vit bientôt, par cette sourde mine, la salle déserte et les chanteurs en fuite.

Les croyances superstitieuses dont la religion ne guérit pas toujours, continuèrent à être en crédit sous la régence. La magie et la divination ne s'y souillèrent pas des maléfices et des empoisonnements qui avaient exigé, sous Louis XIV, l'appareil d'une chambre ardente. Elles étaient moins un crime qu'une maladie de l'esprit humain. Le duc d'Orléans passa plusieurs nuits avec le marquis de Mirepoix, son ami, à évoquer le diable dans les carrières de Vanves et de Vaugirard. Le duc de Richelieu se compromit pendant son ambassade de Vienne par une folie du même genre ; le duc de Noailles passait pour en être également infatué. Le fameux comte de Boulainvilliers terminait alors sa carrière prophétique. Il avait rempli, de fait, à la cour, l'ancien emploi d'astrologue ; on y goûtait ses oracles sur l'avenir autant que ses systèmes contre le tiers-état. Il avait prédit que la maréchale de Grammont et le cardinal de Noailles seraient tués dans une sédition, et que le Régent serait empereur et mourrait dans les fers ; mais il annonça, avec une extrême justesse, le moment de sa propre mort et celle de son fils². Le vulgaire ne pouvait être plus sage que les grands. Voltaire atteste que la divination par la tasse était fort commune, et que cette faculté de *voir dans le verre* appartenait à des enfants d'une pureté intacte et dont l'acier n'avait jamais offensé la chevelure. On commença aussi à interroger le sort par l'épanchement du café. Mais cette pratique trop mystérieuse ne tarda pas à être dédaignée par les devins de profession. Ces petits prestiges se turent devant l'aurore boréale qui apparut en 1726. Ce météore, qui n'était pas alors mieux expliqué qu'aujourd'hui, fut, pour la multitude, le présage d'une destruction générale. Il remplit les villes et les campagnes des pieuses terreurs et des scènes d'égarément que reproduisaient, dans les siècles les plus grossiers,

¹ Les acteurs italiens, presque tous parents, vivaient fort unis et fort retirés. Chaque procès-verbal commence, sûr leurs registres, par un signe de la croix, et l'assemblée s'ouvre par cette invocation : *Au nom de Dieu, de la vierge Marie, de saint François de Paule et des âmes du purgatoire*. Une messe est portée en dépense pour le succès des pièces nouvelles. Le Régent les appela au milieu des rigueurs de la chambre de justice, de même que Henri III les avait fait venir en France, pour la première fois, dans le dessein d'amuser les états de Blois, fameux par le massacre des Guises.

² Il se trompa de fort peu sur la mort de Louis XIV. Il avait prédit que ce prince mourrait le 25 août ou le 3 septembre 1715, et que ni son fils, ni ses trois petits-fils ne lui survivraient. Boulainvilliers mourut lui-même le 23 janvier 1722.

les fréquentes prédictions de la fin du monde. Les occasions où le peuple mérite d'être observé sont bien rares. On continua quelquefois, sous la régence, usage de certaines loteries dont les mises étaient modiques et le nombre des numéros immense. Chaque joueur, en prenant son billet, y faisait insérer une devise de son choix, et quand le tirage était achevé, on publiait tous les numéros gagnants et les inscriptions qui les accompagnaient, ainsi qu'on en use dans les Concours académiques. On pouvait croire que cette foule de devises, dictées par des gens du peuple dans le moment où quelque passion les animait, offrirait l'empreinte au moins informe d'un caractère national. Je fus encouragé par cette idée à parcourir ces énormes listes ; mais je dois avouer que je n'y ai trouvé ni sens, ni esprit, ni gaieté, ni même superstition. Sauf quelques plaisanteries, dont la plupart s'adressent au lieutenant-général de police, tout y est d'une complète nullité.

L'air contraint et réservé qu'avait commandé la vieillesse du roi se relâcha bientôt après lui. On crut revoir les *petits-maîtres* de le Fronde. Un écrivain représente ainsi, en 1718, les jeunes gens que la mode mettait en vue : *Ils ont le dos rond, la tête enfoncée entre les épaules, les bras fortement croisés sur la poitrine, et ils jettent autour d'eux des regards moqueurs.* L'habitude de porter l'épée se conservait avec soin, et l'on eût partagé l'étonnement de Madame de Coulanges, lorsqu'elle vit le Maréchal de Catinat se promener sans cette arme dans son parc de Saint-Gratien. Dix mille bretteurs, ainsi nommés à cause de la longueur de leur épée, fréquentaient les salles d'escrime de la capitale¹. Malgré cette apparence turbulente, malgré l'affection du Régent pour les pointilleries de l'honneur, la folie des duels s'éteignait de plus en plus, moins par la rigueur des lois que par une certaine pente d'idées qui rongeaient sourdement la fierté des rangs et la rudesse des caractères. On prétend que Louis XV ayant dit, un jour, qu'il en avait coûté beaucoup de peine à son aïeul pour abolir les duels, le maréchal de Noailles lui répondit : *Moins peut-être qu'il n'en coûterait à Votre Majesté pour les rétablir.* L'Angleterre introduisait en thème temps, parmi nos hommes à la mode, l'usage des paris, qui sont une espèce de duels pécuniaires, où l'arrogance et l'avarice se tempèrent mutuellement, et les courses de chevaux, qui ont une influence utile sur l'amélioration de ce précieux quadrupède. Je citerai le premier exemple remarquable de ces deux nouveautés. M. de Saillant paria dix mille livres contre M. d'Entraques, qu'en six heures il irait et reviendrait deux fois de la porte Saint-Denis à Paris au château de Chantilly. Il gagna de vingt-sept minutes et monta vingt-sept chevaux². Ce goût naissant ne devait être nulle part plus avantageux qu'en France. Depuis la ruine des grands vassaux, l'éducation et la beauté du cheval y avaient fort dégénéré. La main du gouvernement pouvait seule suppléer aux vastes ressources de la féodalité. Louis XIV le fit dans la première moitié de son règne, et le négligea dans la seconde. Le bilan de 1694 vit disparaître les dépenses des haras et accroître celles de la Bastille, comme pour avertir que la décadence du bien public ne se sépare pas des progrès du despotisme. La régence, qui ne laissa aucune branche d'économie politique sans quelque essai de culture, rétablit aussi l'administration des haras. On croit que son règlement de 1717, rédigé par des gens de guerre, a trop recueilli leurs préjugés, et n'a point assez ménagé l'agriculture. La perfection

¹ *L'art de tirer les armes*, par J. de Bruye, 1721.

² 6 août 1722. *Mémoires du duc de Luynes* ; manuscrits de l'Arsenal.

était difficile à atteindre dans une matière dont les principes ne sont pas bien assurés¹.

La fureur du jeu fut l'excès le plus chéri de la régence. On eût dit que les vicissitudes du système ne faisaient qu'irriter dans la nation l'amour des hasards. Les palais servaient aux joueurs d'asile contre les lois. Des illuminations annonçaient comme en un jour de fête l'entrée de ces cavernes ; et les invitations à s'y rendre étaient effrontément distribuées dans les rues. Je dirai sous quels auspices cette contagion gagna les provinces. Mademoiselle de Valois, destinée au prince de Modène, traversait la France pour rejoindre son époux, Des banquiers la précédaient à chaque station de sa route, et elle y passait la nuit dans l'agitation d'un jeu effréné. Le lendemain, la moitié du jour était consacré au sommeil et l'autre à se transporter à quelques lieues plus loin avec la certitude d'y retrouver le même désordre et des victimes nouvelles. Pour honorer la fille du Régent, les personnes les plus considérables de la province accouraient auprès d'elle, et partageaient ses dangereux plaisirs. Des gentilshommes, des jeunes gens, des magistrats, firent des penses énormes, et des goûts funestes s'enflammèrent par cet essai. Quel rôle pour une fille du sang des rois ! Il fallait toute la légèreté française pour s'en déguiser l'infamie. Ce fameux navire d'or et de pourpre qui apporta une reine courtisane dans les bras du triumvir. Marc-Antoine, me paraît chargé de moins d'opprobre que ce lent itinéraire où, déjà corrompue dans sa fleur, et marchant vers le trône et l'autel comme un fléau, une princesse de dix-huit ans versait le poison dans les cœurs, l'effroi dans les familles, et ces ruines soudaines que suivent le désespoir et le suicide². Cependant la manie des jeux devint si incurable, que le gouvernement voulut au moins surveiller ce qu'il désespérait de détruire. Le 16 avril 1722 huit académies de jeux furent autorisées 4ns Paris, moyennant un tribut de deux cent mille livres pour les pauvres honteux. Ce fut un gentilhomme nommé Mornay de Montchevreuil qui en suggéra l'idée et en obtint le privilège, probablement en récompense du sang de l'archevêque Mornay, mort dans l'expédition du chapeau de l'abbé Dubois. J'ai lu le placet très-laconique qu'il présenta au Régent. Il y donne pour seul motif de son entreprise l'exemple des anciens qui avaient des jeux de hasard dirigés par un préposé public, et il cite un vers de Juvénal en preuve de-cet usage³. C'est donc à l'imitation des Romains et aux écrits du plus

¹ La passion du Régent et du duc de Bourbon pour les chevaux anglais en remplit nos haras. On reprocha à ces deux princes d'avoir, par cette prédilection, altéré l'excellente race normande, et d'y avoir sacrifié à l'éclat d'un moment, des qualités plus solides. Des professeurs d'hippiatrique ont pensé qu'au lieu d'emprunter aux Anglais la race de leurs chevaux, il eût mieux valu imiter ces insulaires et perfectionner comme eux la race indigène par des étalons venus du midi, et se rapprochant du type originel, qui est incontestablement le cheval arabe.

² Ce voyage de mademoiselle de Valois finit singulièrement. Arrivée à Gênes, elle ne répondit que par des moqueries et des sarcasmes à l'accueil que lui fit le sénat. Mais quand il fallut partir pour Modène, le comte Salvatico, qui devait l'emmener, refusa de la recevoir, parce qu'on avait oublié la dot, et la fiancée resta à la merci des magistrats qu'elle avait bafoués. Le prince héréditaire, instruit de cet incident, et aussi galant que son procureur était exact, se hâta de venir lui-même chercher sa femme. L'abbé Dubois se justifia fort mal de son oubli en alléguant la multitude de ses affaires. (*Correspondance de Chavigny.*)

³ SAT. Ire, v. 91.

*Proelia quanta illic dispensatore videbis
Armigero !*

vertueux des poètes que nous avons dû l'établissement des jeux dans le royaume. Une singularité plus importante accompagnait cette nouveauté. On sait que sous le règne de Louis XIV le jeu était mis pour ainsi dire bon du code moral, et que des personnages considérés y commettaient sans mystère ce que nous nommons aujourd'hui des escroqueries. Mais à la régence, l'honneur usurpa le gouvernement des jeux, et transporta dans cette crapuleuse république son pouvoir absolu et son ombrageuse délicatesse. Les mœurs ne gagnèrent rien à cette conquête, car l'esprit d'artifice, qui avait régné sur les cartes et sur les dés, se réfugia dans les comptoirs. Depuis qu'on joua avec sécurité on négocia avec crainte ; les remboursements illusoires, les banqueroutes par représailles, faussèrent l'antique probité¹. Fâcheux symptômes ! La bonne foi entra dans les vices, et l'honneur se déplaça.

Rien ne manifestait plus la soif des plaisirs dont la France était dévorée, que les bals masqués qui commencèrent avec l'année 1716, et dont le nombre se multiplia jusqu'à huit par semaine². Cet amusement n'était pas nouveau, et l'invention des *masques-portraits* pendant la vie du feu roi laissait encore de mauvais souvenirs³. L'expédient de convertir les théâtres publics en salles de bals appartient au chevalier de Bouillon ; et ce conseil lui valut une pension de six mille livres, illustration au moins imprévue pour un neveu de Turenne. Ce plaisir, devenu populaire, enivra toutes les têtes. Les déguisements n'exclurent ni la richesse des costumes, ni le luxe des diamants, et levèrent les obstacles que la dignité de l'âge et des professions pouvait mettre aux dissipations les plus immodérées. Le gouvernement était d'autant moins excusable d'encourager cette licence, que déjà plusieurs fois, sous le précédent règne, on avait pu s'apercevoir combien les mauvaises mœurs étaient impatientes de secouer le joug que leur imposait le vieux monarque. Les détails que des écrivains nous ont transmis sur les bains du quai Saint-Bernard, s'accordent peu avec la prétendue gravité du siècle. En 1704, une thèse de médecine, oiseuse sur les bancs de l'école, mais obscène dans la bouche des gens du monde, devint l'entretien général des sociétés. Il fallut, pour la commodité des femmes, la traduire en français, et le débit en fut énorme ; on la répéta même dans d'autres facultés du royaume avec la crudité qui est propre aux imitateurs provinciaux⁴. La mode entraîna, pendant l'été de 1714, l'élite de la cour et de la ville à cette promenade

Voyez, dans l'histoire du visa, tom. II, page 81, quelle fut, sous le ministère de M. le Duc, la fureur des jeux de hasard autorisés dans les hôtels de Gèvres et de Soissons.

¹ Cette crise ne dura pas, et la loyauté des vrais négociants en fut plus étonnée que séduite. Cependant les affaires restèrent quelque temps la proie des hommes que l'abbé Dubois dépeint ainsi au maréchal de Berwick : *Si la jalousie me gagne, je vous enverrai par le coche un couple d'agioteurs dont un seul serait capable de pervertir toute la vertu gasconne.* (Lettre du 13 juillet 1720.)

² Un par jour et deux le vendredi, alternativement dans la salle de l'Opéra et dans celle de l'Académie française.

³ En 1704 on imagina de faire fabriquer des masques de cire qui ressemblaient parfaitement à plusieurs personnes de la cour. Sur ce premier masque on en attachait un second de pure fantaisie et ensuite dans le cours de la file on feignait de soulever ce dernier, et on montrait furtivement un visage d'emprunt qui trompait les curieux. On abusa, dans les bals de la cour, de ce stratagème pour commettre d'odieuses noirceurs.

⁴ C'est la thèse du docteur Geoffroy, soutenue, le 3 décembre 1704, aux écoles de médecine de Paris, sur la question de savoir si l'homme commence par être un ver. Les précieuses de l'hôtel de Rambouillet avaient fait bien du chemin. En 1722, le docteur Jacques composa bien à Paris une thèse sur Les maladies occasionnées par la continence ; mais la Faculté en défendit la publicité.

appelée le *Cours-la-Reine*, que le Régent fit ensuite replanter en 1723. Les soupers et la musique s'y prolongeaient fort tard. La multiplicité des flambeaux n'intimida point assez les désirs, et l'occasion enfanta le scandale. L'année suivante, le roi moribond fut obligé de défendre ces nuits effrontées que la régence n'a point surpassées. Enfin, les petites maisons consacrées dans les faubourgs aux plaisirs de l'opulence commencèrent à s'élever au déclin de Louis XIV. Le besoin de retraites cachées décèle un âge d'hypocrisie. Les premières appartinrent au maréchal d'Uxelles et au duc de Noailles, qui ne les firent pas moins servir aux intrigues de l'ambition qu'aux délices d'une vie épicurienne, l'usage s'en multiplia par la suite. Les seigneurs français se dédommageaient, dans l'inconnu de ces réduites, du poids de la représentation qu'ils s'imposaient dans leurs hôtels, faisant en cela un entier contraste avec les grands de l'Italie, qui se communiquent dans leurs mains, et vivent solitaires dans leurs palais.

La liberté des bals secoua la torche sur tant de matières inflammables, et de ce foyer se répan dit, sur la France la corruption brillante et légère qu'on appela communément les mœurs de la régence. L'espèce de mystère qui fait le charme des réunions masquées fut, sinon la seule, du moins la principale cause de l'usage qui ne permit plus aux époux de paraître ensemble dans le monde. Le mari, honteux du bonheur domestique, se piqua d'étaler ailleurs les triomphes de l'amour-propre. La femme, délaissée par son appui naturel, et privée même du simulacre que lui prête, dans les mœurs italiennes, le bizarre *cicisbéisme*, fut réduite à la nécessité périlleuse de faire et de conserver des amis. Ce renversement de l'unité conjugale acquit la force d'un préjugé, et gagna les parties saines de la nation. L'âge suivant nous apprendra quelle en fut l'influence sur la famille et sur la société. Avec la facilité des mœurs s'introduisit la légèreté des jugements, en sorte que les femmes jalouses de considération se virent moins libres qu'auparavant, et que des vertus de moins nous donnèrent des bienséances de plus. Cette rigueur nouvelle fit disparaître deux coutumes qu'avaient établies la confiance et la simplicité. La première remonte à ces temps de la chevalerie où l'éducation d'un gentilhomme se terminait par une dame d'une conduite irréprochable, qui se chargeait du soin de polir ses manières et d'élever son âme aux nobles sentiments. Ce patronage de la beauté vertueuse a subsisté plus longtemps qu'on ne le croit communément¹, et on en trouvait dans le siècle de Louis XIV des traces honorables. Mais sous la régence, l'opinion publique fut trop peu chaste pour respecter cet aimable préceptorat, et il ne fut plus permis qu'à la vieillesse des femmes de guider par des conseils mal écoutés notre sexe adolescent. La seconde coutume est moins ancienne et prend sa source dans les querelles théologiques sur la grâce. L'interdiction de beaucoup de prêtres par les évêques d'une opinion contraire, porta des âmes pieuses à éluder cette tyrannie. Le tribunal de la confession devint une sorte de bureau où tout s'expédia par des formules, tandis que les confidences, les mysticités, et tous les perfectionnements de la vie dévote furent réservés à ceux qu'on appela directeurs de conscience. Ces élus pénétrèrent en grand nombre dans les familles ; et La Bruyère traça un tableau piquant de leur félicité. Mais dans la nouvelle émancipation des mœurs plusieurs écrits sages et graves attaquèrent avec succès un commerce que sa pureté ne garantissait plus de la calomnie. Si la régence ne détrôna pas tout-à-fait les directeurs, elle démembra au moins les plus belles provinces de leur empire. Les femmes, privées ainsi et de leurs

¹ Le père du maréchal de Turenne avait été ainsi, par le choix de sa propre famille, confié à la direction d'une belle et sage demoiselle de la noble maison de Rieux.

élèves et de leurs maîtres, s'éloignèrent toujours davantage de la vie intérieure. On remarque, en effet, que pendant la régence et depuis elles montrèrent une activité jusqu'alors inconnue. Une femme passait auparavant la plus grande partie de ses jours en repos sur son lit ; c'est de là qu'elle conversait et recevait des visites ; l'alcôve et la ruelle réunissaient sa société¹, comme le font aujourd'hui le boudoir et le salon. Cette indolente habitude remontait jusqu'aux Francs nos aïeux ; car on sait que chez les peuples pauvres et grossiers l'oisiveté est la distinction naturelle de l'orgueil. Ces traits primitifs se conservent surtout dans les grandes circonstances de la vie civile. Jusqu'au temps de la régence, une nouvelle mariée recevait les félicitations étant couchée dans une vaste salle sur un lit de parade. On y étalait autour d'elle les armoiries, les titres, les trophées, la vaisselle, les meubles précieux et jusqu'aux riches vêtements de la famille, avec une ostentation toute barbare, dont meute de Sévigné nous a tracé l'esquisse à l'occasion du mariage de mademoiselle La Fayette.

L'ivresse de plaisir et de fortune que la régence et le système de Law avaient excitée, ne pouvait manquer d'ouvrir la porte aux invasions du luxe. Ses progrès furent surtout sensibles par la multiplicité des équipages devenus un besoin nouveau dans un plus grand tourbillon, et par la profusion avec laquelle on continua de transformer les appartements en boutiques de porcelaines et de curiosités de l'Inde. Le nombre des valets prit un accroissement fatal. On leur fit porter les plumes et l'écarlate, ce qui parut d'abord une sorte de profanation. Les femmes leur attribuèrent auprès d'elles des fonctions contraires à la modestie des anciens usages². Les laquais cessèrent d'être obligés à jouer du violon dans leurs moments de loisir. Cette coutume plus morale qu'agréable s'était établie dans les grandes maisons au commencement du siècle, afin que les maîtres fussent assurés, aux dépens de leurs oreilles, que leurs gens ne passaient pas le temps à pins mal faire. Je citerai encore une autre pratique des mêmes temps, parce que les mœurs ne se peignent fidèlement que dans ces détails familiers. Dans les hôtels les plus opulents on employait les femmes de chambre et même les demoiselles de qualité à élever ces jolis oiseaux que les Espagnols avaient apportés des îles Canaries et auxquels la mode et la nouveauté donnaient du prix. Une duchesse trouvait aussi naturel d'envoyer vendre ses serins chez le célèbre oiselier du quai de la Mégisserie, que Charlemagne de grossir son revenu des herbes de son jardin. Je n'ai pas besoin de dire que la régence décrédita cette industrie domestique, et que dès lors une certaine habitude d'abandon et de largesse fit partie des bienséances d'un état élevé. Autant on ennoblissait les hautes spéculations de la cupidité, autant les petits soins de l'économie étaient

¹ Cet usage est constaté par les noms d'*alcoviste* et de *coureur de ruelles*, qui désignaient autrefois les hommes dont la société des femmes faisait la principale occupation.

² *La Bibliothèque des gens de cour*, dont les volumes parurent successivement pendant la régence, a tenu note de cette nouveauté. Autrefois, dit l'auteur, une dame aurait rougi de faire porter sa robe à un grand laquais ; présentement la mode autorise cet usage, et les petits laquais ne sont bons qu'à porter à l'église le livre de leur maîtresse. Outre les grands laquais porte-queue, les dames ont de grands valets de chambre pour les habiller et déshabiller. Les femmes de chambre n'ont soin que de la coiffure, de la pommade et de la boîte à mouches ; car de donner la chemise est un attribut qui appartient au valet de chambre. Le même auteur ajoute que la mode devenait générale parmi la noblesse et la bourgeoisie de ne plus employer de sages-femmes dans la pratique des accouchements.

dégradés, et les exemples de la prodigalité descendaient du trône au milieu d'un peuple imitateur¹.

C'eût été un grand prodige si l'éducation eût conservé ses vieilles disciplines. Aussi vit-on les mères commencer à produire dans la société le bégaiement de leurs enfants. Le suisse Murait, qui parcourait alors la France, en fut frappé d'étonnement. Il s'éleva une secte de charlatans qui, abusant de quelques phrases de Michel Montaigne, conspirèrent contre l'esclavage des écoles, et ne se proposèrent rien moins que de rendre la science divertissante. Ils plaignirent les anciens de ne pas les avoir devancés dans l'invention des jeux historiques. Chaque langue, chaque science fut restreinte par leurs méthodes à quatre mois d'étude ou plutôt de plaisirs. Cette manie pénétra jusqu'à la cour, qui fit venir un moine de Franche-Comté pour apprendre au roi à écrire en six leçons. Les auteurs (le ces rêveries, les Vallange, les Grimarest, sont tombés dans l'oubli ; mais plus d'un aventurier s'est paré des lambeaux de leur succession². Il faut d'ailleurs convenir que le dix-septième siècle avait déjà fort amolli l'ancienne rigueur scolastique. Ce système était celui des jésuites qui toujours dans l'écolier préparaient l'homme du monde et attachaient à chaque collègue un théâtre où les disciples représentaient les pièces composées par les mères. Cette pratique, dont les jansénistes ne parlaient qu'avec horreur, a développé dans les Français même les plus studieux l'urbanité facile et les grâces naturelles qui les distinguent entre tous les peuples civilisés.

Elle a aussi créé le goût des théâtres de société dont il ne faut pas trop médire, puisque nous lui devons et Molière et Le Kain et tant d'autres artisans de cette portion de notre gloire littéraire. L'impulsion donnée et soutenue par les jésuites ne s'arrêta pas. Si Louis XIV fit jouer des tragédies saintes par les pensionnaires de Saint-Cyr, le duc d'Orléans entendit les pièces les plus passionnées de Racine retentir sous les arceaux du monastère, de Chelles³. Le 5 août 1716, les jésuites de Paris ajoutèrent sur leur théâtre à la tragédie d'usage des ballets où des danseurs de l'Opéra furent mêlés aux élèves de la compagnie de Jésus. Le chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent, fut fort remarqué dans cet exercice, moins cependant que ne le fut ensuite un autre bâtard de ce prince, l'abbé de Saint-Albin, qui lui dédia publiquement une thèse de théologie. Cette première

¹ Mademoiselle de Valois avait dépensé, dans son voyage, en aumônes et en étrennes, vingt mille sept cent quatre-vingt-six livres. Quand il fut question du départ de mademoiselle de Montpensier pour l'Espagne, les maîtres des cérémonies firent des recherches sur cette matière. J'ai remarqué, parmi les circonstances consignées dans leur rapport, qu'en 1697, lorsque Louis XIV alla au-devant, de la duchesse de Bourgogne, il donna trente pistoles dans la maison d'un habitant de Montargis où les deux cours de France et de Savoie avaient passé deux jours et une nuit, salas que cette libéralité parût indigne d'un si grand monarque. Les maîtres des cérémonies n'en demandèrent pas moins dix mille livres pour mademoiselle de Montpensier ; mais l'économiste Dubois se moqua de leurs arguments, et ne voulut accorder que trois mille neuf cent vingt livres.

² Ceci ne s'applique point aux jeux historiques dont l'expérience a prouvé l'utilité pour la première instruction de l'enfance, et que des écrivains estimables n'ont pas dédaigné de perfectionner.

³ Mademoiselle de Broglie, mariée depuis au marquis de Bonnac, notre ambassadeur à la Porte Ottomane, avait joué dans ces pièces. C'est ce qu'elle rappelait au Régent dans ce passage ingénieux d'une de ses lettres : *C'est presque sur les ruines de Troie que votre Andromaque de Chelles prend la liberté de vous faire souvenir d'elle. Je n'ai point trouvé de Pyrrhus, et personne ne me dispute les Astyanax que j'élève pour Votre Altesse Royale.*

singularité en amena une seconde plus hardie ; car Madame, mère du Régent, et princesse aussi vertueuse qu'absolue, voulut assister à la thèse de son petit-fils, malgré le règlement qui interdisait la présence de femmes aux actes de la Sorbonne. Rien ne prouve mieux que ces faits combien la longue autorité de Louis XIV avait familiarisé les préjugés français avec le scandale des naissances illégitimes.

Les variations des mœurs nous conduisent à l'examen de celles qui survinrent dans le régime diététique de la nation, et qui touchent par tant de points à ses intérêts commerciaux et sanitaires. Je ne dissimulerai pas que la passion du vin était généralement répandue. Déjà quelques parlements avaient ordonné qu'on arrachât les vignes plantées depuis 1700. Les tavernes étaient le rendez-vous de tous les états¹. Les débauches plus raï, figées se trouvaient dans les maisons de bains, comme autrefois chez les parfumeurs de Rome ancienne. Le goût des boissons fortes était partagé par les femmes, et celles du plus haut rang, à commencer par les filles de Louis XIV, y mettaient quelque gloire. On vit, en 1718, une princesse de Condé, veuve du duc de Vendôme, se reclure dans un cabinet rempli de flacons de liqueurs, et mourir à quarante ans consumée par ces excès d'une crapule solitaire. Ce fut vers la même époque, en 1715, que l'introduction du *thé vert* dans la Grande-Bretagne sevrâ les dames anglaises du goût pour les boissons fermentées, que le climat de leur île pouvait excuser. L'arbuste chinois fit moins fortune en France. En vain le Régent réduisit à vingt sous par livre les droits excessifs dont Louis XIV avait chargé Cette feuille exotique. Son infusion, un peu goûtée dans les provinces du nord resta pour celles du midi dans la classe des préparations médicinales. La France n'a jamais participé pour phis d'un neuvième à l'importation qui s'en est faite en Europe. Cependant un ennemi plus redoutable du vin et des tavernes grandissait parmi nous. C'était l'établissement des lieux publics où l'on buvait la décoction de la fève de l'Yémen. Le premier café français fut établi à Marseille en 1671 ; l'année suivante, un Arménien établit le second à Paris, dans la foire Saint-Germain, et d'autres Levantins suivirent cet exemple. Ces premiers cafés réunirent, comme ceux de l'Orient, des joueurs d'échecs, des oisifs et des conteurs, et l'on put prévoir le changement que ces nouvelles habitudes opéreraient dans l'esprit national. Paris comptait déjà, sous la régence, trois cents de ces assemblées publiques, mitre les maisons religieuses et les pharmacies, où la liqueur du café était aussi vendue toute préparée². On lit partout que le Régent fit porter à la Martinique deux cafiers venus de la Hollande au Jardin des Plantes de Paris, et que durant la traversée le chevalier de Clieux se priva de sa ration d'eau pour les conserver. Le fait est vrai, mais de moindre importance qu'on ne croit ; car la culture du café était déjà établie dans nos possessions. Imbert, agent de la compagnie orientale, avait obtenu de l'amitié d'un chieck arabe soixante plants de l'Yémen, et les avait transportés du golfe Persique à l'Ile Bourbon, où

¹ Le programme de la fête que Paris donna, le 5 août 1721, pour la convalescence du roi, ayant été présenté à l'approbation du duc de Gèvres, gouverneur de la ville, il écrivit de sa main en marge de l'article du souper de l'Hôtel-de-Ville : *Il faut boire beaucoup. Signé le duc de Gèvres. Archives de la ville.*

² On servait aussi dans les cafés, au prix de huit sous la tasse, la décoction du cacao empruntée des Espagnols. Le père Labat, qui publiait ses voyages sous la régence, fut l'apôtre du chocolat. Il prétendit en faire un aliment populaire à un sou la tasse, et il soutint que le cacao de la Martinique suffirait à ce dessein. L'évènement n'a pas justifié ses efforts, et le chocolat est resté, en-deçà des Pyrénées, une consommation de luxe. Le café fut d'abord vendu à Paris deux sous six deniers la tasse.

quelques-uns réussirent, au point qu'en 1710 la compagnie distribua aux colons des gousses en pleine maturité¹. L'arbre de Moka fut si bien naturalisé dans nos îles par ce double essai, qu'on a vu la France jeter annuellement, pour son compte, dans le commerce de l'Europe, sept cent mille quintaux de cette fève aromatique. Les tentatives du gouvernement pour en soumettre l'entrée et la vente au monopole furent moins heureuses que sur le tabac. Le caprice, qui adopta cette feuille âcre et infecte, triompha de la médecine et de la superstition². Son usage fit disparaître des visages français la dernière moustache qui leur restât, celle qu'on appelait royale, et que Louis XIV et ses courtisans avaient gardée sur la lèvre supérieure. Si on en juge par le produit de sa ferme, qui fut triplé sous la régence, il paraît que le tabac, restreint d'abord aux partisans de la mode, ne devint réellement populaire qu'à cette époque. La consommation de cette denrée, et le tribut du fisc, allèrent en augmentant jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, et depuis lors ne varièrent pas. Le bénéfice du monopole s'était élevé de cinq cent mille livres à trente millions. La consommation s'évaluait, en 1760, et s'évalue encore aujourd'hui, à raison de seize onces en France et de treize onces en Julie pour chaque tête de la population générale.

C'est un accident inouï que quatre productions exotiques, toutes d'une substance chaude et stimulante, soient entrées presque simultanément dans le régime d'un peuple. Il appartient aux physiologistes d'examiner à quel point notre constitution a pu en être modifiée. Mais ce que nos annales ne doivent pas passer sous silence, c'est que les épidémies catarrhales, qui furent très-rares pendant le règne de Louis XIV, et plus encore dans les temps antérieurs, devinrent fréquentes durant le dix-huitième siècle on eût dit qu'il s'était fait un échange entre elles et les maladies cutanées. Les étuves, la gymnastique ; les tuniques de laine de l'antiquité, la rudesse et la malpropreté du moyen âge, tenaient la peau dans une irritation continuelle que notre mollesse et notre excessive recherche ont supprimée. On a vu dès lors les principes malfaisants qui affluaient à la surface se rejeter sur la membrane muqueuse qui tapisse nos viscères, et qu'on regarde en quelque sorte comme la peau intérieure de l'homme. Serait-il déraisonnable de croire qu'une partie de cette révolution est due à l'action stimulante que le thé, le cacao, le tabac et le café ont exercée sur cette même membrane où s'accumule maintenant l'effrayante variété des catarrhes ? Livrons cette conjecture aux hommes de l'art, et bornons-nous à consigner ici une observation faite avant nous : c'est que les apoplexies sanguines furent plus communes sous le règne de Louis XIV que dans l'âge suivant, et qu'il faut attribuer ce fléau à l'énorme poids des coiffures dont la mode chargeait la tête des deux sexes. J'ajouterai cependant qu'une plus forte assiduité au travail, et une moindre habitude du régime végétal pouvaient préparer ces congestions de cerveau. La culture des beaux fruits et des légumes délicats était alors dans l'enfance ou réservée à grands frais pour les châteaux des princes. La régence a répandu avec les richesses le goût et l'art des aisances de la vie. Paris perfectionnait les vergers, tandis que dans les provinces le soin des fleurs amusait l'éternelle oisiveté de la bourgeoisie. Lorsqu'en 1721 Mehemet-Effendi traversa le royaume au cœur de l'hiver, il vit avec surprise

¹ Mémoire manuscrit de M. Hardancourt, directeur de la compagnie des Indes.

² Le docteur Hecquet décida, dans son *Traité des dispenses du carême*, que le tabac rompait le jeûne, tandis qu'on prétend que les casuistes espagnols prononcent le contraire pour l'usage du chocolat.

celles qu'on lui présenta dans, toits les lieux de son passage, et il ne comprit pi quelle magie renversait en France l'œuvre des saisons. Le règne des affections nerveuses n'a point été précédé par la régence : Déjà, en 1717, le médecin qui rendait compte des ouvrages du docteur Chambon, assurait que *les vapeurs des femmes sont une hydre pour la meilleure médecine*.

La variation du costume suivit fidèlement celle de la politique. Dans l'ample vêtement des courtisans de Louis XIV, dans ce luxe efféminé de nœuds, de franges et de dentelles qui les décorait de la tête aux pieds, on reconnaît l'influence italienne et castillane. Mais sous la régence, qui s'attacha aux puissances du Nord, toutes les parties de nos habits resserrèrent leurs proportions à la manière des hyperboréens¹ ; les perruques, introduites par Louis XIII et son fils, perdirent aussi de leur prodigieux volume, et signalèrent les diverses professions par des ferme convenues, tandis que les chapeaux, auparavant si exigus, commencèrent, au contraire, à développer leurs ailes. L'usage des odeurs et de la poudre reprit son empire. Louis XIV avait banni les parfums de sa cour par une antipathie naturelle. Le duc d'Orléans les aimait avec passion ; il en était toujours infecté, et il avait appris de la chimie à en fabriquer lui-même de l'espèce la plus pénétrante. Cette sensualité orientale, ramenée par lui, resta néanmoins dans d'honnêtes limites. On eût ri du cardinal Mazarin allant dans la tranchée de Cambrai distribuer aux officiers des *gants de senteur*², et l'Espagnol Quevedo n'eût pas dit de nous, comme de ses compatriotes : *Ils ont des armées mal conduites, mais bien parfumées*. La poudre, qui adoucit les traits et confond les âges, avait été inventée sous Henri IV. Ses deux successeurs la dédaignèrent sans la faire entièrement disparaître. Selon les mémoires du temps, les petits-maîtres de la Fronde et des ecclésiastiques mondains en gardèrent l'usage ; madame de Fontanges s'en servit pour tempérer la couleur ardente de ses cheveux, et quelques femmes en portaient même avec ce vêtement d'amazone dont la reine Christine leur avait enseigné la coupe hermaphrodite. Ces divers caprices mirent brusquement l'intervalle d'un siècle entre la cour ancienne et la nouvelle, et la révolution s'étendit sur toute la partie de l'Europe que les Français gouvernent par la contagion des modes. Le Régent, naturellement magnifique, avait voulu de riches vêtements ; les imitateurs étrangers les voulurent massifs, et ce ne fut pas sans raison qu'un écrivain hollandais demandait alors à ses concitoyens *si leurs habits sortaient de la forge ou des mains du tailleur*³. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, imagina, pour réfréner cette manie, de faire paraître, au milieu d'une revue, les valets du bourreau avec le costume exact et splendide des nouveaux courtisans français⁴. Le comte de Rottembourg, notre ministre, fut rendu témoin de cette insolente caricature. La leçon pouvait être d'un bon roi, mais la plaisanterie était bien d'un Vandale.

La métamorphose ne fut pas moins complète chez les femmes. Leur coiffure exhaussée sur un échafaudage de fer tomba tout à coup, et fit place à des cheveux courts et bouclés. La grâce d'un ornement si naturel fut gâtée par des

¹ Un arrêt de la cour des aides du 16 décembre 1715 dit, dans son préambule, que les juges des élections, des traités et des greniers à sel, allaient à l'audience avec *un habit gris, un manteau rouge, une épée et une canne à la main*. On peut regarder ce costume comme celui qui était alors commun à toute la bonne bourgeoisie des provinces.

² *Mémoires de Joly*.

³ *La Bagatelle*, journal dans le genre du *Spectateur*, tome Ier, feuille du 15 août 1718.

⁴ Mai 1719.

nuages de poudre. Milady Montagu, qui revenait de Constantinople par la France, en prit malignement occasion de comparer la tête des Français à une toison de brebis. Leur habillement était, à la mort de Louis XIV, d'une forme étrange. Chargé de contrepoids de plomb, enflé et plissé de tous côtés, il leur donnait l'apparence d'un buste contrefait. Cette extravagance fut chassée par celle des paniers qui vinrent d'Angleterre en 1718. Je crois cependant que leur première origine est allemande. On voit encore, dans le château royal de Berlin, un ancien tableau qui représente la cour de Frédéric Ier, où la reine et toutes les dames sont peintes vêtues de grands paniers et allumant avec des mèches de papier les pipes de leurs maris. Cette mode, qui ajoutait aux femmes une envergure si embarrassante, exerça un tel empire, que les âmes les plus pieuses ne purent s'en défendre. Elles se condamnèrent, par accommodement, à marcher dans des cerceaux plus étroits qu'en appela *paniers jansénistes*, et ce fut probablement le seul service que la secte eût rendu au bon sens depuis la destruction de Port-Royal. Les demandes du commerce français furent si considérables, qu'il s'établit alors, à nos dépens, dans l'Ost-Frise, une compagnie nouvelle pour la pêche de la baleine. On peut remarquer, parmi les bizarreries humaines, que cette parure incommode, qui a régné soixante-dix ans, et que certains esprits ont regrettée de nos jours comme le type de la décence et de la majesté, fut attaquée à sa naissance par les moralistes, dans leurs écrits, et par les prédicateurs, dans leurs prêches, comme un auxiliaire du libertinage et un artifice inventé pour en déguiser les accidents. Je n'ai pu découvrir l'époque précise où cessa l'usage des petits masques de velours que prenaient les femmes en sortant de leurs maisons. Ce meuble, emprunté de l'Italie, pouvait également servir la pudeur, voiler l'intrigue et préserver la délicatesse du teint. On le retrouve encore sous la régence¹, quoique l'activité et l'assurance que prirent alors les femmes dussent bientôt les en dégoûter. Dans les provinces, les dames nobles ne pouvaient s'en passer quand elles allaient à cheval. Une belle Hollandaise, appelée madame Poter, qui fit une sensation assez vive à la cour de France sur la fin du règne de Louis XV, est la dernière qui ait habituellement porté le masque. Il n'a aujourd'hui d'autre asile que les promenades au traîneau des contrées septentrionales. Je ne citerai sur les vêtements de l'enfance, qu'un exemple authentique. Louis XV avait sept ans lorsqu'on lui ôta ses lisières, et onze ans et cinq mois quand on le délivra de son corps de baleine. Mais il fut exempt de la grosse perruque, comme le maréchal de Villars eut soin de le faire observer à l'ambassadeur ottoman.

Une invention qu'on pourrait presque regarder comme l'emblème de toute la régence, sortit de la nouvelle existence des femmes. Il fallut créer un mot pour exprimer ce qui n'avait point eu d'exemple ; on appela *négligé* l'état dans lequel une femme osa se produire au dehors avec l'espèce de désordre que comporte la liberté de la chambre. L'art et la grâce épuisèrent leurs ressources pour parer cette indécence, et il en résulta une confusion piquante de recherche et d'abandon, de luxe et de simplicité. Ce furent les dames du plus haut rang qui firent les premiers essais de cette liberté, et qui affectèrent de l'étaler dans les lieux publics, pour mieux constater leur indépendance des ménagements

¹ Les femmes les plus nobles traînent par derrière de longues queues avec lesquelles elles balayaient les églises et les jardins. Elles ont toutes le privilège d'aller masquées en tout temps, de se cacher et de se faire voir quand il leur plaît, et avec un masque de velours noir, elles entrent quelquefois dans les églises, comme au bal et à la comédie. *Bibliothèque de gens de cour*. A Londres, des femmes masquées allaient aussi à la comédie, mais c'étaient les courtisanes.

vulgaires¹. Cette émancipation fut bientôt adoptée par tout le monde civilisé, et quoique frivole en apparence, elle eut des suites considérables. Tant que les modes ne s'étaient exercées que sur des matériaux précieux, elles n'avaient agité que l'opulence, et leur révolution s'était faite avec quelque lenteur. Lorsque l'abbé Dubois alla négocier à Londres la quadruple alliance, il emporta, pour distribuer aux dames de la cour du roi Georges, des robes à *'Andrienne* dont les parements étaient des tissus d'or. Cette mode avait alors quatorze ans, et on la devait à l'actrice qui la première avait joué dans la comédie de ce nom. Mais quand le négligé fut une parure de convention y il fallut créer et renouveler sans cesse pour lui des draperies les gères et des tissus de fantaisie. L'habillement des filles du peuple entra dans la rotation des modes, au grand préjudice des mœurs, et notre commerce ne put suivre ce mouvement rapide. Colbert avait guidé les premiers pas de nos fabriques par des règlements sages et minutieux, et les conseils du commerce se succédèrent sans quitter la route qu'il leur avait tracée. On ne comprit point assez qu'il fallait d'autres lois pour un ordre de choses imprévu, et que les liens qui avaient protégé nos manufactures dans leur enfance les étouffaient dans leur âge mûr. Les pays libres eurent seuls le pouvoir de satisfaire tous les caprices d'un luxe neuf et fantasque, et s'emparèrent de fabrications d'autant plus lucratives que les produits en étaient moins durables. La Suisse, la Hollande et l'Angleterre acquirent, par notre méprise, une prospérité inouïe et une industrie inépuisable dont nous fûmes les absurdes tributaires. On ne vit pas sans étonnement sortir du milieu des peuples flegmatiques et des climats nébuleux cette rapide série de superfluités dont la frivolité de nos femmes, pendant la régence, avait créé le besoin, et dont une imagination vive et un goût délicat devaient sans relâche varier les espèces. Venise, république lourde et pédante, s'avisa fort tard de secouer en partie le joug qui l'empêchait de prendre part à ce mobile trafic. Quant à la France, on sait que la violence a pu seule la détacher de ses entraves. La vanité bourgeoise, la paresse et l'intérêt lui font regretter le tranquille monopole et les dignités de sa burlesque hiérarchie. Ce penchant ramènera un jour, si on n'y prend garde, les confréries d'arts et métiers, et tous les codes qui en sont l'attirail inévitable ; et comme en effet les jurandes couvrent de quelques avantages ostensibles des maux réels et profonds, on ne manquera pas de sophistes pour en dorer les chaînes.

¹ La tête nue, le corset échancré, l'extrémité du pied jouant dans une mule, et pour robe cette étoffe impalpable de l'Inde qui sert de papier aux manuscrits orientaux ; telles furent les conditions d'un négligé de la régence. Un auteur contemporain évaluait à douze onces le poids de tout l'habillement d'une femme. Ceci nous rappelle le caprice, qui naguère transporta sur les Françaises les naïves draperies de la statuaire grecque. Si, par son élégance hardie, la parure de 1700 avait l'air de provoquer les désirs, on peut dire que par son désordre le négligé de 1720 semblait trop les avoir satisfaits.

CHAPITRE XXII

CEUX qui ne veulent mesurer le progrès des sciences que par l'éclat de quelques noms doivent juger défavorablement la régence. Sans doute la France, à cette époque, n'avait rien à opposer aux étrangers contemporains, tels que Newton, Leibnitz et Boerhaave ; elle semblait même dégénérée de ce qu'elle avait été au temps de Fermat, de Descartes et de Pascal. Mais si les sciences n'étaient pas alors une monarchie gouvernée par des maîtres, elles formaient, pour ainsi dire, une république où les citoyens travaillaient au bien commun sous le joug de l'égalité. Le dépôt des connaissances et actes s'enrichissait, par les veilles de nombreux tributaires¹. Castel, Senac, Maupertuis, Jean Helvétius apportaient les essais de leur ardente jeunesse. L'héritage de Tournefort passait sans déchoir dans la famille de Jussieu. Les anatomistes Dionis et Duverney, chargés d'années et de travaux, se virent revivre dans Petit, Winslow et Morand. Un simple moine de Lyon, Sébastien Truchet, développait le génie mécanique dont la nature l'avait doué ; et Réaumur, appliquant aux arts la sagacité de son esprit², méritait les magnifiques récompenses du Régent. Mais la chimie, dégagée de ses fables par Humberg et Lémery, languissait, ainsi que la, physique générale, sous la tyrannie des cartésiens, qui ne pouvaient pardonner aux affinités de ressembler l'attraction. Le cartésianisme : et le jansénisme furent deux infirmités particulières aux Français, qui les retinrent en arrière dans quelques marches de l'esprit humain. C'est même un préjugé de notre nation de croire que l'hypothèse des tourbillons facilita la défaite des scolastiques ; car les étrangers, qui n'admirent point le rêve du philosophe français, n'en furent que plus prompts à saisir les nouvelles vérités. En général, les sciences naturelles n'étaient guère cultivées au commencement du siècle que par des professeurs de médecine ou de pharmacie. Mais enfoncés dans la routine, et fascinés par l'esprit de corps, ils étaient encore, sous la régence, tels que Molière les avait peints. Le mouvement des mœurs n'avait pu déridier leur gravité pédantesque³. En vain, dans toute l'Europe, Sydenham et Bagliri, Hoffman et Stahl répandaient des théories, qui peut-être manquaient de justesse, mais qui donnaient de l'essor aux esprits, et produisaient ces vues supérieures sans lesquelles on ne possède point l'ensemble d'un art. Les médecins français s'isolaient de ce concours général, et toute lumière nouvelle les effarouchait. La postérité aura peine à leur pardonner le froid mépris avec lequel ils restèrent témoins de la plus heureuse conquête qui eût jamais été faite pour la santé des hommes ; je veux parler de l'introduction de la petite vérole artificielle.

Ces torts disparaissaient devant la haute considération qu'avait obtenue l'académie des sciences. Respectée dans le monde savant pour la constance et la

¹ Jacques Cassini, La Hire, Varignon, Sauveur, Renaut, Louville, Ozanam, Rolle, Lagny, Saurin, les trois Delisle, Parent, Prévôt de Molières.

² La France lui dut à cette époque la fabrication du fer-blanc et de l'acier fondu, ainsi que l'établissement de la manufacture de Cosa. Je dois cependant dire que, dès le 20 décembre 1730, la femme du fameux comte de Bonneval, au nom de son mari, avait offert au Régent et à la compagnie des Indes de leur vendre, moyennant un million cinq cent mille livres, et une pension de cent mille livres, le secret de convertir le fer en excellent acier, avec engagement d'en fabriquer annuellement vingt millions, sans autres frais que trois livres par quintal. Dans le même temps, Gauthier, médecin de Nantes, inventa la machine qui rend potable l'eau de la mer.

³ J'excepte de cet arrêt une thèse où perçe la frivolité du siècle, et où Sauvages, bien jeune encore, examina si la passion de l'amour peut être guérie par des remèdes tirés des plantes. Le docteur Jacques composa aussi, en 1722, une thèse sur les maladies qui proviennent de la continence ; mais la Faculté de Paris la supprima.

variété de ses travaux, consultée par le parlement sur la plupart des objets d'administration qu'il s'attribuait sans relâche, regardée comme le premier dépôt du savoir et des inventions utiles, il ne lui manquait qu'un peu de cet éclat de la mode, de cette fleur de renommée dont, en France, la gloire même ne peut se passer. Louville, Renau et Malezieux purent bien lui préparer ce triomphe par leurs habitudes à la cour ; mais Fontenelle et Mairan l'achevèrent. Ces deux hommes aimés du Régent, favoris des académies et désirés dans le monde, atteignirent, par un cœur sage et des mœurs douces, aux dernières limites de la vie humaine et à la portion de bonheur la plus complète dont elle soit susceptible. Doués l'un et, l'autre de plus de grue que de profondeur, et de plus de sagacité que d'invention, ils portèrent dans tous les domaines de la science un esprit juste et clair ; un langage correct et poli. Charmé de comprendre tant de doctes confidences, le monde s'émut, et l'attention publique se fixa sur des matières abstraites devant qui venaient de tomber les barrières du pédantisme. Quand les savants s'aperçurent qu'ils ne formaient plus une colonie étrangère dans le monde, ils voulurent plaire par leurs écrits, et cette ambition fut, plus qu'on ne croit, avantageuse à la science ; car dans une langue ennemie, comme la nôtre, de toute diffusion, il n'y a point de style sans l'ordre et la clarté des idées. D'un autre côté, dès que les travaux scientifiques ouvrirent une route à la célébrité ; des princes s'y jetèrent à l'exemple du Régent. Cette occupation est au reste plus séante que la littérature, aux personnages dont il convient que la considération ne soit point endommagée ; car la science tient des palmes en réserve pour la patience des hommes médiocres, tandis que les prétentions littéraires n'ont presque jamais attiré que des ridicules sur les rois auteurs. Telle fut l'origine de cet ascendant que les sciences prirent sur les lettres, soit dans l'opinion des hommes, soit dans la protection royale. Le caractère des savants et le talent des lettrés durent se ressentir de l'alliance ou plutôt du déplacement qui s'opérait entre eux. La fusion qui se fit dans les idées communes de tant de vérités positives empruntées de l'Observation de la nature, dut bien aussi modifier dans la nation la forme habituelle de ses jugements. La suite nous révélera cet enchaînement d'effets dont le premier anneau seulement s'attaché à la régence.

La littérature avait suivi la fortune de Louis XIV dans sa grandeur et dans son déclin. A la mort du monarque, une génération d'écrivains inférieurs remplaçait les créateurs et les modèles. Le goût du public n'était pas même assez formé pour que la réputation de ceux-ci fût bien assurée dans leur propre patrie. Quant au reste de l'Europe, la guerre et les ressentiments religieux en avaient fermé l'entrée aux muses françaises. Nos productions littéraires y étaient ignorées, à l'exception de quelques pièces de Corneille et de Molière, et du *Télémaque*, qu'on y admirait autant par haine que par justice : La régence n'aggrava point cette décadence. Elle fut au contraire pour les lettres un état de verve et de régénération. Mais avant de parler de ses travaux, je dois dire combien elle honora les grands écrivains du règne précédent. Elle les traita, pour ainsi dire, comme eux-mêmes avaient traité les anciens, et fixa leur gloire trop ébranlée par la jalousie des contemporains. Profitant aussi des rapports qu'une politique plus modérée avait ouverts entre les contrées de l'Europe, elle fit connaître à l'étranger les chefs-d'œuvre de nos maîtres et les rendit classiques dans le monde policé. Le sent reproché qu'elle ait peut-être mérité, est d'avoir, dans un petit nombre de cas, porté son culte à un degré d'enthousiasme que la postérité aura peine à soutenir. Ainsi le dix-huitième siècle n'eût pas l'indigne bassesse de déchirer le siècle qui l'avait précédé. Il lui imposa le nom de Louis XIV, et força

les nations d'adopter cette apothéose française ; puisse-t-il à son tour recevoir du siècle qui le suivra la justice dont il a laissé l'exemple généreux !

Au moment où le gouvernement passait d'un monarque absolu à un conseil de régence, le sceptre de la littérature était tenu, comme à Sparte, par deux rois d'un pouvoir limité, Fontenelle et Lamotte. La postérité a placé au-dessus d'eux trois hommes qui n'égalèrent point leur influence, le terrible Crébillon, Rousseau le lyrique et l'oratorien Massillon. Le premier, poète sans goût et de peu de jugement, n'offrait plus que les restes d'un génie barbare qui déjà s'était épuisé dans *Atrée* et dans *Rhadamiste*. Le second, tour à tour obscène ou sacré, sublime ou burlesque, haï pour son caractère, et banni par un arrêt, traînait chez l'étranger des malheurs mérités et un talent immortel. Le dernier, dans qui les Grecs eussent senti l'admirable union d'un Démosthène et d'un Isocrate, proférait des harangues divines qui, durant sa vie, appartenaient au temple, et ne pouvaient qu'après sa mort entrer dans le trésor littéraire de son siècle. C'était donc sur Lamotte et Fontenelle que reposait le dangereux emploi de représenter le siècle de Louis XIV au milieu de la régence. Des succès variés, des mœurs aimables, et un esprit infini qui, sans être le talent, en imitait toutes les formes, les rendaient propres l'un et l'autre à maintenir la république des lettres dans une ingénieuse et tranquille médiocrité. Mais l'apparition des deux jeunes gens marqués par la nature du sceau des grands homes était incompatible avec des destinées aussi communes. On pressent que je veux parler du président de Montesquieu et d'Arouet Voltaire¹. L'un, d'un extérieur réservé, d'un état imposant, et connu seulement jusqu'alors pour avoir fourni les fonds d'un prix d'anatomie ; l'autre, plein de feu et d'audace, et lancé du collège et de la bourgeoisie où il est né, dans des sociétés où s'alliaient, non sans scandale, l'état du rang et la licence des mœurs. Par un contraste assez imprévu, le grave magistrat débuta dans le monde littéraire par deux ouvrages d'une causticité légère et d'une molle galanterie ; tandis que l'écolier libertin livra à l'admiration publique une tragédie d'un ordre sévère et un poème vaste et solennel que dénoue la conversion du héros à la foi catholique. Pendant que ce nouveau règne se préparait, quelques partis agitèrent la république. La querelle se renouvela sur la prééminence entre les anciens et les modernes avec un succès fort différent de la première guerre, où l'imprudent Perrault s'était fait terrasser par l'auteur du *Lutrin*. De ce choc jaillirent de vives lumières. Le tact fin et réfléchi qui dominait à cette époque saisit la question sous toutes ses faces. La vérité qui a surnagé dans ce débat, c'est que le dédain pour les anciens était aussi absurde que leur imitation servile eût été funeste. On apprit à étudier avec amour et discernement ces grands interprètes de la nature et à se servir de leurs leçons pour tenter de les vaincre. A peine ce trouble s'apaisait, qu'une faction se déclara contre la poésie française. Cette agression ne mérite ni louange ni colère. Si ce ne fut qu'un jeu d'esprit, le choix n'en était pas heureux ; et si les ennemis des vers conspirèrent de bonne foi, il fallait plaindre de pauvres rebelles privés d'un sens et d'un plaisir.

La première nouveauté de cette époque, qui mérite d'être observée, est le changement qui s'opéra dans la prose française. Formée dans un siècle trop voisin du règne des érudits, elle cherchait encore en hésitant son véritable caractère. On s'aperçut, vers le temps de la régence, que, chargée d'articles et d'auxiliaires, et privée d'inversions et de désinences sonores, elle suivait avec

¹ A la mort de Louis XIV, Fontenelle avait cinquante-huit ans, Lamotte quarante-trois, Montesquieu vingt-six et Voltaire vingt-et-un.

désavantage le système périodique des langues anciennes, et qu'il lui fallait une marche plus vive et plus analogue au génie de sa construction et au naturel du peuple qui la parlait. Cette réforme ne s'opéra pas sans contradiction. Le savant Jean Leclère la compara au commencement de décadence que la langue latine éprouva sous Tibère¹ : les jansénistes ont la phrase longue, a dit ensuite Voltaire. Enfin, on vit l'académie de Soissons, qui se nommait fille de l'académie française, adresser à sa mère une accusation en forme contre la nouvelle concision du style. Cependant, comme cette révolution n'était pas l'entreprise de quelques hommes, mais le progrès naturel des choses, les obstacles furent vaincus. Notre prose s'arrêta au point où, n'étant ni hachée, ni périodique, elle devint l'instrument de la pensée le plus souple et le plus élégant, et acquit, sous la plume des grands écrivains du dix-huitième siècle, la même perfection où Racine et Boileau avaient élevé la langue poétique. Je dois pas taire que, sous l'influence de Fontenelle et Lamotte, la littérature fut affligée d'une manie passagère. Le jargon des précieuses sembla renaître dans les livres. La mignardise et l'affectation dominèrent. On rechercha les expressions neuves et les tournures étranges ; ce fut une véritable maladie, que la mode rendit épidémique, et dont le retour s'est peut-être pas impossible. Cette contagion fut arrêtée par la satire intitulée *Dictionnaire néologique*, qui eut un succès prodigieux². La malignité plus que le goût en avait inspiré les auteurs, qui ne proscrivaient pas seulement ce qui était mauvais, mais tout ce qui était nouveau. Le temps a fait justice de ces décisions partiales, et, en approuvant celles qui frappaient d'orgueilleuses puérités, il a sauvé une foule d'expressions belles, justes, et nécessaires, que le *Dictionnaire néologique* avait flétries sans discernement. Au reste, cette fameuse moquerie trompa ses auteurs. Ils n'avaient voulu qu'être méchants, et ils furent utiles. Leur injustice rendit les écrivains plus attentifs et les novateurs plus sages, de même que la navigation se perfectionne sur des mers infestées de pirates :

Le préjugé juge à légèrement toutes les parties de la régence, que ce sera presque une témérité de dire combien sa littérature fut brillante et laborieuse : Cependant ne vengea-t-elle pas la France de l'anathème prononcé contre ses poètes épiques ? La vengeance aurait pu sans doute être plus complète. *La Henriade* y sujet triste et récent, d'un merveilleux faux et d'un intérêt borné, ne s'anime pas du grand délire de l'inspiration. Mais quelle perfection dans les détails ! quelle sûreté de goût ! quelle majesté de style ! quelle pureté de morale ! Les muses françaises y ont appris l'art difficile de raconter noblement ; la gloire du héros s'en est certainement accrue ; et c'est encore le plus magnifique monument de notre poésie : Voltaire employa sa vie à le polir au lieu d'oser le refondre. Il était trop jeune quand il le composa, et il eut le tort de croire son siècle trop raisonnable. Aguerri par l'expérience, il eût mieux senti que le poète est un enchanteur, maître de la nature et des hommes, et que s'il a inventé une fable attachante, il nous fera toujours assez enfants pour la croire. Il n'a peut-être manqué à l'auteur de *la Henriade* pour atteindre les deux poèmes modernes qu'on préfère généralement, que de reporter dans le sien un peu de cette demi-barbarie qui est le levain de l'épopée. Voltaire, qui, dans la carrière épique, avait

¹ *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. XVI, page 228.

² Cette critique fut l'ouvrage de plusieurs personnes. On lit sur l'exemplaire de la troisième édition, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, une note de la main du marquis de Pauliny, qui en attribue la principale part à l'abbé Desfontaines et à un M. Bel, conseiller au parlement de Bordeaux.

fait triompher la régence du siècle de Louis XIV, eut encore l'avantage de relever la tragédie dégénérée entre les mains des successeurs de Racine. Quarante années s'écoulèrent entre la *Phèdre* et l'*Œdipe* ; ce grand désert où *Athalie* fut étouffée, où *Manlius*, *Absalon* et *Rhadamiste* offraient seuls des points de reconnaissance, aboutit enfin à des plages plus heureuses. *Œdipe*, fortement empreint des beautés antiques ; *Hérode et Marianne*, dont les vers harmonieux semblèrent avoir réveillé la lyre de Racine ; *Marius*, qui donna tant d'espérances ; et *Inès de Castro*, qui fut baignée de tant de larmes, annoncèrent avec éclat la *Melpomène* du dernier siècle. Mais à cette époque les jeux de la scène devinrent orageux, et les ouvrages y furent jugés avec un tumulte et des circonstances jusqu'alors inconnus. Le système de Law avait amassé dans Paris une foule étrangère aussi avide de plaisirs que prodigue d'argent. Les amusements dramatiques, réservés aux gens de lettres et à l'élite de la société, entrèrent dans les habitudes populaires. Si la France n'avait eu déjà un théâtre classique, imité des anciens et consacré par des chefs-d'œuvre, il est probable que, à l'exemple des Anglais, elle se fût alors créé un théâtre national. Cependant, malgré l'autorité du passé, il était impossible que le changement arrivé dans les spectateurs n'influât pas bientôt sur le choix des ressorts destinés à les émouvoir.

Les dernières années de Louis XIV virent un contraste parfait entre les mœurs qu'on affichait dans le monde et celles qu'on exposait sur le théâtre. Dancourt et Legrand, professeurs de la scène, y faisaient régner une licence pire que l'ancienne grossièreté des Scarron et des Montfleury ; et, comme si un tel scandale n'eût pas suffi, on dressa dans le même temps les tréteaux de l'Opéra-Comique en l'honneur de la parade graveleuse et de l'impure équivoque. Le parti dévot gouvernait alors, et vraisemblablement il permit ces excès dans l'espoir que les honnêtes gens, ne trouvant plus au théâtre qu'un plaisir indigne d'eux, s'éloigneraient enfin de ces assemblées toujours suspectes au rigorisme évangélique. Peut-être aussi le gouvernement voulut-il distraire le peuple des malheurs publics par cette espèce de corruption dont les aristocraties italiennes ont usé plus d'une fois. Je ne saurais expliquer d'une autre manière comment le comédien Dancourt a pu, dans sa pièce des *Curieux de Compiègne*, livrer les officiers de l'armée à une diffamation que n'auraient pas supportée les démocraties les plus effrénées. Les choses ainsi établies se prolongèrent quelque temps par nécessité ; mais les écrivains de la régence, Destouches, Marivaux, Boissy et Saint-Foix, couvrirent *Thalie* d'un vêtement plus modeste, tandis que La Chaussée épiait le moment de la traiter en veuve larmoyante. Lorsque nous verrons le talent de ces auteurs dans sa maturité, nous jugerons ce que l'art a dû perdre ou gagner à leurs productions. Il suffit de remarquer que déjà leurs essais prêtaient à la comédienne marche plus maniérée et plus décente. Une certaine délicatesse d'esprit et une volupté mieux étudiée, qui s'accréditaient alors, ne furent pas étrangères à cette réforme. On sait que, pendant son ministère, le duc de Bourbon fit épurer le répertoire des théâtres. Ces scrupules d'un prince débordé n'étonnent pas plus que les contradictions de Charles IX, qui porta des lois terribles contre le blasphème, et fut le plus forcené blasphémateur de son royaume. L'art dramatique eut d'ailleurs sous la régence deux auxiliaires bien différents. Les uns furent les jésuites qui, menacés dans leur crédit politique, redoublèrent leurs efforts littéraires. La *Thalie* des collèges ne fut pas indigne du regard des connaisseurs quand elle eut pour guides les La Rue, les Porée, les Du Cerceau. Réduite à peindre les scènes de la vie dans des cadres étroits qui n'admettaient ni l'amour, ni les femmes, elle y versa quelquefois à pleines mains

la verve, le sel et l'enjouement. Les autres furent ces Italiens que rappela le duc d'Orléans. Un jeu vif et pittoresque, des caractères singuliers, des situations neuves, et variées, firent applaudir leur adoption. Ce théâtre ultramontain, bientôt ouvert aux pièces françaises, devint le berceau de plusieurs écrivains, piquants et délicats. On ne peut lui reprocher que d'avoir ramené la parodie. Ce genre, bas et parasite, enfant de l'envie et du burlesque, dégrade l'art sous prétexte de venger le goût, et n'est pas sans danger pour une nation déjà trop disposée à saisir le côté ridicule des hommes et des choses qu'ils lui serait le plus utile de vénérer.

Les travaux littéraires de la régence gagnent à être approfondis. C'est, pour ainsi dire, une liqueur substantielle dont les frondeurs n'ont goûté que l'écume. Jamais en moins d'années on ne produisit un plus grand nombre de ces ouvrages imposants, qui prouvent autant la constance et la gravité des écrivains qui les composent, que le goût des études et l'avidité des connaissances dans la nation qui les encourage. Mais, sans parler des monuments d'érudition, nommons quelques-uns des livres que la régence vit naître, que le temps a consacrés, et que nul esprit cultivé ne peut désormais ignorer : *le Petit-Carême* de Massillon, chef-d'œuvre tombé du ciel comme le *Télémaque*, leçons douces et sublimes que les rois doivent lire, que les peuples doivent adorer ; *les Synonymes* de Girard, manuel inséparable de la langue française, idée neuve, exécution parfaite, alliance mémorable de ce que l'esprit a de plus fin et de plus juste ; *les Révolutions Romaines*, où la plume de Vertot, trempée dans les sources antiques, a tracé un tableau vrai, animé, rapide, dont nous ne possédions aucun modèle, et qui a bien surpassé les fictions trop vantées de Saint-Réal ; les *Fables* de Lamotte, allégories ingénieuses, où quelques taches d'un goût peu sûr sont rachetées par une morale saine et une invention agréable ; où, loin des traces de La Fontaine, le bon sens de l'auteur s'est surtout montré en n'essayant pas d'imiter ce qui est inimitable ; le *Traité des études*, don précieux du bon Rollin, code des sages doctrines, dont l'autorité croit en vieillissant, mais qui, à sa naissance, scandalisa les vieux colons du pays latin, parce que ce fut le premier livre sur l'instruction sorti de l'université en langue vulgaire ; les *Lettres persanes*, véritable jeu d'Hercule, où badine la force et sourit le génie, où des flots de pensées neuves, hardies, profondes, sont jetées avec profusion dans un cadre emprunté et dans une, fiction sans naturel ; ouvrage qui, par ses défauts et par ses beautés, a séduit et vivement remué les esprits du dix-huitième siècle ; le *Temple de Cnide* et la *Comtesse de Savoie*, les deux seuls romans qui remplissent cet intervalle où Le Sage n'écrivait plus et où l'abbé Prévost n'écrivait pas encore ; le premier, d'un genre faux et pénible, que Montesquieu devait laisser faire à Marivaux ; le second plein de passion et de délicatesse, que madame de Fontaine semble avoir dérobé à madame de Lafayette. Ajoutons à ces titres littéraires de la régence que, dans le même temps, le célèbre Cochin purgeait l'éloquence judiciaire du luxe pédantesque dont elle était encore bigarrée, et qu'Adrienne Lecouvreur, instruite par Dumarsais, ramenait la déclamation théâtrale à un ton de naturel et de vérité qu'elle n'avait jamais connu.

Tout conspirait alors à la prospérité des lettres. Les plus hautes dignités n'en étouffaient ni le goût utiles jouissances. D'Aguesseau, d'Argenson, Dubois, Polignac, Noailles, Tessé, Law, Bouillé, Morville, étaient ornés d'une vaste littérature. Quatre courtisans fondaient les académies de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Pau. Le duc de Bourbon lui-même protégeait les travaux de l'esprit par une sorte de tradition de famille. Son ministère fut d'ailleurs livré à

une femme, et l'on sait par combien de motifs les maîtresses des princes affectionnent l'indulgente religion des muses. Mais qui pourrait disputer à Philippe d'Orléans d'avoir été le premier Mécène de son siècle ? Quelle partie .des sciences, des lettres et des arts n'a-t-ii pas protégée avec hi magnificence d'un roi, le discernement d'un connaisseur, la noble familiarité d'un ami ? Souvent il donna plus en un jour que Louis XIV en une année, et les dons d'un prince aussi éclairé avaient le charme de la gloire. Il savait parler à chaque homme de lettres son langage. Plusieurs étaient logés dans son palais ou dans celui de sa fille, et je citerai parmi eux Fontenelle, Vertot, Longepierre, Mairan, Mongault, Girard. Il tâcha de rendre à sa patrie J.-B. Rousseau¹ ; et ses bienfaits allèrent chercher, dans les rangs de ses ennemis, le génie naissant de Voltaire. Il honora d'un nom plus convenable l'académie *des inscriptions et médailles*, fonda les deux universités de Dijon et de Pau, et dota l'instruction publique dans celle de Paris. La bibliothèque du roi n'avait été jusqu'alors qu'un meuble du trône et un faste stérile. A la mort de Colbert ; Louis XIV l'avait mise dans les attributions de Louvois, ministre de ta guerre ; et ce barbare, ayant arraché par ses violences la démission du bibliothécaire², ne rougit pas d'en conférer la charge à son propre fils, âgé de neuf ans. Les livres, empila dans deux vieilles maisons de la rue Vivienne, sur des planchers soutenus par des étais, dépérissaient sans emploi. Le Régent donna la vie à ce corps inanimé. Par ses ordres, la bibliothèque s'ouvrit au public, rentra sous la surveillance de Bignon et occupa le vaste hôtel de Nevers, où nous la voyons encore aujourd'hui. Ce fut une expiation ingénieuse que d'avoir transformé en un temple paisible de l'étude ce théâtre si avare et si turbulent de la banque et du papier-monnaie. Le Régent ne se contenta pas de confier à des savants distingués le service de cet établissement ; il voulut encore qu'une colonie de gens de lettres y fût attachée par des pensions, comme dans une sorte de prytanée, manière aussi utile que délicate de payer le zèle et de faciliter les grands travaux. Le gouvernement lui-même se ressentit de la puissance des lettres. Quand on arrive aux dépêches de cette époque, on est frappé de la pureté, de l'élégance, je dirais presque de l'urbanité athénienne, avec laquelle sont traitées les affaires du cabinet de la régence. On s'aperçoit qu'un astre plus doux a réchauffé l'âpre, climat des bureaux. Dans les cas importants, Philippe et ses ministres ne dédaignaient pas d'emprunter à la littérature les plumes les plus exercées, et, de temps en temps, la politique eut parmi, ses interprètes Fontenelle, Vertot, Longepierre, ramone, Destouches, Terrasson, Pecquet, Dubos et Louis Racine. Un reste de préjugé féodal ne permettait pas, en France, de rentre aux talents et à l'esprit un culte plus étendu. L'auteur de *Caton d'Utique* et du *Spectateur* venait d'être élevé au rang des ministres du roi Georges, et notre envoyé à Londres écrivait au maréchal d'Uxelles : M. Addison est homme d'esprit et très-poli ; mais imaginez-vous ci ce qu'on aurait dit en France, si l'on eût fait M. Racine secrétaire d'état³.

La régence fut l'âge d'or des gens de lettres. On n'en vit aucun fuir sa patrie ; la vieillesse ne ralentissait pas leur émulation. Un caractère de sagesse et de civisme est empreint dans leurs écrits. On ne saurait citer un seul livre pernicieux de cette époque ; car je ne pense pas que même des esprits sévères voulussent

¹ Rousseau ayant exigé que l'arrêt de son bannissement fût réformé, la bonne volonté du Régent, qui l'avait rappelé à Paris, devint inutile.

² M. Bignon, étant de retour chez lui, après cette scène cruelle, versa des larmes à la vue de son fils, et lui demanda pardon de s'être laissé dépouiller. *Éloge de M. l'abbé Bignon, Mémoire de l'Académie des sciences, année 1743.*

³ Lettre de M. d'Iberville, du 3 mai 1717.

flétrir de ce nom les *Lettres persanes*, dont quelques railleries trop vives perdent beaucoup de leur venin dans la bouche d'un musulman. La régence du duc d'Orléans ne fut pas moins exposée que celle d'Anne d'Autriche aux chansons satiriques. Ce fléau, qui tient aux mœurs et non à la littérature, est aussi naturel à la France que les sauterelles à l'Afrique. On remarque cependant que si les noëls et les philippiques de la minorité de Louis XV ne sont pas plus chastes que les couplets des Blot et des Marigny, ils n'ont pas du moins l'ostentation d'impiété dont se piquaient les chansonniers de la Fronde. Cette différence pouvait avoir des causes politiques, car dans les débats de 1718 le parti séditieux se composait des dévots de la vieille cour ; et d'un autre côté, le Régent et l'abbé Dubois avaient trop de raison pour ne pas sentir de quelle utilité sont pour le trône les principes religieux renfermés dans leurs saintes limites. L'esprit général des lettres se conformait sans peine à cette direction. La philosophie spéculative, qui souvent prête ses livrées à l'erreur, resta profondément oisive pendant les dix années que je désigne par le nom de régence. Le consul Maillet, qui promenait alors ses rêveries sur les bords du Nil, ne les a point publiées lui-même. Malebranche, accablé par l'âge, ne voyait point de successeur s'élançant dans les régions idéales que son imagination avait tant parcourues, car la métaphysique ne saurait avouer quelques écrits obscurs du père Buffler. Les opinions sceptiques étaient concentrées dans un petit nombre de sociétés voluptueuses, où la dissipation obscurcissait la foi, bien plus que l'incrédulité n'invitait au désordre¹. Mais quel qu'ait pu être l'égaré des mœurs, les livres n'en furent point complices et jamais la littérature ne représenta moins fidèlement, la situation de la société. Le Régent et Dubois avaient fait entrer les lettres dans le gouvernement ; et les lettres se montrèrent dociles et reconnaissantes. Elles sont pour l'autorité royale un allié d'autant plus sûr que le prince a plus de prise sur la vanité, et que la vanité est un ressort national plus parfait dans les gens de lettres. Dans la suite, on négligea ce levier de l'opinion publique ; et cette faute, eut des conséquences profondes.

L'indépendance qui fit alors la gloire des lettres ne saurait s'étendre aux beaux-arts, serviteurs obligés de la mode et de la richesse. Ils avaient reçu du siècle précédent un caractère de grandeur plutôt que de perfection. Les faveurs n'y furent pas pour les talents vrais et naturels, et n'allèrent chercher ni Le Poussin, ni Lesueur, ni Le Puget, ni Claude Lorrain. L'architecture, qui cache la plupart de ses fautes sous l'étendue des masses, eut le moins à souffrir de ce système exagéré ; mais la dette publique et le ressentiment contre la mémoire du feu roi dégoûtaient le nouveau règne des colosses de Mansard, Les constructions imposantes furent donc rares sous la régence, et, par un choix bizarre, on n'y bâtit dans un style élevé que les écuries de Chantilly. Cependant le Château d'Eau sur la place du Palais-Royal, une partie de l'église Saint-Sulpice et le

¹ Les sociétés philosophiques de Sceaux, du Temple et du Palais-Royal remontent au temps de Louis XIV. Elles forment, avec quelques nuances, un contrepoids à l'intolérance du parti dévot, de même que les esprits forts d'Angleterre (*free thinken*), qui ressemblaient beaucoup aux habitués du Temple, prirent naissance au règne pédantesque de Jacques Ier. La lettre d'*Hippocrate à Damagete* attribuée au comte de Boulainvilliers, qui est le premier ouvrage français ouvertement destructeur du christianisme, parut en 1700, pendant la domination des confesseurs du roi. La régence ne produisit rien de pareil, parce que son joug plus léger ne poussa pas les esprits à ce degré d'irritation. Si le clergé avait eu la prudence de ne pas continuer le scandale de ses divisions, il est probable que la religion fût sortie plus considérée et plus affermie des voluptés passagères de la régence que de l'hypocrisie tracassière du règne précédent.

Palais-Bourbon commencé par la mère de M. le Duc sur les dessins élégants de Girardini, ne déshonorent point cette époque¹. Le Régent, par des lettres-patentes du mois de février 1717, assure l'existence de l'académie d'architecture, où Robert de Cotte, Gabriel père et Boffrand professaient les principes qu'ils avaient puisés à l'école de Blondel et de Mansard. Mais il laissa détruire, sous de légers prétextes, deux constructions assez récentes, l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine et la magnifique rotonde de cent pieds de diamètre que Catherine de Médicis avait adossée à l'église de Saint-Denis pour la sépulture des Valois. Ici l'on remarque involontairement le soin religieux que cette branche de nos rois avait pour les restes de ses aïeux, tandis que parmi les quatre monarques de la maison de Bourbon qui sont morts sur le trône, aucun d'eux n'a reçu de la piété de son successeur un monument pour sa cendre. Le raffinement des mœurs, le progrès de l'égoïsme, la qualité des riches demandèrent alors à l'architecture des habitations, non pour représenter, mais pour jouir, non pour unir la famille, mais pour isoler les individus. Afin de résoudre ce problème, on diminua les proportions de l'édifice et on multiplia ses divisions. L'architecture consacrée aux dieux et aux monarques s'humanisa, pour ainsi dire. L'art tout nouveau des distributions fut créé ; les bains devinrent un accessoire vulgaire, et le beau luxe des glaces fut substitué aux lourdes décorations des cheminées. Le bon sens, qui est le vrai génie de l'architecture, ne peut blâmer ces commodes nouveautés. Il est vrai qu'Oppenord, architecte favori du Régent, introduisit dans les ornements un goût fantasque qui contribua dans la suite à altérer la pureté de l'art. Il est vrai que la multiplicité des pièces de l'habitation a favorisé dans toutes les classes la mollesse et la 'personnalité, ainsi que la prodigieuse consommation du bois, dont le prix a été triplé depuis un siècle². Les conséquences de ce dernier fait sont d'autant plus frappantes que de la Fronde jusqu'à nos jours, le prix commun du blé n'a pas varié. Or, comme les forêts étaient la propriété exclusive du roi, du clergé et des grandes familles, il en est résulté, dans la distribution des richesses, une rupture d'équilibre très-défavorable à la foule agricole⁴les petits propriétaires. Cette inégalité fût devenue plus monstrueuse, si les progrès du commerce n'eussent en même temps un peu relevé la classé moyenne des citoyens.

Les arts du peintre et du sculpteur sont les vassaux de l'architecture, et de plus ils obéissent comme elle à la direction générale des mœurs. Quoique la sculpture monumentale n'eût pas atteint, sous Louis ibn, à l'admirable délicatesse où l'avait portée le ciseau de Jean Goujon et de Germain Pilon, la statuaire y brilla d'un grand lustre et peupla de ses marbres les palais du monarque. Girardon était mort le même jour que Louis XIV ; mais il restait des artisans nombreux — car on employait encore cette expression sous la régence — et parmi eux on citait des noms célèbres : Le Poutre, Le Gros, les trois Courton, Maizières, Charpentier, Bardon et bien d'autres. L'emploi de tant de maîtres habiles consista moins dans des entreprises nouvelles que dans la suite de travaux commencés ; il faut du temps pour que le luxe des particuliers s'élève aux dons de la sculpture, et pour que la sculpture se prête aux fantaisies des goûts privés. Peu de citoyens ont le pouvoir d'imiter ces prélats opulents de Strasbourg et de

¹ On construisit dans le même temps l'église des Prémontrés, celle de l'Abbaye-au-Bois et le pont de Juvesy. L'architecture compte, parmi ses maures, Aubert, Le Blond, Lassurance, Aubry, et Mulet qui bâtit, en 1718, le bel hôtel Beaujon.

² Déjà le parlement de Paris, dans son arrêt de règlement sur le commerce des combustibles, disait, le 24 juillet 1725, que la consommation du bois avait doublé à Paris, de ce qu'elle y était en 1669.

Metz qui remplirent des chefs-d'œuvre de l'art les pompeuses retraites de Saverne et de Frascati. La régence n'occupait point assez, mais ne corrompait pas la sculpture. L'artiste qui lui appartient particulièrement, celui dont elle vit naître et forma le talent, fut Bouchardon, homme de mœurs simples et d'un génie homérique. C'est de l'école des Lemoine que sortirent dans la suite les fausses idées et l'ambition puérile d'obtenir, en tourmentant le marbre, quelques effets réservés à l'illusion des couleurs.

La peinture, avec un domaine plus varié et des matériaux moins chers, s'accommode mieux à l'inconstance des goûts. Le Brun l'avait biffée sur un théâtre d'apparat ; Mignard la fit descendre de quelques degrés, et Watteau lui-même, qui ne possédait que le pinceau d'un Flamand petit-maitre, obtint grave dans les dernières années de Louis XIV. Quatre familles de peintres, les Boullongne, les Hallé, les Coypel et les Detray, unissent les deux règnes et en confondent le passage. Mais on ne peut nier qu'entre leurs mains, le choix d'une nature moins élevée et un style factice n'aient de plus en plus éloigné l'art de la sublime naïveté des bonnes écoles d'Italie. Les premiers temps de la régence virent terminer la carrière de trois autres peintres : le coloriste Lafosse, qui versa dans ses fresques le feu et la lumière ; l'impétueux Jouvenet, que fit revivre Restout son élève ; et Santerre, le Corrège français, qui mourut dans les bras du Régent, comme Léonard de Vinci dans ceux de François Ier. Oudry et Parrocel s'ouvrirent d'autres routes ; Nattier, Vivien, Lorgillière et Rigaux excellèrent dans le portrait, riche exploitation à une époque où abondaient les parvenus. Mais le vrai peintre de la régence, comme Bouchardon en était le sculpteur, fut François Lemoine, à jamais célèbre par son salon d'Hercule. Son imagination vive et poétique, sa manière légère et brillante lui donnèrent dans les arts la place que prenait dans les lettres Voltaire adolescent. Ses qualités séduisantes touchaient à des défauts que n'évita pas la génération suivante. L'encouragement et les lumières ne manquèrent cependant point aux arts. Si la France avait perdu son Auguste, elle vit s'élever une tribu de Mécènes et d'amateurs, à l'exemple de l'Italie et de la Hollande. Il faut placer à leur tête le duc d'Orléans, qui créa sa belle galerie, et qui, dans l'année même où il prit les rênes de la monarchie, publia une édition du roman de *Daphnis et Chloé*, avec des estampes dessinées de sa main. En 1726, le prince de Condé grava aussi lui-même des dessins du comte de Caylus. Antoine Coypel, qui avait été le maître du Régent, donna au public ses conférences dans l'académie de peinture ; l'abbé Dubois fit imprimer ses réflexions critiques, et nous eûmes la gloire de devancer les Allemands et les Anglais, qui se sont le plus illustrés dans la philosophie des arts. Ces secours furent vains contre une corruption inévitable. Le changement des mœurs et des fortunes précipita dans des goûts nouveaux l'architecture, la sculpture et la peinture. En plaignant les artistes qu'entraînait cette cause unique et invincible, nous aurons lieu d'admirer dans quelques armes saines les efforts d'une bonne nature.

La musique, plus inconstante que les arts du dessin, resta néanmoins immobile sous la régence. Elle avait été perdue pendant les guerres de religion, lorsque Cambert et Lulli la retrouvèrent, et que le dernier surtout lui donna un charme et un caractère qui enivrèrent la nation. Ses disciples ne furent que ses imitateurs, et, ignorant les grands travaux des Italiens, ils se bornèrent à étudier ses partitions, les seules qui eussent été écrites en France. Cette école se partagea entre deux chefs, Campra et Mouret. Le dernier, qui est, à proprement parler, le musicien de la régence, se distingua par la grâce, et l'on répète encore de lui des chansons charmantes qui ne vieilliront jamais. On observa que, depuis la mort de

Lulli, l'exécution de ses ouvrages devenait lente et efféminée ; la durée des danses, très-prolongée, occupait un quart de la représentation, et les mœurs des sujets de l'opéra se familiarisaient avec des scandales, que le despotisme du Florentin en avait rigoureusement écartés. Cette musique des lullistes, facile, expressive, bien prosodiée, ravissait toutes les classes de la nation. Les meilleurs esprits du temps n'en ont parlé qu'avec enthousiasme. Elle demandait plus d'inspiration que d'étude, et l'on vit le mousquetaire Destouches composer un opéra qu'il ne sut pas noter. Elle eut, sous la régence, un peuple de compositeurs¹. Exécutée sans effort, elle n'usait point ses chanteurs, et les actrices, blanchies par l'âge, triomphaient jusqu'à la mort. Des opéras ambulants parcouraient les provinces, et, s'ils ne pouvaient jouer les pièces entières, ils unissaient les fragments de plusieurs. Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Orléans, Tours, d'autres villes d'une médiocre population, possédaient des académies de musique et des salles de concert. Des femmes qualifiées, des hommes considérables chantaient sans inconvenance dans des assemblées publiques. Dès le commencement du dix-huitième siècle, les instruments à cordes s'étaient introduits dans le chant des églises. On y employa ensuite des acteurs des théâtres, et même, dans quelques couvents, des comédiennes cachées derrière un rideau, que leur coquetterie entr'ouvrait souvent. Cette licence doit d'autant moins surprendre que les églises, jalouses d'attirer la foule, et privées de musique sacrée, dont la France était alors fort indigente, s'empressaient d'adapter aux paroles saintes les airs le plus à la mode et le plus propres à réveiller des idées profanes. La passion de la musique excusait tout. On chantait plus en France qu'aujourd'hui, et l'on chantait plus par goût que par ton. Pour me servir des expressions du temps, le chant avait quelque chose de *dégagé* et de *cavalier* qui plaisait à la noblesse. Si la musique était moins enseignée que de nos jours dans la classe bourgeoise, elle faisait une partie essentielle de l'éducation dei personnes de qualité. Sous la régence, le luth vieillissait et le téorbe encore plus. Le clavecin et la basse de viole étaient les instruments favoris. Un préjugé éloignait du violon et de l'accompagnement, qu'on regardait comme la ressource des gens du métier. La difficulté de l'un et de l'autre pouvait bien au fond être la cause réelle de ce dédain ; car on ne saurait se dissimuler que la science ne fût alors peu commune. Des sonates de Corelli étant arrivées à Paris en 1718, le Régent ne trouva point de violon en état de les faire entendre, et il envoya Batiste à home pour étudier sous ce maître et pour revenir nous aplanir les difficultés de la composition italienne. Un siècle a bien changé le rôle des deux nations.

Quelque attachement que la France eût alors pour sa musique, un petit nombre de transfuges avait passé dans le parti ultramontain². Les ouvrages de l'abbé Ragenet, de l'abbé Dubos et de Bonnet-Bourdelot offrent les premières hostilités de cette guerre qui se renouvela plusieurs fois entre les chanteurs des deux côtés des Alpes. On peut juger de la chaleur de ces querelles par la vivacité avec laquelle chaque peuple recevait à sa manière les accents de ses virtuoses. En France, dès que commençait un air de Lulli, il n'était pas rare de voir le parterre, emporté par le plaisir, s'unir à l'acteur et l'accompagner jusqu'à la fin

¹ Voici seulement les noms de ceux qui firent jouer des opéras nouveaux dans les dix années : Bertin, Mouret, Montéclair, Campra, Gervais, Destouches, Batistin, Lalande, Desmarets, Collin de Blamont, de Lacoste, Rebel, Aubert, Francœur.

² Ils entretenaient à Paris un concert fort obscur, où l'on entrait par souscription, et où l'on entendait dix-huit joueurs d'instruments et deux vieilles cantatrices romaines, rebut de l'Italie.

avec ses mille voix discordantes. En Italie, C'était d'abord un silence profond, puis de l'extase, des soupirs, une volupté concentrée arrivant par degrés à ce point aigu où elle se change, pour ainsi dire, en une douleur exquise et se soulage par des cris. Si l'opéra de Paris ressemblait quelquefois à l'orgie d'une taverne, celui de Naples figurait encore mieux un hôpital de fous. Il fallait, au reste, que la musique française fût spécialement propre à notre langue et à notre caractère, car tous les étrangers se déclaraient pour sa rivale. En 1719, le roi Georges établissait à Londres un opéra italien, et envoyait le célèbre Handel lui chercher de belles voix dans toute l'Europe. Charles VI, encore plus passionné pour les sons italiens, composait lui-même, d'un style bizarre, et plus d'une fois oubliait les soucis de l'empereur dans les fonctions d'un maître de chapelle. Il est vrai qu'en ce temps-là les trois élèves de Scarlatti, Léo, Durante et Pergolèse prêtaient aux sirènes de l'Italie un charme et une expression jusqu'alors inconnus. La régence portait bien aussi dans son sein le germe d'une révolution musicale. Rameau publia, en 1722, son *Traité de l'Harmonie*. Mais que peut contre les habitudes d'un peuple le livre d'un inconnu ? Ce fut quinze ans plus tard que ce réformateur, sans inspiration et sans grâce, mais doué d'une volonté forte, d'un savoir profond, comme dit J-J. Rousseau, d'une tête bien sonnante, mit ses préceptes en exemples et disciplina notre musique. Je parlerai, quand le moment sera venu, de cette révolution qui porta dans le chant toute la puissance de l'orgue, et ne demanda aux Français que des oreilles de corne et des poumons d'airain.

Qu'on ne s'étonne point de la place que les travaux et les délassements de l'esprit occupent dans les histoires modernes. Les progrès de la civilisation ont formé au sein de chaque état, une multitude d'hommes riches, vains, oisifs, inquiets et ennuyés. C'est une faction importune et permanente que le gouvernement est obligé de distraire pour sa propre sûreté. Les anciens n'avaient qu'une populace rejetée à l'extrémité du corps social, et qu'ils satisfaisaient avec des distributions d'huile et de blé. Mais nous en avons une de plus, qui, voisine des rangs supérieurs, ne se contente pas à si peu de frais. Les sciences, les lettres et tous les arts, même les plus frivoles, sont employés à cette salutaire captation, et se rattachent ainsi à la hante police des empires.

Tandis que les grammairiens et les rhéteurs y poursuivent des perfections idéales, la politique y désire surtout de la vogue et de la mobilité. Sous ce double aspect, la régence n'eut point à se plaindre, et les créations de l'esprit ne lui annoncèrent ni dépravation ni lassitude. En général, les deux règnes nous offrent, pour ainsi dire, les vues opposées d'une même montagne. D'un côté, sous les feux du midi, une nature forte, hardie, coupée de pics arides et de plaines d'une fécondité extraordinaire, sont l'emblème de l'époque de Louis XIV. De l'autre côté, et sous les brises du levant, un paysage varié, pittoresque, rompu en bords capricieux, d'une culture moins riche, et d'un séjour plus commode, nous représente la fantasque régence. Mais déjà le sol a des mouvements moins brusques. Un vieillard d'un aspect calme et doux y paraît, conduisant par la main un jeune homme beau et timide. C'est sur leurs pas que le lecteur doit maintenant chercher à suivre l'administration du cardinal de Fleury.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA RÉGENCE